



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>









. 586



5 CAVANS

Pour le Mois  
D'AVRIL

1712.



# A V I S.

ON trouve à Amsterdam chez les W A E  
B E R G E les Livres suivans :

*Les Delices de la Campagne, à l'entour de  
Ville de Leide, qui contiennent un  
bregé Historique des anciens Bataves,  
leurs Mœurs, coûtumes & guerre  
jusques à notre tems, avec une Descr  
tion curieuse & exacte de la Rhinlan  
det anciens Bourgs ou Boulevards, des Ch  
teaux, & des Maisons de Campagne d'a  
jourd'hui par GERARD GORIS, Docteur  
Medecine. 12. A Leide chez Theodo  
Haak. 1712. avec fig.*

JOANNIS ORTWINI WESTENBE  
GII, Icti & Antecessoris, Princip  
Juris, secundum ordinem Digestoru  
seu Pandectarum. 8. Harderovici Ty  
Hermannii Rampen. 1712.

*Histoire des Revolutions de Portugal par M  
L'Abbé DE VERTOT. 12. Amsterdam ch  
Etienne Roger. 1712.*

*Analysis per quantitatum series, fluxion  
ac differentias: cum enumeratione I  
nearum Tertii ordinis, Auctore ISAA  
NEWTON. 4. Londini ex Officina Peay  
niana. 1711.*

*Memoires pour rendre la Paix perpetuelle  
Europe. 12. A Cologne chez Jacques  
Pacifique. 1712.*

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Pour le Mois d'Avril MDCCXII.

*De la Digestion & des Maladies de l'estomac, suivant le Systeme de la trituration & du broyement, sans l'aide des levains ou de la fermentation, dont on fait voir l'impossibilité en santé & en maladie. A Paris, chez François Fournier, Libraire, rue saint Jacques, à l'Ecu de Venise. 1711. vol. in 12. pp. 442. sans compter une Préface, un Avertissement, un petit Dictionnaire contenant l'explication de quelques termes obscurs employez dans ce Traité, les Tables, & seize Approbations, ce qui fait en tout 71 pages de petits caractères.*

IL y a deux ans que ce Livre a été annoncé dans une Dissertation sommaire qui fait un article du Mois d'Août de 1710, p. 127. laquelle fut publiée comme le Pré-  
Tom. LI. Q 2 lude.

423795

*lude du petit Ouvrage dont il s'agit.* L'Auteur promettoit de défendre la trituration contre M. De Vieussens, qui l'avoit attaquée. Il tient aujourd'hui plus qu'il n'a promis, il entreprend de répondre en même temps au Memoire que M. Astruc a donné contre cette même trituration, & duquel on peut voir l'Extrait dans le Mois de Juillet, de l'année dernière, p. 65. Il divise son Ouvrage en deux parties. Dans la première il met en œuvre contre la fermentation, & en faveur du broyement, toutes les preuves qui lui ont paru les plus propres à l'établissement de son Systême, qui est que la digestion des alimens se fait par le seul broyement. Pour disposer plus aisément l'esprit à entrer dans cette pensée, il compare l'estomac, le diaphragme, & les muscles du bas ventre, tantôt à une meule qui écrase des grains, tantôt à une scie mouffe, *patiemment & lentement agitée, qui à l'aide d'un peu d'eau fend les marbres les plus durs; tantôt à un moulin qui remuë, fasse & agite les matieres qu'il contient, qui les tourne & retourne incessamment, & les balotte pour ainsi dire: ce sont ses termes; tantôt à des mains qui foulent & qui paitrissent de la pâte; tantôt à un porphyre qui réduit en une crème fine & délicate tout ce qu'il broye; tantôt à un Batoir dont on se sert pour blanchir le linge, & quoi le savon ou autre chose semblable,* dit-il.

il, seroit insuffisante pour dissoudre & ôter la crasse, si on ne pressoit le linge, si on ne le frottoit, & si on n'employoit le batoir. En effet, poursuit-il, les battemens du diaphragme & des muscles voisins représentent assez bien l'action du batoir, & les mouvemens de l'estomac font comprendre son frottement ou sa trituration. L'Auteur va plus loin, il soutient que les digestions qui s'operent dans les mineraux se font aussi par le broyement, & pour établir son opinion, il employe plusieurs Chapitres à combattre les levains & la fermentation. Après quoi il vient aux preuves de son Systême de la digestion, & répond aux objections de M. De Vieussens.

Dans la seconde Partie il se propose d'expliquer par la seule trituration, les différentes maladies du corps, principalement celles de l'estomac, & de montrer que ce n'est ni le sang ni les humeurs qu'il faut regarder comme les causes des maladies, mais qu'on ne doit s'en prendre qu'aux solides, c'est-à-dire aux vaisseaux qui contiennent ces humeurs, lesquels les altèrent, & leur donnent, dit-il, toutes les mauvaises qualitez qu'elles ont. C'est dans cette seconde Partie qu'il répond à M. Astruc.

L'Ouvrage est précédé d'une Préface où l'Auteur a pour objet de montrer, 1. Que tous les vaisseaux du corps ont un mouve-

ment d'oscillation, c'est-à-dire, de contraction & de dilatation alternative, & que par celui de contraction ils pressent & chassent les fluides, ce qui ne peut être nié d'aucun Medecin. 2. Que ce mouvement de contraction ou de compression est une veritable trituration, puisque par là les fluides sont battus & chassés, ce qui ne sçauroit être contesté que de ceux qui aiment à chicaner sur les termes. 3. Que cette contraction alternative est l'unique cause de la santé & de la maladie, qu'elle fait tout, & digestion, & nutrition, & secretion, sans que les liquides y contribuent que d'une maniere passive; en sorte, comme il s'en explique dans la seconde Partie, que ces liquides *sont des causes occasionnelles des maladies, & non des causes effectives; ils les laissent faire, dit-il, & ne les font pas, parce qu'ils n'y mêlent rien du leur. La part qu'ils y ont, reprend-il, n'est que passive, parce qu'ils ne font de mal que ce que les solides leur en font faire.* Après la Préface viennent seize Approbations, d'autant plus honorables à l'Auteur, qu'il n'a nullement songé à manûter des suffrages. La premiere Approbation porte,  
 „ qu'on est fort obligé à l'Auteur de ce  
 „ Traité, du soin qu'il a pris de recher-  
 „ cher & d'amasser tous les nouveaux Au-  
 „ teurs; de la peine qu'il a prise de les  
 „ lire; de l'exactitude avec laquelle il a

„ examiné leurs opinions; de la digestion ,  
 „ pour ainsi dire , qu'il en a faite , du  
 „ choix des meilleurs & des plus proba-  
 „ bles , &c.” Les autres , jusqu'à la huiti-  
 „ tième , contiennent les éloges ordinaires  
 que les Approbateurs ont coûtume d'ac-  
 corder aux Ouvrages qu'on leur presente ;  
 mais la huitième a quelque chose de plus  
 particulier. On y lit : *Qu'il y auroit de  
 l'ingratitude à M. Hecquet , après avoir é-  
 prouvé plus qu'un autre toute l'utilité de son  
 Système de la trituration , par le succès de  
 sa pratique , de refuser de le soutenir contre  
 les attaques de ceux qui cherchent à l'obscur-  
 cir ; mais que c'est-là un vice qu'on ne lui  
 imputera jamais , puisqu'il n'est point en reste  
 d'obligation avec son Système.* Les Approba-  
 tions qui suivent celle-là ne sont pas moins  
 avantageuses à l'Ouvrage. La quatorzi-  
 ème sur-tout est conçûe en des termes qui  
 marquent dans celui qui la donne , une  
 grande idée de la trituration & de son Dé-  
 fenseur ; l'Approbateur y est charmé de  
 l'excellence de l'Ouvrage qu'il approuve , &  
 il fait des vœux pour qu'il plaise un jour  
 au Ciel inspirer à l'Auteur de donner un  
 Traité complet des maladies , lequel  
 soit dans le goût d'un si beau & si utile  
 Système.

Après avoir rendu compte de ces Ap-  
 probations , nous croirions manquer à ce  
 que nous devons aux Lecteurs , si nous

ne leur citations quelques exemples du Livre, sur lesquels ils puissent juger par eux-mêmes de l'*excellence* de l'Ouvrage.

Le principal but de l'Auteur est d'établir le Systême de la digestion par le broyement; Systême qui après avoir été en vogue il y a plusieurs siècles, étoit tombé dans l'oubli, & qui a été enfin remis depuis peu sur les rangs par le sçavant M. Pitcarne, dont M. Hecquet est Disciple. On a vû par l'Extrait\* que nous avons donné du Traité des Dispenses, les principales raisons sur lesquelles M. Hecquet appuye le Systême de la trituration. Nous nous contenterons de ce que nous avons rapporté là-dessus, & nous viendrons ici à une des réponses qu'il fait à M. Astruc. Ce seroit aussi le lieu de rapporter quelques-unes de celles qu'il fait à M. De Vieussens; mais comme ce sont à peu près les mêmes qu'il lui a déjà faites dans la Dissertation sommaire qu'il publia il y a deux ans, & dont nous avons parlé dans le Mois d'Août de 1710, nous nous contentons de renvoyer les Lecteurs à ce Mois. Une des plus fortes objections de M. Astruc contre la digestion par le broyement, c'est que le broyement ne peut réduire les alimens qu'en des parties integrantes, qui, quoi que très-menues, retiendront toujours la nature du tout dont elles auront été

\*Mois de Mars 1709. p. 422. Mois de Mai 1710. p. 525.

été détachées, & que cette division ne  
 ſçauroit jamais aller juſques aux élémens  
 ou principes. Ce raifonnement, qui arrête  
 Monsieur Aſtruc, eſt mal entendu, ré-  
 pond M. Hecquet : „ Car ce ne ſont  
 „ que les parties integrantes des alimens  
 „ qui nourrissent, parce que la nutrition  
 „ n'eſt point une tranſmutation d'une ma-  
 „ tiere dans la ſubſtance des corps qui ſe  
 „ nourrissent, mais une application, une  
 „ union d'une matiere avec une autre. Or  
 „ que ces parties qui s'appliquent pour  
 „ nourrir ne doivent être que des parties  
 „ integrantes, & non des parties princi-  
 „ pes, on doit en être pleinement per-  
 „ ſuadé par la reflexion ſuivante. La nu-  
 „ trition n'eſt qu'un remplacement de par-  
 „ ties, au lieu de celles qui ſont diſſipées,  
 „ elles doivent donc être de la nature de  
 „ celles-ci; principes, ſi celles-ci ſont prin-  
 „ pes; integrantes, ſi celles-ci ſont inte-  
 „ grantes : or celles qui ſe diſſipent ſont  
 „ integrantes, car elles ne ſont que des ato-  
 „ mes inſenſibles, ou des portions imper-  
 „ ceptibles de ſurfaces, que le frottement  
 „ des parties détache journellement des ſoli-  
 „ des; comme donc ces atomes inſenſibles  
 „ ſont parties integrantes des ſolides qui s'u-  
 „ ſent, ce ſont auſſi des parties integrantes  
 „ d'alimens qui doivent les remplacer, &c."

Ce que M. Hecquet répond ici à M.  
 Aſtruc, ſe trouve développé plus au long

dans le premier Chapitre du Livre. „ Cet-  
 „ te digestion, dit-il, est moins une pro-  
 „ duction de nouvelles substances, qu'un  
 „ developement de celles qui sont renfer-  
 „ mées dans les alimens. Ces substances  
 „ leur viennent des animaux & des plan-  
 „ tes d'où les alimens sont tirez : ce sont  
 „ par conséquent des matieres qui ont dé-  
 „ ja servi à nourrir, & qui ont moins be-  
 „ soin de changer de nature que de lieu  
 „ ou de place. En effet, après avoir ser-  
 „ vi de nourriture dans un animal ou dans  
 „ une plante, elles passent par la digestion  
 „ en celle d'un homme. Ainsi la nourri-  
 „ ture n'est dans l'homme que le emploi  
 „ de la même matiere qui a nourri, par  
 „ exemple, l'animal, laquelle étant dé-  
 „ funie d'avec les parties du corps de ce-  
 „ lui-ci, s'applique à celles du corps de  
 „ l'autre, d'où il faut conclurre que la di-  
 „ gestion des alimens n'est qu'une desu-  
 „ nion de matieres. Ces matieres fai-  
 „ soient des vaisseaux dans les corps des  
 „ animaux & des plantes, & elles devien-  
 „ nent propres par la digestion à former  
 „ des vaisseaux dans celui de l'homme.  
 „ Dira-t-on que les vaisseaux dans une  
 „ plante ou dans un animal, sont diffé-  
 „ rens de ceux qui composent le corps hu-  
 „ main ? Cette varieté n'est qu'apparen-  
 „ te, puisqu'elle suppose moins une diffé-  
 „ rence de nature que de modification,

„ parce

„ parce que ce ne sont que des situations,  
 „ changées, des déplacemens différens,  
 „ de même qu'une laine différemment tra-  
 „ vaillée, plus ou moins frappée, fait des  
 „ étoffes différentes.”

Tel est le sentiment de M. Hecquet sur la digestion & la nutrition. Quelques Lecteurs trouveront peut-être ce sentiment un peu favorable aux ennemis du Carême, qui diront sans doute que puisque les alimens ne changent point de nature en nourrissant les animaux, que puisque la différence qu'ils prennent alors n'est qu'apparente, il s'ensuit que la chair du bœuf, du mouton, & de tant d'autres animaux qui ne vivent que d'herbes, de fruits & de grains, ne devra non plus être défendue en Carême que les herbes, les fruits, & les grains dont ils se sont nourris. Cette objection paroît se présenter naturellement; mais M. Hecquet l'a bien prévûë, comme on le voit par la réponse qu'il fait à la difficulté suivante. Si le chyle, dit M. Astruc, n'est formé que de parties integrantes de pain, de viande, &c. ce chyle ne sera donc qu'un amas de parties de pain, de viande, &c. Je nie la conséquence, dit M. Hecquet. *Ces parties cesseront d'être parties de pain, d'être parties de viande, dès qu'elles en auront perdu le goût, l'odeur, & la couleur.* Il est à craindre qu'on n'objecte là-dessus à l'Auteur, que les Cuisiniers sça-

chant l'art de changer le goût, l'odeur, & la couleur des viandes, jusqu'à les faire méconnoître, peuvent donc en donnant une certaine façon à de la chair de bœuf, mouton, &c. en faire un mets permis en Carême. Nôtre Auteur dit que la trituration, dont il prend le parti, auroit beaucoup gagné en d'autres mains, mais que l'avantage n'est que différé; que si elle se défend aujourd'hui dans les siennes, elle triomphera bientôt en d'autres. Ce nouveau Combattant dont il annonce le triomphe, mettra sans doute au rang de ses victoires la solution de ces petites difficultés.

„ On demande, poursuit Monsieur Hec-  
 „ quet, d'où vient que les minéraux & les  
 „ métaux ne peuvent servir à nous nour-  
 „ rir. On en trouvera deux raisons : la  
 „ première, parce que les minéraux n'ayant  
 „ ni vaisseaux ni suc semblables à ceux  
 „ des animaux, ils n'ont ni convenance  
 „ ni proportion avec les parties de nos  
 „ corps : la seconde, parce que la nour-  
 „ riture dépendant d'un affinage inimagi-  
 „ nable, les minéraux ne peuvent y con-  
 „ tribuer en rien.... Cette convenance  
 „ est cependant telle que sans elle la flui-  
 „ dité seroit insuffisante, la digestion n'é-  
 „ tant qu'une décomposition qui doit con-  
 „ server aux substances dissoutes leur ca-  
 „ ractere & leur qualité naturelle; de for-

„ te que la nourriture qu'elles operent fait  
 „ une sorte de revivification de sucs déjà for-  
 „ mez, qui se retrouvent en nature, &  
 „ qui vont s'unir aux parties qu'ils vont  
 „ nourrir. Il est donc vrai de dire, con-  
 „ tinue toujours M. Hecquet, que la di-  
 „ gestion est moins une dissolution de prin-  
 „ cipes que de parties integrantes, qui  
 „ perdant leur forme sans quitter leur na-  
 „ ture, restent propres à se incorporer ou  
 „ à composer des parties semblables à cel-  
 „ les dont elles sont comme les décombres  
 „ ou les débris. Cette idée de la digestion,  
 „ reprend-il, étant simple, doit la faire  
 „ connoître pour naturelle; mais cette  
 „ idée exclut celle de transmutation, qui  
 „ doit, si on en croit le vulgaire, s'intro-  
 „ duire dans le chyle par la digestion,  
 „ comme si les alimens, en changeant de  
 „ consistance, devoient changer de nature.  
 „ Cette metamorphose deviendroit cepen-  
 „ dant inutile & dangereuse, parce  
 „ qu'elle ôteroit aux alimens la plus essen-  
 „ tielle de leurs proprietéz, c'est-à-dire,  
 „ cette convenance qu'ils tiennent des a-  
 „ nimaux ou des plantes, & qui les rend  
 „ capables de nourrir nos corps. La possi-  
 „ bilité de cette transmutation paroît donc  
 „ aussi peu solidement établie que celle  
 „ des métaux."

Voilà comme M. Hecquet s'explique  
sur la digestion & sur la nutrition. Les

alimens, selon lui, ne quittent point leur nature en nourrissant les animaux ; ils ne changent point de caractère ; ils demeurent réellement ce qu'ils étoient, & ils ne font que changer de consistance ; en sorte que l'herbe que broutent les moutons & les bœufs ne fait que prendre une autre apparence, & conserve toujours, en entrant dans la composition du corps de ces animaux, le même caractère qu'elle avoit auparavant. Nous laissons aux Lecteurs à faire là-dessus leurs reflexions, & par rapport à la Physique, & par rapport à la Loi de l'Eglise, dans ce qui concerne l'abstinence ordonnée en Carême. Mais ce seroit manquer à la fidélité d'un Extrait, de ne pas rassembler ici les trois propositions suivantes, qui sont de nôtre Auteur ; l'une, que la viande renferme des soulfres d'une malignité si grande, qu'il n'y a rien qu'on ne pût dire sur ce sujet contre l'usage de la viande ; l'autre, que les alimens (comme nous venons de voir) ne changent point de caractère & de nature, en se convertissant en chyle, en sang, & en nourrissant les parties du corps ; la troisième, que le chyle & le sang ne renferment néanmoins ni sels, ni soulfres, soit en santé, soit en maladie.

Nous ne sçaurions suivre l'Auteur plus avant sans nous trop étendre, cet échantillon peut suffire pour donner l'idée qu'on  
doit

doit avoir de ses raisonnemens. Au reste, nous devons cette justice à M. Hecquet, de reconnoître qu'il n'est point entêté de son Systême de la trituration. Il l'est si peu en effet, qu'il ne fait point difficulté de s'expliquer en la maniere suivante sur tout son Systême en général, c'est-à-dire tant en ce qui regarde la trituration par rapport à la digestion des alimens, que par rapport aux autres points que nous avons marquez au commencement de cet Extrait. Voici donc comment il parle.

„ Quand, dit-il, ce ne seroient point des  
 „ raisons infaillibles que nous avancerions,  
 „ ce seroient du moins des titres de pré-  
 „ férence que nous produirions : car tous  
 „ les Systêmes ayant eu leurs seductions,  
 „ ils demeurent toujours suspects de mé-  
 „ prises ; & comme on ne les connoît  
 „ qu'à l'user, on ne voudroit pas caution-  
 „ ner celui-ci dans l'avenir. Qui sçait si  
 „ la verité qui s'y montre aujourd'hui à  
 „ nous, ne se laissera pas appercevoir dans  
 „ la suite de plus près encore, ou dans  
 „ un plus beau jour dans quelque autre ?  
 „ Car un jour fait leçon à un autre jour,  
 „ parce qu'une verité apperçüe ne devient  
 „ pas aussi-tôt manifeste ; il lui faut du  
 „ temps pour s'éclaircir & sortir de ses  
 „ nuages.” Cependant c'est une verité  
 „ pressentie. Il ajoute dans la réponse à M.  
 „ Astruc, que le Systême de la digestion pa-

élixiration, qui est une doctrine où l'on ne reconnoît nullement la trituration pour cause de la digestion des alimens, est un Systême qui a réglé avec succès la pratique des Anciens. Il faudroit être bien peu équitable, si après ces paroles, on accu- soit M. Hecquet d'être trop prévenu en faveur de la trituration.

*Histoire de l'Académie Royale des Sciences. Année 1709. avec les Memoires de Mathématique & de Physique, pour la même année. Tirez des Registres de cette Académie. A Paris, chez Jean Boudot. 1711. in 4. pagg. 128. pour l'Histoire; pagg. 461. pour les Memoires. Et à Amsterdam, chez Pierre de Coup. in 12. pagg. 160. pour l'Histoire; pagg. 597. pour les Memoires.*

**P**OUR reprendre l'Extrait de ce volume où nous en sommes demeurés, dans le Mois dernier, pag. 313. nous devons rendre compte ici premièrement de la Chymie. On trouve sous ce titre six Articles différens. M. Lémery, dans le premier, nous fait part de quelques expériences sur le sublimé corrosif, qui lui ont appris, Que l'on peut faire ce sublimé avec le sel marin seul, pourvu qu'on y en mette autant qu'on auroit mis de sel & de vitriol ensemble; Que ce nouveau sublimé est moins corrosif, & se change plus facilement en

sublimé doux; Que le sel, qui après avoir servi à faire du sublimé corrosif, est demeuré dans le matras, ne peut plus être employé au même usage, quelque purifié qu'il puisse être; Enfin Que le vitriol sans le sel, ne peut jamais s'unir de maniere avec le mercure, qu'il en résulte du sublimé corrosif. Dans le second Article il est parlé des Observations de M. Geoffroi l'aîné, sur les métaux imparfaits exposés au verre ardent. Le troisième contient l'Analyse du Cachou, faite par M. Boulduc, & qui montre que cette drogue est un suc végétal, où la partie sulphureuse domine. L'Analyse des cloportes, qui fait le sujet du quatrième Article, est encore de M. Lémery, qui par la distillation, a tiré de l'espèce domestique de ces insectes, un sel & un esprit volatiles, tout semblables à ceux de vipere; une huile noire & fétide, empreinte aussi d'un sel volatile, & qui mêlée avec deux fois plus d'esprit de nitre deslégmé, fait une grande effervescence; & dans le *caput mortuum* calciné, il a trouvé des particules de fer. M. Homberg, dans le cinquième Article, rapporte des expériences sur les acides minéraux & végétaux, d'où il semble qu'on pourroit conclure que ces acides sont fort différens; quoi qu'il n'y ait entre eux d'autre différence (selon lui) sinon que les acides minéraux sont comme des paquets de plusieurs ai-

gui

guilles couchées les unes sur les autres; & que dans les acides vegetaux, ces mêmes aiguilles, qui ont circulé par des canaux étroits, se sont désunies, & par là ont perdu une partie de leur force: d'où il arrive que les acides vegetaux ne fermentent point avec l'esprit d'urine, s'ils n'en surpassent de beaucoup la quantité, au lieu qu'une seule goutte de quelque acide mineral y produit une ébullition. Ces expériences, & les raisonnemens qu'elles ont fait naître, ont conduit M. *Homborg* à la découverte d'un remede pour les tannes du visage, qui n'est autre que le fiel de bœuf dépouillé de sa partie huileuse, & réduit à sa seule partie alkaline. L'Écrit du même Académicien *sur le mercure*, fait le dernier Article de la Chymie, & ne se trouve que dans les Memoires. Le quatrième Article (*sur les cloportes*) ne paroît que dans la partie historique. Les quatre autres Articles se lisent & dans l'Histoire, & parmi les Memoires. Nous ne nous étendrons ici que sur le second & le dernier.

2. Les expériences faites par M. *Geoffroi* dans l'année 1708, sur les Métaux imparfaits exposés au verre ardent du Palais Royal, sont d'autant plus considerables, qu'outre qu'elles servent merveilleusement à nous développer la composition intime de ces mixtes si peu connue jusqu'ici, el-

les rendent un témoignage avantageux à l'attention & à l'industrie du sçavant Académicien, qui a sçû employer si utilement le petit nombre de jours favorables à ces sortes d'operations, toute cette année-là en ayant à peine fourni trois ou quatre.

Ces experiences nous font connoître, Que le fer, le cuivre, l'étain, & le plomb ont pour base une matiere terreuse, cassante, friable, & qui par la différente maniere dont elle se vitrifie, selon qu'elle provient de l'un ou de l'autre de ces quatre métaux, ne paroît pas être dans tous de même nature. En effet, ce n'est dans le fer qu'un simple *Regule* ou un métal à demi vitrifié, faite de pouvoir être exposé assez long-temps au foyer du verre ardent; c'est, dans le cuivre, une matiere rouge, dont les petits grains vûs au travers du microscope paroissent autant de rubis; dans l'étain, c'est une matiere crystaline, qui ne se fond qu'imparfaitement au feu du Soleil, & qui se forme seulement en aiguilles hérissées de pointes; dans le plomb, c'est une matiere disposée par lames transparentes comme le talc, un peu mollasse, douce au toucher, & différemment colorée en divers endroits. Il se trouve un inconvenient dans ces experiences, qui empêche ordinairement l'entiere vitrification de ces métaux: c'est la violence même de la chaleur du foyer, laquelle agit f

vivement sur eux, qu'ils ont bientôt fondu & percé les matieres qui leur servent de *supports*.

A cette substance terreuse, capable d'être vitrifiée, se joint pour la composition de ces métaux, une autre substance huileuse ou sulphureuse, qui les rend opaques, brillans & malléables, & qui non seulement est la même dans tous les quatre, mais qui n'est point différente de celle qu'on tire des vegetaux & des animaux. Il est si vrai que c'est l'union de ces deux matieres qui constitue l'essence de ces quatre métaux, qu'il suffit d'en separer la partie huileuse pour les réduire en une terre qui se vitrifie; & de rejoindre ensuite un nouveau soufre à cette terre vitrifiée, pour voir renaître le même métal. C'est-à-dire, que si l'on expose au foyer du miroir l'un de ces quatre métaux sur des *supports* purement terreux, tels qu'un morceau de coupelle, un tesson de grez ou de porcelaine depouillée de son vernis; il se vitrifie en peu de temps, après la separation de son huile, qui s'exhale en fumée. Mais si l'on presente au foyer cette matiere vitrifiée, en lui donnant un *support* huileux ou sulphureux, tel qu'un morceau de charbon, elle reprend sa forme métallique à la faveur de l'huile du charbon qui la pénètre, & qui produit le même effet sur les quatre métaux vitrifiés; ce

qui

qui montre qu'ils ne diffèrent point entre eux par leur soufre.

M. *Geoffroi* ne s'est point borné à ces quatre métaux; il a étendu ses recherches jusques sur le vif argent, & il a reconnu qu'il contient une huile, que le seul feu de digestion peut en separer; Que cette separation lui ôte sa fluidité & son éclat; Qu'il a pour base une chaux ou terre rouge; Que cette chaux ne se vitrifie point comme celles des autres métaux, parce qu'étant trop volatile, elle ne commence pas plutôt à se fondre, qu'elle est enlevée par le feu; Que si l'on rend à cette chaux sa partie huileuse, en l'exposant sur le charbon au foyer du verre, elle reprend aussi-tôt son brillant, sa fluidité, & redevient vif-argent. Du reste, M. *Geoffroi* ne s'en tiendra pas à ces premières expériences sur le mercure & sur les quatre métaux imparfaits; mais il prétend en pousser l'Analyse aussi loin qu'il lui sera possible.

6. Le Memoire de M. *Homborg* sur le mercure, est une suite de ses Essais de Chymie, & en fait le quatrième Article. Il n'entend ici par ce mot que le vif-argent vulgaire; & s'il le met au rang de ses Principes chymiques, c'est seulement parce qu'on n'a pû encore le réduire en des matieres plus simples; quoi qu'à la rigueur cette Analyse ne paroisse pas absolument

ment impossible. Lorsqu'on y sera parvenu, il consent de rayer alors le mercure du nombre des Principes, & il ne s'éloigneroit pas de le regarder dès à présent comme un Composé. Il y trouve d'autant plus d'apparence, qu'on peut détruire le mercure, ce qui n'arrive jamais à un corps simple; & qu'après cette destruction il ne reste plus qu'une matiere purement terreuse.

Pour détruire le mercure, M. *Homborg* le change d'abord en métal parfait, c'est-à-dire, en argent ou en or, en y introduisant une quantité plus ou moins grande de la matiere de la lumiere ou du soufre principe; ce qui se fait par une operation fort longue & de grande dépense. Ce mercure devenu métal, est ensuite exposé au verre ardent; où presque toute la substance se dissipe en fumée, à l'exception d'une poudre terreuse, friable, & legere. Cette poudre n'est (selon M. *Homborg*) que le debris des petites boules du mercure, pénétrées en premier lieu d'une certaine quantité de la matiere lumineuse qui les rendoit métal, puis tellement percées par l'abondance de cette même matiere, que fournit le miroir, qu'elles ne sont plus en état de l'arrêter & de la retenir dans leurs pores; d'où il arrive qu'elles restent sous la forme d'une matiere simplement terreuse, aussi peu disposée à reprendre celle de

mer.

mercure ou de métal, que l'est de la terre glaise ou toute autre sorte de terre.

Cette conjecture de M. *Homborg* est appuyée sur cette hypothese, déjà exposée dans ses *Memoires* touchant le *souffre principe*, Que les métaux parfaits ne sont autre chose qu'une masse de mercure, dont les globules sont pénétrez par la matiere de la lumiere qui s'y est arrêtée ou fixée, sans y changer de nature, & qui procurant l'union de ces globules qu'elle colle ensemble dans tous les points de leurs superficies où ils se touchent, & où elle se rencontre, leur fait perdre leur fluidité, & leur donne la forme de métal. De sorte que selon ce Systeme, il n'y a d'autre différence entre l'or & l'argent, sinon que dans le premier les globules du mercure ont reçu autant de matiere de la lumiere que leurs pores en peuvent contenir, & qu'il leur en faut pour changer de couleur; au lieu que dans l'argent, ces globules ont été pénétrez d'une moindre quantité de cette même matiere. Il s'ensuit de là, Que tout or pourroit bien avoir été argent, avant que d'avoir pu atteindre à sa perfection; Que tout argent peut devenir or, pourvu qu'il soit tellement situé que la matiere de la lumiere puisse y continuer son action; enfin Qu'il se doit trouver un métal mitoyen entre l'or & l'argent. C'est ce que l'Auteur s'applique à prouver par quelques  
expe-

experiences, sur lesquelles nous renvoyons à son Memoire.

La Botanique ne contient que trois Articles, en y comprenant celui des *Diverses Observations*. Le premier sur une végétation singuliere, est de M. *Marchant*. Le second sur la circulation de la sève dans les Plantes, est de M. *Magnol*, & ne paroît que dans la partie historique de ce volume.

1. Une excroissance monstrueuse observée par M. *Marchant* au bout d'une branche de la plante nommée vulgairement *Rave*, lui a donné occasion de recourir à une hypothese particuliere pour l'explication de ce Phénoméne. Cette hypothese est fondée sur ce qu'on ne sçauroit concevoir qu'une partie organique se puisse former de nouveau; ce qui engage les Physiciens à en supposer toujourns la préexistence en petit. Sur ce principe, lorsqu'une branche de figuier, par exemple, mise en terre, pousse des racines, qui sont des parties organisées; il faut bien admettre dans cette branche de petites racines, qui ne se seroient jamais développées, si elle n'avoit été separée de l'arbre, & mise en terre. Il faut bien employer la même supposition, pour expliquer comment il est possible qu'une rouelle de racine, une seule écaille de *bulbe*, une feuille, soit entiere, soit coupée en plusieurs lambeaux, produisent des racines, & se multiplient, com-

comme feroient les graines mêmes.

L'hypothese de M. *Marchant* se réduit donc à dire, Que chaque Plante contient des graines dans toutes ses parties, ou, ce qui est la même chose, Que chaque Plante est un amas & un composé d'un nombre infini de petites Plantes pareilles, qui ne paroissent que comme parties de ce tout, & ne montrent point ce qui pourroit les rendre elles-mêmes des tous parfaits. „ Ce „ bizarre principe de la Philosophie scho- „ lastique (ajoute M. *de Fontenelle*) sur „ la maniere dont l'ame est dans le corps, „ *Que le tout est dans le tout, & le tout* „ *dans chaque partie*, est donc exactement „ vrai à l'égard des Plantes; & il est as- „ sez remarquable, qu'on trouve réelle- „ ment dans la matiere, ce qui avoit été „ imaginé, comme une propriété particu- „ liere & incomprehensible de l'esprit.”

2. L'opinion, Que la sève circule dans les Plantes comme le sang dans les Animaux, c'est-à-dire, qu'elle monte de la racine aux feuilles, d'où elle retourne à la racine, a été avancée presque en même temps par trois Physiciens celebres, qui s'étant rencontrés dans cette découverte sans se l'être communiquée, doivent également partager la gloire de l'invention. Ces Physiciens sont M. *Major* Medecin de Hambourg, MM. *Perrault* & *Mariotte*, tous deux de l'Académie, & qui dans

Tom. LI. R leurs

leurs *Essais de Physique* ont exposé ce Système avec toutes ses preuves. Cependant quelque vrai-semblable qu'il paroisse, il a trouvé des contradicteurs dans l'Académie même; MM. *Du Clos* & *Dodart* ont toujours protesté contre; & voici M. *Magnol* fameux Botaniste, qui l'attaque encore plus directement dans son *Memoire*, où il répond en détail à toutes les raisons & à toutes les expériences déduites dans le *Traité* composé par M. *Perrault* sur ce sujet.

Comme la plupart des raisonnemens sont fondez sur l'analogie qu'on remarque entre les Plantes & les Animaux; analogie plus specieuse que solide pour les conséquences qu'on en tire; il n'est pas difficile à M. *Magnol* d'y répondre; & M. *de Fontenelle* ne s'arrête point sur cet article. Mais il s'étend davantage sur les réponses que fait M. *Magnol* aux expériences, dont ce Botaniste prétend que la plupart sont fausses, & que le reste ne prouve rien.

Il s'inscrit en faux, par exemple, contre ce que M. *Perrault* avoit avancé, Que de jeunes rejettons étant gelez ou broutez par des animaux, le reste de l'arbre languit ou meurt, parce que les mauvaises qualitez contractées par ces accidens se communiquent à tout le corps de la Plante, par la voye de la circulation; Que les arbres dépouillez entierement de leurs feuilles,

portent des fruits qui profitent beaucoup moins , faute du suc nourricier que les feuilles leur devoient envoyer ; Que si l'on fait une ligature à la tige d'une Plante chargée de beaucoup de suc , la tige s'enfle au-dessus de la ligature , ce qui n'arriveroit point si quelque liqueur ne descendoit des extrémités supérieures ; Que si l'on coupe la tige d'un Pavot quatre doigts au-dessous de sa tête , lorsqu'elle commence à mourir , on voit sortir un suc fort blanc de bas en haut , & un suc jaunâtre de haut en bas , &c.

M. *Magnol* convient de plusieurs autres faits , mais il en nie les conséquences. Ainsi , de ce qu'on peut faire en forte , & même assez facilement , que les racines d'un jeune Tilleul deviennent ses branches , & que ses branches deviennent ses racines ; il ne s'ensuit pas (selon lui) que la sève y circule ; mais on en doit seulement inférer Que les canaux la laissent indifféremment couler d'un sens ou d'un autre , selon qu'ils sont posez par rapport à la terre. A l'égard de la supposition de M. *Perrault* , Que la sève qui part de la racine est destinée à nourrir le reste de la Plante , & que le suc qui retourne des feuilles vers la racine sert à la nourrir ; M. *Magnol* la combat par ces expériences. 1. Qu'une Plante vivace coupée jusqu'à la racine , repousse avec vigueur. 2. Qu'un Olivier

coupé rez terre pousse quantité de rejets, qui deviennent arbres. 3. Qu'une Bulbe mise en terre, pousse plusieurs racines avant les feuilles; d'où il conclut Que ce n'est pas le suc descendu des feuilles qui nourrit les racines. Cependant l'Historien avouë qu'il reste à M. *Perrault* quelques preuves qu'il n'est pas aisé de détruire, ce qui lui fait faire cette judicieuse reflexion, Que s'il est difficile en Physique d'aller jusqu'à un Système, il ne l'est pas moins quelquefois d'en détruire un absolument.

Les diverses Observations de Botanique sont au nombre de trois, & sont dûës à MM. *Chevalier, Parent, & Magnol*. Il y est parlé 1. D'un accident arrivé aux Religieux de *Joyenval*, qui ayant mangé de la jusquiame dans une salade le Mercredi Saint au soir, dormirent très-mal la nuit, eurent de grands maux de tête & des retentions d'urine, & le lendemain étoient comme des gens yvres, ne pouvant lire, ni presque parler, en sorte qu'il leur fut impossible de dire l'Office du Jeudi Saint, 2. D'un Orme des Tuilleries, entierement dépouillé de son écorce à l'entrée du Printemps de 1708, & qui ne laissa pas de pousser sa sève dans toutes ses parties, & d'entretenir ses feuilles pendant tout l'été suivant, à la verité avec moins de vigueur que les autres Ormes; ce qui fait voir, *contre l'opinion commune*, que l'écorce n'est

n'est pas absolument necessaire à la vie des arbres. 3. De la maniere dont on ente les Oliviers en écusson dans le Languedoc, d'où il paroît, Que la sève qui produit les fleurs & les fruits n'est pas celle qui monte par l'écorce, mais celle qui a été préparée dans la moëlle, destinée, selon toutes les apparences, à filtrer & travailler un suc plus finement qu'il ne seroit necessaire pour la seule nourriture du bois; ce qui fait que les Plantes qui ont beaucoup de moëlle, ont aussi beaucoup de fleurs & de graines.

Nous voici arrivez aux Mathématiques, dont les différentes parties traitées dans l'Histoire & dans les Memoires de ce volume, se reduisent à l'Algebre, à la Geometrie, à l'Astronomie, à l'Optique, à l'Acoustique, & à la Mechanique. Dans la necessité où nous nous trouvons de ne faire, pour ainsi dire, qu'effleurer la plûpart de ces matieres, nous nous contenterons de les indiquer, ce qui sera suffisant pour le commun des Lecteurs, que n'interessent gueres les recherches abstraites. A l'égard des autres Lecteurs, ils sont en état de satisfaire pleinement leur curiosité, qui ne se borne pas d'ordinaire à ce que peut lui fournir en ce genre un simple Extrait.

L'Algebre n'offre ici qu'un Article, recueilli de deux longs Memoires de M. Rolle



touchant *la construction des Egalitez*, dans lesquels cet Académicien continuë le détail des inconveniens où conduit la fameuse regle donnée par *Descartes* pour cette construction; & remontant aux sources de ces inconveniens, il commence à en découvrir une, qui est l'évanouissement des inconnuës. L'Extrait qu'on trouve ici de ces deux Pieces, est d'une précision à ne pouvoir être abrégé, ainsi nous y renvoyons le Lecteur.

Nous en ferons autant pour les trois Articles de Geometrie, dont le premier *sur les figures égales en surface courbe, & en solidité*, est de M. Parent: Le second *sur une espece imparfaite de Developées*, est tiré de deux Memoires de M. de Reaumur, dont le premier est une Méthode générale pour déterminer le Point d'interfection entre deux lignes droites infiniment proches, qui rencontrent une Courbe quelconque vers le même côté sous des angles égaux moindres ou plus grands qu'un droit; & pour connoître la nature de la Courbe decrite par une infinité de tels points d'interfection: le second contient des Formules générales pour déterminer ce même Point d'interfection lorsque les deux lignes droites rencontrent une Courbe quelconque vers le même côté sous toutes sortes d'angles égaux, sans en excepter l'angle droit. Le troisième Article *sur les Courbes*

de

de la plus vite descente, resulte de deux Pieces de M. Saurin, dont l'une contient une solution nouvelle de ce Problême à l'égard des Cycloïdes en particulier, & cela d'abord dans le cas simple d'une verticale donnée, proposé par feu M. Jacques Bernoulli; & puis dans le cas plus composé & plus général d'une droite donnée de position, faisant un angle quelconque avec l'axe, suivant l'idée de M. Jean Bernoulli son frere : l'autre rend ce Problême plus général encore, en l'étendant à toutes les Courbes semblables.

L'Astronomie renferme cinq Articles; le premier sur l'étoile de l'Hydre qui paroît & qui disparoît; par M. Maraldi: le second sur les mouvemens apparents des Planetes; par M. Cassini: le troisieme sur les taches du Soleil; par MM. de la Hire: le quatrième sur les Observations faites à Nuremberg des Eclipses de 1708; par M. Cassini le fils: le cinquieme sur l'Eclipse solaire du 11. Mars 1709; par MM. de la Hire & par M. Cassini le fils. Ces deux derniers Articles ne se trouvent que dans les Memoires; & le troisieme ne se lit que dans l'Histoire.

L'Optique ne fournit qu'un seul Article, dans lequel M. de la Hire expose ses sentimens sur quelques faits particuliers concernant cette partie des Mathématiques, & sur la maniere dont se fait la vision. Il s'agit de rendre raison, 1. Pourquoi lors-

qu'on plonge un chat dans l'eau, la tête tournée de façon que ses yeux soient directement exposez à une grande lumiere, leur prunelle se dilate considerablement, quoi que naturellement elle se resserre au grand jour : 2. Pourquoi l'on apperçoit distinctement le fond des yeux de cet animal, ce que certainement on ne pourroit pas faire en plein air. Ces deux Phénomènes ont déjà été expliquez, ainsi qu'on l'a pû voir dans l'Histoire de 1704: mais M. de la Hire les explique ici d'une maniere différente.

Il attribuë cette grande dilatation de la prunelle à deux causes : l'une, Que les rayons de lumiere tombant perpendiculairement sur la surface de l'eau, & de là sur l'œil du chat, qui se trouve dans une situation parallele à cette surface, ne souffrent que peu de refraction en entrant dans les humeurs de l'œil; ce qui fait que rencontrant avant leur réunion la retine, dont par conséquent ils occupent un plus grand espace qu'ils ne devoient, ils agissent plus foiblement sur cette tunique, & ne doivent causer aucun retrecissement à l'iris : l'autre, Que le chat plongé dans l'eau étant fort inquiet, & fort attentif à tout ce qui se passe autour de lui, cette attention & cette crainte tiennent sa prunelle plus ouverte, parce que le mouvement de l'iris qui est presque toujours ne-

cessaire, devient volontaire (selon M. de la Hire) en certaines occasions.

A l'égard du second Phenomène, le sçavant Académicien en allegue trois raisons : 1. Que les refractions qui se font dans l'eau élevant le fond de l'œil du chat, le rapprochent des yeux du spectateur : 2. Que la prunelle de l'animal est plus ouverte, & par conséquent le fond de son œil plus éclairé : 3. Que la tête du spectateur empêchant que la surface de l'eau ne reçoive aucuns rayons étrangers, qu'elle puisse reflechir parallèlement à l'axe de la vision, qui deviendroit par là moins distincte ; tous les rayons qui partent du fond de l'œil du chat, parviennent sans aucun mélange à l'œil du spectateur, & lui font appercevoir d'autant plus distinctement l'objet qui les reflechit. M. de la Hire joint à tout cela des reflexions sur la structure du muscle de l'iris, & sur le principal organe de la vision, qu'il prétend être la retine, par préférence à la choroïde.

Le seul Article qui regarde l'Acoustique, contient diverses experiences faites par feu M. Carré, sur les sons que produisent des Cylindres solides ; experiences très-propres à confirmer l'opinion où il étoit, Que la cause immédiate des sons n'est pas différente des vibrations particulieres de toutes les petites parties de la corde, ou en général du corps sonore, mises en ressort

dont se fait la préparation des cuirs : M. *Faugeon*, celle dont se font les bas, soit à l'aiguille, soit au métier : & M. *de la Hire*, tout ce qui appartient à la pratique de l'art de la Peinture.

Il nous entretient aussi des Machines ou Inventions approuvées par l'Académie pendant la même année, & qui sont 1. Une Machine inventée par M. *Molard*, pour faire mouvoir avec une grande facilité les aiguilles des cadrans très-éloignés de l'Horloge, sans avoir besoin de longues verges de fer, ni de molettes & de pignons, dont la pesanteur demande un grand poids pour le mouvement des rouës. 2. Le Parasol ou Parapluie de M. *Marius*, nouvellement perfectionné. 3. Une méthode ingénieuse de tirer la seconde & dernière Seance de la Lotterie de Lorraine; méthode par laquelle on a cru que celui qui avoit pris 50 billets de suite, devoit avoir sûrement un lot, sans ce qui lui pouvoit venir de hazard.

L'Histoire est terminée par les éloges de MM. *Tschirnbaus* & *Poupart*; & les Mémoires le sont par la Piece de M. *Gauteron*, sur l'évaporation qui arrive aux liquides pendant le grand froid : envoyée à l'Académie par la Société Royale des Sciences de Montpellier, pour entretenir l'union qui doit être entre ces deux Compagnies, comme ne faisant qu'un seul corps.

M. JO. CASPARIS ZEUMERI Glau-  
 -chensis Misnici Vitæ Professorum Theo-  
 -logiæ, Jurisprudentiæ, Medicinæ, &  
 Philosophiæ, qui in illustri Academia  
 Jenensi ab ipsius fundatione ad nostra us-  
 que tempora vixerunt, & adhuc vivunt,  
 una cum Scriptis à quolibet editis, qua-  
 tuor Classib. recensitæ. Præfationem  
 præmisit M. CHRISTOPHORUS WEIS-  
 SENBORNIUS, &c. *Jena, impensis Jo.  
 Felicis Bielckii, 1711.* C'est-à-dire : *Les  
 Vies des Professeurs en Theologie, en Ju-  
 risprudence, en Medecine, & en Philoso-  
 phie, qui ont vécu dans l'Université de Je-  
 ne, depuis son établissement, & de ceux  
 qui y vivent encore, avec le Catalogue de  
 leurs Ecrits. Par Jean Gaspar Zeumer;  
 le tout divisé en quatre Classes. On y a  
 joint une Préface de Christophorus Weis-  
 senbornius. A Jene, aux dépens de  
 Felix Bielckius. 1711. vol. in 8. pagg.  
 302. pour la premiere Classe: pagg. 272.  
 pour la seconde: pagg. 112. pour la  
 troisiéme: & pagg. 248. pour la qua-  
 triéme. Se trouve à Amsterdam chez  
 les Waesberge.*

L'HISTOIRE des Professeurs de l'Uni-  
 versité de Jene avoit été commencée  
 par Adrien Beierus, qui ne l'a continuée  
 que jusqu'à l'annéc 1659, & y a omis plu-  
 sieurs

fieurs circonstances remarquables. Cette  
 confideration a porté M. Zeumer à écrire  
 de nouveau ces vies , & à les continuer  
 jusqu'à nôtre temps. Les Professeurs dont  
 il est ici parlé sont des Theologiens , des  
 Jurisconsultes, des Medecins, & des Phi-  
 losophes. Les Theologiens sont Ambf-  
 dorf, Melanchthon, Strigelius, Jonas, Ro-  
 rarius, Rosa, Schnepfius, Flacius, Mu-  
 sœus, Wrigandus, Judex, Stoffelius, Sel-  
 necker, Cœlestin, Heshufius , Kirchner,  
 Mirus, Voitius, Sartorius, Avenarius, O-  
 pitius , Reudenius , Hammer , Mylius,  
 Fischer, Piscator, Grawerus, Major, J.  
 Gerhardus, Himmelius, Glassius, Dillher-  
 rus, Bechmannus, Zetchius, Muller, Weif-  
 senbornius, François Buddée, & plusieurs  
 autres que nous passons ; faisant en tout  
 49 Professeurs. Ces vies, comme toutes  
 celles des autres Professeurs dont il est par-  
 lé dans la suite, sont fort abrégées. Celle  
 de Buddée, que nous rapporterons mot à  
 mot, servira d'exemple.

Buddée est né dans un Bourg de Pome-  
 ranie en 1667, le 25 de Juin. Son pere  
 nommé François Buddée, sçavant Theolo-  
 gien, & Ministre de la même ville , eut  
 soin de l'instruire d'abord des principes de  
 la Religion Chrétienne , après quoi il lui  
 fit étudier les Lettres humaines sous Da-  
 niel Schonemannus, & sous d'autres Maî-  
 tres habiles, dans l'Ecole desquels le Dis-  
 ciple

... succès la Philo-  
sophie Chrétien Donat, Jean-Baptiste  
Melius, Theodore Dassovius, & sous  
les autres Docteurs. A cette étude  
accéder celle de la Théologie; dans  
le il choisit pour ses Maîtres Michel  
Merus, Conrad Samuel Schurzleif-  
er, Jean George Neumannus. Il re-  
vint d'années après à Jene sa patrie,  
fut nommé Professeur dans les Lan-  
gues Grecque & Latine, puis Professeur  
de Théologie; & enfin Recteur de l'Uni-  
versité; emplois dont il s'est acquité jus-  
qu'à présent avec beaucoup d'honneur, & où  
il a attiré une estime générale. Les  
ouvrages qu'il a donnez au Public, sont une  
Description historique sur les Symboles Eu-  
angeliques, à Wittemberg, en 1687; une  
Description des Rites Juifs de l'Eglise Latine,  
à Wittemberg, encore en 1687.

endroit; un autre, sur l'origine du Cardinalat, de la même date. Le Philosophe amateur des fables, dépeint dans une Dissertation Historique-Philologique. Remarques Politiques sur Corneille Tacite, même date. Histoire du Droit naturel, du Droit des Gens, à Hall, 1695. Dialogue des mœurs des Philosophes, à Jersey même année. Des principales erreurs des Stoïciens dans la Morale, même date. Du Droit de la Guerre touchant les choses sacrées. Le Prince affranchi des Loix humaines, & soumis aux Loix divines, même date. Eclaircissement sur cette question: Si la science de l'avenir est naturelle à l'homme. Parallele des Loix de Moïse & de Solon. L'art de cultiver son esprit, même date. L'accord de la Religion Chrétienne avec la vie Civile, imprimé au même lieu, 1701. Dissertation Historique & Morale sur le culte superstitieux que les Chinois rendent aux morts, même date. Examen des prétentions de la Maison d'Autriche sur le Royaume d'Espagne à Hall, 1702. Question Politique: Si les Alchymistes doivent être soufferts dans un Etat bien policé. Discours sur la destination de l'étude de la Logique, mis à la tête de l'*Art de penser*, même date. Discours sur l'étroite liaison qu'il y a entre la Piété & la Vérité. De l'origine & de la puissance des Evêques, contre Henri Dodwell

même date. Nous passons plusieurs autres Ouvrages, dont le détail seroit trop long.

La seconde Classe, qui est des Jurisconsultes, contient 62 vies. La troisième, qui est des Medecins, en renferme 29. Et la quatrième, qui est des Philosophes, 90. Les Philosophes dont il est ici parlé, sont Stigelius, Neander, Durfeldius, Rosa, Tirnelius, Langer, Fulda, Salius, Wiedebrannus, Merolinus, Pensoldus, Hildericus, Crusius, Osius, Wolfgangus Zeisenus, Guntherus, Reudenius, Julie Lipse, Balthasar Brunner, André Libavius, &c. Les Medecins sont Jean Shoeter, Janus Cornarius, Louis Sturmius, André Ellinger, Eusebe Schenckius, Jean Theodore Schenckius, Paul Marquardus Slegelius, Jean Arnauld Friderici, Jacques Wolffius, Ernest Henri Wedelius, Jean Adolphe Wedelius, Rudolphe Guillaume Crause, aujourd'hui vivant, & les autres, dont on peut voir la liste dans le Livre de notre Auteur. Ce qu'il y a de plus considerable dans les vies de ces Medecins est le détail de leurs Ouvrages. Ceux du dernier que nous venons de nommer sont en grand nombre, & meritent d'être rapportez ici. Dissertations : Du scorbut, de la palpitation de cœur, de la goutte, de la sterilité & impuissance, des fièvres catharales, de l'extraction du fœtus, de la toux,

de la pleuresie, de la fièvre pourprée, du délire, des écrouëlles, de la rougeole, des maladies des esprits animaux, de l'apoplexie, de la dyssenterie, de ceux qui ont été frappez de la foudre, de la nature & de l'usage des sternutatoires. Autres Dissertations: De la phtisie, du mépris temeraire que l'on fait de certains remedes simples que les Anciens nous ont appris, de la triste condition des femmes par rapport à la santé, Traité de la rhuë, &c.

Comme nous ne sçaurions donner un Extrait complet du Livre de nôtre Auteur sans rapporter ainsi les catalogues des Livres que les autres Ecrivains dont il parle ont composez, nous croyons plus à propos de renvoyer les Lecteurs à l'Ouvrage même.

*Avis sur la nouvelle Edition de Saint Jean  
Damasçène.*

ON avertit le Public, que les deux volumes de cette nouvelle Edition contiennent tous les Ouvrages de ce Pere qui sont dans les précédentes; sans compter plusieurs Pieces qui n'avoient point encore paru; & que par conséquent on doit la regarder comme une Edition complete, & à laquelle il ne manque rien. A l'égard des Ouvrages faussement attribuez à ce Pere, tels que l'*Histoire de Barlaam* &c

---quien les réservẽ pour  
pendice , & il différera de les faire  
ner jusqu'à ce qu'il en puisse décou-  
autres , soit veritables , soit suppo-  
qui meritent de former tous ensem-  
troisiẽme volume. Quant aux Oeu-  
e *Leontius* , elles n'ont aucune liaison  
celles de *S. Jean Damascẽne* , qui a  
200 ans aprẽs lui ; & le *P. Lequien*  
amassẽ un assez grand nombre pour  
nposer un juste volume , auquel il  
vailler incessamment.

*taire Litteral sur tous les Livres de  
en & du Nouveau Testament , par  
P. D. AUGUSTIN CALMET,  
ux Benedictin de la Congregation de  
Anne & de S. Hydulphe. Les trois  
Livres des Rois. A D...*

nitez des Philistins. Selon Jeremie & Amos, les Philistins étoient originaires de l'Isle de *Caphtor*. Leur nom propre étoit *Cerethim*, car celui de Philistins n'est qu'un terme vague, qui signifie étranger. L'Isle de Caphtor, à ce que croit nôtre Auteur, est l'Isle de Crete. Caphtor en Hébreu signifie une pomme ou une grenade; la pomme de coing se nomme *Cydonium*: or les Peuples *Cydones*, & la ville *Cydonia*, sont très-celebres dans l'Isle de Crete; ils en occupoient une bonne partie. Les Grecs appelloient apparemment *Cydones*, ceux que les Hébreux appelloient *Caphtorim*. Le mot de *Cerethim* s'est mieux conservé dans l'Isle de Crete; puisque, comme Pline le remarque, elle s'appelloit autrefois *Curetis*, & que d'ailleurs les *Curetes* y éleverent Jupiter. Le parallele qu'on fait après cela des mœurs des Philistins avec celles des Cretois confirme ces conjectures, & donne lieu de découvrir l'origine des Divinitez Philistines. Il y en avoit cinq, dont la premiere étoit *Dagon*, qu'on adoroit principalement à Gaze & à Azoth. La seconde étoit *Beel-Sebub*, qui avoit un Temple à Accaron. La troisième étoit *Astaroth*, Divinité reverée chez les Ascalonites. La quatrieme, *Marnas*, qui n'est pas connu dans l'Écriture, mais dont d'autres Auteurs parlent comme de la Divinité particuliere de la ville de Ga-

2e. La cinquième, *Berith*, ou *Baal-Berith*.  
 „ Or tous ces Dieux, dit le Pere Calmer,  
 „ venoient de l'Isle de Crete, suivant les  
 „ Anciens. Le Dagon des Philistins est la  
 „ Déesse *Dyctinne* des Cretois *Dic-tinne*  
 „ est la même chose que *Dig-tin*, ou *Dag-*  
 „ *tan*; *Dag*, & *Dagon* en Hébreu signifie  
 „ un Poisson: *Than* ou *Thannim*, un grand  
 „ poisson, un poisson du genre des Ceta-  
 „ cées. Les Cretois racontoit que cet-  
 „ te Déesse étoit la même que Diane, &  
 „ qu'on lui donnoit le nom de *Dyctinne*,  
 „ parce qu'étant poursuivie par Minos,  
 „ elle s'étoit jettée dans la mer, & dans  
 „ les filets des Pêcheurs. *Beel-Sebub* étoit  
 „ apparemment adoré sous la figure de  
 „ mouche, en memoire de ce que Jupi-  
 „ ter avoit été élevé dans le mont Ida au  
 „ milieu des mouches à miel... Si *Asta-*  
 „ *rosb* est la même que *Vénus* (*celeste*, qui,  
 „ selon Herodote, avoit un Temple fa-  
 „ meux à Ascalon) les Cretois prétendant  
 „ que *Vénus* étoit sortie de leur país, &  
 „ lui rendant de très-grands honneurs; il  
 „ n'est pas surprenant que les Philistins,  
 „ qui étoient leur Colonie, les aient imi-  
 „ té en cela. Enfin Etienne le Geogra-  
 „ phe nous assure que *Marnas* de Gaze est  
 „ le Jupiter Cretois." L'Auteur parle de  
 „ chacune de ces Divinitez en autant d'arti-  
 „ cles particuliers.

La seconde Dissertation concerne l'ap-  
 pari-

parution de Samuel à  
veulent que cette app  
fourberie de la Python  
per Saül en lui persuad  
muel, quoi qu'elle ne  
nion temeraire, dit le Pe  
se, & contraire au Text  
soutiennent qu'il y eut  
parution, mais ils sont  
sur la maniere. La plû  
ce ne fut ni par l'effet de  
la force des évocations q  
rut; mais que ce fut par  
Dieu, qui sans avoir éga  
de la Magicienne, ni au  
Demon, permit dans sa co  
avant sa mort, apprit par  
Prophete, l'extrémité des m  
il s'étoit engagé par sa desob  
ques autres n'ont pas craint  
les ames des Saints de mên  
des méchans, étant au pou  
mon, avant que J. C. les eu  
par sa mort, le Prince des t  
user de sa puissance en cette r  
faire apparôître Samuel à Saül.  
sième opinion sur ce sujet, est  
le Demon qui apparut, & qui  
Magicienne & Saül. Enfin il y  
assurent que la Pythonisse ne vit  
ni le Demon, mais un fantôn  
figure de Samuel, que Dieu f

... sans que le Démon eut  
part à ce prodige. „ Mais nous  
rions assurer, ajoute-t-il, si ce fut  
corps ou seulement en esprit : *Sive  
in corpore, sive extra corpus, nescio.*” Il  
par par une application suivie, que  
son opinion est parfaitement conforme  
à la vérité; & en achevant de refuter ceux  
qui accusent la Pythonisse d'imposture,  
il dit point, dit-il, la Magicienne qui  
se dit. Si l'on dit qu'elle contrefit sa  
voix, pour parler au Roi au nom de  
Dieu, à quoi ne s'exposoit-elle pas  
en annonçant des choses si desagrea-  
bles... N'est-il pas bien plus croyable  
dans une pareille conjoncture elle  
auroit efforcée de flatter le Roi, &  
de relever le courage, au lieu de  
le braver par ses menaces? Ignoroit-elle le  
caractère des Princes qui ne veulent point

408 JOURNAL DES SÇAV  
tion du Chapitre xvii. du pre  
des Rois, il entre dans un déta  
rieux touchant la personne & le  
Goliat. Ce Geant avoit env  
pieds & demi de hauteur, en  
coudée à vingt poulces & de  
palme à trois poulces & un pe  
cuirasse pesoit cent cinquante  
un quart, en prenant le ficel à  
ce, & la livre à seize onces.  
sa lance pesoit près de vingt l  
casque, son bouclier, & ses a  
étoient sans doute proportionn  
là. Un Auteur, après avoir  
ment examiné ces proportions  
que l'armure complete de G  
être de deux cens soixante-d  
treize onces.

A la tête du Commentaire su  
Livre des Rois il y a aussi de  
tions. Les richesses que le  
laissa à Salomon font le sujet de  
re. Ces richesses ont paru imm  
presque incroyables à la plûpa  
qui ont le plus aprofondi la r  
poids, des mesures, & des me  
Anciens. L'écriture dit que  
à son fils Salomon la somme d  
*talens d'or, & un million de tal*  
Outre cela il lui donna *de son*  
*mille talens d'or, & sept mille tal*  
Selon l'évaluation qu'en fait le

... huit millions cinq cens  
vingt-treize mille sept cens cinquante  
es. Le million de talens d'argent  
quatre milliards huit cens soixante-  
millions cent quatre-vingt-sept mille  
ns livres. Voila ce que David a  
assé *dans sa pauvreté* pour bâtir un  
e à Dieu. L'Auteur s'attache à  
que David a pû accumuler tous  
rs, & que Salomon en a dû em-  
vantage à la construction du Tem-  
qu'ainsi il n'est nullement necessai-  
ppofer qu'il y ait quelque faute  
texte, ou d'avoir recours à aucu-  
explications ingenieuses qu'on a  
pour extenuer ces prodigieuses  
David regna très-long-temps, &  
n regne il amassa toujours. Il  
es Nations opulentes qu'il dé-  
toutes leurs richesses

que suivre son exemple, avec  
 rence pourtant que David ne  
 phir que de l'or & un profit  
 lieu que Salomon en faisoit a  
 curiositez, qui sans doute ne se  
 pas pour rien. Après avoir  
 opinion par des raisons, le P  
 produit des exemples d'amas d'  
 gent, semblables à ceux dont i  
 même plus grands. Nous nous  
 rons de rapporter ici le prem  
 exemples. „ Ctesias, dit-il, r  
 „ Sardanapale Roi d'Assyrie ét  
 „ dans sa Capitale, éleva dan  
 „ de son Palais un grand buche  
 „ mit tout ce qu'il avoit de rich  
 „ d'en dérober la jouissance à  
 „ mis, & pour mourir lui-mêm  
 „ lieu de ce qu'il avoit de plus  
 „ Il mit dans ce bucher cent  
 „ lits d'or, & autant de tables  
 „ métal, un million de talens  
 „ fois autant d'argent, des habit  
 „ des étoffes de pourpre. Il av  
 „ cela donné trois mille talens  
 „ fils, en les envoyant hors de  
 „ commencement du siege. O  
 „ ra, continue l'Auteur, tant q  
 „ dra l'étenduë des Etats de Sa  
 „ & de l'Empire d'Assyrie; mais  
 „ que David n'avoit guères moi  
 „ & que ce qu'il en avoit étoit  
 „ tivé, & plus peuplé.”

Les Temples qui les ont construits.  
Les temples portatifs paroissent beaucoup  
plus que les fixes, & la plûpart de  
ceux furent bâtis sur des tombeaux. On  
voit de cela des descriptions assez curieu-  
ses & plus celebres de ces Edifices. Voi-  
ez que Strabon nous donne des Tem-  
ples de l'Égypte. On trouve d'abord une  
place pavée, large d'un demi ar-  
c & longue de trois ou quatre fois  
le large.  
De là on entre dans un grand  
parvis, & ensuite dans un autre, & en-  
fin dans un troisiéme, après quoi l'on ren-  
contre un vaste parvis qui est devant le  
temple.  
Au fonds de ce parvis est un  
temple d'une grandeur mediocre, qui est  
le temple proprement dit : il n'y a aucu-  
n autre temple, ou s'il y en a, ce sont des fi-  
gures de quelques animaux sacrez, adorez

un bouc; un crocodile. Les vestibules, dit saint Clementrie, en parlant des mêmes Temples, ornez de colonades magnifiques railles sont revêtues de pierres bricieuses, les dedans sont tout brillants & d'argent, & de ce riche métal appelle *electrum*. Les lieux les plus sont fermez par des tentures de toutes tiffues d'or. Mais lorsque vous mandez à entrer dans ce lieu sacré en adorer la Divinité, un Prêtre gravement les voiles, & vous montre un chat, ou un crocodile, ou un serpent qui se roule sur un riche tapis pourpre. Les descriptions des Temples profanes sont suivies de celle du Temple de Salomon, dont on voit ici un nouveau plan, dressé avec un très-grand soin. Le plan, dressé avec un autre plan nouveau y a joint un autre plan nouveau de la ville de Jerusalem.

En expliquant ces paroles du septième verset du sixième Chapitre du troisième Livre des Rois: *On n'entendit dans la Maison ni marteau, ni coignée, ni le bruit d'aucun instrument, pendant qu'elle se bâtissoit, n'oublie pas le petit vermissseau, ou pierre Schamir, si connue des Rabbins. Ils veulent faire accroire que Salomon n'employa ni le marteau ni aucun autre outil pour tailler & pour polir les pierres qui entrèrent dans l'édifice du Temple, mais qu'il*

qu'il se servit uniquement du schamir, qui tailloit, fendoit, & poliſſoit les pierres avec une facilité merveilleuſe, & cela ſans bruit & ſans embarras. Ils ne ſont pas d'accord ſur l'origine de ce vermiſſeau ou de cette pierre. Les uns la font apporter à Salomon par Aſmodée Prince de l'Enfer. Les autres diſent que Salomon ayant enfermé les petits d'une hupe dans un verre, leur mere alla prendre cette pierre, qui rompit ſoudainement le verre. D'autres enfin aſſurent que Salomon envoya chercher ce vermiſſeau dans le Paradis terreſtre par un aigle, qui le lui apporta. On ne laiſſa pas perdre une choſe ſi précieuſe & ſi utile; on mit le ver dans du plomb, & on l'y nourrit aſſez long-temps; mais le Temple ayant été pillé par les Chaldéens, le ver perit. Certainement *Schamir* n'eſt autre choſe que l'Emeril (*Smiris*) dont les Lapidaires ſe ſervent pour polir les pierres précieuſes.

De M. Aurelii Antonini Elagabali Tribunitia Potestate V. Diſſertatio Historico-Chronologica. Auctore P. D. VIRGINIO VALSECHI, à Brixia Monacho Benedictino Congregationis Caſinenſis. Florentia, Typis Regiae Ceſtitudinis, apud Jacobum de Guiduccis, & Sanctem Franchi. 1711. C'eſt-à-dire : *Diſſertation Historique & Chronologique ſur la cinquième*

*me puissance Tribunitienne de  
Antonin Elagabale : par le  
Ginio Valsechi , Religieux  
A Florence, de l'Imprim  
tesse Royale. 1711. in 4.*

**C**OMME rien ne paroît plu  
tre hors d'atteinte les d  
mens, que le consentement un  
dailles & des Inscriptions ; rien  
plus d'incertitude dans la Chr  
Les contradictions qui se trou  
moignage de ces sortes d  
L'Histoire du III. siecle e  
fert qu'aucune autre. Non  
Auteurs qui l'ont écrite ne s  
cord entre eux sur les année  
chaque Empereur; mais il s  
égard la Pierre & le Bronze  
ligence pour multiplier les d  
vans. C'est au dénouëment  
difficultez, qui sont en gran  
le Pere Valsechi destine cett  
dediée au Grand Duc de T  
tagée en sept Chapitres. I  
d'Elagabale qui paroît à la  
(dit ce Pere) allarmer la p  
sonne. Il ne s'agit point ic  
actions, ou pour mieux pa  
mes de cet Empereur. Ce  
discussion Chronologique  
faits, qui vont à fixer V

Contemporain de cet Empereur, le  
regner trois ans neuf mois & quatre  
ars, à compter du jour qu'il devint maî-  
absolu de l'Empire par la défaite de  
acrin, qui (selon le même Historien)  
voit gouverné qu'un an & deux mois,  
oins trois jours. *Herodien* Ecrivain du  
ême temps n'accorde à ce dernier Em-  
reur qu'une année, & en attribue fix à  
agabale, à qui *Eusebe* n'en donne que  
atre, lui vi en cela par *Orose*, *Cassiodore*,  
*Nicéphore Calliste*, *Lampridius* & *Eutro-*  
bregent encore le règne d'Elagabale,  
éduisant à un peu moins de trois an-  
; en quoi ils se trouvent assez confor-  
avec l'un & l'autre *Victor*. Mais ce  
edouble l'embaras des Chronologues,  
que par une ancienne Inscription Gré-  
u temps de S. Hippolyte.

portées par *Goltzius*, *Occo*, & *M. Vaillant*, dont les unes sont de cet Empereur, & marquent sa cinquième puissance Tribunitienne; les autres sont de deux de ses femmes *Annia Faustina*, & *Aquila Severa*, & ont pour date ces deux lettres L. E. qui designent la cinquième année de l'empire du Prince. Nos Antiquaires se sont partagez entre ces divers sentimens; & quelques uns même ont essayé de les concilier. Mais ils l'ont fait avec peu de succès, ainsi que s'applique à le montrer le Pere Valschi dans la suite de cette Dissertation, où il pose d'abord pour principe que le témoignage de *Dion* ne doit point être revocé en doute; & après avoir discuté les solutions que nos Antiquaires les plus celebres ont imaginées pour la difficulté en question, & les avoir refutées l'une après l'autre, il propose la sienne, & l'appuye de toutes les raisons qui peuvent la rendre vrai-semblable.

L'autorité de *Dion* sur la durée des regnes de *Macrin* & d'*Elagabale* paroît d'autant moins douteuse, qu'il nous prévient lui-même sur l'exactitude & sur la fidélité avec laquelle il a écrit l'histoire des événemens qui se sont passez sous ses yeux, tels que ceux dont il s'agit, sur lesquels par conséquent il mérite plus de créance que tout autre Historien. Et ce qui doit donner un nouveau poids au témoignage  
qu'il

Il se rend à lui-même en cet endroit, et qu'il avouë ingénument dans l'Histoire d'Alexandre Severe, qu'il n'a pu s'instruire avec le même soin des faits qui concernent cet Empereur, se trouvant ou malade, ou chargé successivement de la conduite de diverses Provinces. De plus, si l'on examine de près les passages de *Lampridius* & d'*Eutrope*, qui semblent contredire l'Historien Grec, on reconnoît qu'ils ne lui sont pas si contraires qu'on le persuade. En effet, les deux Historiens Latins ne commencent à compter les années d'Elagabale que depuis son arrivée à Rome. Or l'on sçait que ce Prince étant parti de Syrie, où on l'avoit élu, fut obligé de passer l'hyver à Nicomedie, à cause de la mauvaise saison. De sorte que si l'on ajoute le temps de ce séjour à dix ans & huit mois, ou à un peu moins de trois ans, que donnent au regne de cet Empereur *Eutrope* & *Lampridius*, on verra que c'est précisément la durée que l'on lui attribue. L'Auteur à propos de cette prétendue contradiction entre *Dion* & *Lampridius*, nous en fait remarquer une autre entre ces deux mêmes Historiens, sur le sujet de l'âge d'Alexandre Severe. Il expose les moyens qu'employe le Pere Pape pour sauver cette contradiction, & après avoir allegué sur ce point l'opinion de *Scipione Bonarote*, il conclut que le texte

de *Lampridius* est corrompu en cet endroit, ainsi que l'avoit déjà soupçonné M. de *Tillemont*, dont néanmoins il est fort éloigné d'adopter les autres conjectures sur cet article.

Ce principe une fois posé, Qu'on doit s'en tenir au témoignage de *Dion* sur les années du regne d'Elagabale; le Pere *Valfechi* vient à l'examen des opinions qu'ont embrassées sur cela les autres Antiquaires, & il commence par celle de *Mezzabarbe*, suivie par le celebre M. *Vaillant*. L'un & l'autre, sans avoir égard à l'autorité ni de *Dion* ni de *Lampridius*, prétendent qu'Elagabale a conservé l'Empire & la vie jusqu'au mois de Septembre de l'année 975 de Rome, ou 222 de N. S. bien loin d'avoir perdu l'un & l'autre dès le mois de Mars de la même année. Mais cette opinion entraîne des conséquences tout-à-fait insoutenables (selon nôtre Auteur.) La premiere, c'est qu'en fixant à ce terme la mort d'Elagabale, & par conséquent le commencement du regne de son successeur Alexandre, il s'ensuivra que Maximin qui prit la place d'Alexandre, après l'avoir fait tuer, n'est parvenu à l'Empire que vers le commencement d'Octobre de 988 ou 235; puisque *Lampridius* & *Eutrope* assurent que le regne d'Alexandre fut de treize ans & huit ou neuf jours. Or on ne peut retarder jusqu'à ce terme l'avènement de  
Maxi-

Maximin, pour plusieurs raisons. Une des principales est tirée de l'expédition qu'entreprit cet Empereur contre les Germains, peu de temps après sa proclamation, lorsque les bleds étoient sur le point d'être moissonnez (dit *Herodien*); expédition qui ne peut être renvoyée à l'été de l'année suivante, comme le voudroient nos deux Antiquaires, puisqu'*Herodien* la place immédiatement après cette proclamation. Mais en mettant l'avenement d'Alexandre au mois de Mars de l'an 975 ou 222, sa mort & l'élection de Maximin tombent au même mois de l'année 988 ou 235, & ce dernier aura pû porter la guerre en Germanie trois ou quatre mois après, c'est-à-dire, dans le temps de la moisson, comme le témoigne *Herodien*. Cela se confirme par deux Médailles qui donnent à Maximin le titre de *Germanique*, sans faire mention de son Consulat, qu'il ne prit effectivement que l'an 989 ou 236; d'où l'on peut inferer que ces deux Médailles avoient été frappées l'année précédente, qui fut celle de l'expédition dont il s'agit. Une autre raison qui empêche de reculer jusqu'au mois de Septembre de 988 ou 235, l'avenement de Maximin, c'est que suivant l'Historien *Victor*, Gordien fut proclamé Empereur en Afrique deux ans après l'élection de Maximin; mais cette proclamation de Gordien tombe justement au mois

d'Avril de l'année 990 ou 237, ainsi qu'on le prouve par l'Eclipse de Soleil arrivée dans ce mois-là, & que Gordien, qui venoit d'être élu, regarda comme un prodige dont il devoit détourner les menaces par des sacrifices. Sur ce pied-là, les deux années de l'empire de Maximin ne seront pas complètes: au lieu que si l'on fait regner Maximin dès le mois de Mars de 988 ou 235, les deux années de domination que lui attribue *Vistor* avant la proclamation de Gordien, se trouvent remplies au mois d'Avril de 990 ou 237, qui est le temps de cette proclamation. Nous passons par dessus les autres Observations de l'Auteur sur les années du regne de Maximin, sur l'année de sa mort, sur celle du martyre des saints Pontien & Hippolyte, & sur le peu de secours qu'on tire du sentiment de M. *Vaillants* & de *Mezzabarbe*, qu'il vient de refuter, pour l'explication des Médailles d'*Annia Faustina* & d'*Aquila Severa*, dont nous avons parlé.

Le Pere Valsechi employe le Chapitre suivant, qui est le quatrième, à combattre les deux solutions que donne le Pere *Pagi* à la difficulté qui fait le sujet de cette Dissertation. L'Auteur passe légèrement sur la première de ces solutions, abandonnée par le P. *Pagi* lui-même; & il s'attache uniquement à découvrir l'insuffisance de la seconde. Le P. *Pagi* prétend qu'Elagabale

bale comptoit les années de son empire du premier Janvier 218. Il fonde cette opinion sur l'autorité de deux Médailles rapportées par M. *Vaillant*, dont l'une joint la troisième puissance Tribunitienne de cet Empereur avec son troisième Consulat; & l'autre fait mention de sa cinquième puissance Tribunitienne & de son quatrième Consulat. Ces deux Médailles représentent Elagabale monté sur un char à quatre chevaux, tenant de la main droite une branche, & de la gauche un sceptre d'ivoire. Il est certain (observe le P. *Pagi* après M. *Vaillant*) qu'on n'a point voulu honorer par là deux triomphes de cet Empereur, qui n'a jamais triomphé. Ce ne sont que deux marches Consulaires, dont la première se rapporte au troisième Consulat, commencé avec l'année 220, & la seconde designe le quatrième Consulat, commencé avec l'année 222. Elagabale comptoit donc sa troisième puissance Tribunitienne, ou ce qui revient au même, la troisième année de son empire, du 1. Janvier 220; & la cinquième, du 1. Janvier 222; d'où il s'ensuit qu'il comptoit sa première année, du 1. Janvier 218; & cela par anticipation, puisque la défaite de Macrin par laquelle il s'étoit assuré l'Empire, n'étoit arrivée que dans le mois de Juin. Le Pere Valsechi nie la conséquence, & soutient Que ces marches Consu-

lares représentées sur quelques Médailles, n'ont pas toujours un rapport nécessaire à celles qui se faisoient à l'entrée du Consulat; Qu'il s'en faisoit plusieurs dans le cours de l'année, dont les Médailles nous ont conservé la memoire; Qu'il n'est pas vrai que le commencement de la puissance Tribunitienne concourut toujours avec le commencement du Consulat, comme le montrent manifestement quelques Médailles d'Alexandre Severe, citées par l'Auteur. Quant à ce qu'ajoute le Pere *Pagi* sur la foi d'un passage de *Dion*, qu'Elagabale comptoit par anticipation sa premiere année, du 1. Janvier 218, le Pere *Valsechi* en appelle au passage même, qu'il rapporte dans toute son étendue, & qui ne paroît signifier rien moins que ce qu'a prétendu y découvrir son adversaire. A l'égard de l'explication que donne celui-ci aux Médailles d'*Annia Faustina* & d'*Aquilia Severa*, elle est sujette aux mêmes inconveniens que celle de *M. Vaillant* & de *Mezzabarbe*. On termine ce Chapitre par quelques reflexions, 1. sur les exemples alleguez en faveur du *P. Pagi*, par l'Évêque d'*Adria*, dans une Lettre écrite à *M. Astori*: 2. sur l'opinion de ce même Prélat touchant les Médailles d'*Annia Faustina*, qu'il estime avoir été frappées après la mort d'Elagabale; 3. & sur une de ces Médailles produite par le *P. Chamillart*,  
&

& que le P. Valsechi croit supposée.

L'Auteur continue dans le Chapitre suivant la critique des hypotheses imaginées pour refoudre les difficultez de Chronologie qui naissent du témoignage des Médailles comparée avec celui des Historiens. M. *Toinard* avoit cru, par exemple, qu'en supposant (ainsi que *Dion* semble l'insinuer) que les Empereurs recevoient tous les ans une nouvelle puissance Tribunitienne des Tribuns mêmes, lorsqu'ils entroient en Charge, ce qui arrivoit le 10. Decembre; on pourroit dire qu'ils comptoient pour la premiere année de leur puissance Tribunitienne le temps qui s'étoit écoulé depuis leur avènement à l'Empire jusqu'au 10. Decembre, duquel jour ils commençoient à compter une seconde année de cette même puissance. C'est ainsi que le Pere *Pagi* rapporte cette hypothese de M. *Toinard*, qu'il refute ensuite par l'autorité d'un grand nombre de Médailles. Cependant comme le même M. *Toinard* s'est plaint depuis ce temps-là dans une Lettre écrite à M. *Drouin*, que le P. *Pagi* avoit mal pris sa pensée, & l'avoit combattuë sans l'entendre; le Pere Valsechi tâche de deviner quel pouvoit donc être sur cela le veritable sentiment de M. *Toinard*, & après l'avoir exposé tel qu'il a pû le soupçonner, il s'applique à le détruire. Il en fait autant de celui du Pere *Pétan*, qui ne

s'è.

s'éloigne pas beaucoup de M. *Toinard* sur ce point; & il parcourt encore différentes solutions données par le Pere *Pagi*, & par quelques autres Antiquaires, lesquelles ne lui paroissent pas exemptes de difficulté.

Enfin peu satisfait de tout ce qu'ont produit en ce genre les conjectures les plus ingénieuses des Antiquaires, il propose la sienne dans le penultième Chapitre. Il est persuadé qu'Elagabale se regardant comme fils, & par conséquent comme légitime successeur de Caracalle, & ayant pris (en cette qualité) tous les titres attachez à la souveraine puissance, sans attendre que le Senat les lui eût decernez, il ne balançoit pas à fixer le commencement de son empire à la mort d'un Prince qui passoit pour son pere. Cela paroît d'autant plus vraisemblable, qu'il n'oublia rien pour rendre la memoire de Macrin odieuse. Il en parle dans ses Lettres au Senat comme d'un homme de basse naissance, comme d'un perfide qui avoit tué en trahison son Maître, dont la garde lui étoit confiée; comme d'un usurpateur de l'Empire, qui avoit pris le titre d'Empereur avant que d'avoir mérité celui de Sénateur. De plus, il fit mettre son nom dans les Fastes de l'année 971 ou 218, à la place de celui de Macrin, qui avoit été Consul avec *Adventus* cette même année, & il le fit avec d'au-  
tant

us de fondement, qu'il prétendoit  
 le Systéme du Pere Valsechi) avoir  
 de l'Empire dès l'année 970 ou 217,  
 outre cela effacer de plusieurs Monu-  
 publics le nom de Macrin; & l'on  
 porte ici quelques exemples. D'un  
 côté les Romains temoignerent un  
 empressement de voir en la per-  
 du nouvel Empereur un fils de Ca-  
 , & se repandirent en imprecations  
 l'usurpateur, ainsi que l'attestent  
 es Inscriptions. L'Auteur produit  
 ars Médailles, qui fortiñent d'autant  
 on sentiment, qu'elles deviennent  
 plus faciles à expliquer. La premie-  
 ine Médaille Gréque de *Julia Cor-*  
*aula*, premiere femme d'Elagaba-  
 ur le revers de laquelle on voit ce  
 à cheval en habit pacifique, & tel  
 représente sur ces Monumens les  
 eurs arrivant à Rome, ce qui dans  
 dailles Latines est ordinairement ac-  
 gné de ces mots *ADVENVVS AVG.*  
 édaille dont nous parlons est mar-  
 es lettres *L. Γ.* qui designent la troi-  
 année d'Elagabale. Dans la suposi-  
 on frapa cette Médaille en memoir-  
 son arrivée à Rome, qui tombe  
 année 972 ou 219, & qu'il épousa  
 seu de tems après, il est clair, sui-  
 opinion de l'Auteur, que ce Prince  
 it alors la troisiéme année de son

empire , ainsi que le porte la Médaille. Celles d'*Annia Faustina* & d'*Aquilia Severa*, sur lesquelles est marquée la cinquième année d'Elagabale , ne font plus de difficulté dans ce Système. Elagabale épousa *Aquilia Severa* après avoir repudié *Paula*, vers le commencement de la quatrième année de son empire ; il la quitta peu de temps après pour épouser Faustine , avec laquelle il vécut jusqu'au commencement de sa cinquième année : d'où jusqu'au mois de Mars suivant, qu'il fut tué, il eut assez de tems pour contracter deux autres mariages , & revenir enfin à sa seconde femme *Aquilia*. On trouve outre cela dans ce Système, la conciliation des Historiens. *Dion* ne donne à Elagabale que trois ans neuf mois quatre jours , parce qu'il ne compte les années de cet Empereur que depuis la défaite de Macrin. *Herodien* lui en attribue six , parce qu'il commence à compter ces années immédiatement après la mort de Caracalle. D'ailleurs *Orose* assure formellement qu'Elagabale commença de regner l'an de Rome 970 ou 217 de N. S. ce qui confirme le sentiment de nôtre Auteur.

Du reste , il s'occupe dans le dernier Chapitre de cette Dissertation à résoudre quelques objections qui pourroient ébranler son Système , & dont il se tire si heureusement , que nous croyons inutile d'en donner ici un détail. B. C. V

**B. C. D.** Dissertatio Academica de superioritate territoriali Comitum Imperii quam, &c. in Alma Argentoratensium Univerfitate folenni Eruditorum subji- ciet JOHAN. TOBIAS die 14. Aprilis anno 1710. *Argentorati, litteris Danielis Magi.* C'est-à-dire: *Du Privilege de territoire par rapport aux Comtes de l'Empire; Dissertation Académique que soumet à l'examen des Sçavans pour une dispute publique du 14. Avril 1710. Jean Tobie. A Strasbourg, de l'Imprimerie de Daniel Mage. Bro- chure in 4. pagg. 40.*

**L**E Privilege qui fait la matiere de cette These est un titre de dignité attaché à une certaine Terre, avec les droits de Souveraineté, sous la condition néanmoins de reconnoître une Puissance superieure: tel est le Privilege dont jouissent les Princes d'Allemagne dans l'étendue de leurs Terres. Ce sont, pour ainsi dire, des Souverains dependans. Ils ont un plein pouvoir sur leurs sujets, & néanmoins ils reconnoissent la superiorité de l'Empereur, & sont soumis à l'autorité de l'Empire. Quelques Auteurs croyent que le droit de ceux qui ont seulement le titre de Comte n'est pas si entier ni si absolu que celui des autres Princes. C'est entre autres le sentiment de Cocceius. Ce Docteur ce- lebre prétend que les Comtes de l'Empire  
n'ex-

n'exercent pas une autorité qui leur soit propre; mais qu'ils la tiennent de l'Empereur, qui la leur communique: à peu près comme les Magistrats dans l'administration de la Justice exercent le pouvoir que le Prince leur a confiée, ou comme un Procureur à qui une personne, en le chargeant de quelques affaires, lui en auroit cédé tout l'avantage, feroit valoir en ce cas-là des droits étrangers, qu'il devoit à la volonté d'autrui.

L'Auteur de la These ne peut souffrir une opinion si injurieuse aux Comtes de l'Empire. Il soutient que la Puissance qui reside en eux leur est propre & naturelle, & qu'elle a la même origine que celle des Electeurs & des autres Princes. Le titre de Comte est le plus ancien, & il étoit autrefois le plus honorable dans les Etats. On le donnoit aux premiers Officiers de l'Empereur, à ceux qui étoient auprès de sa personne, & qui l'accompagnoient partout. On le donna ensuite à ceux qu'on envoyoit dans les Provinces pour y commander, & y rendre la Justice en son nom. C'est cette dernière fonction qui a pû faire regarder leur pouvoir comme un pouvoir de communication & d'emprunt, plutôt que comme un droit personnel & de naissance. Mais l'Auteur observe qu'il n'y a nulle différence à faire sur cela entre les Comtes & les autres Princes de  
l'Em-

l'Empire, puisque les uns & les autres n'avoient autrefois que la même qualité & les mêmes fonctions. La Justice n'étoit point alors séparée du Gouvernement. Les Gouverneurs des Provinces étoient Capitaines & Juges tout à la fois. Ces deux emplois réunis formoient les plus grandes dignitez & les plus hauts rangs. Ainsi du côté de l'origine il n'y a rien dans la qualité de Comte qui soit un obstacle à la Puissance Souveraine.

D'ailleurs il y a des Comtes en Allemagne qui ont droit de battre Monnoye, de faire des alliances, de déclarer la guerre, de conclurre la Paix, d'imposer des subsides : ce sont-là certainement des droits de Souveraineté; les Electeurs ni les autres Princes de l'Empire n'ont rien de plus. Pourquoi veut-on donc que les Comtes, qui possèdent les mêmes droits que les Electeurs, ne les possèdent pas de la même maniere, ni sur le même fondement. Ils relevent à la verité de l'Empereur, mais cela leur est commun avec les autres Princes de l'Empire. Il est vrai aussi que leur suffrage n'est pas compté dans les Diettes comme celui des Electeurs, & qu'ils leur sont inferieurs en dignité; mais cette différence est la seule qui soit entre eux, & elle n'empêche pas que chacun dans l'étenduë de ses Terres ne jouisse des mêmes droits. L'Auteur conclud de là, que  
puif-

puisque les Comtes d'Allemagne sont précisément, dans l'étendue de leurs Terres, aussi Souverains que les Electeurs & les autres Princes le sont dans les leurs, il faut les confondre à cet égard sous le même Privilege.

*L'Ombre de M. THIERS, ou Réponse à la Dissertation de M. LESTOCQ sur la Translation de S. Firmin le Confesseur, troisième Evêque d'Amiens, avec une Critique de la vie de S. Salve, aussi Evêque de la même ville. A Liege, chez François Bronckart. 1712. in 12. pagg. 227.*

DANS l'Extrait de la Dissertation de M. Lestocq que nous avons donné au Public dans le Mois de Février de cette année, p. 153. nous avons marqué que M. Thiers avoit fait une *Dissertation sur le lieu où repose presentement le corps de S. Firmin le Confès.* Un des amis de ce Critique prend, dans l'Ouvrage dont nous allons rendre compte, la défense & de cette Piece en particulier & des prétentions des Religieux de S. Acheul; & pour le faire avec plus de force, il introduit sur la Scene l'Ombre même de M. Thiers, qui adresse ainsi la parole à M. Lestocq. „ J'étois „ en paix dans mon tombeau, occupé à „ considérer autre chose qu'une châtse vuid de ou pleine. Pourquoi, mon cher „ Con-

„ Confreere, venez-vous y troubler mon  
„ repos, & comme un autre Saül em-  
„ ployant jusqu'aux enchantemens, c'est-  
„ à-dire, tous les détours de la Dialecti-  
„ que, & de l'adresse que l'esprit peut  
„ inventer pour suppléer à la verité, for-  
„ cez-vous Samuel de sortir de son sepul-  
„ chre, pour n'être qu'un Prophete de  
„ malheur? N'ai-je pas assez bataillé pen-  
„ dant ma vie, pour me reposer après  
„ ma mort à l'ombre sinon de mes lau-  
„ riers, au moins de mes cyprès? Lais-  
„ sez, laissez mes cendres tranquilles dans  
„ le dernier asyle des mortels, & conten-  
„ tez-vous d'avoir remué celles d'un Saint,  
„ desquelles vous prétendez à force de  
„ raisonnemens détruire l'existence dans  
„ son mausolée, & realiser le fantôme  
„ dans votre châsse." L'Ombre ajoute  
„ ensuite, en parlant de l'Ouvrage qu'elle  
„ veut attaquer, & en apostrophant toujours  
„ l'Auteur : „ Vous avez recueilli, ou plû-  
„ tôt repeté tout ce qu'on peut dire de  
„ meilleur pour soutenir une mauvaife  
„ cause; mais vos raisons, ou sont usées,  
„ ou ne sont pas concluantes, ou ne sont  
„ enrichies que de quelque circonstance  
„ qui ne change point l'espece. Il y a  
„ véritablement quelque Piece nouvelle;  
„ mais elle est de trop mauvais alloi pour  
„ faire un bon titre & une monnoye cou-  
„ rante. Permettez-moi de le dire, aux  
„ en-

„ endroits où vous élevez plus haut votre  
 „ voix , l'Echo répond au bas de mon  
 „ tombeau : *Châse à ouvrir.*”

Les Parties conviennent que le corps de saint Firmin le Confesseur a été enterré dans l'Eglise de saint Acheul ; il s'agit de sçavoir si de cette Eglise, il a été transféré dans la Cathedrale d'Amiens. M. Lef-tocq qui assure que le corps de S. Firmin a été transféré, met à la tête de ses preuves celle qu'il tire de la vie de saint Salve, dont nous avons cité les paroles dans nôtre Extrait. L'Ombre commence sa refutation par critiquer cette vie. Elle s'inscrit en faux & contre l'ancienneté, & contre le merite de l'Auteur. Elle s'applique à faire voir que n'ayant composé la vie de saint Salve que dans le XIII. ou même dans le XIV. siecle, il ne pouvoit porter un témoignage suffisant d'un fait qu'il suppose arrivé à la fin du VI. ou au commencement du VII. siecle, qui est le temps auquel saint Salve a vécu. L'Ombre appuye ses remarques sur les décisions générales de M. de Launoi & de M. Fleuri; M. de Launoi, dit-elle, ne demande que deux cens ans ou environ, & M. Fleuri moins d'un siecle, dans ces sortes de faits, pour être hors d'état d'en rendre un témoignage certain. Elle soutient aussi ses raisonnemens par une Piece annoncée dans le titre, & qui se trouve ici à la fin du

Volume. On la divise en plusieurs articles, & chaque article attribue à la vie de saint Salve un des caracteres ordinaires des Ouvrages apocryphes. Non-seulement on prétend qu'elle est nouvelle, on veut encore qu'elle n'ait pas été composée sur d'anciens Memoires. On ajoute que nous ne l'avons pas même comme elle est sortie des mains de celui qui l'a faite, & que les mots qui expriment *la Translation* du corps de saint Firmin Confesseur, ont été inserés après coup dans un des Manuscrits *par une main temeraire*. De là vient la différence qu'on remarque entre les Manuscrits. Il y en a trois, observe-t-on, d'où toutes les vies de saint Salve ont été tirées : celui de Bollandus, qui l'a pris à S. Omer; celui de Du Chêne, qui ne dit pas d'où il vient; & celui du Pere Menard, qui l'a trouvé à Montreuil. Il y a trois faits aussi, la Resurrection de saint Salve, l'Invention de saint Firmin Martyr, & la Translation de saint Firmin Confesseur, dans lesquels ces trois Manuscrits ne conviennent pas. Celui de Bollandus dit tous les trois : celui de Du Chêne n'en dit pas un seul; & celui du Pere Menard rapporte les deux premiers, sans faire aucune mention du troisième, qui est la Translation de saint Firmin Confesseur. Le plus ancien des Livres de l'Eglise d'Amiens, qui renferme *la vie de saint Salve* conformément

Tom. LI, T ment

ment au Manuscrit de Bollandus, n'est, à ce qu'on assure, qu'un Breviaire du XIV. ou du XV. siècle. Les Breviaires imprimés n'ont jamais fait mention de Translation, qui fut même retranchée du Rituel en 1585.

Les Observations de l'Ombre Critique sur la vie de saint Salve, sont accompagnées de l'examen des autres preuves de M. Lestocq. On y rend suspecte une copie du Procès verbal d'une Translation faite à la fin du XIII. siècle; & tout ce que l'on allegue là-dessus induit à ne faire aucun fond sur cette copie jusqu'à ce que la verification s'en fasse sur l'original; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on ouvre la châsse de saint Firmin, car c'est dans cette châsse que l'Acte original est enfermé.

On confirme ce qui avoit déjà été avancé en faveur du sentiment des Religieux de saint Acheul, par Maître Jean du Crocq Serrurier, qui ayant travaillé à ouvrir la châsse, avoit assuré qu'il n'y avoit vû aucunes reliques. M. Lestocq a combattu cette déposition par une autre, qui suppose que les dedans de la châsse n'ont été examinés ni par du Crocq ni par aucun des autres témoins. L'Ombre s'attache à faire valoir la premiere déposition, & à montrer, 1. Qu'elle est plus croyable que la seconde. 2. Que le second témoignage est très-suspect. 3. Qu'il ne détruit pas

e premier. 4. Qu'il le confirme, sur-tout  
 Étant joint au refus constant d'ouvrir la  
 Châsse. „ Les Acteurs de cette ouvertu-  
 „ re, dit-on sur les deux derniers points,  
 „ ne peuvent ignorer ce qu'il y a, ou ce  
 „ qu'il n'y a pas dans la châsse. La  
 „ fonde du bâton fourré par des trous de  
 „ terelle ou de villebrequin, qui a fait  
 „ connoître qu'il n'y avoit point de *coffre*  
 „ *de plomb*, mais des *barres de fer*, a suffi  
 „ pour sentir s'il y a des reliques, & un  
 „ *Procès verbal avec six sceaux*, sans obli-  
 „ ger un Sacristain & un Orfèvre à decla-  
 „ rer pardevant Notaires; qu'ils ont senti  
 „ en remuant la châsse, un *fardeau* qui sans  
 „ doute est le *paquet* dans lequel les reliques  
 „ sont contenues. Il resulte de là un soup-  
 „ çon très-violent que le refus de l'ouvrir  
 „ vient de la parfaite connoissance que  
 „ l'on a qu'elle est vuide, & ce soupçon  
 „ se changera en preuve complete, & en  
 „ pleine conviction, si l'on persiste dans  
 „ ce refus.”

On entre ensuite dans un assez grand  
 détail alphabetique, pour persuader que  
 les Religieux de saint Acheul ne se trom-  
 pent point en lisant le mot *Firminus* sur le  
 tombeau decouvert en 1697, sous l'Autel  
 de leur Eglise, du côté de l'Epître. Les  
 reflexions qu'on fait là-dessus sont préce-  
 dées de deux Extraits de Lettres écrites au  
 sujet d'une *visite du Pere Mabillon*. „ Si-

„ tôt que ce Pere vit la catacom  
 „ l'Auteur des Lettres, il parut  
 „ suadé que les tombeaux qu'elle r  
 „ étoient ceux des premiers Evêqu  
 „ miens; & lorsqu'il y descendit  
 „ qu'il falloit ôter ses souliers, par  
 „ marchoit sur une terre qui étoi  
 „ Il se coucha avec une grande p  
 „ le tombeau de saint Firmin Cor  
 „ & il dit que le nom qui s'y li  
 „ manifestement celui de ce saint Ev  
 „ qu'on ne pouvoit former aucun  
 „ là-dessus."

L'Ombre de M. Thiers avoit ob  
 vec peine la permission de parler  
 à M. Lestocq. Elle employe si bi  
 te heure, qu'elle debite un discours  
 pages. C'est néanmoins malgré elle  
 cesse de parler. „ Vous sçavez, d  
 „ que... Mais qu'entends-je ?  
 „ rappelle. Je vous quitte, je rent  
 „ mon tombeau, je vous dis un  
 „ éternel."

*Les Odes d'ANACREON & de SA*  
*en vers François, par le POËTE*  
 FARD. A Rotterdam, chez Frit  
 Bohm. 1712. vol. in 12. pagg. 35

ON trouve ici beaucoup plus que  
 tre ne promet. M. Gacon no  
 BONCE les Odes d'Anacreon & de

traduites en vers François, & il nous donne outre cela une sçavante Differtation sur l'excellence de la Poësie, & une Histoire de la vie des Odes d'Anacreon pendant son séjour à la Cour de Polycrate. La Differtation sur l'excellence de la Poësie fait une bonne partie du volume, elle est divisée en trois Parties. Dans la premiere, l'Auteur montre l'utilité de la Poësie. Dans la seconde, il se propose de maintenir *la préférence des Anciens sur les Modernes*. Et dans la troisiéme, il prouve que les vers sont préférables à la Prose, quand il s'agit de traduire les Ouvrages des Poètes.

Quant au premier point, il remarque que la Poësie est d'un grand secours à la Théologie. La science de la Theologie, dit-il, est sans doute la Reine des Sciences, tant par rapport à son objet, qui est Dieu, que par rapport à sa fin, qui est de le faire connoître: Or l'Ecriture qui est sans doute la Théologie la plus parfaite, puisqu'elle est émanée de Dieu même, ne nous instruit des attributs du premier Être qu'avec des images toutes Poëtiques. Les Pseaumes, qui sont de vrais vers, de l'aveu de bien des Sçavans, sont remplis de semblables idées. De plus, à quel sublime ne se sont point élevez les Poètes Chrétiens dans leurs Poësies Chrétiennes? Malherbe, Racan, Godeau, Corneille, Racine, sans parler des Poètes des autres Nations.

tions, *ne sont-ils pas autant de fidelles échos* de cette voix divine que le Chantre Royal a fait entendre à tous les Peuples de la terre ? Peut-on même sans injustice, ajoute nôtre Auteur, ravir aux Poètes Payens l'honneur d'avoir été de véritables Théologiens en ce sens-là ? Leur Jupiter ne fait-il pas tout mouvoir d'un clin d'œil ? *Cuncta supercilio movens*. Ne foudroye-t-il pas les Geans ? *Tela Giganteos debellatura furoros*. N'est-il pas le Souverain des Rois ? *In ipsos Reges imperium est Jovis, &c.* Quelques-uns prétendent avilir la Théologie des Poètes Payens, en objectant qu'ils ont poussé si loin leurs images Poétiques, qu'ils ont donné lieu à l'Idolatrie. Mais nôtre Auteur dit que comme on peut faire un mauvais usage des meilleures choses, les Peuples ont pris de travers ou trop à la lettre, les expressions des Poètes, & que cet inconvenient ne doit point être mis sur le compte de la Poësie. Il demande si les Censeurs de la Poësie veulent être plus zelez ou plus éclairéz que saint Paul. Ce grand Apôtre, dit-il, a souvent blâmé les Philosophes de leurs erreurs ou de leurs impostures. Loin de parler de la même sorte des Poètes, il s'est servi plusieurs fois de leur témoignage. Le beau passage d'Aratus, qu'il a cité sur une matière toute Theologique, est une preuve convaincante de l'estime qu'il en faisoit.

...employe une infi-  
ages tirez des Poëtes anciens.  
pourtant pas moins dans son  
e prouver l'existence d'un Dieu  
Moderateur de l'Univers, Ven-  
mes, & Remunerateur des ver-  
capitaux de la Religion Chrê-  
e-toutes ces considerations nô-  
conclud que la Theologie des  
lus conforme à l'Écriture que  
eologiens à Systême, laquelle  
ulgairement la Theologie de  
dit que pour cette raison on  
s de cas d'un seul Pseaume de  
de tous les volumes immen-  
rs scholastiques les plus sub-  
profonds. Qu'ont produit  
mande-t-il, tous ces gros  
*tributis, De existentia* D.

*Immunis aram si tetigerit manus,  
 Non sumptuosa blandior hostia,  
 Mollibit aversos penatos  
 Farre pio & saliente micâ.*

C'est-à-dire : Si lorsque vous approchez de l'Autel vos mains sont innocentes & pures, une simple mie de pain, ou un petit grain de sel petillant dans le feu de vôtre sacrifice, sera aussi agreable à Dieu qu'une victime de plus grand prix. Il faut, dit là dessus nôtre Poète, qu'un Theologien soit bien délicat, s'il n'est pas content d'une si belle Theologie, & s'il la condamne parce qu'elle est debitée par un Poète.

De la Theologie l'Auteur passe à la Philosophie, & après avoir essayé de montrer que la Theologie des Poètes est plus conforme à la Religion, il se propose de faire voir que la Philosophie des Poètes est préférable à celle des Philosophes. Il y a deux sortes de Philosophie, remarque-t-il; l'une, guindée & abstraite, qui est celle de la plûpart des Philosophes de profession ou de cabinet; l'autre, sensible & naturelle, qui est celle des gens d'esprit de tous les états. La premiere de ces Philosophies n'est pas la plus utile; elle ne contribue en rien au commerce de la vie, comme la Theologie scholastique ne sert de rien pour le salut. La seconde Philo-

sophie

phie se communiquant plus agréablement, est infiniment plus aimable & plus utile, c'est celle que Salomon a *pratiquée*, lui qui a été le plus sage des Philosophes. Or la Poësie qui va toujours à ce qu'il y a de plus noble & de plus utile, negligé la première de ces Sciences, pour s'attacher à la seconde. Il est pourtant vrai que plusieurs Poëtes Grecs & Latins ont mis en vers des veritez Philosophiques & fort abstraites, témoin Aratus, Empedocles, & Lucrece; mais quoi qu'ils soient généralement estimez, pour avoir surmonté les difficultez qu'il y a de traiter ces matieres en vers, ils sont infiniment plus estimables lorsqu'ils ont parlé de la Nature plus *Poëtiquement*, c'est-à-dire, *plus conformément à la seconde Philosophie*. La première est sujette à mille contradictions, & cause des disputes sans fin; l'autre, au contraire, s'insinue agréablement dans les esprits, & convainc tout le monde. C'est de la première que le Sage a dit, que Dieu a livré le monde à la dispute des hommes, *tradidit mundum Deus disputationi hominum*; & c'est de la seconde qu'on peut dire avec le Poëte :

*Felix qui potuit rerum cognoscere causas.*

Je sçai, continue le même Auteur, que les Gassendi, les Descartes, les Robauts,

les Boyles , les Newtons , les Malpighi , & tant d'autres Philosophes , ont beaucoup illustré la premiere de ces deux Philosophies ; mais ils ne se feroient pas fait moins estimer s'ils eussent aussi bien réüssi dans la seconde. La pluralité des Mondes, ajoute-t-il, qui est un Ouvrage Poëtique, quoi qu'écrit en Prose, fait plus d'honneur à M. de Fontenelle que tout ce qu'il peut avoir écrit de plus solide sur la Philosophie. Ouvrez ce Livre , dit-il , vous y verrez dès le commencement , les Astres appelez des cloux d'or attachez à la voûte des Cieux, & dont l'azur releve encore le brillant éclat. Tout ce qu'il raconte des tourbillons & des Planetes habitées , n'est pas plus fondé que l'or dont-il fabrique les étoiles , & que le bleu dont il colore les nuées ; cependant il plaît , il réjouit ; peu s'en fait même qu'il ne nous persuade des choses que nous aurions toujours traité de fables avec toutes les preuves Philosophiques. Telle est la Philosophie des Poëtes ; elle se sert de celle des Philosophes , comme l'Orfèvre se sert d'un diamant pour le polir & pour le mettre en œuvre ; en sorte que les Poëtes peuvent dire aux Philosophes :

*Vous allez chercher dans les mines  
L'or que nos mains doivent polir.  
Et nous arrachons les épines  
Des fleurs que vôtre Art sçait cueillir.*  
Nôtre

Nôtre Auteur craignant de se trop étendre sur ce sujet , renvoye les Curieux au Livre d'Aldrovandus , ce grand Philosophe, qui a confirmé par mille traits empruntez des Poëtes, ses discours Philosophiques sur tous les animaux ; Ouvrage le plus étendu que jamais l'esprit humain ait conçu sur cette matiere. Cet habile Historien de la Nature avouë que les Poëtes l'ont très-bien connue , & convient que leurs Ouvrages en contiennent presque tous les plus rares tresors. Dès le commencement de son *Ornithologie*, qui est son chef-d'œuvre, il se sert d'un vers d'Horace pour nous dire que l'aigle attaque le serpent non-seulement par le desir de vaincre, mais encore dans le dessein de s'en nourrir.

*Nunc in reluctantes dracones  
Egit amor dapis atque pugna.*

Nous assure-t-il que le lion a une ouverture de gueule plus grande que ne l'a tout autre animal ? il tire son autorité d'Anacreon.

*Dedit Natura leoni  
Dentes hians rictu.*

Après nous avoir décrit la cigale comme un petit animal cartilagineux , & qui n'a

n'a qu'un peu d'humeur au lieu de sang, le même Poëte vient à son secours. Parle-t-il du venin des serpens, & des différens symptomes que cause leur morsure? Lucain lui fournit un grand nombre d'autoritez pour prouver les effets surprenans qu'il en raconte. Qu'on lise Ciceron, Seneque, Plutarque, & les autres Auteurs qui ont fait des Dissertations Philosophiques, on verra qu'ils ont cité ou rapporté une infinité de vers. Nos Poëtes François ne s'appliquent pas moins *que les Grecs & les Latins*, à répandre dans leurs Ouvrages cette Philosophie gracieuse & prévenante. De plus, quand les Poëtes se mêlent d'être Philosophes *ex professo*, ils sçavent s'en tirer encore mieux que les Philosophes mêmes. M. Gassendi, qui merite d'être cru sur cet article, sçavoit tout Lucrece par cœur, & de peur de l'oublier il en recitoit tous les matins une centaine de vers. Or si de grands Philosophes font tant de cas de la Poësie, il faut certainement qu'elle ait quelque chose de plus admirable que la Philosophie des Philosophes.

M. Gacon passe de la Physique à la Morale; il observe que les Poëtes excellent dans la Science des mœurs, & que c'est en reflechissant sur la peinture vive & naturelle qu'ils font des passions, que les Philosophes ont fait de si beaux Traitez. *D'ailleurs qui est-ce qui n'estimera pas cent fois*

is sur cette matiere Sophocle, Euripide, Corneille, & Racine, qu'Aristote, Platon, & plusieurs autres, tant anciens que modernes? L'Auteur prend ici occasion de parler des Pieces de Theatre, & de la Poësie que tant de gens condamnent. Il demande quelle différence il y a entre la Tragedie à une Histoire? Les Censeurs du Theatre, dit-il, laissent entre les mains des Chrétiens, Suetone, Dion, Plin, Live, Plutarque, Thucydide. Les Censeurs même que l'on en a faites sont fautivees. Amiot, Vaugelas, & d'Aubert sont des Traducteurs très-estimés & très-courus. „ Je voudrois bien savoir pourquoi ces Censeurs en veulent tant à Sophocle, à Euripide, ou à leurs imitateurs Corneille & Racine? „ Ont-ils que c'est à cause que le langage des Poëtes est plus vif & plus animé que celui des Historiens; & que la représentation de leurs Poëmes est accompagnée de tant de pompe & de splendeur, qu'il est impossible que le cœur des spectateurs n'en soit corrompu? „ Mais, reprend nôtre Auteur, on a répondu cent fois à ces frivoles accusations. „ Plus, continue-t-il, toutes les Traditions ne sont point dangereuses, & toutes les Pieces saintes, il y en a un grand nombre d'autres, où la vertu est représentée avec des couleurs qui la rendent

„ aimable. Que si parce que le cri  
 „ présenté dans quelques-unes a  
 „ coup de force, il faut les rejett  
 „ voi pas, comme je l'ai déjà d  
 „ quoi les Historiens sacrez & p  
 „ jouïront du privilege d'être da  
 „ cieté civile, pendant que le  
 „ Tragiques en seront exclus.”

M. Gacon ne se contente pas  
 ses efforts pour justifier la Tragedi  
 tend aussi que la Comedie doit être  
 vert de la censure, & qu'elle a de  
 utilitez. „ On n'en sçauroit dou  
 „ il, après le fruit que celles de  
 „ ont fait en France. Les Précie  
 „ cules, poursuit-il, les faux Mat  
 „ Jaloux outrez, & les Bourgeois  
 „ hommes sont diminuez des tro  
 „ depuis la représentation de ces  
 „ bles Pieces.” Nôtre Auteur  
 loin, il soutient que l'Avare, le  
 deur, le Joueur, le Misantrope,  
 tuffe, & les autres Pieces Comique  
 non-seulement très-propres à forme  
 ge & l'honnête homme, mais  
 très-capables de le porter aux vertu  
 tiennes. Voici la preuve qu'il en  
 „ La Comedie ayant pour but d  
 „ voir le ridicule de ceux qui son  
 „ leur état, n'enseigne-t-elle pas au  
 „ mes à s'acquitter des devoirs d  
 „ condition, dont la negligence e

„ source de misere en cette vie, & un su-  
 „ jet de damnation en l'autre, selon ces  
 „ paroles de Tertullien, *Omnis causa dam-*  
 „ *nationis ex usu pravo conditionis.* Un bon  
 „ Poëte Comique va quelquefois jusqu'à  
 „ donner des instructions concernant ce  
 „ qu'il y a de plus saint dans la Religion;  
 „ il ne se contente pas de censurer l'hypo-  
 „ crisie, de la démasquer, de l'approfon-  
 „ dir, & de la rendre haïssable, il lui op-  
 „ pose encore une solide & sincere pieté,  
 „ & par ce contraste enseigne, éclaire, &  
 „ porte son Auditeur à detester l'une, &  
 „ à embrasser l'autre. C'est ainsi, reprend  
 „ M. Gacon, que Moliere dépeint l'hy-  
 „ pocrisie de son Tartufe. Et si l'on dit  
 „ qu'il n'y a point de Roman ou d'Histo-  
 „ rien d'où l'on ne puisse tirer quelque  
 „ instruction Morale, je demande com-  
 „ ment l'on s'y prendroit pour tirer des  
 „ Clelies, des Cyrus, & des Palexandres,  
 „ d'aussi salutaires moralitez que celles qui  
 „ sont dans les Poëtes."

On nous ajoute ici qu'une des preuves  
 que le dessein des Poëtes tend toujourns à  
 la destruction du vice, c'est le soin qu'ils  
 prennent de le poursuivre à toute outran-  
 ce. Lorsqu'ils ont vû que nonobstant les  
 Tragedies & les Comedies le vice gaignoit  
 toujourns, ils ont eu recours à la Satyre;  
 & celles de Lucile, d'Horace, de Perse,  
 de *Juvenal*, feront voir jusqu'à la fin des  
 sic.

siècles, avec quel zèle les Poètes tâchent de corriger les mauvaises mœurs. Notre Auteur n'oublie pas à l'avantage des Satyriques, de rapporter le vers que saint Paul cite avec éloge contre les Cretois.

*Cretenses semper mendaces, mala bestia, & ventres pigri.*

„ Les Cretois sont menteurs, brutaux, &  
„ paresseux.

Que si les traits contre les vices se trouvent en abondance dans les Satyres des Anciens, les Sentences graves, remarque M. Gacon, les louanges de la vertu solide & sincère n'y sont pas moins fréquentes; l'on peut mettre de ce nombre cet axiome rapporté par le même saint Paul.

*Corrumpunt mores bonos colloquia prava.*

„ Un discours dépravé corrompt les bonnes  
„ mœurs.

Et cet autre, où la véritable sagesse est si bien définie par Horace.

*Oderunt peccare boni virtutis amore.*

„ L'amour de la vertu leur fait haïr le  
„ crime.

L'Auteur, après plusieurs autres passages qu'il rapporte de différens Poètes, cite ces paroles, que M. Racine met dans la  
bous

de Phedre, malheureusement tom-  
 ans l'abîme inevitable à ceux qui é-  
 ent les flatteurs.

*Ô, puisse ton supplice à jamais effrayer  
 es ceux, qui comme toi, par de lâches  
 adresses,  
 s Princes malheureux nourrissent les foi-  
 blesses,  
 poussent au penchant où leur cœur est  
 enclin,  
 leur osent du crime aplaudir le chemin:  
 estables flatteurs, present le plus funeste  
 e puisse faire aux Rois la colere celeste.*

Il fait ici en faveur de la Poësie une  
 té d'autres reflexions que nous som-  
 obligez de passer. Après quoi on  
 à la seconde Partie, où on se pro-  
 de faire voir que les Anciens ont l'a-  
 ge sur les Modernes. Nous ne rap-  
 rons point ce qui est dit sur ce sujet,  
 plus que ce qu'on écrit dans la troi-  
 e Partie contre les traductions de vers  
 rose. Nous avons un article princi-  
 ont il faut rendre compte, qui est  
 duction des Odes d'Anacreon & de  
 O.

Gacon nous informe d'abord des  
 fs qui l'ont porté à entreprendre cet  
 rage, puis il nous fait sçavoir de quel-  
 aniere il s'y est pris, pour tâcher de  
 la

le rendre digne des yeux du Public. Il nous dit que les fautes de ceux qui l'ont précédé dans la même entreprise lui ont beaucoup servi, & qu'il s'est instruit à leurs dépens. Les personnes polies le plaignant qu'Anacreon n'avoit rien que de forcé, de bas, ou de froid dans ses traductions, nôtre Auteur s'est étudié à exprimer le vrai caractère de ce Poëte; caractère simple, naturel, & badin. Il ne s'est pas contenté de le chercher dans les Ouvrages d'Anacreon, il a feuilleté tout les endroits des Auteurs anciens qui ont parlé du génie & de l'humeur de ce grand Personnage. Il avouë qu'entre ceux qui ont commenté ou traduit ce Poëte, Henri Etienne est celui dont il a tiré plus de secours. En 1660, M. le Fèvre fameux Professeur de belles Lettres à Saumur, fit imprimer le texte d'Anacreon, avec la version Latine d'Henri Etienne, & d'Elias Andreas, à laquelle il ajouta des Notes moins utiles que sçavantes. Outre le sçavoir, ce Professeur avoit encore beaucoup d'esprit; mais il faut convenir, dit M. Gacon, que son érudition se sentoît souvent de la poussière des Ecoles, & qu'elle offusquoit la beauté de son génie. C'est, ajoute-t-il, ce qui paroît manifestement dans ses Observations sur Anacreon, elles sont hérissées d'Etymologies, de Grammaire, de Racines, de Dialectes; il y a fort peu de

cho

le bon goût ou le bon sens, & l'habitude de faire des exclamations sur tout ce qu'il trouve à son gré. Les vers de cette Ode, dit-il, me paroissent si naturels, & cependant si serrez & si bien choisis, que quittant le métier de Grammaire, je suis presque devenu Poëte, & me suis enorgueilli :

*De Anacreon, dont la charmante veine  
 Fait ces beaux vers sur les bords d'Hippocrène,  
 Où l'on voit, & les jeux, les grâces, & les ris,  
 Qui ont formé ta plume, & dicté tes Ecrits.*

Il est évident par ce peu de mots que M. le Févre étoit incapable d'égayer plus qu'il n'a fait ses remarques sur Anacreon. Mais, ce n'est pas presque toujours, le sçavant à qui on reproche l'homme d'esprit. Le desir d'échapper à l'ennui d'un coup d'érudition, l'a fait négliger de beaucoup de choses dont le Lecteur lui est obligé. Les Traducteurs Français d'Anacreon qui ont paru jusqu'ici, à commencer par M. Gacon, se sont servis de termes & de phrases triviales; mais quelques-uns d'eux, & que leurs traductions m'ayant paru si mauvaises, n'ai pas laissé de les lire, & de faire quelques remarques, dont j'ai profité quelquefois. Je rends donc ces Auteurs, reprend-il, & j'ose dire qu'ils avoient pû se défaire de leur

scien-

science, ou des deux tiers de  
ils eussent mieux réussi à tradu  
te qui sçait si bien cacher l'un  
pour ne montrer qu'un beau r

Nôtre Auteur nous avertit  
mes lui ont beaucoup aidé à  
expressions, & à dépouiller s  
fatras d'épithetes inutiles don  
commencent à se ressaisir, &  
ducteurs d'Anacreon sont te  
quoi qu'il n'y en ait presqu  
l'Original. Pour mieux expr  
riginal, il a souvent negligé  
a rendu la pensée d'Anacreon  
valent en nôtre Langue. Il a  
voit plutôt avoir égard aux  
çois qu'aux termes Grecs; &  
suivi l'exemple de Remi Belle  
traduction, toute Gauloise  
paroît plus galante en bien  
que celle de nos Modernes.

Quant à l'Histoire que M.  
donne de la vie & des Odes  
il l'a tirée des faits principaux  
vez sur ce sujet dans Herodo  
Stobée, Ælien, Athénée,  
Pausanias, Suidas, Strabon,  
Seneque, Horace, Henri Etie  
Belleau, Ronlard, Armand de  
bé de la Trape, le Fèvre de  
President Nicole, Madame  
Longepierre, l'Abbé Regnier

mes Odes. Il ne nous reste plus  
à rapporter quelques exemples par les-  
quels on puisse juger de la manière dont le  
Poète a rempli son dessein.

### D'ANACREON SUR LE VIN,

Ἡ γῆ μέλαινα πίηται.

Πίνει καὶ, &c.

La terre boit dans l'Univers; la Lune boit la mer,  
le Soleil boit la pluie, & le Soleil boit l'air,  
pour se nourrir, boit le suc de la  
terre;

Il dit même que l'air boit l'eau:

Donc, chers Amis, me faites-vous

la guerre.

Quand je boi de ce vin nouveau?

Il est évident que cette petite Ode, qui n'est  
qu'un promptu, soit...

## L A C O L O M B E.

Ερασμίου πέλεια,  
Πίδεν, &c.

Dis-moi, Colombe bien-aimée  
D'où viens-tu si bien parfumée?  
Où vas-tu? De grace apprends-moi  
Quel est ton sort & ton emploi.  
Cette Lettre que tu vas rendre,  
Et l'odeur que ton vol répand,  
Me donnent un desir d'apprendre  
De qui ta fortune dépend.

En deux mots je vais satisfaire,  
Charmant Ramier, à tes desirs.  
Je sers un Maître debonnaire,  
Qui me met de tous ses plaisirs:  
Par Vénus je lui fus donnée,  
Pour une Hymne qu'il a chantée  
Sur ses appas & sa beauté.  
De lui dépend ma destinée,  
Et si tu veux sçavoir son nom,  
C'est le galant Anacreon.  
De sa part je porte une Lettre  
A Cleis, dont les traits vainqueurs  
Peuvent facilement soumettre  
Tous les esprits & tous les cœurs.  
Pour récompenser mes services  
Il me promet la liberté,  
Mais je fais toutes mes délices  
D'une telle captivité.  
Et ne serois-je pas bien folle  
D'aller aux champs chercher du grain

Exposée aux fureurs d'Eole,  
 En danger de mourir de faim;  
 Pendant que sans soins & sans peine  
 Je mange chez lui de son pain,  
 Et dans sa coupe, à gorge pleine,  
 Je m'enivre d'un jus divin.  
 Quand j'ai bû, pour lui faire fête,  
 Je voltige autour de sa tête:  
 De là, pour prendre un doux repos,  
 Je viens me placer sur son dos,  
 Ou sur l'un des bouts de sa lyre.  
 Ami, voilà bien du caquet,  
 Il est temps que je me retire,  
 J'ai plus jâsé qu'un Perroquet.

### L'AMOUR MOUILLE;

Pendant que la paupière close,  
 Lassé du travail & du bruit,  
 L'homme tranquillement repose  
 Dans le silence de la nuit,  
 L'Amour vint frapper à ma porte.  
 Qui heurte si tard de la sorte?  
 Criai-je, en sursaut reveillé.  
 Hélas! c'est un enfant mouillé,  
 Reprit-il. Ouvrez, je vous prie,  
 Il pleut, mes pas sont égarés:  
 Ne craignez rien, de grace ouvrez.  
 A ce discours, l'ame attendrie,  
 Une lampe en main à l'instant,  
 Je cours ouvrir à cet enfant.  
 Ses ailes, son arc, & sa trousse

Me donnerent quelque soupçon ;  
 Mais il avoit la mine douce ,  
 Et l'air d'un aimable garçon .  
 Je le fais entrer , je l'essuye ;  
 Je prens ses mains , & peu à-peu  
 Je les réchauffe auprès du feu ;  
 En un mot je lui rens la vie .  
 Si-tôt que le froid l'eût quitté :  
 Voyons , me dit-il , si la pluie  
 A mon arc n'auroit rien gâté .  
 Après ces mots il se retire  
 Trois pas en arriere , & soudain  
 Me décoche un trait dans le sein .  
 Le coup fait , il se mit à rire ,  
 Et me dit d'un air scelerat :  
 Felicite-moi , Camarade ,  
 Mon arc est en fort bon état ;  
 Mais je croi ton cœur bien malade .

Ceux qui voudront comparer avec l'original la traduction de ces Odes , & d'autres , qui composent ce Livre , pourront encore mieux juger de la maniere dont le Traducteur a executé son projet .

JOH. JOACHIMI SCHROEDERI Thesaurus Linguae Armenicæ , antiquæ hodiernæ , cum varia Praxeos materia , cujus elenchum sequens pagina exhibet. Amstelodami , anno æræ C. 1711. Armenorum 1160. C'est-à-dire *Tresor de la Langue Armenienne ancienne*

*et moderne* : par Jean Joachim Schroe-  
der. A Amsterdam. 1711. in 4. pagg.  
410. sans y comprendre la Dissertation  
préliminaire & les Tables.

**L**A Langue Arménienne est une des  
Langues Orientales dont la connois-  
sance s'est le moins répandue en Europe.  
L'oppression, pour ne pas dire l'esclavage  
dans lequel vivent depuis tant de siècles les  
Arméniens, assujettis successivement aux  
Sarazins, aux Persans, aux Tartares, &  
aux Turcs, les a mis hors d'état de se  
rendre recommandables aux Peuples de  
l'Occident, soit par le trafic, soit par la  
culture des Arts & des Sciences. Les Eu-  
ropéens de leur côté se sont peu souciez de  
connoître plus particulièrement une Nation,  
du commerce de laquelle ils n'esperoient  
pas pouvoir tirer grande utilité. De là  
vient, que depuis qu'on travaille dans les  
Etats de l'Europe les plus florissans, à mul-  
tiplier les secours nécessaires pour appren-  
dre la plupart des Langues Orientales, on  
y a tellement négligé l'Arménienne, qu'à  
peine a-t-on publié pour cette Langue  
deux ou trois Grammaires, & autant de  
Dictionnaires, qui tous ensemble n'en  
peuvent donner qu'une teinture fort legere  
& fort imparfaite. Telles sont l'*Introduc-  
tion à la Langue Arménienne* par Thesée  
*Ambroise*, imprimée à Pavie en 1539; la  
*Tom. Ll.* V Gram.

in 4. le *Lexicon* Latin-Arménien de  
*Niersewicz*, publié à Rome, &  
aussi in 4.

Ce n'est point à de pareils Maîtres  
eu recours M. Schroeder, pour s  
de cette Langue, & pour nous en  
une Grammaire. Il a eu soin de pu  
de meilleures sources, ainsi qu'il  
plique lui-même dans sa Préface,  
faisant l'histoire des commenceme  
progrès de ses études, par rappor  
ménien. Il a parcouru l'Allema  
Hollande, & l'Angleterre, pour  
sultes les plus habiles gens dans  
gues de l'Orient. Mais rien ne l  
plus avantageux pour se perfection  
l'Arménienne, que la liaison qu'il  
à Amsterdam avec *Thomas de Gold*  
chevêque Arménien, & *Luc Nari*

attendre l'Archevêque & son neveu  
 voient l'y venir joindre. Mais la  
 imprévue du premier, dont M. Schroe-  
 eut la nouvelle peu de temps après,  
 impossibilité d'obtenir des passeports  
 firent le conduire en Arménie par le  
 me d'Astracan, l'obligerent de re-  
 à ce voyage, & de revenir à Amst-  
 . Aussi-tôt après son retour, il s'est  
 travailler tout de bon à cette Gram-  
 Arménienne, aidé en cela des lu-  
 de plusieurs Scavans, & sur-tout de  
 », qui lui a fourni des caracteres  
 iens, & dont les secours ne lui ont  
 inutiles pour mettre l'Edition de ce  
 en l'état où nous la voyons.

érentes parties composent cet Ou-

La plus considérable de toutes est  
 ammaire de l'ancienne Langue Ar-  
 ne, partagée en cinq Livres, &  
 les élémens de l'Art Poétique & de  
 ique des Arméniens. On trouve  
 cela une Confession de Foi de l'E-  
 ménienne, accompagnée d'une tra-  
 Latine, & éclaircie par des No-  
 nsuite viennent une briève intro-  
 à la Langue vulgaire des Armé-  
 trois Dialogues concernant les af-  
 ecclésiastiques, Civiles & Domesti-  
 cette Nation; une instruction sur  
 iere d'écrire des Lettres en Armé-  
 ne pratique de Grammaire, & des

Tables très-amples. Tout cela est  
 d'une grande Dissertation prélimi-  
 naire divisée en quatre Chapitres, dans  
 lequel M. Schröder nous entretient 1.  
 de l'ancienneté de la Langue Arménienne  
 & des changemens qu'elle a reçus en  
 suite de ces différentes revolutions arrivées  
 dans le Royaume d'Arménie; 3. Du  
 génie & du génie de cette Langue; 4.  
 de l'utilité qu'on en peut tirer. C'est de  
 ce que nous croyons qu'on ne sera pas fâché  
 de trouver ici un précis.

I. Les Arméniens ont deux  
 Langues; l'une ancienne, ou  
 dans laquelle sont écrits la plupart  
 des Livres, & qui n'est aujourd'hui  
 connue que parmi eux que des Sçavans; l'autre  
 moderne, qui seule a cours dans le  
 pays, & qui se partage en plusieurs  
 dialectes usitez en différentes Provinces du  
 Royaume. C'est de la première qu'il est ici  
 question. L'Auteur semble  
 se pencher vers le sentiment de ceux  
 qui regardent l'Arménien comme la plu-  
 sienne de toutes les Langues, &  
 qui parloit Noé & sa famille; fondez  
 dans l'Arche après le Déluge s'étant  
 répandus en Arménie; & la postérité de Noé  
 qui y a commencé à s'y multiplier, la  
 langue de ce Patriarche a dû s'y maintenir.  
 Mais M. Schröder veut bien admettre  
 une pareille supposition, qu'il se

... & originales formées après  
confusion de Babel. Les Arméniens  
pellent cette ancienne Langue, *Haïcaï-*  
du nom de leur premier Roi *Haïk*,  
de *Thogorma*, & arriere-petit-fils de  
*Abet*, s'il en faut croire le témoignage  
*Moïse Chorénien*, Auteur Arménien du  
siècle, qui a composé l'Histoire de  
Nation d'après une ancienne Chro-  
e écrite en Chaldéen, & traduite en  
par l'ordre d'*Alexandre* le Grand.  
sur la foi de ce *Moïse* que M. Schrœ-  
ance la plupart des faits historiques  
z dans cette Dissertation.  
*Chorénien* nous a conservé les  
la suite de tous les Princes qui ont  
n Arménie depuis *Haïk* jusqu'à  
ou *Artaschir*, contemporain de  
rien, & qui sont au nombre de  
Auteur s'attaché

d'*Haik*, par lequel les naturels du désignent encore aujourd'hui. *Attième* Roi fut tué dans un combat avec *Semiramis* Reine des Assyriens, & vaincu où il mourut prit de lui le nom de *Ararat* ou *Ararat*, qui est celui que l'on donne à l'Arménie, lorsqu'elle est appelée *la terre, des montagnes, des Royaumes d'Ararat*.

II. La Langue Arménienne s'est conservée dans toute sa pureté pendant une longue suite de siècles, c'est-à-dire que l'Arménie a été gouvernée par des Rois particuliers; & du temps de *Moisin*, il ne s'y étoit encore introduit qu'un petit nombre de termes étrangers qui venoient d'être apportés par quelques familles étrangères de divers pays, qui s'étoient habituées à parler ainsi dans leur pays. On trouve encore aujourd'hui les noms de huit de ces familles, & qui ont été abrégés de leurs *migrations*. Mais il paroît assez difficile à croire, c'est que les Arméniens si attentifs à préserver leur Langue de tout mélange & de toute corruption, n'eussent point de caractère propre; & n'employassent que ceux de leurs voisins. C'est pourtant ce que nous apprend l'Historien Arménien que nous ne pouvons citer, & qui nous assure que son temps on ne connoissoit en Arménie d'autres caractères que ceux des Perses.

vention des caracteres dont se servent presentement les Arméniens suivit de l'établissement du Christianisme en is-là. Elle est dûë au Moine *Miesrob*, *Moise* étoit Disciple, & qui après avoir vainement consulté les Sçavans de son pais pour la composition de son nouvel alphabet, eut recours enfin à la priere (dit nôtre Historien) & reçût dans sa vision miraculeuse les caracteres Arméniens, tels que nous les voyons aujourd'hui.

Ils parurent si commodes, & si avantageusement inventez, que toute la Nation ne balança pas à se les approprier; & contribuerent merveilleusement (dit-on) à enrichir la Langue Arménienne, & à faciliter les traductions que l'on fit non-seulement de l'écriture Sainte, mais encore de plusieurs autres Auteurs tant Grecs que Syriens. Les Arméniens ne jouïrent pas longtemps de ces avantages. Devenus la proie des Heretiques & des Peuples barbares, qui ont inondé coup sur coup l'Arménie, ils ont perdu peu-à-peu l'usage de leur ancienne Langue, qui ne s'est conservée que dans leurs Livres; & ils ont introduit une infinité de termes étrangers, & mêlez avec un Arménien corrompu, & même les différens Dialectes qu'on parle presentement dans le pais. Cela n'a pas empêché que leurs Sçavans, c'est-à-dire, les *ecclésiastiques*, n'ayent toujours cul-

tivé l'ancienne Langue , qu'ils  
comme nous étudions le Latin ,  
laquelle ils écrivent la plupart de  
vrages. Ils ont même établi des I  
ries en divers lieux , où ils ont pu  
sieurs Livres en leur Langue ; à  
par exemple , à *Julfa* proche de  
à Amsterdam , &c. L'Auteur n  
ne ici un catalogue des Livres A  
sortis de ces différentes Imprimer

III. Quant à ce qui concerne  
de la Langue Arménienne , elle  
gularitez qui la caractérisent. L  
qui la composent sont si différens  
de toutes les autres Langues ,  
sçauroit douter qu'elle ne soit  
On peut en juger par les terme  
signent les choses les plus ordin  
qui par conséquent doivent passer  
plus-anciens. Il paroît par la rev  
fait ici M. Schrœder , qu'ils n'  
resemblance avec ceux auxquels  
Nations ont attaché les mêmes id  
font , par exemple , *Astvadz* , Di  
l'ame ; *marmin* , le corps ; *atschk  
kith* , le nez ; *biëran* , la bouche  
une dent ; *akandsch* ou *unkn* , l'or  
le cœur ; *air* , un homme ; *eg* ,  
me ; *ierkin* , le Ciel ; *ariëg* , l  
*krak* , le feu ; *od* , l'air ; *dschur* , l  
*kir* , la terre , &c. Cette Langue  
s'écrit de gauche à droite , en

des autres Langues Orientales. Elle  
 ettes , tant voyelles que consones,  
 lesquelles il s'en rencontre plusieurs  
 prononcent des dents & du gosier ,  
 donne de la rudesse à cette Langue.  
 cela (dit l'Auteur) elle ne laisse  
 voir ses élégances & ses délicatesses.  
 riche en termes & en expressions ,  
 trouve dans son propre fond , sans  
 le secours des Langues étrangères.  
 A l'égard de l'utilité qu'on peut tirer  
 la Langue Arménienne, M. Schroe-  
 voir qu'elle n'est pas médiocre. Il  
 e en premier lieu , que cette Lan-  
 at servir à l'intelligence parfaite de  
 es mots Arméniens répandus dans  
 e de l'écriture , & dans celui des  
 s Grecs & Latins. Mais ce qui mé-  
 ucoup plus d'attention, c'est qu'elle  
 met à portée de consulter la Ver-  
 ménienne de la Bible ; Version la  
 cienne de toutes , après celle des  
 & qui est l'Ouvrage de *Miesrob* &  
*ise Chorénien* son Disciple , desquels  
 vons déjà fait mention. Cette Ver-  
 t imprimée à Amsterdam, en 1666,  
 par l'ordre de *Jacques* Patriarche  
*miadzin* en Arménie , & par les  
*Uskan* , Archevêque d'*Erivan*. A  
 l'utilité de la Langue Arménienne, on  
 oute celle qui resulteroit de la lec-  
 s Auteurs Arméniens , par rapport

466 JOURNAL DES SÇAVANS  
à une connoissance exacte non-se-  
de leur Histoire & de leur Chron  
mais encore de la Geographie de l  
que nos Geographes nous représenta  
me une terre presque inconnuë &  
tée, quoi qu'il soit un des plus pe  
l'Orient, & qu'il contienne quinq  
vinces partagées en plusieurs D  
grand nombre de villes considéra  
une infinité de bourgs & de villag

*Vitæ Selectæ quorundam eruditiss  
ac illustrium virorum ut & Hel  
naræ & Cassandræ Fidelis, à c  
viris scriptæ, & antehac separ  
tæ, denuo ob summam rari  
præstantiam recusæ, ac in unum  
redactæ. Vratislavia, sumptibus  
Bauchii. 1711. C'est-à-dire :  
Vies choisies, ci devant imprime  
ment, & ramassées à présent en  
me, où l'on trouve entre autre  
d'Helene Cornara, & de Cassan  
lis. A Breslaw, aux frais de  
Bauchius. 1711. vol. in 12. pa*

**O**N ne sçauroit sçavoir trop  
ceux qui écrivent les vies de  
hommes. Le sçavant Morhofius,  
Polyhistor, dit que l'Histoire l  
leur est redevable de ce qu'elle  
de plus utile. En effet, lit-on la

Jurisconsulte, d'un Philosophe, d'un Medecin, d'un Politique, remarque ce judicieux Auteur, on y trouve des instructions que les livres les plus remplis de préceptes ne nous fournissent point. L'illustre Gryphius convaincu de cette verité, avoit commencé à faire une recherche exacte de quelques vies remarquables écrites par de celebres Auteurs; mais la mort l'ayant empêché d'exécuter le dessein qu'il avoit d'en recueillir un nombre suffisant pour faire au moins un volume, M. Menchenius & quelques autres Sçavans ont suppléé à ce défaut, en communiquant de leur côté divers Memoires sur ce sujet. Au reste, comme Gryphius avoit mis au rang des vies qu'il se proposoit de donner au Public, celles de deux femmes illustres par leur mérite & par leur sçavoir, l'Editeur a cru ne les devoir pas omettre ici. Les personnes celebres dont les vies composent ce Recueil sont Jérôme Fracastor, Vidus Abrice Pibrach, Nicolas Fabri, André Maurocenus, Jean Rutgerius, Pierre Caseneuve, Jacques Palmerius, Helene Corara, Olatis Borrichius, Jean Vincent Pivelli, Robert Cotton, Octave Pantagabus, Fulvius Urfin, Jean-Philippe Pfeiffer, Jean Oporinus, Cassandre Fidelis. Comme nous ne sçaurions donner l'Extrait de toutes ces vies, nous nous tiendrons à une, & nous choisirons celle d'Helene

Cornara, qui fut de son temps l'oracle  
& la gloire de son sexe. Cette vie  
écrite pour la première fois en latin  
Deza, qui l'a donnée en Italien.  
Bachinus Religieux du Mont Cassin  
abregé l'Ouvrage de Deza, & l'a  
abregé qu'on a mis dans ce Recueil.

Helene Cornara née en 1646,  
Juin, étoit d'une noble Maison de  
Verona, puisqu'elle descendoit de la Famille  
Cornaro. A peine eut-elle atteint  
cinq ans, que l'on commença à remarquer  
en elle un mépris singulier pour toute  
la coutume d'amuser les enfans.  
L'exactitude qu'elle avoit à retenir tout  
lui faisoit lire, & tout ce qu'on  
lui faisoit lire, & tout ce qu'on  
lui faisoit lire, engagea son  
Pere, Baptiste Cornaro, Procureur  
à S. Marc, à suivre l'avis que lui donnoit  
Jean-Baptiste Fabris, de lui faire  
apprendre la Langue Latine. Elle s'y  
attachoit avec tant de diligence, qu'elle  
n'avoit encore que sept ans, que  
deux Maîtres furent, Jean Valezius,  
à S. Marc, & le Docteur Bartolomeo,  
à Padoue, qui furent surpris du  
progrès surprenant qu'elle fit dans  
l'étude de la Latine, & de la  
Grecque, fit juger que ce ne seroit point  
de lui enseigner la Langue Grecque,  
& c'est de quoi se chargea  
le docteur Fabris dont nous venons  
de parler; mais ce dernier étant mort  
deux mois après, elle eut pour Maître  
le Docteur de la Langue le Directeur de la Bibliothèque

publique de Venise, lequel étoit Grec de Nation. Peu d'années ensuite elle étudia la langue Hébraïque & le Grec vulgaire, apprenant en même temps l'Espagnol & le François. La connoissance qu'elle acquit de l'Hébreu étoit si grande, qu'il n'y avoit point de Rabbin qui la surpassa, & pour le Grec elle le possédoit si parfaitement, qu'elle n'auroit pû le mieux sçavoir quand elle auroit vécu à Athenes même, du temps de Demosthene. C'est de quoi on ne peut douter après les sçavantes Lettres qu'elle a écrites dans ces deux Langues, & que l'on conserve précieusement dans la Bibliotheque publique de Venise. A une si parfaite connoissance des Langues elle joignit une solide vertu, & elle n'avoit pas encore onze ans, qu'elle fit vœu d'une virginité perpetuelle. L'Historien raconte que ce qui la porta à faire ce vœu fut l'exemple du Bienheureux de Gonzague, dont elle lut un jour la vie. Elle vit que ce jeune homme s'étoit consacré à Dieu dès ses premieres années, elle voulut l'imiter; & bientôt après elle choisit pour son Directeur le Pere Charles-François Bossellus, de la Compagnie de Jesus, homme d'une profonde pieté, & d'une Science consommée. Nôtre illustre Sçavante fit bientôt succeder à l'étude des Langues celle de la Philosophie & de la Theologie; elle eut pour Maître en Philosophie Char-

les Rainaldini, celebre Professeur douë, lequel a donné au Public plusieurs Ouvrages de Mathématique, deux premiers imprimez à Florence 1665, & le dernier imprimé à Paris 1684. Son Maître en Theologie fut le polite Marchet, Prêtre de l'Oratoire, ne songeoit qu'à se perfectionner en la science de sa Religion, lorsque ses parents lui proposerent un mariage avantageux, mais elle ne voulut point les écouter, pour mettre fin à leurs sollicitations, elle leur declara le vœu qu'elle avoit fait, ce moyen lui fut néanmoins inutile, elle vint en Cour de Rome, & on la fit lever de son vœu par un Bref du Pape. Elle n'aura n'eut pas plûtôt vû le Bref, qu'elle fut de frayeur elle demeura comme insensible, & s'évanouit. Quand elle fut revenue de cet état, elle forma la resolution de s'engager par des vœux à observer dans tout le monde la Regle de Saint Benoît, & porter sous ses habits celui de l'Ordre. L'exécution suivit de près le dessein, elle en écrivit à l'Abbé du Monastere de Saint Georges de Venise, qu'elle avoit d

*blate* de l'Ordre de Saint-Benoît. Ses parens n'eurent pas plutôt nouvelle de ce qu'elle venoit de faire, qu'ils tenterent toutes sortes de moyens pour l'ébranler, & lui faire changer de résolution; mais voyant que tous leurs efforts étoient inutiles, ils se retrancherent à lui demander qu'elle vécut au moins dans la maison paternelle, au milieu de sa famille; ce qu'ils obtinrent enfin. Elle pratiqua dans la maison de son pere les plus grandes austeritez, & non contente de porter le cilice & les chaînes de fer, elle vivoit dans une pauvreté extrême, se privoit des choses les plus necessaires, & fuyoit toutes les occasions de paroître, ne cherchant qu'à être cachée. Elle sçavoit sept sortes de Langues; elle possedoit la Philosophie, la Theologie, les Mathématiques, la Musique, & joignoit à tout cela une solidité & une justesse d'esprit qu'on cherche souvent en vain dans bien des Sçavans. Un mérite si rare l'exposoit à une infinité d'occasions où l'amour propre auroit beaucoup trouvé à gagner; mais elle évitoit ces occasions, comme autant de pieges dangereux. Quelque soin cependant qu'elle eût de chercher l'obscurité, ses parens firent tant par leurs instances, qu'elle ne pût éviter la mortification de recevoir le Bonnet de Docteur es Arts, qui lui fut offert par l'Université de Pa-

douë.

douë. L'Historien décrit ici toutes les circonstances de cette cérémonie. La nouveauté du spectacle attira un grand nombre de personnes de tous états & de tous âges, & de toutes conditions. Elle fut dans la Cathedrale de Padouë, où nous vîmes passer cette grande action, où notre illustre Sçavante donna de nouvelles preuves de sa science & de sa profondeur. Voici le précis du Formulaire de sa reception, comme on le voit dans les Actes de l'Université de Padouë.

*Nous siégeans dans le Tribunal de l'Université de Padouë, reconnoissons que mademoiselle Helene Lucrece Cornara possède les Sciences belles Lettres à un si haut point, qu'elle merite d'avoir place parmi les Docteurs de l'Université; & pour cela nous la déclarâmes Maîtreſſe ès Arts Liberaux, & nous la reconnûmes telle au nom du Pere, & du S. Esprit. Fait & passé le 25. de Juin 1678. dans l'Eglise Cathedrale de la même ville, parce que les Collèges n'ont pu suffire à l'affluence de la multitude.*

L'Historien raconte que l'Université vouloit aussi donner à Helene le Bonnet de Docteur en Theologie, mais que le Cardinal Barbarigo s'opposa à cela.

Evêque de Padouë , s'y opposa , craignant sans doute que par cette conduite l'on ne contrevînt à ces paroles de Saint Paul : *Que les femmes parmi vous se taisent dans les assemblées des Fideles.* 1. Corinth. XIV. 34.

Après avoir rapporté plusieurs autres circonstances de la vie d'Helene , on rapporte enfin sa mort , qui fut précédée d'un crachement de sang , de douleurs nephretiques , d'une fièvre pourprée , & d'un dessèchement général. Cette sçavante & pieuse fille mourut le 26 de Juillet de 1684, âgée de 38 ans , & fut enterrée dans l'Eglise de sainte Justine , où son pere , qui étoit Procureur de Saint Marc , comme nous l'avons remarqué , c'est-à-dire , qui occupoit la premiere Charge de la Republique de Venise après la dignité de Doge , lui fit faire un tombeau de marbre.

---

\* Antiquitates sacræ veterum Hebræorum breviter delineatæ ab HADRIANO RELANDO. in 8. *Trajecti ad Rhenum.* 1712.

On sera bien aise d'être averti que , quoi qu'on ne l'ait pas marqué sur le titre , c'est une seconde Edition avec des Additions & des corrections si considerables qu'elle peut passer pour un Ouvrage tout nouveau.

T A B L E  
DES LIVRES

A V R I L 1712.

**H**ECQUET, *De la Digestion & des  
l'Estomac.*

**F**ONTENELLE, *Histoire de l'Academie  
ces. An. 1709.*

**J**O. CASP. ZEUMERI *Vitæ Professio-  
nium.*

*Aviz sur la nouvelle Edition de S. JEAN  
CENE.*

**A**UG. CALMET, *Commentaire sur les  
Livres des Rois.*

**V**IRG. VALSECCHI *De M. Aurelii  
Iugabali Tribunitia Potestate Dissertatio*

**J**O. TOBIÆ *Dissertatio de superioritate  
Comitum Imperii.*

*L'Ombre de M. Thiers, ou Réponse à la  
de M. Lestocq sur la Translation de S. F*

**G**AÇON, *Les Odes d'ANACREON &  
en Vers François.*

**J**O. JOACH. SCHROEDERI *Thesaur.  
Armenicæ.*

*Vitæ Selectæ Erudissimorum Virorum.*

(6)

CATALOGUE UNIVER  
DES LIVRES

Tant reliez qu'en blanc, qu'on  
Amsterdam chez les W A F S E R

DE LIVRES.

lente Opera omnia anatomica & Physiologica.  
psie. 1687. cum fig.

(Adam) Relatio quæ in Pacificatione Osnab.  
terienfi ex ratione arcana Status gesta fuere.  
nef. 1707.

Fabellæ compositz à Joach. Camerario,  
odiori ordine dispositæ studio Danielis Hart-  
8. Hamburg. 1711.

(Andr.) Emblemata. fol. Basil. 1582.

m cum commentariis Cl. Minois. 8. apud  
eng. 1608.

m cum commentariis amplissimis & notis  
itii Fignorii. 4. Patavii 1661.

ontra vitam Monasticam, accedit sylloge Epif-  
n cum notis A. Matthæi. 8. Lugd. Bat. 1708.

(ali) praxis poetica sive methodus compo-  
carmina. 8. Colonia. 1702.

(enr.) Orationes de vito nobili & notis in-  
ta reipublicæ. 12. Brema 1647.

(Vinc.) Polygamia triumphatrix sive discus-  
iricus de Polygamia. 4. Lond. Scan. 1682.

(Christ.) Artes Jesuiticæ. 12. Salisburgæ 1703.

de la voye du Salut. 12. 1633.

in de Mahomet. 12. Paris. 1651.

ducteur dans la devotion Chrétienne reduite  
tique. 18. Paris 1710.

hrétienne, contenant des Reflexions pour  
s dimanches & fêtes de l'année. 8. Liege 1679.

m avec l'Explication des Epîtres & Evan-  
& un abregé de la vie des Saints, XI. Tom.  
ussel. 1703.

Notes données sur quelques plaidoyés de  
rvin, par Louis Richeome. 8. Tournon.

rotechnie ou l'art qui chasse la peste, par  
urnier. 12. Paris. 1669.

le la vie de divers Princes, avec des reflexions  
r conduite & actions, par A. Teiffier. 12.  
rd. 1710.

Memoires des Negotiations de la Paix de  
Nime-

## CATALOGUE

- Nimegue, 12. *Haye* 1607. 4. voll.  
 — De la Paix de Ryswick. 12. *Ibid.*  
 4. voll.  
 — Memorables des Grecs, servans de n  
 tous Etats & Republiq. par Andr. Dem  
*Dordrecht* 1602.  
**A**ppiano Alessandrino, delle Guerre civili  
 mani 8. *Firenze* 1526.  
 Araldo Veneto, ovvero Armerista universale de  
 Beatiano 4. *Venet.* 1680.  
 Cuidad de Dios de S. Augustin. fol. *Amber*  
 Acta und Handlung zwischen die So  
 Theologi von die Gerechtigtit für  
 und von Gutten Wercken. fol. V  
 berg. 1570.  
 Acta in Sachen Fürstl. Würzburg  
 Anwaldts und des Præmonstraten  
 dens. 4.  
 Agricola (Joan.) Anmerkunge üf  
 Chymische Brühnepen Jo. Poppi.  
 berg. 1684. 2 voll.  
 Abschatz (Hannsz Afzians v.) Poëtisch  
 fegung und Gedichten. 8. *Leipsig*  
 Advertissement aen de Gedeputeerden van  
 sche Kerken op der selver Synode. 4. *Am*  
 Aller (Carol van) Generale Regulen en  
 van beschreven Regten. 8. *Rotterdam.* 16  
 Battus (Carol.) Medicynboek fol. *Amstercd.*  
 Elius Sejanus Roomse Historie. 12. *Amstercd.*

( 7 )

JUILLET 1711.

- A**llix (Petri) Diatriba de anno & Mens  
 Jesu-Christi. 8. *Lond.* 1710.  
 Alloza (Joan, de) Flores summorum. 8. *Colo*  
 Almeloveen (Theod. Jansson.) Amoenitates  
 gicæ. 8. *Amstelæd.* 1694. vide plura hujus  
 tis. No. 3.

DE LIVRES.

- (*Joa. Henr.*) Definitiones Theologicae, 12. 1631.  
 Lexicon Theologicum. 12. *ibid.* 1634.  
 Soci communes Theologiae. 12. *Francof.* 1634.  
 Logica Theologica. 12. *ibid.* 1629.  
 Methodus Theologiae. 12. *Hanov.* 1634.  
 Statuta Theologica. 4. *Francof.* 1626.  
 Histor conformatus. 12. *ibid.* 1630.  
 (Dominic.) de Jure publico. 4. *Fena.* 1621.  
 De Comitibus Imperii Romano-Germanici, 12. 166c.  
 Exercitationes ad pandectas. 4. *ibid.* 1665.  
 De Mora. 8. *Leodii.* 1701.  
 (Joa. Bapt.) Practica Civilis. 4. *Francof.* 1629.  
 (Caelius) de Opsonibus & condimentis sive  
 coquinaria, cum notis Humelbergii, Listeri &  
 r. 8. *Amstelod.* 1709.  
 (Johannis) De febribus in Avicennae IV,  
 on. dilucida expositio. 4. *Patav.* 1685.  
 (Joan.) Opera Medica. fol. *Hanovia.* 1610.  
 (Montani) Historia Naturae. 4. *Antwerp.* 1601.  
 (Aristotelis) Historia de Animalibus, ex Interpretat.  
 Commentar. Scaligeri & animadversionibus  
 Illiaci. fol. *Tolosa.* 1619.  
 (Platonis) Socratici Dialogi, vertit & Notis Illustrat.  
 Joannes Clericus, cujus additae sunt silvae Philo-  
 cae. 8. *Amstelod.* 1711.  
 (Aesopis) fabulae, & fabellae, ex Aphonio de fabula  
 dia. Gr. Lat. 12. *Basil.* 1558 vide plura No. 4. 6.  
 (Cicero) de Divi ab Alexandro Dies Geniales, in pristinum  
 rem restituti. 8. *Francof.* 1667.  
 Idem, cum notis Tiraquelli, Gothofredi &  
 iorum. 8. *Lugd. Batav.* 1673. 2 voll.  
 (Aphrodisiensis) de fato, & de eo quod nostrae  
 estatis est, & Ammonii Herm. in Aristotel.  
 Interpretatione Gr. Lat. 8. *Londini* 1658.  
 In Meteorologica Aristotelis. fol. *Venet.* 1548.  
 (Jean.) Nova Reperta Geometrica. 4. *Arnhem*  
 1601.  
 Alfraganus.

## C A T A L O G U E

- Alfragani* Elementa Astronomica Arab.  
notis ad Res Orientales *Jacobi Golii* 4. .  
1669.
- Allusio Votiva ad Auspicatissima Nomina  
*Josephi*. 4. *Praga* 1679. cum fig.
- A** Pocalypse de St. Jean, avec une Ex  
Fr. du Jon. 8. *Geneve*. 1592.
- Apologerique de Tertullien, traduit par I  
*Amsterd.* 1701.
- Apologie pour l'Apologiste des Tolerans.  
1690.
- & suite pour l'Accomplissement des  
12. *Rotterd.* 1687.
- De l'Amour & de la Connoissan  
contre les Maximes de l'Atchev. de C  
*Amst.* 1698.
- Arêts Notables donnez à Paris, puis des  
de M. George Louet. fol. *Anvers* 16
- Anel* (*Domintg.*) Art de succer les plain  
Bouche d'un Homme. 8. *Amsterd.* 17
- Abregé de la Nouvelle Methode Latine  
Port-Royal. 8. *Amsterd.* 1708.
- Actions Heroïques de l'Empereur Char  
*Bruxelles* 1696.
- Accusations nouvelles contre Mr. Varilla  
*terdam.* 1686.
- Adelaïde de Champagne. 12. *Paris.* 1690
- Architettura Militare del S. Pietro Sardi.  
1639.
- Argomento Physico Mathematico de Pad  
*Riccioli*. 4. *Bologna* 1668.
- Conception Virginal della Purissima Mad  
por Raymundo Lullio. *Brusselas* 1664.
- Adami (*Joan. Sam.*) Horæ subcel  
Spar und Nebenstunden. 8. Dre
- Almers* Grundseule des H. Kämisch  
sicherheit. 4. *Francf.* 1697.
- A**bercrombii (*David*) *Pocken*  
*Dresde* 1702.

DE LIVRES.

elmeiers (Stanisl. Reinh.) *Naturlichheit  
 it eröffneter Passast.* 4. Augsb. 1706.  
 of Bericht over het gebruyck van Geestelycke  
 leren. 4. *Amst. 1660.*  
 ngfel aen de Apologie voor den Armen en ge-  
 en in den Lande. 4. *Vyrecht 1659.*  
 ckingen op de Artykelen van seclusien vanden  
 ce van Orangien. 12. 1654.  
 lysi (Thom.) Antwoort op de Bilsaense onder-  
 dingen inde Ontleed-konst. 8. *Amst. 1654.*  
 aen de Oprechte Hollanders van de Wreedhe-  
 der Franck in Bodegraven en Swammerdam.  
 674.

( 8 )

A O U T 1712.

edii (Joannis Henr.) *Philomela Theologico-  
 Philosophica.* 12. *Hersborn. 1627.*  
 — *Quaestiones Theologicae.* 12. *Hanov. 1634.*  
 — *Summa casuum conscientiae.* 12. *ibid. 1643.*  
 — *Synopsis Theologiae.* 12. *Fran. 1653.*  
 — *Theologia Didactica & Polemica.* 4. *Hanov.*  
*7.*  
 — *Triumphus Bibliorum Sacrorum.* 4. *Francof.*  
*5.*  
 — *Turris David.* 12. *ibid. 1634.* Vide plura  
 is Auctoris No. 7.  
 olum Thymiamatis & Holocausti portatile. 12.  
*g. Vindit. 1706.*  
 yra (Anton. Dadini) *Asceticon sive Origines  
 nasticae.* 4. *Paris. 1674.*  
 — *Notae in Anastasium de vitis Romanorum  
 nificum.* 4. 1680. *ibid.* Vide plura hujus Auc-  
 s. No. 3.  
 ei (Phil. Ludov.) *Breviarium Juris Universi.*  
*Francof. 1675.*  
 res varii de Restitutionibus in Integrum. fol.  
*ncof. 1586.*  
 (Balthaf.) *de Jure & Officiis Bellicis ac dis-  
 ciplina*

CATALOGUE DE LIVRE

- ciplina militari, accedit Martini Laude  
lo. 8. *Lovanii*. 1648.
- Aymus* (*Bapt.*) de universo Alluvioru  
*Fena*. 1675.
- Ayora* (*Anton. Ayer. de*) de partitioni  
rus de Pascuis de Jure pascendi. fol.
- Arlensis* (*Petri*) de scudalupis, speculur  
Camilli Leonardi & sympathia. 7  
ac 7. selectorum Lapidum ad Planetas. 1
- Arts* Chemica. 8. *Argentor.* 1566.
- Ars* Aurifera, quæ continet Turbam Ph  
aliosque Antiquiss. Auctores. 8. *Basil*
- Artelii* Clavis Majoris sapientia. 12. *Amst*
- Asellius* (*Gasp.*) de Lactibus seu lacte  
*Leida*. 1640.
- Atma* (*Eilerdi*) Bellum Giganteum. 4.
- Almeloveen* (*Theodor. Jans.*) Opuscula, 1  
rat. e sacris prof n. specimen, conj  
terum Poetarum fragmenta. 8. *Amst*
- Bibliotheca promissa & laten  
1688.
- Fasti Romanorum Consulares.  
1705. Vide plura hujus Auctoris. N
- Alphabetum Græcum & Hebraicum  
*Theod. Beza*. 8. apud *Stephan*. 160
- Alstedii* (*Jean. Henr.*) Clavis artis Lul  
*gentorat*. 1609.
- Orator informatus. 12. *Herborn*
- Thesaurus Chronologia. 8. *ibi*
- Compendium Philosophicum &  
osophici. 8. *Herborna*. 1629.
- Theatrum Scholasticum. 8. *ibi*  
hujus Auctoris No. 7 & supra.
- A** Pologie Catholique de la Doctrin  
Reformées par *Nic. Vignier*. 8. 3
- Des Dominicains Missionaires  
12. *Cologne* 1699.
- Historique des deux censeurs d  
*Douay*, sur la matiere de la Grace p  
12. *Cologn*. 1688.
- Adamite*, ou le Jesuite insensible, 12

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

5

Pour le Mois de

M A I

1 7 1 2



A AMSTERDAM,  
Chez les JANSSENS à WAESBERGE.

---

MDCCLXII.

# A V I S.

ON trouve à Amsterdam chez  
BERGE les Livres suivans

*L'Iliade d'HOMERE traduite en Fran-  
çois avec des Remarques, par Madame D.  
Nouvelle Edition revue & corrigée  
avec les Remarques sous le Texte  
12. A Amsterdam aux depens de la  
Compagnie. 1712.*

JOAN. FRID. HOMBERGH Jus-  
tor. Parerga Sacra, seu Ob-  
servatæ quædam ad Novum Testam-  
entum N. Jes. Christi. 4. Trajecti  
ex Officina Guilielmi van de Wa-

PETRI BURMANNI Somnium  
in Arcadium Novam. 4.

*Idee Générale des Sciences servant  
à l'Éducation de l'Esprit, très-utile à la S.  
A Bruxelles chez t'Serstevens.*

JOANNIS CLERICI Ars Critica  
ad Studia Linguarum Latina-

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

5

Pour le Mois de Mai MDCCXII.

---

GEORGII MELCHIORIS LUDOLPHI Consiliarii Saxonici Isenacensis Aulæ & Regiminis, de jure fœminarum illustrium, Tractatus Nomico-Politicus ad jura Germaniæ potissimum accommodatus, cum Appendice documentorum, exemplorum, & formularum. *Jene, apud Joh. Felicem Bielkium. 1712.* C'est-à-dire : *Traité du droit des femmes de la haute Noblesse, suivant les Usages d'Allemagne, &c. Par Georges Melchior Ludolphe, Conseiller de la Cour d'Isenach. A Jene, chez Jean Felix Bielke. 1712. in 4. pagg. 230.*

IL y a des Loix générales pour toutes les femmes; il y en a de particulieres pour les femmes d'un certain rang. La subordination dans le mariage, l'incapacité de

*Tom. LI. X 2 con-*

Contracter sans l'autorité du mari  
condition ordinaire du sexe & de l'âge  
les femmes que le rang & la naissance  
distinguent des autres, ont aussi  
distinguez; & ces droits sont  
ici, soit par rapport aux personnes  
par rapport aux choses.

Les Princesses, ou les personnes  
du premier rang, ont l'avantage (si c'est  
d'être mariées plus jeunes que les autres)  
L'Auteur remarque à ce sujet, que  
communément les filles sont propres à  
se marier long-temps avant les garçons.  
La plaisanterie donne sur cela des idées  
différence qui font peu d'honneur  
peramment des Dames. Mais pour  
persuadé que si les garçons se marient  
tard que les filles, c'est que l'homme  
est destiné à être le Chef de la famille  
à veiller aux affaires du dehors, à  
l'expérience & de la maturité que  
les années, au lieu que la femme  
est destinée à la soumission en partage, est  
en état de remplir son devoir sur  
le mariage.  
Comme la Politique fait comme  
le mariage des Princes, c'est aussi  
son d'anticiper en leur faveur le mariage  
ordinaire, lorsque la nécessité le demande.  
Au reste, l'Auteur observe que les  
promesses de mariage entre les Princes  
doivent toujours être exécutées  
à la suite, sans qu'aucun prétexte puisse  
s'en servir.

femme devenuë Comtesse par un  
r mariage , peut devenir Princesse  
second , & elle retient ce titre tant  
demeure veuve ; mais elle le perd  
emariant. La tutelle, suivant la dis-  
n du Droit commun, est une fonc-  
vile qui ne regarde que les heritiers  
g ; on la défere néanmoins aux me-  
un privilege fondé sur la bonne opi-  
u'on a de leur tendresse pour leurs  
; & la même raison fait donner aussi  
ence à la Mere des Princes mineurs,  
a pensée qu'étant occupée unique-  
de l'interêt des jeunes Princes, elle  
mieux que nul autre défendre leurs  
contre les troubles des minoritez.  
que ce soit d'ordinaire le mari qui  
muniquant son nom à sa femme,  
t part aussi de ses distinctions & de  
neurs, il y a pourtant des cas où, sui-  
a remarque de l'Auteur, le mari  
ante de l'éclat de sa femme. Si une  
e, par exemple, possède un Fief  
ute dignité en se mariant, elle en  
act les prerogatives à son mari, par-  
e ce sont, dit-il, des droits réels,  
le mari n'a pas moins l'administration  
les autres biens de sa femme. Cette  
nistration civile, qui est un effet du  
ge, s'étend sur-tout ce qui compose  
c. Il se fait entre le mari & la fem-  
une participation reciproque de leurs

& simple Proc  
en qualité d'Ar  
mé par la Loi  
l'autorité qu'il a  
Royaume de  
masculines, 8  
Celles-ci passent  
des femmes à q  
leur donnent dro  
délibérative au P  
sente la femme e  
les Evêques repre  
avoient des Fiefs  
représente le Min  
Cette dernière co  
l'Auteur d'observ  
mes ne sortoient p  
de la maniere qu'  
bloit que la Raison  
interdite

s Familles. Rien n'est plus ordi-  
ue d'y voir des conventions entre  
es & des sœurs, sur le partage de  
cessions à venir; & ces conven-  
ennent lieu de loi pour les succes-  
Mais si les renonciations sont fai-  
aveur des mâles, & que les mâles  
ot à manquer, la fille de celle qui  
noncé sera-t-elle admise à la suc-  
? Il semble d'abord qu'il seroit des  
e l'en exclure, parce qu'elle re-  
sa mère, qui a fait la renoncia-  
t que l'heritier doit suivre les enga-  
de la personne dont il recueille les  
L'Auteur néanmoins se détermine  
ement pour la fille, parce qu'en  
le motif de la renonciation ne  
us, & que le défaut de mâles ap-  
semble, de plein droit les filles

promis de renon  
pere, à celles d  
de ses sœurs, po  
sœurs eussent des  
ne simple promes  
suite, elle renonc  
renonciation ne c  
On demande si ses  
point d'enfans, el  
der, quoi que sa r  
simple. L'Auteur  
ve, parce que la r  
rapporte à la prom  
qu'elle doit être ex  
A l'occasion des  
teur touche quelque  
de mariage en géné  
quelle importance ils  
civile, pour connoît  
Il finit en reme

M. VELLEII PATERCULI quæ sunt, cum variis lectionibus optimarum Editionum ; doctorum virorum conjecturis & castigationibus ; & Indice locupletissimo. Accedit annotationum libellus. *Oxonia*, à *Theatro Sheldoniano*. anno Domini 1711. prostant apud *Joannem Wilmot*, *Bibliopolam Oxon.* C'est-à-dire : *L'Histoire Romaine de Velleius Paterculus, avec les diverses leçons recueillies des meilleures Editions, &c.* On y a joint un petit *Recueil d'annotations.* A Oxford, chez *Jean Wilmot.* 1711. vol. in 12. pp. 140 pour l'Histoire, & pp. 44 pour les annotations.

**N**OUS n'avons autre chose à dire de cette Edition, que ce qu'en dit l'Éditeur même dans l'Avertissement qu'il a mis à la tête, sçavoir, qu'on y a suivi *Heinsius*, & qu'on a eu soin, pour la rendre plus parfaite, de recueillir les meilleures corrections & les meilleures Notes qui se trouvent dans les autres Editions qui ont été faites de cet Auteur, & de les mettre ici au bas des pages. On verra à la fin un *Recueil d'annotations* très-utiles pour l'intelligence de *Velleius Paterculus*; on y trouvera de plus une *Table* très-ample des matieres. L'Ouvrage est précédé de la vie de l'Auteur, écrite par *Vog-*

sius. Velleius Paterculus, comme l'on sçait, est un Historien Latin, qui vivoit du temps de Tibere; il travailla à l'abregé de l'Histoire Romaine en deux Livres, dont une grande partie a été perdue. Il est exact à marquer les temps où sont arrivez les faits qu'il rapporte; il fait mention de l'origine des villes & des nouveaux établissemens; il s'est signalé par les éloges des grands hommes qui se sont rendus celebres ou dans la Guerre, ou dans le Gouvernement, ou dans les belles Lettres, & son style est très-digne de son siècle, qui est encore celui de la belle Latinité.

Quelques-uns blâment cet Auteur d'avoir trop loué le parti d'Auguste; & d'autres lui reprochent d'avoir donné des éloges excessifs, non-seulement à Tibere, mais à Sejan, dont il parle deux fois comme d'un homme du plus excellent mérite. Juste-Lipse prétend que ces loüanges outrées firent perir Velleius avec Sejan, lequel abusant du pouvoir que Tibere lui donnoit, s'attira l'indignation de son Prince, qui le fit arrêter & étrangler en un même jour, & enveloppa dans la punition de cet ingrat Favori les enfans & plusieurs amis du coupable.

Theologia Dogmatica & Moralis, ad usum Seminarii Catalaunensis. Tomus *septimus*, continens Tractatus de Ordine,

ne, de Censuris, de Irregularitate, & Matrimonio. C'est-à-dire: *Theologie Dogmatique & Morale, à l'usage du Seminaire de Chaalons sur Marne. Tome septième, contenant les Traitez de l'Ordre, des Censures, de l'Irregularité, & du Mariage.* A Paris, chez Esprit Billiot, rue de la Harpe, à la ville de Paris. 1712. volume in 12. pagg. 903.

[L seroit inutile de rendre compte au Public des matieres contenues dans cet Ouvrage; le titre seul les indique assez. A l'égard de la méthode de M. Habert, nous renvoyons nos Lecteurs à l'idée que nous en avons donnée dans les Journaux \* où nous avons parlé des volumes qui ont précédé celui-ci. L'Auteur, en le finissant, fait esperer aux Seminaristes un autre *Abregé de Theologie* beaucoup plus court.

*Antiquitates Rutupinæ.* Auctore JOANNE BATELY, S. T. P. Archidiacono Cantuariensi, Opus posthumum. Oxonia, à Theatro Sheldoniano. anno Domini 1711. C'est-à-dire: *Les Antiquitez Rutupiennes, ou de Richburrough, par Jean Battely, Professeur en Theologie, & Archidiacre de Cantorberi: Ouvrage posthume.* A Oxford, du Theatre de Sheldon. 1711. in 8. pp. 92.

X 6

L E S

\* Avril 1707. p. 56. Septembre de la même année, 458. Juin 1709. p. 250. & Mars 1710. p. 334.

assujettie, qu'on  
unes sans répan  
sur les autres.  
avantage, que  
déjà travaillé av  
à l'éclaircissement  
qui se trouvent en  
gleterre. Mais qu  
yent été jusqu'ici  
genre, on peut  
bien du país à d  
Kent, ou l'ancien  
l'Histoire Romaine  
qui semble promet  
son, par le grand  
ces ruinez qu'il off  
quantité de Médai  
curieuses qu'on y  
Ces circonstances ic  
de son M

miner par lui-même la situation des lieux ; & de les comparer avec les descriptions que nous en ont laissées les anciens Geographes. Si son attachement au service de l'Archevêque de Cantorberi, dont il étoit Archidiacre, lui déroboit une partie du loisir qui étoit nécessaire pour avancer cet Ouvrage ; du moins ce poste le mettoit à portée de tous les secours qui pouvoient favoriser l'exécution d'un pareil projet. C'est dommage que la mort nous ait enlevé ce sçavant homme, avant qu'il ait pu donner quelque arrangement aux matériaux qu'il avoit rassemblez avec tant de soin. On n'a trouvé parmi ses papiers que cette seule Piece sur les Antiquitez Rutupiennes qui fût en état de voir le jour. Elle est écrite en forme de Dialogue, & avec autant d'élégance que d'érudition ; en un mot elle est propre à nous faire sentir & regretter en même temps ce que l'Auteur eut été capable de produire sur de semblables matieres.

L'endroit du *Cantium* appelé *Rutupia*, aujourd'hui *Richburrough*, étoit anciennement un des plus celebres de l'Angleterre. *Lucain*, *Juvenal* & *Aufone* en font mention, ainsi que *Tacite*, *Ammien Marcellin* & *Orose* ; il en est parlé dans la Geographie de *Ptolomée*, dans l'Itineraire d'*Antonin*, dans l'Indice de l'*Anonyme de Ravenne*, dans les Tables de *Peutinger*, & dans

la *Notice de l'Empire d'Occident*. C'étoit un Port très-commode & des plus fréquentez, puisque c'étoit où abordoient d'ordinaire les Flottes Romaines qui passoit des Gaules dans la Grande Bretagne. L'Auteur s'attache en premier lieu à découvrir quelle étoit la véritable situation de ce Port. Il l'occupoit (selon lui) tout le terrain compris entre *Richburrough* & *Reculver*, en Latin *Regulbium*; terrain couvert aujourd'hui de prairies, & qui traverse à peine un petit ruisseau; ce qui donne d'abord au sentiment de M. Battely l'air d'un paradoxe. Mais il prouve que la face de ces lieux est fort changée de ce qu'elle étoit autrefois: Qu'alors la mer inondoit cette plaine, en sorte que du temps de *Bède* le détroit qui separoit du *Cantium* l'Isle de *Tanatis* située au devant de ce Port, avoit encore près de trois stades de largeur: Qu'aux deux extrémités de ce même Port, dont l'une regardoit l'Orient, & l'autre le Septentrion, on avoit construit deux Châteaux ou deux Forts, appellez *Rutupia* & *Regulbium*, dont le premier étoit accompagné d'une ville considérable. On trouve encore des ruines tant de la Ville que du Château, & les débris de ce dernier suffisent pour en faire connoître la situation, la grandeur & la figure. M. Battely refute les différentes opinions des Auteurs touchant les diverses places qu'ils ont

cru devoir assigner à la ville *Rutupia*, les uns la prenant pour *Douvre*, les autres pour *Sandwich*, ceux-ci pour *Cantorberi*, ceux là pour *Rocheſter*.

Il s'étend ensuite sur la Topographie ancienne de tout ce canton, & l'éclaircit d'autant plus solidement, qu'il appuye ses conjectures sur l'inspection des lieux mêmes, & sur l'exacte confrontation qu'il en fait avec ce que lui en apprennent les Historiens. Il soupçonne que le mot *Rutupia* qui est pluriel, designoit anciennement les deux Châteaux qui défendoient l'entrée du Port; & que le Château Septentrional ne reçût que long-temps après le nom de *Regulbium*, qui en effet ne commence à paroître que dans la *Notice des Provinces* écrite sous Theodose le Jeune. Il cherche l'étymologie de ces deux mots *Rutupia* & *Regulbium*; & il les trouve dans l'ancienne Langue Bretonne. A l'égard de *Rutupia*, il l'estime une des plus anciennes villes de cette Isle. Il ne doute presque pas que les premiers Peuples qui y passerent de la Gaule, n'ayent choisi cet endroit pour aborder, à cause de la commodité du trajet, & ne s'y soient établis, tant pour cette raison, que pour la fertilité du terroir. Les Romains (selon lui) en ont usé de même dans la suite, ce qui a contribué à rendre ce Port des plus fameux. L'Auteur agite ici la question; savoir

quel endroit de la Grande Bretagne Jules César prit terre, lorsqu'il porta la guerre dans cette Isle; & après avoir examiné sur ce point les divers sentimens, il décide en faveur de *Rutupia*, & place à *Boulogne* le Port *Itius* ou *Iccius*, où César s'embarqua pour cette conquête; d'où il s'ensuivroit que le Port *Itius* & *Gessoriac* ne seroient qu'un même lieu. La principale preuve sur laquelle M. Battely fonde cette opinion, c'est qu'au rapport de *Strabon* & de *César* lui-même, le bras de mer que celui-ci traversa pour passer en Angleterre, n'avoit que 40 milles de largeur: or c'est justement la distance de *Boulogne* au Port *Rutupien*, selon les Pilotes les plus expérimentez.

Après cette discussion topographique, l'Auteur vient au détail des Antiquitez que lui a fournies ce Canton de l'Angleterre, & commence par les Médailles. Il y en a de Romaines, de Bretonnes, & d'autres, qu'il juge être des anciens Rois Gaulois. Parmi les Romaines il y en a quelques-unes qui sont singulieres, & qui regardent en particulier la Grande Bretagne. Telle est, par exemple, une Médaille d'argent de *Septime Severe*, sur laquelle on lit du côté de la tête, SEVERVS. PIVS. AVG. BRIT. & au revers, PONTIF. TR. P. II. COS. Cette Médaille semble démentir le témoignage de Historiens, des Inscriptions, & des autres Médailles de *Severe*, qui nous apprennent

unanimentement Que ce Prince ne reçût le surnom de *Britannique*, que la dix-huitième année de son empire, qui fut la dernière de sa vie : au lieu qu'on voit ici ce titre joint à la seconde puissance Tribunitienne de cet Empereur. M. Battely pour faire évanouir cette contradiction apparente, suppose Que Severe à son avènement ayant associé en quelque sorte à l'Empire *Claudius Albinus*, Général de l'Armée d'Angleterre, en l'honorant du titre de *Cesar*, en lui érigeant des statues, & faisant frapper des monnoyes au nom de ce Concurrant qu'il apprehendoit, & qu'il vouloit éblouir par cette feinte ; celui ci, pour marquer sa reconnoissance, fit frapper en Angleterre des Médailles de Severe, sur lesquelles il lui donnoit par flatterie le surnom de *Britannique*, pour lequel cet Empereur (selon *Herodien*) avoit beaucoup d'inclination. L'Auteur produit encore pour Médaille singuliere celle de *Carause*, Général de l'Armée Romaine en Angleterre, dont le revers fait foi que non-seulement Diocletien & Maximien l'avoient associé à l'Empire, mais qu'il s'étoit arrogé le titre d'*Invincible* ; on y lit du côté de la tête, IMP. C. CARAVSIVS. P. F. INV. AVG. & au revers, PROVID. AVGGG. G. où les trois G du mot *Auggg* marquent les trois Augustes ou Empereurs associez. Cette association est confirmée par deux

deux autres Médailles du Cabinet, l'une de Diocletien, l'autre sur le revers desquelles on lit

L'Auteur, après cet étalage fait passer en revue des vases de différentes formes ; urnes, cornues, marmittes, sans compter plusieurs fragmens de pots cassés, &c. tirées des ruines des anciens. plûpart de ces vases sont ornés & portent le nom du Potier. L'Auteur fait sur-tout cela diverses remarques d'érudition, & il s'arrête ensuite à la description & sur l'usage d'un tuyau de même matière, qu'on appelle *gulgium* ou *Reculver*, de figure ovale, pais de près d'un pouce, long de six à sept, large de cinq à six, percé de plusieurs trous ou soupiraux, & enfumé par le bas. L'Auteur conjecture que c'étoient des tuyaux dont *Senèque* parle de son invention de son temps, & qu'on appliquoit aux murailles, pour empêcher par ce moyen la chaleur dans les appartemens. A la vaisselle de terre succede la vaisselle de cuivre ou d'autre métal, des aiguilles de toutes façons, des anneaux à cacheter, des boudoirs, des boudiers, des mors, des

le, des manches de couteaux, de petites pincettes, des bulles, un bracelet d'or enrichi de saphirs, &c. Sur le fait des raffés, des anneaux, & des aiguilles, il avoie à *Rhodius*, dans son *Traité de Médecine*; à *Licetus*, dans son *Traité de Anatomie*; & à *Saumaife*, dans ses *Exercitationes Anatomicae*, page 759. Mais en recompense s'étend sur ce qui concerne les *Etrilles* Anciens, *Strigiles*; & il le fait d'autant plus volontiers que la figure & l'usage de ces instrumens sont plus ignorez, & que les Cabinets des Antiquaires n'en fournissent qu'un petit nombre.

En effet, l'Auteur ne connoît que cinq de ces *étrilles*, en comptant la sienne; savoir les deux dont *Mercurial* nous a donné des figures dans sa *Gymnastique*, & qui ont été trouvées dans les *Thermes* de Trajan; & celle du Cabinet de *Nicolas Fabricius*, proposée par *Laurent Pignoria*; & les trois de la Bibliothèque de sainte Geneviève de Paris, alléguées par le Pere du *Moulinet*, qui se contenté d'en faire graver une seule. Celle de M. Battely a été tirée d'une ancienne citerne de *Regulbium*. Elle est de couleur jaune, & très-conforme à la description qu'en fait *Apulée* dans le second livre de ses *Florides*, & à celle que nous avons laissée dans sa 86. Enigme le Poète *Probus* en ces termes:

*Rubida, curva, capax, alienis humida  
guttis,  
Luminibus falsis auri mentita colorem,  
Dedita sudori, modico succumbo labori.*

C'est-à-dire, que ces *étrilles* étoient composées de deux parties; d'une *poignée*, & d'une *languette* (*ligula*) courbée en demi-cercle, & creusée en gouttière, pour l'écoulement de la sueur. La *poignée* de celle-ci est ronde & droite, au lieu qu'elle est quarrée dans celles que décrit *Mercurial*, & courbe dans celle du Cabinet de *Fabricius*. La *languette* de celle-ci (*ligula*) est courbée en faucille, puis reconbée du côté opposé vers l'extrémité; au lieu que dans celle de *Mercurial*, la *languette* n'a que la première courbure.

Quant à l'usage de ces *étrilles*, M. *Battely* en reconnoît deux; l'un pour les Bains, l'autre pour la Médecine. C'est du premier que doit s'entendre ce vers de *Perse* dans sa 5. Satyre.

*I, puer, & strigiles Crispini ad balnea deser.*

Sur quoi l'Auteur n'oublie pas de relever une plaisante méprise de M. *Louis Desprez*, Professeur Emerite de Rhetorique, & Commentateur de l'Édition Dauphine de ce Poëte. Le bon M. *Desprez*, dit l'Auteur, pour s'instruire de la véritable signi-

fication du mot *strigiles*, & pour en instruire le Prince, a eu recours à son *Calepin*, ou à son *Robert Etienne*, où il a trouvé, *Strigilis, instrumentum à ferro dentatum, quo equos & idgenus jumenta expolire solent equifones*: c'est-à-dire, *Strigilis, étrille, est un instrument de fer dentelé, dont se servent les Palefreniers pour peler les chevaux, & autres animaux semblables.* Sur cela il n'a pas douté un moment qu'il ne fût question de ces sortes d'instrumens dans le passage de *Perse*; & sur cette confiance il a transcrit dans ses Notes, *Strigilis, dentatum, à ferro, argento, aliave materia instrumentum, dictum à stringendo sive radendo*: c'est-à-dire, *Etrille, instrument dentelé, de fer, d'argent, ou d'autre matiere, ainsi appelée, &c.* Qui s'est jamais figuré, avant M. *Desprez* (continuë l'Auteur) que les Romains employassent dans leurs Bains, des *étrilles* dentelées, pour frotter & dégrasser, ou plutôt pour écorcher tout vifs des hommes nuds? Aussi M. *Desprez* trouvant cette maniere de dégrasser un peu violente, croit l'adoucir suffisamment, en observant sur ces mots de *Juvenal*, Satyre 3. (*& sonat unctis Strigilibus,*) Qu'on avoit grand soin d'oindre d'huile ces *étrilles*, afin qu'elles fussent moins rudes; ignorant sans doute la véritable cause de cette *onction*, qui ne se faisoit que pour mettre les *étrilles* à couvert de la rouille. L'usage medecinal de ces

ces instrumens se réduisoit (selon *Pline*, & *Scribonus Largus*) à une goutte à goutte dans l'oreille quel que médicament liquide. M. Battely termine l'article des *étrilles*, en reprenant ce qu'il d'avoir fait par-tout *strigilis* masculin contre l'autorité de tous les Grammairiens qui ne le font jamais que féminin.

De là il passe à la description de ces instrumens que les Latins appelloient *ligula*, nom sous lequel ils désignoient (comme nous avons déjà dit) la partie de l'*étrille* de laquelle on se servoit pour racler la peau. Les Auteurs ne nous donnent point entre eux sur la figure de ces instrumens l'usage de ces *ligules*. L'Auteur nous nous à nous décrire la sienne exactement. Elle est composée d'un manche arrondi qui s'élargissant vers l'une des extrémités se termine en une espèce de petite gouttière ou cuillère longue & fort étroite. M. Battely observe que ces *ligules* étoient employées à plusieurs usages. Les uns s'en servoient à mesurer, & tenoient la mesure de la même partie de la mesure appelée *ligula* ou environ une demie once. Les autres étoient (selon *Pline* & *Columelle*) employés dans les campagnes, propres à élever le miel, à jeter la mangeaille dans la gueule des taureaux que l'on vouloit donner à manger. Il y en avoit qui étoient réservées pour les tables; & celle de nôtre ouvrage étoit apparemment de ce nombre.

tely, à propos de *Martial*, qui a souvent fait mention de ces *ligules*, tombe rudement sur M. *Vincent Colleffon* (qu'il appelle *Colleffo* à l'ablatif pour *Colleffone*;) Commentateur Dauphin de ce Poëte, sur les Notes duquel il s'explique en ces termes: *Virum illum in Notis impensè atque laboriosè nugacem inveni*; ce qu'il s'efforce de prouver en parcourant tous les passages de *Martial* où il est parlé de *ligules*, & rapportant ensuite les explications de M. *Colleffon*, qu'il a soin de refuter l'une après l'autre.

Nous évitons les détails, pour abrégér, & nous dirons seulement quelques mots d'une cuilliere que l'Auteur conserve parmi ses autres raretez, & dont le manche a la forme d'un stilet. Il en tire fort ingénieusement l'explication d'une Epigramme de *Martial*, qui jusqu'ici n'a point été bien entenduë. Voici cette Epigramme:

*Sum cochleis habilis, sed nec minus utilis  
ovis,  
Numquid scis potius cur cochleare vocer?*

C'est-à dire: Je suis commode pour les limaçons, & ne suis pas moins utile pour les œufs. Ne sçais-tu point pourquoi on m'appelle cuilliere? La cuilliere de M. Battely éclaircit merveilleusement cette Epigramme. Il est visible que le manche fait en stilet servoit  
à ti-

à tirer les limaçons de leurs coquilles , que l'extrémité faite en *conque* servoit à vider les œufs. Par là on découvre le vrai sens d'un passage où *Pline* range par les manières superstitieuses dont les Anciens prétendoient se préserver des Enchantemens , celle de percer avec la cuillière les coquilles des œufs & des limaçons, après avoir mangé ce qu'elles renferment. Or les cuillières (selon l'idée que nous avons) ne seroient nullement propres à percer la coquille d'un limaçon , il faut pour cela qu'elles portent avec elles le filet.

Nous ne pouvons suivre M. Battel dans tout ce qu'il nous dit des autres Pièces de son Cabinet , sur l'explication de lesquelles il répand la même érudition & le même agrément. Du reste , nous voyons sur toutes ces Antiquitez , les Planches que l'Auteur en a fait graver & qui les mettant sous les yeux du Lecteur , ne lui laissent rien à souhaiter pour l'entière intelligence de ce Dialogue. Ce Dialogue est terminé par quelques reflexions faites sur ce qui peut former le goût d'un Antiquaire , & sur la conduite qu'il doit tenir dans ses études , pour se mettre en état de faire de nouvelles découvertes de ce genre.

*ctions sur les principaux Devoirs des Chevaliers de Malte, dressées par l'Auteur du catechisme de Montpellier, sur les Memoires d'un Chevalier de Malte: A l'usage des Chevaliers, de leurs Confesseurs, & de tous ceux qui veulent entrer ou faire entrer leurs enfans dans cet Ordre; où l'on trouvera les veritez importantes pour toutes sortes d'estats. A Paris, chez Nicolas Simart, Imprimeur & Libraire ordinaire de M. le Dauphin, ruë saint Jacques, au Dauphin. 1712. in 12. pagg. 377.*

LE Chevalier sur les Memoires de qui cet Ouvrage a été composé, avoit passé une partie de sa jeunesse dans les vains amusemens du siecle, lorsque Dieu le toucha le cœur. Il comprit alors que la cause la plus ordinaire de la damnation d'un Chrétien étoit l'ignorance ou l'oubli des obligations de son état; & frappé de cette vérité, il fit une étude toute particuliere de toutes les obligations d'un Chevalier de Malte. Il lut avec soin la Regle, les Statuts, & les Ordonnances de son Ordre; il fit de serieuses reflexions sur tous les avis qu'on donne aux Chevaliers en la cérémonie de leur profession. Il vit clairement par cette lecture & par ces reflexions, que parmi ceux qui s'engagent dans ce saint Ordre, il en est très-peu qui sçachent  
*Tom. LI. Y quel*

voir jamais çu ce qu'il fa  
se sauver dans sa profession.  
tenta pas des'être instruit ; il  
aux vives remontrances de  
l'exhorterent à faire part au  
lumieres. Elles sont repa  
Livre , qui est partagé en  
tres.

Le premier donne une ie  
Chevaliers de Malte. En p  
Etat , on y demande si ce n  
une espece d'injure à un Cl  
te, que de dire qu'il est u  
ligieux ? A quoi on répond  
être bien peu instruit pour  
qualité de Religieux. Qu  
dit l'Auteur , peut-on  
homme qui s'est engagé d  
par des vœux solennels d  
pureté & d'obéissance

Malte, & de l'utilité des Ordres Militaires en général. Ce fut Raymond du Pui qui arma le premier les Freres de l'Hôpital de saint Jean de Jerusalem. Voyant dans cet Hôpital beaucoup plus de personnes qu'il n'en falloit pour le service des pauvres, & que la plupart étoient d'une naissance distinguée, il forma le dessein de faire un Ordre nouveau, composé de toutes ces personnes. Il en destina une partie à prendre les armes, soit pour la défense de la Foi contre les Infideles, soit pour rendre les chemins libres aux Pelerins qui venoient visiter les saints Lieux : il voulut que les autres fussent occupez dans son Hôpital au service des pauvres & des malades. Il s'agit dans le troisiéme Chapitre, des différens rangs & des différens âges dans lesquels on peut faire recevoir un Chevalier de Malte. Il y a dans l'Ordre, 1. Des Chevaliers de Justice, *qui par l'antique Noblesse de leur lignage meritent d'être admis à ce degré d'honneur* : & ce sont ceux-là seulement qui peuvent parvenir aux dignitez de Baillifs, de Grands Prieurs, & de Grands Maîtres. 2. Des Chevaliers de grace, qui n'étant pas nobles d'extraction, ont mérité par quelque action de valeur, ou par quelque service considerable rendu à l'Ordre, d'être mis au rang des Nobles, & de jouir des mêmes honneurs. 3. Des Freres servans, dont il y a de deux

sortes, sçavoir des Freres servans d'armes, qui ont les mêmes fonctions que les Chevaliers; & des Freres servans d'Eglise, qui officient dans l'Eglise Conventuelle, & qui servent d'Aumôniers sur les Galeres de la Religion. 4. Des Freres d'obedience. Ce sont des Prêtres, qui sans être obligez d'aller jamais à Malte, prennent l'habit de l'Ordre, en font les vœux, & s'attachent au service de quelqu'une des Eglises de l'Ordre, sous l'autorité de quelque Grand Prieur, ou de quelque Commandeur. On apprend dans le quatrième Chapitre ce que c'est que les Commanderies, & de quelle maniere il faut les recevoir & les administrer. On examine dans le cinquième, s'il est permis de donner ou de recevoir à prix d'argent, une Commanderie ou une pension sur quelque bien de l'Ordre de Malte. Le sixième propose une idée générale de ce que doivent faire tous ceux qui appartiennent à l'Ordre de Malte, pour se perfectionner. La profession reguliere des Chevaliers de Malte fait la matiere du septième. On y voit de beaux Extraits de leur Formulaire, sur la maniere de donner l'habit, sur la benediction de l'épée, &c. Le Chevalier qui donne l'Ordre de Chevalerie à un Profès, ayant tiré l'épée du fourreau, la met en la main du Profès, lui en expliquant les significations mystérieuses, puis après quelques cérémonies.

... Monsieur S.  
... du Glorieux  
... à l'honneur duquel vous re-  
... l'Ordre de Chevalerie... Alors le  
... se leve en pieds, tire son épée  
... & l'ébranle trois fois. Ces trois fois,  
... le Chevalier, qu'avez ébranlé  
... en votre main, signifient qu'au Nom  
... Sainte Trinité avez de défier tous les  
... de la Foi Catholique, avec espe-  
... de victoire. Dieu vous en donne la  
... Ainsi soit-il." Il fait ensuite une  
... ance au Profès sur les vertus Car-  
... & ayant tiré l'épée du même Pro-  
... en donne trois coups sur l'épau-  
... ui dit : „ Je vous fais Chevalier,  
... de Dieu, de la Vierge Marie, de  
... ur S. Jean-Baptiste, & de Monsieur  
... es, vigilant & pacifique en l'honneur  
... alerie. Puis remet l'épée au four-  
... egardant le P.

s'étend sur les vœux des Chevaliers de Malte, & indique les moyens de les accomplir. Il parle d'abord du vœu de chasteté; & après de justes invectives contre les manières trop libres de quelques Chevaliers, il remarque qu'il n'y a sans doute aucun de ceux qui vivent ainsi, qui ne fut indigné, s'il voyoit faire à un Religieux d'un autre Ordre ce qu'il pratique lui-même. Il rapporte après cela le Texte de la Règle de Raimond du Pui, qui crut devoir contenir ses Religieux dans le devoir, même par la crainte des châtimens. „ Si quel-  
 „ qu'un d'entre eux, dit ce Grand Maître, est tombé dans le péché de la chair,  
 „ si le péché est secret, il en fera une pénitence secrète, laquelle lui sera imposée à proportion de sa faute: mais si  
 „ son péché a été public, il en sera châtié publiquement. Pour cet effet, un  
 „ jour de Dimanche, après que le Peuple sera sorti de l'Eglise du lieu où le péché  
 „ aura été commis, on dépouillera le Criminel devant tout le monde, & il sera  
 „ rudement fouëté & battu de courroyes ou verges, par le Maître Supérieur, ou  
 „ par quelque autre des Freres à qui le Maître l'aura commandé, après quoi  
 „ il sera chassé & exclus de l'Ordre.” Il est parlé dans l'onzième Chapitre, de l'habit regulier que les Chevaliers Profès de l'Ordre de Malte doivent toujours porter.

L'Auteur prouve que la Croix de toile blanche à huit pointes est l'habit regulier les Religieux Profes, & qu'il est clair qu'ils ont tous obligez à la porter, par la même raison qui oblige tous les Religieux à porter l'habit de leur Ordre, s'ils ne veulent être traitez comme Apostats. Ce n'est pas, ajoute-t-il, la Croix d'or émaillée de blanc qui est l'habit regulier d'un Chevalier de Malte, c'est la Croix de toile blanche; & cela est si vrai, que le Grand Maître de la Sengle défendit l'usage de la Croix d'or pour empêcher qu'on ne la substituât à celle de toile: *Nous ne voulons point dorénavant*, dit-il dans un de ses Statuts, *qu'aucun de nos Freres porte la Croix d'or publiquement, sous peine de perdre la Croix, & d'être sept jours en penitence publique.* Les deux derniers Chapitres traitent de la profession des armes que font les Chevaliers de Malte, des cas où il leur est permis de servir dans les Armées des Princes Chrétiens, & de tout ce qui doit être observé pour être reçu Chevalier.

*Memoriæ Philosophorum, Oratorum, Poëtarum, Historicorum, & Philologorum nostræ ætatis clarissimorum, renovatæ cura FRIDERICI CASP. HAGEN. Francofurti & Lipsiæ, apud Nathanaelem Lumscherum. Baruthi, prelo Joann. Loberi, Aula & Cancellaria Typographi.*

anno 1710. C'est-à-dire : *Les Vies des Philosophes, des Orateurs, des Poètes, des Historiens, & des Philologues les plus illustres de nôtre temps, recueillies par le soin de Frederic Gaspar Hagen.* A Francfort & à Leipfic, chez Nathanael Lumscher. 1710. vol. in 12. pp. 310. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

**O**N ne trouve dans ce volume que vingt vies, soit de Philosophes, soit d'Orateurs, ou de Poètes; mais l'Auteur promet de nous en donner jusqu'à cent, & d'écrire ensuite celles des Jurisconsultes & des Medecins les plus celebres de nôtre temps. Les Sçavans dont il est ici parlé sont, Jean Khunius Professeur de Mathématique dans l'Université de Leipfic, Jacques Schallerus Docteur en Theologie, Professeur de Philosophie à Strasbourg, Jean Ittigius Professeur en Philosophie & en Medecine à Leipfic, Chrétien Trenchius Professeur de Logique & de Métaphysique à Witemberg, François Junius fameux Philologue de Heidelberg, Chrétien-Frederic Franckenstein Professeur en Langue Latine & en Histoire à Leipfic, Thomas Hobbes, Anglois, Philosophe celebre de Malmesburi, dont nous rapporterons la vie, Jean-Alphonse Borelli, Napolitain, qui passa sa vie à professer la Philosophie & les Mathématiques dans les  
Chai-

Chaires les plus celebres de l'Italie , principalement à Florence & à Pise , où il s'acquit l'estime des Princes de la Maison de Medicis ; Christophle Schraderus Professeur d'Eloquence à Helmstad , Jean-Paul Felwinger Professeur de Logique & de Politique à Altdorf , & les autres , dont le détail est inutile ici. Voici la vie de Hobbes , dont nous avons promis de parler.

Thomas Hobbes naquit à Malmesburi le 5. d'Avril de 1588. On lui fit apprendre à quatre ans les premiers élemens de sa Langue , & à huit ans on le mit à l'étude du Latin & du Grec , où il fit un progrès si surprenant , que peu d'années ensuite il traduisit en vers Latins *la Médée* d'Euripide. En 1603, il fut à Oxford , où il prit le degré de Bachelier en Philosophie. Le Comte Guillaume de Devon cherchoit en ce temps-là un homme de Lettres , pour être Gouverneur de son fils aîné , qui avoit alors près de dix-huit ans , & il choisit pour cela Thomas Hobbes , qui n'étoit guères plus âgé. Hobbes voyagea avec le fils du Comte de Devon , en France & en Italie , où il se perfectionna de plus en plus par le commerce des habiles gens. Il s'étoit appliqué jusques-là à l'étude de la Philosophie Scholastique , mais il en fut bientôt rebuté , & il ne regarda plus cette étude que comme une

occupation inutile pour la perfection de l'esprit & pour l'usage de la vie. La Logique de l'Ecole lui parut une chicane; la Métaphysique, une vaine contention d'esprit; la Morale, un tissu d'imaginations accommodées aux opinions vulgaires; & la Physique, une Science de Systèmes, où l'on neglige l'experiance pour ne fuivre que le raisonnement. Il chercha donc une Philosophie plus solide; l'application qu'il donna à cette recherche produisit divers Traitez Philosophiques, dont quelques-uns lui attirerent quelques affaires; tels furent ses Elemens Philosophiques, intitulez : *De Cive*, où il avança beaucoup de choses hardies, qui choquerent les Theologiens Anglois, aussi-bien que les Catholiques Romains. Peu après avoir donné cet Ouvrage, qu'il fit imprimer à Paris, in 4. en 1642, il retourna en Angleterre, où il fut obligé de demeurer caché quelque temps. Il composa pendant sa retraite quantité d'Ouvrages de Politique, de Geometrie, & de Philosophie, les uns imprimez de son vivant, & les autres après sa mort. Tels sont le Traité de la nature de l'homme, imprimé à Londres en 1650. in 12. les Elemens de Jurisprudence in 12. impression de Londres, même année; *Leviathan*, ou de la Republique, in fol. à Londres, en Anglois, 1651, & à Amsterdam, en Latin, 1668. in 4. Elemens  
de

de Philosophie , Section premiere, de la nature du corps , in 8. à Londres 1655, en Latin, puis in 4. en 1656. Traité de l'homme, ou seconde Section des Elemens de Philosophie. Traité des principes & des raisonnemens des Geometres, à Londres , 1666. in 4. en Latin. Dialogue Physique sur la nature de l'air, à Londres, in 4. 1661. en Latin , & à Amsterdam, 1668. Problèmes de Physique in 4. à Londres, 1662. & à Amsterdam, 1668. en Latin. La quadrature du cercle , &c. in 4. à Londres, 1669. en Latin, & dediée au Grand Duc de Toscane Cosme de Medicis. Traité d'Optique , Objections contre les Meditations de Descartes , Lettres à Descartes, in 12. à Londres , 1676. *Decameron Physiologicum* , ou Dialogues sur la Philosophie naturelle , in 8. à Londres, 1662. en Anglois.

La protection que le Comte de Devon & son fils accordoient à Hobbes , faisoit toute la consolation de nôtre Philosophe; mais le pere & le fils étant venus à mourir, Hobbes qui avoit alors environ quarante ans, revint en France, pour distraire sa douleur. La Comtesse de Devon le rappella en 1631, pour lui confier l'éducation du fils qui lui restoit, lequel avoit alors treize ans. Hobbes, pour marquer sa reconnoissance, crut devoir se charger de ce soin. Il revint en Angleterre, où

peu après il traduisit en Anglois l'Histoire de Thucydide, qu'il dédia au Comte de Devon son Disciple. Cette Traduction a été imprimée à Londres, in fol. en 1634. pour la premiere fois, & en 1676. pour la seconde. Il revint en France en 1634. avec le jeune Comte, où il s'attacha alors plus que jamais aux Sciences naturelles, & il fit à Paris une étroite connoissance avec le sçavant Pere Merfenne, Religieux Minime. Il passa ensuite en Italie, où les frequens entretiens qu'il eut avec le celebre Galilée ne contribuerent pas peu à le perfectionner dans la science de l'Astronomie. En 1637. il retourna en Angleterre, & du temps des Guerres Civiles de 1640. il vint pour la quatrième fois à Paris, où il demeura à la suite du Prince de Galles, & où il lia une étroite amitié avec Gassendi. En 1648. le Pere Merfenne le mit en commerce de Lettres avec Descartes, & on voit ici à ce sujet plusieurs circonstances curieuses. En 1645. Hobbes fut choisi pour enseigner les Mathématiques à Charles II. qui lui fit une pension honorable, & eut beaucoup de consideration pour lui, quoi que ce Philosophe passât pour un Athée; reproche que l'Historien rejette comme une calomnie, & dont il accuse l'envie & l'ignorance de quelques personnes auxquelles Hobbes ne plaisoit pas. Sa doctrine étoit, que tout se fai-

soit.

soit mécaniquement dans la Nature , & qu'il n'y avoit rien que de corporel jusqu'aux sensations même ; mais il étoit plein de Religion , & il n'avoit sur la Divinité que des sentimens élevez , ne pouvant souffrir ces Scholastiques , qui oisifs dans leurs cabinets , s'imaginent qu'il leur est permis d'accommoder la Nature Divine à toutes leurs idées frivoles. Une de ses plus grandes maximes pour la conduite qu'il faut observer quand on veut devenir véritablement Sçavant , c'étoit de ne lire qu'un fort petit nombre de Livres ; & il disoit souvent , que s'il en avoit autant lû qu'en lisent la plûpart des Gens de Lettres , il seroit demeuré aussi ignorant qu'eux.

Hobbes mourut en 1673. le quatrième de Decembre , âgé de quatre-vingt-onze ans , & fut enterré à côté du tombeau de la Comtesse de Devon , ayeule de Guillaume , Comte de Devon , sous un marbre noir , avec une Epitaphe toute simple.

*Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Par le R. P. D. AUGUSTIN CALMET, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe. Le quatrième Livre des Rois, & les deux Livres des Paralipomenes. A Paris, chez Pierre Emery, au milieu du Quai des Augustins.*

tins, près la ruë Pavée, à l'Ecu de France. 1712. in 4. pagg. 812.

**L'**AUTEUR a suivi sa méthode ordinaire dans son Commentaire sur les trois Livres de l'Ecriture desquels on vient de voir les titres. L'explication du quatrième Livre des Rois est précédée de deux Dissertations, dont la première concerne la priere que Naaman fit à Elisée, de lui permettre de se prosterner devant l'Idole de Remmon. *Voici la seule chose, dit Naaman au Prophete, pour laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour vôtre serviteur, c'est que quand le Roi mon Maître entrera dans le Temple de Remmon pour y adorer, & qu'il s'appuyera sur ma main, lorsqu'il adorera dans son Temple, si j'adore aussi avec lui, que le Seigneur me pardonne cette action.* Elisée lui répondit : *Allez en paix.* Les uns choquez de la seule lecture de ce texte, condamnent Naaman & le Prophete. Les autres excusent le Prophete, & disent que sa réponse : *Allez en paix*, signifioit : Allez, ne pensez plus à Remmon ni à son culte. D'autres justifient Elisée & Naaman, en supposant que l'un n'a demandé, & que l'autre n'a accordé qu'une chose permise. C'est, disent-ils, un principe dont tout le monde convient, qu'il est licite de rendre aux personnes constituées en dignité & à nos Superieurs, les mêmes

ser-

services dans les Temples, qu'on est obligé de leur rendre ailleurs. Ainsi Naaman devoit accompagner le Roi dans le Temple de Remmon, lui prêter son bras pour appuyer, s'avancer, s'arrêter, s'incliner avec lui, lorsqu'il prenoit envie à ce Prince de faire ces mouvemens. Tout cela ne se faisoit point pour l'Idole, par un homme qui d'ailleurs declaroit hautement qu'il ne reconnoissoit pour Dieu que le Dieu d'Israël; c'étoit un service purement civil, qu'un Officier rendoit à son Maître. L'Auteur étoit obligé de choisir l'un de ces trois sentimens, il embrasseroit le premier; mais il y a un quatrième parti à prendre, qui lui paroît plus simple, plus naturel, & plus conforme au texte Hébreu & au Caldéen. C'est Bochart qui indique, & qui fait disparoître la difficulté par une nouvelle traduction. Selon ce savant Critique, l'Hébreu rendu à la lettre porte : *Que le Seigneur veuille bien pardonner à votre serviteur dans cette action : lorsque mon Maître venoit dans le Temple de Remmon pour y adorer, il étoit appuyé sur ma main, & j'ai adoré dans le Temple de Remmon. Que le Seigneur pardonne à votre serviteur cette action, par laquelle il a adoré dans le Temple de Remmon.* Naaman ne demande donc point à Elisée de lui obtenir le pardon, s'il est contraint d'adorer Remmon; mais il prie ce Prophete de s'employer

ployer auprès de Dieu , pour lui demander pardon d'avoir autrefois adoré cette Idole.

La seconde Differtation traite de la retrogradation du Soleil , à l'horloge d'Achaz. Le Roi Ezechias étant tombé malade, le Prophete Isaïe lui annonça de la part de Dieu , qu'il guériroit ; & le Roi lui demanda pour signe, que l'ombre reculât de dix lignès. *Aussi-tôt*, dit l'Écriture, *le Prophete s'étant mis en priere, on vit l'ombre qui avoit déjà passé dix lignes retourner en arriere d'un pareil nombre de lignes dans l'horloge d'Achaz.* Il y a deux sentimens principaux sur cette retrogradation. Les Peres & le plus grand nombre des anciens Interpretes soutiennent que le Soleil retourna réellement en arriere, & ne se mettent guères en peine de concilier ce prodige avec les Systèmes des Philosophes, qui n'ont nulle certitude. Mais d'autres Commentateurs très-celebres, frappés des inconveniens & des difficultez de ce sentiment, se sont appliquez à réunir l'Écriture & la Philosophie dans l'explication qu'ils ont donnée de ce miracle. Selon eux, l'ombre seule retrograda, & il n'y eut rien de changé dans le mouvement, soit du Soleil, soit de la terre. Ils remarquent, 1. Que le Texte de l'Écriture dit expressément en plus d'un endroit,

2. Que

2. Que le Prophete n'ayant promis ce prodige qu'au Roi Ezechias, pour être remarqué seulement sur son cadran, Dieu n'étoit point obligé à produire un miracle qui dérangeât tout l'Univers. 3. Les Ambassadeurs du Roi de Babylone viennent à Jerusalem demander des nouvelles du miracle arrivé *dans la terre*, c'est-à-dire, dans la Judée, suivant l'acception ordinaire de ce terme. Si la même chose étoit arrivée à Babylone, qu'étoit-il besoin de venir jusqu'à Jerusalem pour s'en informer?

4. Si cet événement eut été connu dans tout le monde, seroit-il croyable qu'aucun Ecrivain étranger n'en eut parlé. 5. Si le Soleil, après avoir parcouru dix lignes, étoit ensuite retourné en arriere, & avoit de nouveau fait sa course ordinaire, ce jour auroit été plus grand que celui qu'on vit sous Josué, puisque celui de Josué ne fut que le double d'un autre, c'est-à-dire, de vingt-quatre heures, & que celui-ci auroit été de trente-deux. Cependant l'Ecriture dit que l'on ne vit jamais ni devant ni après, un aussi grand jour que celui de Josué. „ Si toutes les preuves de ce sentiment, observe le Pere Calmet, ne „ sont pas d'une égale force, il faut au „ moins reconnoître qu'elles ne sont point „ à rejeter, tant par leur propre poids „ que par le merite de ceux qui les „ portent.” Sur la fin de cette Dissertation,

tion, il parle des cadrans, & de leur origine. Il paroît qu'on en doit l'invention aux Chaldéens. Le Philosophe Anaximandre qui avoit voyagé en Chaldée, en apporta le premier aux Grecs les cadrans solaires & l'éguille. „ Ce fut, dit notre  
 „ Auteur, selon toutes les apparences, de  
 „ la même source qu'Achaz prit l'horloge  
 „ qui fait le sujet de cette Dissertation.  
 „ L'Ecriture nous apprend qu'il eut beau-  
 „ coup de liaison avec Teglat-Phalassar  
 „ Roi d'Assyrie; il fit venir ce Prince à  
 „ son secours contre les Rois de Syrie &  
 „ de Samarie, il voulut imiter sa Religion,  
 „ & il fit construire à Jerusalem un Autel  
 „ pareil à celui qu'il avoit vû à Damas,  
 „ dans un voyage qu'il y fit pour visiter  
 „ ce Prince. L'invention des montres so-  
 „ laires étoit une nouveauté utile & cu-  
 „ rieuse, Achaz se servit apparemment  
 „ de cette occasion pour en faire constru-  
 „ ire une dans son Palais à Jerusalem.”

Dans la Préface sur les deux Livres des Paralipomenes, il remarque que le but de l'Auteur Sacré étoit d'y montrer quel avoit été avant la Captivité, & quel devoit être depuis le retour, le partage des familles, afin que chacun rentrât, autant qu'il seroit possible, dans l'heritage de ses peres. Il observe aussi que les Commentateurs ont assez negligé les Paralipomenes, dans la fausse persuasion qu'ils ne contenoient

que peu de chose qui n'eut été développé dans les Livres des Rois. Il assure en même temps , que pour lui il s'est appliqué avec tout le soin imaginable à les éclaircir, sans pourtant tomber dans des répétitions ennuyeuses. Deux Dissertations accompagnent son Commentaire.

La première donne un dénombrement des Officiers de la Cour des Rois Hébreux, & de ceux de leurs Armées. A la Cour, les fils du Roi étoient assez souvent les premiers Ministres de leur pere. Ils avoient des Nourrissiers, des Precepteurs. La première dignité du Palais étoit celle de Maître de la Maison du Roi. La dignité de *Maschir* ou Chancelier, étoit très-distinguée. Il y avoit des Scribes ou Secretaires du Roi. L'écriture fait aussi mention du *second Roi*, ou Vicaire du Roi. Les Rois Hébreux avoient auprès d'eux des Prophetes, des Prêtres, des Musiciens, des Conseillers, des Eunuques, des Coureurs, des Gardes. Ils avoient aussi des Intendans, dont les uns avoient soin de leur domaine, & les autres recueilloient les tributs. En parlant de la dépense des Rois Hébreux, le Pere Calmet dit que, suivant le calcul des Ecrivains les plus exacts, Salomon nourrissoit à sa Cour quarante-huit mille six cens hommes. A l'Armée, on voyoit le Prince de la Milice, les *Princes des Tribus*, les Chefs de mille,

ou

ou les Tribuns, les Capitaines de hommes, les Chefs de cinquante hommes les *Schalifchims* ou les Tierciers, & les Decurions, & les Ecrivains.

Dans la seconde Dissertation, le Calmet recherche en quel país les dix tribus d'Israël furent transportées, & où sont aujourd'hui. Teglat-Phalassar, Salmanasar, enleverent les dix Tribus les firent passer à deux reprises dans l'Asie & dans la Medie. On examine la situation particuliere des lieux que les Princes assignerent à ces Captifs, & les noms sont rapportez dans l'Ecriture y a bien de l'apparence qu'ils y ont toujours demeuré depuis, & qu'ils y ont souffert les mêmes revolutions que les autres Tribus au milieu desquels ils demeurèrent. Cependant les Rabbins ont eu soin de persuader, que lassées de porter le joug, ces Tribus s'étoient rassemblées, & avoient fait la conquête d'un país inconnu, & qu'elles vivent encore dans une totale dépendance. Cette fiction avoit cours dès le temps de l'Auteur du premier Livre d'Esdras. Il assure que les Israélites passerent l'Euphrate à pieds & qu'après un voyage d'un an & qu'ils arriverent à Arseret, où ils s'établirent. Le Pere Calmet ne trouve la ville d'Arseret que dans la Medie. „ En septième „ dit-il, du recit de l'Auteur du qua-

re d'Esdras les circonstances fausses  
 fabuleuses dont il l'a revêtu, il est  
 de reconnoître le fondement de son  
 nion, & de faire voir que le pais où  
 it la ville d'Arseret étoit fort peuplé  
 fraélites. Il est certain qu'encore  
 ourd'hui dans la Medie, il y a cent  
 villes de Juifs contre quarante de Chrés-  
 ns; on en voit beaucoup le long de  
 Mer Caspie, & jusqu'au pied du  
 nt Caucase; les Rois de Mingrelie  
 lisent descendus de David. Les an-  
 ns Rois de Georgie avoient la mê-  
 créance, aussi bien que les Rois  
 nirette."

O. CHRISTIANI BLUMII SS. Theol.  
 c. Animadversionum Sacrarum ad  
 mmata quædam Fœderis antiqui fe-  
 a Pentas prima. *Lipsia, impensis*  
*red. Lanckisianorum, anno 1711.* C'est-  
 ire: *Observations sur quelques versets*  
*isis de l'ancien Testament; par Jean*  
*rétien Blum, Bachelier en Theologie.*  
 Leipzig, aux frais des Heritiers de  
 nckisius. 1711. vol. in 8. pagg. 116.  
 trouve à Amsterdam chez les Waes-  
 ge.

sens litteral de l'Ecriture sainte ou-  
 re un champ si vaste aux Observations  
 critiques & des Interpretes, qu'il n'est

pas

pas surprenant qu'après tant de volumes qui ont paru sur cette matière, on voye encore de nouveaux Observateurs se mettre sur les rangs, & nous proposer leurs découvertes en ce genre. Ils ne suivent pas tous la même route pour arriver au but qu'ils se proposent, qui est d'éclaircir ce qu'il y a d'obscur ou d'équivoque dans les Livres Sacrez. Les uns affectent de chercher dans des passages déjà suffisamment expliquez, des sens inconnus à tous les autres Interpretes; & il leur importe peu de hazarder les conjectures les plus hardies, pourvû qu'elles donnent à leurs Ecrits un air original. Les autres plus reservez, se contentent de repandre de nouvelles lumieres sur les endroits qui n'avoient point encore été mis dans tout leur jour, & sur le reste ils s'en tiennent à ce qu'ils trouvent de plus judicieux & de plus vraisemblable dans les autres Commentateurs. Il semble que M. Blum se borne encore à moins dans ce qu'il nous donne ici de ses Observations sacrées. Les passages dont il entreprend l'explication, n'ont presque plus d'obscurité, graces aux soins des Critiques qui l'ont précédé. De plus, il est fort sobre sur les conjectures, & ne fait le plus souvent que parcourir les différentes opinions des Interpretes, & choisir celle qui lui paroît la plus raisonnable. Il n'a pas voulu fatiguer ses Lec

teurs par la lecture d'un gros volume; & en cela il est fort différent de ces Ecrivains qui se croient comptables au Public de tout ce qu'ils ont confié de plus trivial à leurs porte-feuilles, & qui se feroient un scrupule de lui en rien dérober. Quoique M. Blum ait rempli les siens, à ce qu'il nous dit, d'un nombre d'Observations, tant sacrées que profanes, il a cru que les cinq qu'il publie aujourd'hui, suffiroient pour donner une idée du reste, & pour pressentir le goût des Sçavans.

Il s'agit dans la première Observation, de développer le vrai sens du onzième verset du quatorzième Chapitre de la Genèse, que l'Auteur rapporte en caractères Hébreux, sans y joindre aucune version; & dont voici la traduction Latine suivant la Vulgate: *Tulerunt autem omnem substantiam Sodomorum & Gomorrhæ, & universa que ad cibum pertinent, & abierunt.* C'est-à-dire: *Les vainqueurs ayant pris tout ce qu'il y avoit de richesses & de vivres dans Gomorrhæ, se retirèrent.* L'Auteur s'applique d'abord à nous faire connoître plus particulièrement ces vainqueurs dont parle l'Ecrivain sacré, & qui sont les quatre Rois *Amraphel, Arioch, Chodorlahomor, & Tadhah.*

*Amraphel* est qualifié Roi de *Sennaar*, c'est-à-dire, de Babylone. *Jonathan* Auteur du *Targum* sur le Pentateuque confond

ce Prince avec le fameux Ne-  
 lieu qu'*Osiander* le prend pour  
 de *Ninus* & de *Sémiramis*. Il  
 declare ici en faveur de l'opini-  
*Gurtler*, qui trouve *Amraphel*  
*mithrès* le quatrième successeur  
 ce qui s'accorde mieux (dit-  
 Chronologie.

L'écriture donne au second  
 qui est *Arioch*, la qualité de R-  
 Les Interpretes conviennent p-  
 sur la situation de ce Royaume  
 dans sa version Gréque, a tra-  
 Pont le *Melech Ellasar* de l'H-  
 quoi il a été suivi par l'Auteur  
 gate. *Symmaque* place *Ellasar*  
 quelques-uns le mettent dans  
 appelée *Ellas* par *Etienne* de B-  
*zat* croit que c'est l'*Hellepont* ;  
 que ce país n'est pas différent  
 certains Peuples d'Arabie n-  
*sari* par *Ptolomé*. Nôtre Aut-  
 prendre de parti là-Jessus,  
 que ce Royaume d'*Ellasar*  
 tre dans le voisinage de

Il ne reste plus à examiner que *Tadhal*, qui étoit (dit l'Écriture) Roi des Nations, en Hébreu *Melech Gojim*. Mais quelles pouvoient être ces Nations, qui ne sont point nommées? Le Rabbin *Salomon Ben Melech*, *Vatable*, & *Drusius* supposent que le mot Hébreu *Gojim*, qui ordinairement signifie *Peuple*, est dans ce passage un nom propre de Nation; mais cette supposition n'est point fondée. *Symmaque* prétend que ce sont les Peuples de la *Pamphylie*; & *Luther*, que ce sont ceux qui habitoient les côtes de la Mer Méditerranée. *De Lyra* & *Tostat* estiment qu'il ne faut entendre par là qu'un mélange de plusieurs Nations sorties de différens païs: & il y en a d'autres qui vont chercher ces Peuples dans la *Cilicie*. L'Auteur, continuant à ne rien prendre sur lui, s'attache au sentiment de *Grotius*, qui donne pour habitation à ces Peuples anonymes sujets de *Tadhal*, cette partie de la Palestine, qu'on appella dans la suite *Galilée*. Ce célèbre Ecrivain appuie son sentiment sur deux passages de l'Écriture; l'un du Livre de *Josué* (xii. 23.) où on lit *Melech Gojim legbilgal*, ce que *Grotius* explique des *Peuples de Galilée*; l'autre d'*Isaïe* (ix. 1.) cité par saint *Matthieu* (iv. 15.) où il est parlé d'une *Galilée des Nations*, *Ghelil haggojim*, Γαλιλαία τῶν ἔθνων. C'étoit (ajoute l'Auteur) à la haute *Galilée* qu'on avoit donné ce surnom.

14. *Perisipote*, s'exprime en  
22. Nous avons fait connoître  
23. *les sereniffimes personnes* qui  
24. ces villes de tout ce qu'elle  
25. il est tems de mettre en  
26. malheureux propriétaires  
27. pilliez." Qui ne s'attend  
tel preambule, à un détail  
tancié touchant les Rois de ce  
Cependant il ne nous en dit  
tels qu'il les trouve dans l'Ec  
recueille toute son attention  
de plus près le butin. Il en fa  
ces marquées dans le Texte  
deux mots *Recousch* & *Ochela*  
mot désigne (selon lui) tous  
toutes les possessions, tant m  
meubles. Il ne fait cependa  
pillage que sur la premiere e  
biens: car il est assez vrai-lem

pour nous prouver qu'il a eu raison de ne pas faire un article à part des habillemens , puisque c'étoit des bestiaux qu'on en tiroit la matiere ; & il nous apprend en même temps que les premiers hommes étoient riches en troupeaux. A cette érudition sur les habits , il en ajoute une autre sur l'argent , qu'il n'oublie pas de mettre au rang des *meubles*. Il est persuadé que l'argent commença d'être reçu dans le commerce dès le temps d'*Abraham* , puisque ce Patriarche au sortir d'Égypte , se trouva (dit l'Écriture) considérablement enrichi , non-seulement en troupeaux , mais aussi en or & en argent ; quoi qu'il y ait lieu de croire (poursuit M. Blum) qu'on n'avoit encore monnoyé ni l'un ni l'autre, & qu'on ne l'échangeoit qu'au seul poids. Il n'est pourtant pas de l'avis du Pere *Hardouin* , qui n'accorde aux Juifs & aux Égyptiens que l'usage d'une monnoye sans aucune empreinte ; & il aime mieux en croire M. *Koch* Professeur à Helmstat , qui dans une Dissertation contre le Pere *Hardouin* , soutient que dès le temps de *Jacob* la monnoye marquée avoit cours , & qu'elle portoit la figure d'un agneau ; ce qu'il prouve par un passage de la Genèse (xxxiii. 19.) & par les suffrages d'*Osiander* , de *Schindler* , & de *Drusus*.

M. Blum observe que les LXX. ont donné au passage dont il s'agit un sens

bien différent , en le traduisant ainsi : *ἔλαβον δὲ τὴν ὄρεινὴν καὶ ἱππομέουσιν τὸν ἵππον* ils s'emparèrent du país montagneux , & prirent tous les chevaux , & il recherche la cause de cette diversité. Il soupçonne que le mot *ὄρεινὴν* s'est introduit dans cet endroit par une repetition vicieuse , le Copiste l'ayant rappelé de plus haut , où il est dit en parlant des Peuples de la *Pentapole* , *εἰς τὴν ὄρεινὴν ἔφυγον* , ils s'enfuirent dans les montagnes. Quant au mot *ἵππον* , chevaux , cette variation vient uniquement de ce que les LXX. ont lû dans l'Hébreu *Rechesh* , Cavalerie , au lieu de *Recousch* , Richesses , ce qui se fait sans aucun changement des caracteres , mais en y appliquant seulement différentes voyelles ou différens points.

L'Auteur employe le reste de cet article à faire quelques remarques , 1. sur la seconde partie du butin , comprise sous le mot *Ochel* , qui signifie proprement tout ce qui sert à la nourriture des hommes & des animaux , comme les grains , le pain , la viande , les fruits , le fourrage , &c. 2. sur la force du verbe Hébreu *lacabh* , prendre , emporter , dont se sert ici l'Ecrivain sacré ; 3. sur les villes qui furent exposées à ce pillage , & qui à s'en tenir au texte de l'Écriture , se reduisent à *Sodome* & à *Gomorre* seulement ; quoi qu'il y ait (dit-il) assez de probabilité à croire que les villes

villes d'*Adama* & de *Seboim*, qui furent enfin consumées par le feu du Ciel avec les deux autres, avoient essuyé avec elles cette première disgrâce dont nous venons de parler.

La seconde Observation de M. Blum roule sur la célébration de la fête des *Azymes*, dont cet Auteur nous apprend les circonstances, en éclaircissant le 18. verset du 34. Chapitre de l'Exode, conçu en ces termes: *Azymorum solemnitatem custodies: septem diebus comedes placentas infermentatas, id quod tibi pracepi ad statum tempus, mensis scilicet Abib. Nam in mense Abib egressus es ex Ægypto.* C'est-à-dire: Tu garderas la solennité des *Azymes*: tu mangeras pendant sept jours des pains sans levain; ce que je t'ai ordonné pour le temps préfix du mois *Abib*: Car c'est dans ce même mois que tu es sorti d'*Egypte*.

Dans la troisième Observation, l'Auteur examine le quatrième verset du 25. Chapitre du Livre des Nombres, qui contient l'ordre que Dieu donne à Moïse pour la punition des Israélites que les femmes *Madianites* avoient engagéz dans le culte de *Belphegor*, & dont voici les paroles: *Tolle omnia Capita Populi, & suspende eos Domino adversus Salem.* C'est-à-dire: Prends tous les Chefs du Peuple, & pends-les au Seigneur à la face du Soleil. La principale difficulté qui se présente dans l'explication

ce passage , c'est de sçavoir à qui se rapporte le pronom *eos* ; si c'est aux Chefs du Peuple, ou seulement aux prévaricateurs ; & l'Auteur se détermine pour ce second sens, qui a été suivi par plusieurs Interpretes de distinction.

La quatrième Observation regardel'Histoire de Samson en général, & en particulier quelques faits de cette Histoire, contenus dans le 25. verset du 25. Chapitre du Livre des Juges , en ces termes : *Et cepit Spiritus Domini per vices eum agitare in Castris Dan , inter Saraa & Esthaol.* C'est-à-dire : *Et l'Esprit du Seigneur commença à l'agiter (Samson) dans le lieu appelé le Camp de Dan , entre Saraa & Esthaol.*

Enfin l'éclaircissement du 6. verset du 88. Pseaume (selon l'Hébreu) fait le sujet de la dernière Observation. Le Psalmiste s'exprime ainsi dans ce verset : *Sum ut liber inter mortuos : velut interempti qui dormiunt in sepulchris, quorum nulla amplius superest memoria, quique à manu tuâ abscissi sunt.* C'est à-dire : *Je suis devenu comme un homme libre entre les morts , comme ceux qui ont été tuez , & qui dorment dans les sepulchres , dont on ne conserve plus la mémoire , & que vôtre main a retranché.* M. Blum ne doute pas que cet endroit , ainsi que le reste du Pseaume, ne soit une profopopée de Jesus-Christ souffrant , & crucifié  
pour

pour le salut du genre humain ; & il suit en cela le sentiment de plusieurs Interpretes, tant Catholiques que Protestans.

Nous croyons superflu d'entrer sur tous ces articles dans un plus grand détail ; ce que nous avons extrait du premier suffira pour faire juger du caractère & du mérite de tout l'Ouvrage.

*Explication d'une Medaille Enigmatique d'Auguste, sur laquelle d'habiles Antiquaires ont diversément prononcé. A Berlin, chez Ulric Liebpert, Imprimeur du Roi. 1711.*

**C'**EST ici une Lettre adressée à M. Leibnitz, sur une Médaille d'Auguste qui ne se trouve que dans le Cabinet de M. Foucaut. Cette Piece a exercé les plus celebres Antiquaires. On y voit d'un côté la tête de l'Empereur Auguste, avec le mot AVGVSTRVS. Il y a sur le revers une base de colonne, au milieu de laquelle on lit l'inscription CC. AVGVSTI. & on trouve ces mots à l'entour, L. CA-  
NINIUS GALLVS III. VIR. L'Auteur de la Lettre prétend que toutes les explications qu'on a données jusqu'ici à cette Médaille ne sont pas justes ; il croit en avoir trouvé une meilleure, & il la propose, après avoir examiné les autres. Il commence par celle de M. Vaillant, qui dans son Ouvrage sur les Médailles, page 23,

dit que les deux C. C. qui font le principal sujet de la dispute, marquent les deux cens mille hommes auxquels Auguste fit distribuer du froment public. „ Cela seroit bien, observe l'Auteur, si avec les deux C. C. il y avoit encore quelque signe sur la Médaille qui marquât *mille*, comme, par exemple, la lettre *M* ou quelque autre. Car je ne voi pas, continuë t-il, comment on peut expliquer par deux cens mille, deux C. C. tout seuls, qui dans leur signification naturelle ne peuvent valoir que deux cens, sans parler de l'anacronisme qu'il y a, puisqu'Auguste a fait cette reforme l'an de Rome 748, sous le Consulat d'*Antistius Vetus*, & de *Decius Balbus*; & que *Caninius Gallus* nommé sur la Médaille, étoit Monetaire quatorze années auparavant, sous les Consuls *M. Apulius* & *P. Silius Nerva*, l'an 734.”

M. Morel dans la dernière Edition du Livre intitulé : *Specimen rei nummaria antiqua*, imprimé à Leipzig en 1695, rapporte l'opinion de M. Vaillant, & celle de quelques autres Antiquaires sur cette Médaille. Il dit qu'on avoit expliqué les deux C. C. du deux centième denier imposé sur le Peuple Romain par Auguste; mais il rejette ce sentiment, parce qu'il n'est pas croyable qu'on eut fait entrer un pareil

Monu-

Monument public dressé à sa gloire. Il ajoute que d'autres Antiquaires ont expliqué les deux C. C. par ces mots, *communi consensu*, qui étoient la dédicace d'une statuë érigée à Auguste. Mais en ce cas-là, remarque l'Auteur, il auroit fallu mettre *Augusto*, & non pas *Augusti*, parce qu'on se sert toujourns du datif dans les dédicaces. Quelques-uns enfin expliquent les lettres C. C. *Augusti* par ces mots, *Caji Casaris Augusti*, qui étoient les titres d'Auguste. Le sçavant M. Galland adopte cette opinion; le mot *Augusti* mis sur la Médaille l'a persuadé que les deux C. C. qui précédent étoient les titres ordinaires d'Auguste, & qu'il falloit lire tout de suite sans autre finesse, *Caji Casaris Augusti*. Il fonde cette explication sur le témoignage de Suetone, qui nous apprend qu'Auguste avoit été appelé *Caius Cesar* sur plusieurs Médailles frappées en ce temps-là, qui découvrent la même chose.

L'Auteur de la Lettre convient que cette explication est ingénieuse, & qu'elle a un air de vérité qui semble persuader d'abord; mais il croit qu'un peu d'attention ne permet pas de s'y arrêter. Il observe qu'Auguste fut nommé *Thurinus* dans son enfance; qu'ensuite il fut appelé *Caius Cesar*; & qu'enfin on lui donna le nom d'Auguste; mais il soutient qu'on n'a jamais vû sur aucun Monument antique le

le mot de *Caius* joint à celui d'*Augusti* parce que celui-ci a succédé à l'autre , qu'on ne les a pas donnez tous deux à même temps.

Après avoir refuté les différens sens qu'on a donnez à cette Médaille, l'Auteur propose son explication. Il croit que les de C. C. qui précèdent le mot *Augusti* signifient *Ducenarii*, & qu'il faut lire *Ducena Augusti*. Il fonde cette explication sur le passage de Suetone , qui dit qu'Auguste créa une quatrième Décurie de Juges, qu'il appella Ducenaires, & que c'est pour louer de cet établissement, qu'on lui donne dans la Médaille le titre de *Ducena Augusti*. Il est certain d'un côté que les de C. C. signifient deux cens ; il est constant d'un autre côté, que la création des Ducenaires a fait honneur à Auguste. C'est de ces deux circonstances que l'Auteur tire ses conjectures sur l'explication qu'il donne à la Médaille dont il s'agit.

*Le Livre de la Sagesse en François , avec des reflexions morales sur chaque verset , pour en rendre l'inselligence & la méditation plus aisée. A Paris , chez Nicolas Simon Imprimeur & Libraire ordinaire de Monseigneur le Dauphin , rue S. Jacques, au Dauphin. 1712. in 12. pp. 42*

L'AUTEUR de cet Ouvrage avertit que ce n'est proprement ici que l'essai d'un plus confiderable , qu'il a depuis longtemps commencé sur tout l'ancien Testament. Il a cru que la maniere qu'il a prise d'expliquer l'Ecriture Sainte étant à la portée de tout le monde , pourroit être agreable & utile ; & que les personnes qui ne sont point en état de lire de longs Commentaires , & qui ne cherchent que leur propre édification , trouveroient dans ces reflexions de quoi s'instruire , & de quoi s'édifier. Il observe qu'on sera fans doute surpris qu'il donne des reflexions sur les Livres Sapientiaux , après tant d'Ouvrages qu'on a déjà vûs sur cette matiere. Mais , dit-il , ceux qui liront celui-ci , conviendront que mon plan est fort différent des autres qui ont paru jusqu'à present.

Son plan consiste à mettre sur trois colonnes le texte de la Vulgate , la version Françoisse , & une espece de Paraphrase instructive qui applique aux sentimens & aux mœurs les veritez qui se presentent. Les frequentes repetitions du Texte l'engagent à varier souvent ses reflexions , & à regarder de différens côtez les mêmes maximes. Il assure qu'il a tâché sur-tout de donner à ses pensées un tour vif & sententieux ; évitant néanmoins , autant qu'il lui a été possible , l'obscurité. Un échantillon

tillon de l'Ouvrage sera plus propre à mettre nos Lecteurs en état de juger que tout ce que nous pourrions ajouter à ce qu'on vient de lire. Voici les deux premiers versets du Livre.

<p>1. Grands du monde, puis sans du siecle, à qui Dieu a confié le soin de la Justice, apprenez de la Justice Eternel- le comment</p>	<p>1. <i>Aimez la Justice vous qui jugez la terre, ayez des sentimens dignes de la bonté du Seigneur, &amp; cherchez-le avec un cœur simple.</i></p>	<p>1. Diligite Justitiam qui judicatis terram. Seruite de Domino in bonitate, &amp; in simplicitate cordis quare illum.</p>
---	--	---

vous devez l'exercer. Aimer la Justice, c'est aimer l'ordre, & travailler avec zele, avec charité, avec prudence à y faire rentrer tout ce qui peut s'en écarter. Si ce n'est pas avoir *des sentimens dignes de la bonté du Seigneur*, que de croire qu'il est insensible à nos larmes, c'est avoir des sentimens indignes de sa bonté, que de se persuader que des larmes steriles & passageres soient capables de le toucher. La simplicité n'est plus le chemin par lequel la plupart des hommes veulent aller à Dieu; on se fraye des routes nouvelles que nos peres n'ont point connuës. Il n'y a qu'un chemin qui mene à la vie: c'est J. C. qui nous l'a montré; c'est lui qui nous y fait marcher; c'est à lui qu'il aboutit.

2. Exiger des miracles de la puissance de Dieu c'est le tenter. Quelle plus grande merveille

2. Parce que ceux qui ne le sentent point le trouvent, & qu'il se fait contre à ceux qui les croient en lui.

2. Quoniam invenitur ab his qui non tentant illum: apparet autem eis, qui fidem habent in illum.

incredules peuvent-ils desirer pour être convaincus de nôtre Religion, que sa sainteté & sa durée? Que sont devenues ces Sectes si fameuses dans les premiers siècles? La Religion Chrétienne les a vû naître, elle les a vû finir; & seule elle a triomphé de l'inconstance de l'homme, & de sa corruption. La Foi éclaire l'esprit; peut-on ne pas avouër sa nécessité, lorsqu'on voit combien nôtre Raison est foible & chancelante?

Meditationum ad Instrumentum Pacis Cæsareo-Suecicum, Specimen IX. anno 1711. C'est-à-dire: *Reflexions sur le Traité de Paix conclu entre l'Empire & la Suède à Osnabruch en Westphalie, IX. volume. in 4. 1711.*

**V**OICI la suite des Observations qui ont déjà paru sur la Paix de Westphalie. Les neuf premiers articles du Traité ont fait la matière de huit différentes Dissertations. Il n'y en a qu'une seule pour les huit articles qui restent, & c'est celle

542 JOURNAL DES SÇAVANT  
dont nous avons à parler. C'est  
de plus important dans ce Traité  
est renfermé dans les premiers articles  
a cru par cette raison y devoit  
de remarques. Les autres, qui  
moins considérables, n'ont pu  
que d'être exposés. L'Auteur  
variations ne s'arrête principaleme  
ticle 10, & à l'article 11. Ces articles  
nent aux Suédois une grande partie  
Pomeranie, & dédommagent  
quivalens les Electeurs de Brandebourg.  
Ce n'est point le fond des conditions  
c'est la forme qui fait ici le sujet  
ques Notes. Il est dit dans toutes les  
cles, que l'Empereur s'engage à  
server, du consentement des  
des Etats de l'Empire. La conséquence  
qui suit de là naturellement, est  
l'Empereur n'a pas une autorité  
dans l'Empire; mais qu'il la partage  
avec les Etats, puisque leur consentement  
est moins nécessaire que le sien pour  
la conclusion des Traitez de Paix.

L'Auteur soutient cette conséquence  
dans tous les Traitez de Paix, où l'Empereur  
de l'Empereur n'est jamais seul, mais  
doit toujours être accompagné du  
consentement des Etats. Tantôt, dit-il, lorsqu'  
l'Empereur parle, on ajoute aussi-tôt  
*du consentement des Etats*; tantôt l'  
& les Etats semblent parler conjointement.

en ces termes : *L'Empereur & les Etats de l'Empire cedent & accordent, &c.* Rien de ce qui regarde les affaires de l'Empire n'est traité sous le seul nom de l'Empereur. L'Auteur ajoute que dans le temps des negociations de la Paix de Westphalie, les Deputez de l'Empereur n'oublierent rien pour rendre son autorité Despotique, & ne traiter qu'en son nom. Mais on exigea d'eux avant toutes choses, qu'ils indiquassent les Etats que l'Empereur prétendoit posséder en pleine Souveraineté, ils aimerent mieux ne faire aucune réponse précise, pour laisser croire par là que l'Empereur possédoit tout indistinctement à titre de Souverain, que de n'alleguer que de certaines Terres, qui en étendant son pouvoir d'un côté, l'auroient necessairement restraint de l'autre. Une distinction trop marquée lui auroit d'abord été par son propre fait une partie de la puissance qu'il vouloit s'attribuer, & on n'auroit pas moins contesté sur le reste : au lieu qu'en évitant le détail, il n'abandonnoit rien formellement, & se reservoit le droit de faire valoir dans la suite toute l'étendue de ses prétentions. Mais selon l'Auteur, il n'y a nulle différence à faire à cet égard ; parce que la Paix de Westphalie en mettant fin à une cruelle guerre qui avoit déchiré l'Empire pendant 30 années, a maintenu tous les Princes d'Allemagne dans leurs droits

de

de Souveraineté, & les Etats n'élisent l'Empereur qu'à la charge d'exercer avec lui l'autorité qu'ils lui confient. L'Auteur appuie cette raison du goût originaire des Allemands, qui étant naturellement jaloux de la liberté, ont mieux aimé être gouvernez par des Empereurs que par des Rois, à cause que ceux-ci ont par eux-mêmes un pouvoir sans bornes, & que les autres, au contraire, n'étant reconnus que sous certaines conditions, sont obligez de s'y assujettir, pour retenir les Peuples dans le devoir par leur propre exemple.

Les principales Notes de l'Auteur vont à faire voir que cette fameuse Paix de Westphalie, dont la France & la Suède ont garanti le Traité, n'a eu pour objet que de rendre aux Etats de l'Empire leur liberté, & à tout le Corps Germanique sa sûreté & son lustre.

*La Vie du Pere ANTOINE POSSIVIN, de la Compagnie de Jesus: Où l'on voit l'Histoire des importantes Negotiations auxquelles il a été employé en qualité de Nonce de Sa Sainteté, en Suède, en Pologne, & en Moscovie, &c. A Paris chez Jean Mufier, au coin de la rue de Nevers, à la descente du Pont Neuf à l'Olivier. 1712. in 12. pagg. 541.*

Le Pere Dorigni Auteur de cet Ouvrage, découvre dans la Préface les sources où il a tiré les faits qui en composent les six Livres. L'Histoire de la Comté de Jesus lui a fourni la matière des deux premiers Livres, où l'on voit ce que Possévin a fait en Italie & en France pour les intérêts de la Religion. Le troisième Livre renferme ce que son zèle lui fit entreprendre en Suède, où il agissoit en qualité de Nonce de Sa Sainteté. Sponde, Simon de Rémond, & l'Annaliste Saxon, sont les sources où l'Auteur a pris ce qu'il avoit à dire de l'instruction, de la conversion, & du changement du Roi Jean III. Il a aussi tiré de grandes lumières des Lettres de Possévin à ce Prince, & sur-tout de celle qu'il lui écrivit dans le temps que ce Prince souhaitoit d'être instruit de la doctrine catholique. Le quatrième Livre contient l'Histoire des Negotiations de Possévin en Pologne & en Moscovie, jusqu'à la mort de Zapolscie. Comme on ne peut désirer là-dessus de plus exact que ce que Possévin rapporte lui-même dans sa Lettre, adressée au Pape Gregoire XIII. l'Auteur Dorigni s'y est entièrement arrêté. Les Lettres que Possévin écrivit au Roi de France, au Grand Duc de Moscovie, & au Grand Chancelier de Pologne Jean Zapolscie, ont été d'une grande ressource

pour

pour démêler les intrigues qui traverserent ce Traité. On voit toutes ces Lettres avec les réponses, dans la *Moscouse* de l'Édition d'Ausbourg. Le cinquième Livre est tiré du recit que Possevin fait à Sa Sainteté, des conférences qu'il eut à la Cour de Moscovie, sur le fait de la Religion; de la réponse qu'il opposa à un Libelle injurieux au Saint Siege, que quelques Heretiques y avoient répandu; d'un autre Ecrit adressé au Grand Duc, dans lequel il lui marque en quoi diffère la Doctrine de l'Eglise Romaine d'avec celle de l'Eglise Grecque. Ces Pieces se trouvent aussi dans la *Moscovie* du P. Possevin, avec la relation de son retour à Rome, où il conduisit les Ambassadeurs Moscovites. Les endroits d'où viennent les Memoires qui forment le sixième Livre, sont plus longs à indiquer; mais nous ne laisserons pas de le faire. 1. Un volume *in folio* imprimé à Ausbourg, qui renferme plusieurs Ouvrages de Possevin: On y voit ce qui est d'abord rapporté touchant les Conférences publiques que les Heretiques demandoient au Roi de Pologne; les relations que Possevin eut par ordre de Sa Sainteté avec Sigismond Battori, Vayvode de Transilvanie; les différens Traitez qu'il adressa à ce Prince sur la Confession d'Ausbourg, sur la doctrine d'Erasme, sur celle des Pikars, des nouveaux Arriens, &c.

2. La réponse de Possevin à David Chytrée, laquelle est dans le même volume. Le Pere Dorigni a tiré de cet Ouvrage des choses dignes de la curiosité des Lecteurs, & en particulier ce qu'il a marqué des relations que Possevin continua d'avoir avec le Roi de Suède, à qui il dédia cette sçavante Refutation. On y est encore informé de plusieurs voyages que son zele lui fit entreprendre en Pologne, en Hongrie, en Boheme, & en quelques Provinces voisines; il a traité par occasion de la reformation du Calendrier faite par Gregoire XIII. 3. La vie de saint François de Sales, composée en Latin par Charles-Auguste de Sales son neveu; & son successeur à l'Evêché de Genève, & en François par M. l'Abbé Marfolier. Le saint Prélat regarda toute sa vie Possevin comme son Maître & son Directeur. Etudiant à Padouë, il s'ouvrit à ce Theologien sur l'inclination violente qui le portoit à s'appliquer à la Theologie preferablement à la sçience du Droit. „ Vous avez raison, mon fils, „ lui dit Possevin animé d'un esprit prophétique, Dieu ne vous a pas fait naître pour déciamer dans un Barreau, „ mais pour éclaircir & conduire en qualité de Pasteur, l'Eglise de Genève, à „ laquelle il vous a destiné.” C'est Charles-Auguste de Sales qui rapporte cette prediction. 4. Une Lettre Italienne de Posse-

Possevin, écrite au Pere Loui  
 pour l'instruire des Motifs qui  
 engagé Possevin à donner ses L  
 blic. C'est là que le Pere Do  
 ce qu'il a répandu en différens  
 cet Ouvrage, des motifs & d  
 qui avoient engagé Possevin à  
 tout depuis son retour de Pol  
 lie. Enfin nôtre Auteur a cru  
 mieux finir cette Histoire qu'  
 ce qu'il a recueilli dans une L  
 sevin à Paul V. qui lui avoit  
 la sollicitation de Baronius,  
 même ses Memoires. „ C'  
 „ derniere Piece, dit le Pere  
 „ nous avons appris les beau  
 „ dont Possevin étoit occupa  
 „ res années de sa vie; si faute  
 „ que je n'ai point eu le bo  
 „ couvrir, quelques peines  
 „ fois données dans cette vû  
 „ cet Ouvrage ne répond poi  
 „ aux grands événemens qui  
 „ dée; j'espere du moins qu'  
 „ bon gré de la simplicité av  
 „ m'explique en cet endroit  
 „ justifiera la sincérité que je f  
 „ d'avoir euë dans tout le co  
 „ Histoire.”

Antoine Possevin naquit à  
 1534, d'une honnête famille,  
 tunc étoit médiocre. Il fit

Rome, où il fut envoyé en 1550, & il se rendit en peu de temps très-habile dans l'Eloquence, dans la Philosophie, & dans les Langues sçavantes. Le Cardinal Hercule de Gonzague, frere de son Souverain, le prit pour Secretaire, & lui confia l'éducation de François & de Scipion de Gonzague ses neveux. Il étudia les Livres sacrez à Padouë. En 1559. il entra dans la Compagnie de Jesus, à Rome. Il fut envoyé en Savoye par le Pere Laynez son Général, & il s'appliqua à la conversion des Heretiques, sur-tout dans les vallées de Lucerne & Dangrogne. Il travailla aussi beaucoup à Quiers, dont les Protestans avoient dessein de faire une seconde Genève. Ils y entreprirent de le gagner à leur parti. Dans cette vûë plusieurs d'entre eux l'ayant joint un jour au sortir de la chaire, & l'ayant reconduit chez lui en le comblant d'éloges, lui tinrent ce Discours : „ C'est bien dommage, Mon-  
„ sieur, que vous n'avez point encore  
„ d'établissement qui réponde à la gran-  
„ deur de vôtre mérite. A qui tient-il  
„ qu'on ne vous trouve une alliance qui  
„ puisse dans la fleur de l'âge où vous ê-  
„ tes vous procurer les avantages dont  
„ vous pouvez raisonnablement vous flat-  
„ ter ? Vous nous voyez prêts à vous y  
„ servir, si revenu de vos préventions,  
„ vous pouvez vous résoudre à ouvrir les  
yeux

„ gnation & de la compaffio  
„ femble; fi vous connoiffiez l  
„ la chafeté, & de combien c  
„ leftes elle eft la mere, loin c  
„ de pareils difcours, vous vou  
„ mêmes vous mettre en état  
„ ces dons par vôtre propre e  
„ Pour moi je la regarde com  
„ pofe que le Ciel m'a donné  
„ avec la grace du Seigneur, r  
„ capable de me feparer. Pou  
„ ploï & cette prééminence  
„ avez cru m'éblouir, fçachez,  
„ qu'il ne fait pas la moindre  
„ fur moi, &c.” Les Heretiqu  
pû attirer Poffevin par l'esper  
promesses, employerent aufli i  
contre lui les perfecutions. En  
transporta à Lyon, où l'Herefic

nit ses travaux à ceux du Pere Ed-  
 Auger. Il eut pour principal An-  
 iste le fameux Pierre Viret , qu'il  
 ndit dans une Conférence publique.  
 oit convenu de part & d'autre que  
 eulement la parole de Dieu mais aussi  
 atre premiers Conciles généraux , &  
 ciens Peres , serviroient de regle de  
 rité. Mais Viret ne fut pas long-  
 sans se repentir de cette convention:  
 r se voyant pressé par les témoigna-  
 qu'on tiroit de ces sources contre  
 , & qu'on lui produisoit sur le champ  
 ouverture des Livres, il commença  
 ouloir les éluder, & enfin il protesta  
 il ne pouvoit se fonder sur de pareil-  
 autoritez, quoi que pourtant il les  
 d'abord acceptées... La compas-  
 on, ajoute l'Auteur, que Possévin se  
 itiz pour le malheureux Viret, le  
 essant de faire une derniere impression  
 son esprit, il le tira à part, & lui parla  
 ec toute la tendresse qu'inspire la chari-  
 la plus sincere... Mais hélas ! il parloit  
 an cœur endurci ; Viret reçut avec  
 ris moqueur ce que lui disoit Possé-  
 , qui effrayé de l'insensibilité de ce  
 ferable vieillard, près d'aller rendre  
 mpte à Dieu de sa double apostasie,  
 nclut en gemissant, qu'il n'étoit que  
 op vrai que l'Herésie conduisoit à  
 atheïsme." Le Pere Possévin prêcha

ensuite avec un grand concours à Rouë  
à Marseille, à Tours, & dans plusieurs  
autres villes du Royaume. Il avoit par  
faitement appris le François par une espe  
de miracle qu'on peut voir dans le Liv  
En 1572, il retourna à Rome, où il assista  
à l'élection d'Evrard Mercurien, quatrième  
Général de son Ordre. Il s'y appliqua  
avec succès à l'instruction des Juifs.

Le Pape Gregoire l'envoya en qualité  
de Nonce en Suède l'an 1557. Le Roi  
Jean III. avoit témoigné à ce Pontife  
grandes dispositions à revenir à l'Eglise  
& lui avoit fait faire par rapport à ce  
plusieurs propositions par le Comte de  
Gardie, qu'il lui avoit envoyé exprès.  
Possévin eut un grand nombre de conférences  
avec ce Prince, qui persuadé & touché,  
lui dit un jour en l'embrassant  
*Et ego te amplector, & Ecclesiam Romanam  
maternam.* Cependant ces promesses n'aboutirent  
à rien. Jean ne vouloit se faire Catholique  
qu'à certaines conditions que le Pape  
ne crut pas devoir accorder. Les vues  
de Politique, & les craintes humaines ache-  
verent enfin de détruire toutes ses bonnes  
résolutions.

Jean fils de Basile, Czar de Moscovie,  
pressé par les armes d'Etienne Bathori Roi  
de Pologne, & souhaitant la Paix envoya  
à Gregoire XIII. des Ambassadeurs, pour  
engager ce Pape à la lui ménager. G

at que cette Ambassade étoit une  
 de convertir les *Roux*. Il promit  
 es auprès du Roi de Pologne, &  
 en 1581 Possevin, qui étoit de  
 e Suède, de se transporter sur les  
 our conclure un Traité entre les  
 incs. Cette Legation, dont nous  
 ions rapporter les particularitez,  
 le succès qu'on pouvoit désirer,  
 ort aux affaires temporelles; & le  
 ntent remercia solennellement le  
 r une nouvelle Ambassade. L'Au-  
 vant que d'entrer dans le détail du  
 & des negotiations, nous peint  
 termes le caractère de Possevin.  
 vin, dit-il, avoit un grand génie,  
 avoir éminent, une facilité prodigieuse  
 à apprendre les Langues, un zèle  
 tolique, un courage à l'épreuve  
 lus grandes difficultez, une dextérité  
 à traiter les affaires les plus épineuses  
 des manieres tout-à fait engageantes  
 sur-tout avec les Grands, une con-  
 nance parfaite des Cours du Nord,  
 ntérêts & des coûtumes de toutes  
 Nations." Le Pere Dorigni donne  
 e de la magnificence du Czar, en  
 at les cérémonies de la première  
 e qu'il accorda au P. Possevin.  
 avoit au fond de la salle un trône,  
 zar y étoit assis revêtu de ses habits  
 eriaux, qui ont beaucoup de rap-

„ port à ceux de nos Pontifes. Il avoit  
 „ une longue robe d'une étoffe d'or  
 „ ornée de perles & de pierres précieuses,  
 „ une espèce de mantelet ou de camail  
 „ tout semblable à celui de nos Prélats,  
 „ lui couvroit les épaules; la couronne  
 „ plutôt la tiare qu'il portoit étoit toute  
 „ garnie de pierreries; il lui pendoit du  
 „ col une Croix de diamans assez large  
 „ qui attachée à un riche collier tomba  
 „ sur sa poitrine; il avoit à chacun de ses  
 „ doigts deux ou trois anneaux d'un émail  
 „ éblouissant, & jusques sur ses bottes  
 „ l'or éclatoit avec les perles & les dia-  
 „ mans; il tenoit en sa main droite un  
 „ grand sceptre d'or tout semblable à la  
 „ crosse de nos Evêques, cette crosse étoit  
 „ garnie d'espace en espace de petites bou-  
 „ les ou globes de crystal, & étoit armée  
 „ à l'extrémité, d'une grande pointe de  
 „ fer." Ce fut avec cette crosse, ou une  
 „ pareille, que le même Czar frappa quel-  
 „ que temps après sa belle-fille, & tua son pro-  
 „ pre fils.

Les années qui suivirent le retour de  
 Possevin de sa Nonciature de Moscovie  
 sont remplis d'évenemens & d'actions émi-  
 nentes, dont nous nous dispenserons de  
 parler, afin de pouvoir dire quelque chose  
 de ses deux principaux Ouvrages. Le pre-  
 mier est sa Bibliotheque, qui parut en  
 deux volumes de l'impression du Vatican

1593. Son but dans cet Ouvrage a été  
 oucir & d'abreger le travail de ceux  
 voudroient s'appliquer à l'étude. Dans  
 remier volume, il parle de la Theolo-  
 Positive, de la Scholastique, de la  
 rale, & de la Catechetique. A l'oc-  
 on de celle-ci il traite des moyens d'ins-  
 re les enfans, les Seminaristes, les  
 es Religieux, les Soldats, &c. Il  
 end aussi sur les moyens de convertir  
 Heretiques, les Schismatiques, les  
 is, les Mahometans, & les Idolatres.  
 is le second volume il parle de la Phi-  
 pbie, de la Jurisprudence, de la Me-  
 ne, des Mathematiques, de l'Histoi-  
 de la Poësie, de la Peinture, & de  
 thetorique. „ Mais, dit le P. Dori-  
 ni, il traite de tout cela à fond & en  
 Maître, qui possède parfaitement la  
 doctrine qu'il prétend établir, & fait  
 voir un génie très-vaste & très étendu,  
 un discernement juste, une érudition  
 surprenante, une memoire prodigieuse,  
 une facilité merveilleuse à écrire." Le  
 ond Ouvrage considerable du Pere Pos-  
 in, c'est son Apparat Sacré. C'est le  
 grand recueil d'Ecrivains Ecclesiasti-  
 es qui ait paru depuis la naissance de  
 glise jusqu'à lui. On y compte plus de  
 mille Auteurs. Le Pere Possévin y  
 cite de tous les Ecrivains, tant du vieux  
 e du nouveau Testament, des Inter-

bonnes int  
seulement  
que lieu qu  
de nouvelle  
*les passez*  
mais encor  
qui renferm  
son Systême.  
monumens é  
Protecteur,  
temps que fiet  
pour parler le  
*plus durables q*  
*d'Egypte.* Une  
quera pas, sa  
tention des C  
par l'analyse de  
rons fait conno  
té l'Auteur à a  
de son Ouvrage

... par des de-  
goux; c'est-à-dire tantôt par demi-  
ineurs, tantôt par demi-tons ma-  
Par exemple, de l'*ut* à l'*ut dièse*,  
un demi-ton mineur; de l'*ut dièse*  
un demi-ton majeur; du *ré* au *mi*  
un demi-ton majeur; du *mi b-mol*  
un demi-ton mineur, & ainsi du  
Or cette inégalité dans les interval-  
sons, est la cause de plusieurs in-  
ens.

Le premier est l'absence de certains sons  
ne peuvent être exprimez; d'où s'en-  
possibilité de former plusieurs ac-  
cessaires pour la parfaite révolu-  
le chant, qui commençant sur un  
finissant sur un autre, parcourroit  
ment tous les modes analogues,  
et toujours dans les intervalles  
; la même note

n'en ont point de majeure : *Mi bémol* n'a point de Quarte mineure ; *Ut dièse*, *mi*, *fa dièse*, *la* & *si* n'en ont point de majeure : *Ut*, *ré*, *mi bémol*, *fa*, *sol*, & *la bémol*, n'ont point de fausse Quinte : *Ut dièse* n'a point de Quinte parfaite ou majeure : *Ut*, *mi bémol* & *fa* n'ont point de Sixte mineure : *Ut dièse*, *fa dièse* & *sol dièse* n'en ont point de majeure : *Mi bémol* & *si bémol* n'ont point de Septième mineure : *Ut dièse*, *mi*, *fa dièse* & *si* n'en ont point de majeure. Voila donc 44 intervalles qui manquent aux claviers ordinaires, & qui sont cependant d'un très-grand usage dans la composition.

Un second vice du Systême vulgaire des claviers naît des dissonnances énormes qu'en sont les suites nécessaires. En troisième lieu ce Systême ne permet pas d'accorder juste ni Orgue, ni Clavecin, ni autre pareil instrument. En quatrième lieu, on ne peut transposer une piece d'un ton à un autre, sans alterer la proportion des accords. Outre cela les transpositions sur les *Dièses* & sur les *Bémols* y sont presque impraticables, & sont accompagnées de cacophonies tout-à-fait choquantes. Enfin le *Calcul Musical* reçu dans ce Systême & la division du *Monocorde*, qui en dépendent telle qu'on l'a employée tant pour la théorie que pour la pratique depuis le siècle de *Pythagore*, ne se trouvent justes &

un seul cas; & d'ailleurs on ne peut  
 imaginer combien ce calcul est épineux &  
 embarrassant.

Quels sont les défauts inseparables des Cla-  
 viers ordinaires. Examinons presentement  
 par l'Auteur les principaux avantages que  
 tire de sa nouvelle invention.

Son Clavier, qu'il appelle *quinque-  
 is*, parce qu'il est composé de cinq  
 classes de touches, exprime des sons qui  
 suivent en proportion Geometrique  
 continuë; ce qui n'a été (dit-il) décou-  
 vert jusqu'ici par aucun Musicien, ni par  
 un Mathématicien, & ce que l'on a  
 tenu pour même absolument impossible. Or  
 cette progression Geometrique se  
 contient tous les sons de la Musique,  
 par conséquent tous les intervalles ou  
 les accords, tant ceux qui sont usi-  
 tés que ceux qui manquent au Systême  
 ordinaire; & ils s'y trouvent avec toute la  
 pureté, toute la convenance, & tout l'a-  
 grément que l'on peut souhaiter.

Ce Clavier corrige toutes les disso-  
 nances dont on a parlé plus haut.

Il est d'une merveilleuse commodité  
 par cette *revolution* d'un même chant  
 l'on promene sur tous les modes sem-  
 blables.

La mobilité de ce Clavier, soit en  
 montant, soit en descendant, rend la  
 disposition facile, parce que les sons se

suivant toujours en progression Geométrique, le mouvement du Clavier ne change dans cette suite de sons aucun dérangement. Et comme dans ce nouveau Système l'octave tendue d'une octave est composée de trente-deux marches ou touches, qui expriment autant de sons différens, il suit de là qu'elle fournit trente-deux degrez de transposition, soit en montant, soit en descendant, & qu'un même chant doit s'y répéter trente-deux fois, pour achever une entière *revolution*.

5. La connoissance de ce nouveau Clavier est si aisée, que pour en comprendre tout l'artifice il suffit de connoître les Claviers ordinaires.

6. On y retient pour les sons & pour les accords les dénominations déjà usitées, l'on en tire celles des nouveaux sons & des nouveaux accords qu'offre le nouveau Clavier.

7. Cela ne change rien non plus dans la Tablature communément reçûe, & il n'y a que la question que d'y doubler les *dièses* & les *bémols* pour désigner les sons qui y manquoient jusqu'ici.

8. Le *Calcul Musical* y devient si facile qu'il ne roule que sur une simple Division & quelques Additions; en sorte qu'un enfant de six ou sept ans pourra s'en mêler, & par conséquent faire la division du *Monocorde*.

10. Ce nouveau Calcul fera connoître les Facteurs d'Orgues la véritable dimension qu'ils doivent donner à leurs tuyaux; & enfonction qu'ils ne trouvent qu'avec peine, & en tâtonnant.

10. Comme ce nouveau Clavier conviendrait pour fondement l'œconomie & la disposition de l'ancien; ceux qui sont habitués à toucher celui-ci s'accoutumeront aisément à jouer sur l'autre, qui leur paraîtra même plus commode pour la position des doigts. En tout cas, on peut rendre au Clavier de nouvelle invention le Clavier commun, en faveur de ceux qui par timidité ne voudroient pas s'exposer d'abord à jouer sur le premier.

11. Enfin ce qui met le comble à tous ces avantages du nouveau Système, c'est qu'il est le seul qui puisse remédier efficacement à tous les défauts inévitables dans le Système vulgaire. En effet, c'est de quoi l'on ne viendra jamais à bout ni par les Claviers dont l'octave est composée de onze touches, c'est-à-dire, dont les trois *fautes mi bémol, sol dièse & si bémol* sont coupées; ni par ceux dont l'octave contient vingt marches, c'est-à-dire, dont toutes les *fautes* sont coupées, & qui en ont deux de surcroît, l'une entre le *si* & le *ut*, & l'autre entre le *mi* & le *fa*; ni par ceux dont l'octave est composée de vingt-sept touches; ni même par ceux dont

l'octave auroit les trente-deux du nouveau Systême, mais dont les sons ne se suivroient pas en progression Geometrique continuë.

L'Auteur termine cet Ecrit en nous assurant Que ce seroit lui faire injure que de prendre tout ce qu'il vient de nous dire touchant son nouveau Systême, pour *une imagination creuse, pour quelque songe d'un esprit malade, pour une pure chanson, ou pour le fruit précoce d'un génie sans maturité.* Il ajoute Qu'il a entre ses mains la preuve de tout ce qu'il avance, ou l'exécution même de son projet; Qu'il n'est plus un enfant; Que depuis plus de 40 ans il se mêle de toucher des Claviers, & travaille à examiner & à peser mûrement tout ce qui peut y avoir quelque rapport; Qu'il est même presentement du nombre des Organistes, poste qu'il s'efforce de ne point deshonorer, non plus que quelques autres emplois dont il est chargé, & qui ne sont pas moins distinguez, tel que celui d'enseigner les Mathématiques.

En voila plus qu'il n'en faut pour donner une idée de l'Auteur & de son Systême. On souhaitteroit qu'il y en eût assez pour lui procurer au plutôt quelque favorable *Mécène*, avec qui le Public pût partager l'utilité de cette découverte.

PHILIPPI REINHARDI VITRIARI-  
 II Jurisconsulti & Antecessoris ordi-  
 narii Institutiones Juris Naturæ & Gen-  
 tium, &c. Ad methodum HUGONIS  
 GROTIJ conscriptæ & auctæ à JACOBO  
 VITRIARIO. Accedit JOANNIS FRAN-  
 CISCI BUDDEI Historia Juris naturalis,  
 ut & Synopsis Juris naturalis & Gentium,  
 juxta disciplinam Hebræorum. *Lugduni  
 Batavorum, apud Samuelem Luchmants.*  
 1711. C'est-à-dire : *Les Institutes du  
 Droit naturel & du Droit des Gens, sui-  
 vant la méthode de Grotius, par Philippe  
 Reinhard Vitriarius, Jurisconsulte &  
 Professeur, augmentées par Jacques Vitria-  
 rius, avec l'Histoire du Droit naturel, &  
 un abrégé du même Droit, tel qu'il étoit  
 en usage chez les Hébreux. A Leyde, chez  
 Samuel Luchmants. 1711. in 8. pagg.  
 662. sans les Tables.*

CHACQUE Science a ses principes. Les  
 Elemens du Droit des Particuliers sont  
 renfermez sous le titre assez connu d'Insti-  
 tutes. On donne ici sous le même titre  
 les Elemens du Droit Public, dont l'étu-  
 de, quoi que negligée en bien des païs,  
 ne paroît pas peu necessaire pour former  
 un Jurisconsulte parfait. S'il est important  
 à la Societé civile qu'un citoyen ne soit  
 point troublé par un autre dans la posses-

sion de ses heritages, il ne l'est pas moins que les Princes possèdent tranquillement leurs Etats ; qu'ils se rendent une justice exacte, & qu'ils apprennent les veritables regles du Gouvernement. Le motif général des Loix Civiles, c'est de terminer les divisions particulieres qui passent du secret des familles dans le grand jour du Barreau. Le Droit Public a une fin plus élevée, & d'une suite plus étendue : c'est de prévenir les guerres sanglantes qui divisent les Nations entieres, & qui les animent les unes contre les autres. L'un & l'autre de ces Droits vont à conserver l'ordre, ou à le rétablir.

L'Auteur commence dans cette vûë son abrégé par la définition de la guerre, qu'il appelle un état violent, où se trouvent ceux qui sont obligez de poursuivre par la force ce qu'ils n'ont pû obtenir par la Justice. De là il conclut d'abord que la guerre est un dernier moyen, qui ne doit jamais être employé qu'au défaut de tous les autres. Il faut, dit-il, faire parler les Loix & la Raison avant que de recourir à la voye des armes. Les Princes ne sont soumis qu'à deux sortes de Droits, sçavoir le Droit naturel & le Droit des Gens. Le Droit naturel est une regle de la droite Raison, un sentiment général d'équité qui imprime dans l'homme l'idée du bien & du mal, & lui fait discerner l'un d'avec l'autre.

tre. Le Droit des Gens consiste en certaines conventions ou loix que l'Usage a établies d'un consentement général entre différentes Nations, pour l'avantage & la sûreté du commerce. Après avoir donné ces définitions, l'Auteur demande s'il est permis de faire la guerre? Il répond qu'il n'y a pas de Droit plus ancien ni mieux établi que celui là, puisque c'est Dieu même qui l'a autorisé par ses ordres; mais il ajoute qu'il ne faut user de ce Droit que pour la Justice. Un Prince doit avoir le même motif en poursuivant ses ennemis par la force des armes, que lorsqu'il punit des coupables par la severité des Loix. Les guerres sont justes quand il s'agit de soutenir des droits legitimes, & de défendre des Alliez opprimez. Il n'est jamais permis de faire la guerre pour la guerre même; ce seroit se plaire au sang & au carnage, & la veritable valeur ne consiste point à exercer des violences & des cruautés. L'état heureux de l'homme c'est la paix. La guerre n'est bonne que sous certaines conditions, c'est un remede qui ne doit être employé qu'à l'extrémité, & qui est à l'égard du corps Politique ce que sont à peu près sur le corps humain les applications douloureuses du fer & du feu, lesquelles ne sont pas faites pour le tourmenter, mais pour le guérir.

Sur cette matiere on demande si la seule élévation d'un Prince voisin est un motif de se declarer contre lui , de peur qu'il ne devienne trop puissant ? L'Auteur répond que ce n'est point là un sujet legitime de guerre. Un Prince qui aprehende l'accroissement d'une Puissance voisine, peut se rassurer par des précautions de prudence & de politique. Il peut fortifier & munir ses places , entretenir un plus grand nombre de Troupes , veiller en un mot par toutes les voies permises à sa sûreté & à sa défense ; mais il n'est pas en droit d'attaquer le premier , par le seul motif de la jalousie & de la crainte. Les licences de la guerre sont souvent funestes à la pudeur ; & à ce sujet l'Auteur demande si une fille peut tuer impunément celui qui attente à son honneur ? Il dit que quoi que moralement parlant , la virginité comme la vie , une fois perduë , ne se recouvre point , & que par là il y ait une espece de proportion entre la perte de la vie & celle de l'honneur , cette proportion néanmoins n'est pas exactement juste , parce qu'après tout , la reputation d'une femme ne souffre point de ce que les efforts de la brutalité & de la violence lui ont enlevé malgré elle : au lieu que la perte de la vie du ravisseur est réellement irreparable ; il croit pourtant que le meurtre seroit excusable en pareil cas , d'autant  
 plus

is que les femmes n'abuseroient peut-être pas de cette indulgence.

Il propose d'autres questions qui ont rapport au même sujet. Dans une ville ennemie -il permis, dit-il, de tuer les femmes, les vieillards, & les enfans? La réponse est que cela se peut à la rigueur, parce que tous les citoyens de cette ville font partie du corps de l'Etat, auquel les loix de la terre permettent de nuire. Mais il ajoute qu'il est de la bienséance & de l'humanité de ne pas user de ce droit, & d'épargner généreusement tous ceux qu'on ne trouve point les armes à la main. Il demande aussi par occasion, s'il est permis à un homme de tuer celui qui le menace d'un soufflet, & qui se met en état de le lui donner, ou qui a blessé par de mauvais discours sa reputation? Il décide que non, parce que suivant le Droit naturel & le Droit des Gens, la qualité de l'offense doit être la mesure de la réparation, & qu'il n'y a pas de proportion entre de simples discours & la mort. Il remarque ensuite qu'un Prince victorieux acquiert moins de gloire par la victoire, que par l'usage généreux qu'il en fait. Quelque pouvoir qu'il ait de se venger, il doit mépriser la vengeance, dès qu'elle ne va qu'à sa satisfaction particulière, & qu'elle devient inutile au bien de l'Etat. Il ne lui est permis en un mot de faire la guerre

guerre que pour s'ouvrir un chemin à la paix.

Une autre question que propose l'Auteur, est de sçavoir, s'il est permis aux prisonniers de guerre de se sauver? Sa réponse est que s'ils ont été pris pour une cause injuste, ils peuvent se tirer innocemment d'entre les mains du vainqueur, mais qu'ils n'ont pas la même liberté dans une guerre reguliere. Les droits des Ambassadeurs, les franchises accordées aux quartiers où ils logent, les honneurs déferez à leur caractère, par rapport aux Princes qu'ils représentent, entrent aussi dans cet abrégé; mais comme les matieres n'y sont traitées que superficiellement, & par les principes, elles ne sont pas susceptibles d'Extraits.

CHRISTIANI BOTTHULFF BLUMBERGI S. S. Theol. D. ac Superint. Cygn. veritas Mysterii Tiaræ Pontificis olim adscripti, novis aliquot testimoniis asserta, & à contradictionibus aliter sentientium vindicata, insertis Observationibus Historico Philologicis. Accedunt in calce NICOLAI HAUSMANNI & JOANNIS GEORGII DORSCHÆI Epistolæ. C'est à dire: *Défense de l'opinion de ceux qui prétendent qu'on lisoit autrefois sur la tiare du Pape le mot de Mystere: par M. Botthulff:*

avec deux Lettres, l'une de Nicolas Haufmann, et l'autre de Jean George Dorfcheus. A Zuickaw, chez Jean David Friderici. 1711. vol. in 8. pagg. 133-

**C'**EST apparemment parce que ce Livre manquoit de Préface, que le Libraire en a donné le nom à l'Épître dédicatoire. L'Auteur l'adresse à M. Wedelius, Médecin des Ducs de Saxe, & Professeur à Jene. Il la commence par des investives contre quelques Papes, qui, selon lui, se sont trop approchez de la Divinité par des titres ambitieux. De ces Papes il passe à quelques Saints, qu'il s'imagine que l'Eglise Romaine trouve *semblables à Dieu* pour la guérison de certains maux. Il choisit ceux-là parce qu'il parle à un Médecin. Afin de captiver les bonnes grâces de M. Wedelius, il accorde à la Médecine & aux maladies, ce qu'il veut ôter aux Saints de l'Eglise Romaine. Il fait plus, il l'accorde même à ce Professeur: Ne vous étonnez pas, lui dit-il, des discours que je viens de tenir; je n'ai parlé de tout cela, qu'à dessein de me mettre plus en droit de vous appeller *semblable à Dieu*, & de vous honorer comme tel.

L'Ouvrage est partagé en douze articles. qui n'ont presque aucune liaison les uns avec les autres. En général l'Auteur y examine quelques petites matieres de

con.

controverse populaire, que les Sçavans regardent plutôt comme des sobriquets ou des injures de partis, que comme des points de doctrine dignes de faire le sujet d'une dispute serieuse. M. Jurieu, à qui il importoit d'animer la multitude, ayant renouvelé ce que Du Moulin & quelques autres avoient avancé touchant l'inscription *Mysterium*; feu M. de Meaux nia qu'il y eut jamais eu une telle inscription sur la Tiare Pontificale. Nôtre Auteur publia sur cela un *Exercitium Anti-Bossueticum*, où il prétendit prouver la réalité de l'inscription. Jean-Louis Hanneman Docteur en Medecine, s'éleva contre lui, & opposa à l'Anti-Bossuet un Livre qui parut à Hambourg en 1698, sous le titre de *Mysterium Papali Corona adscriptum, Non Ens; seu Commentarius in Cap. 17. Apocalypseos v. 5. quo demonstratur Papali Corona Mysterium nunquam fuisse inscriptum*. M. Botthulff attaqué, se défendit; & il tâcha de ruiner le *Non Ens* de son adversaire, par un *Ens Reale*, Ouvrage auquel celui-ci sert de supplément, aussi-bien qu'à l'Anti-Bossuet.

Le premier article concerne-la Papesse Jeanne, & ne contient rien que de très-commun. Au lieu de s'efforcer de refuter Blondel, l'Auteur se contente de dire avec Hofman, que Blondel n'a pas combattu serieusement l'Histoire de la Papesse  
Jean-

Jeanne ; & d'annoncer avec le même Hofman , qu'un Mathématicien de Bafle , nommé Megerlinus , doit bientôt établir folidement cette Papauté femelle fur des preuves de Chronologie. A la fin de l'article il parle d'un Badin anonyme , qui publia en 1690 un petit Ecrit , dont la premiere partie a pour titre : *Papa parturiens* ; la feconde , *Porcus pugnans* ; & la troifième , *Priapus periclitans*. Il n'y a pas un mot dans toute cette belle Piece , qui ne commence par un P. Dans le fecond article ; il ramaffe quelques vieilles remarques fur Philippe de Marnix. Dans le troifième , il s'occupe de l'éternité attribuée à la ville de Rome , & il s'en occupe pour montrer que cette ville eft menacée d'une ruine prochaine. Il fonde fa conjecture fur les Extraits des Gazettes qui font la description des tremblemens de terre arrivez en 1703 , & en 1706. Il fait foigneufement observer que Pline assure que tous les tremblemens de Rome ont toujours fignifié quelque chofe pour l'avenir. Et comme fes Lecteurs pourroient n'avoir pas beaucoup de difpofition à croire aux augures , il s'applique à leur en faire sentir l'importance & la verité par des exemples. Parmi ces exemples , la cloche de Vililla en Arragon , qui , à ce qu'il dit , fonne de temps en temps toute feule , tient un rang confiderable. Dans le quatrième article

il rapporte quelques transformations de livres, en hommes. Le Pere Louis-Jacques de saint Charles, Carme, prit les *articles de Smalcald* pour un Ecrivain Lutherien nommé *Asmalcald*. Un autre parle de la *Cabbale* comme d'une Sorciere, & dit que ce Suppôt du Sabbat a beaucoup écrit contre Jesus-Christ. Michel d'Isselt enseigne que le Legislatateur des Mahometans s'appelloit *Alcoran*; & M. d'Aquin s'est imaginé qu'il y avoit un Auteur appelé *Mantissa*, en voyant ce mot à la tête de l'Addition à l'Histoire des Plantes de Jonston. Mathias Wasmuth, trompé par le nom de *Hieronymus à sancta Fide*, Juif Espagnol du XV. siecle, avance que saint Jérôme a composé un Livre qui a pour titre *de sancta Fide*. Les trois articles suivans traitent des sept collipes enfermées dans Rome, du Connétable de Montmorenci, & des Scaligers Jules & Joseph. Il donne une liste des bons mots de Jules, qui ne sont pas fort piquans. Voici le premier: Un Peuple soumis à un Tyran, est un cheval dompté qui ne connoît pas ses forces. Jules Scaliger invité à jouer à la paume, dit: Je n'ai garde de frapper ma sœur: je suis une balle entre les mains de la Fortune; c'est-là le dernier des bons mots de la liste. Le huitième article renferme une Lettre & quelques reflexions. La Lettre est extraite  
d'un

ouvrage de Thomson contre le Pere  
 Jesuite. Thomson ne dit point de  
 ce qu'il est; mais celui qui l'a écrite pré-  
 tend qu'on lui a mandé de Rome que le  
*Mysterium* qui étoit sur la Tiare du  
 Pape avoit été ôté, & qu'on y avoit  
 gravé en pierres précieuses ceux-ci:  
*Pontifex Maximus*. Nôtre Auteur  
 adresse cette Lettre à Joseph Scaliger:  
 parce qu'il étoit en commerce avec  
 son. 2. Parce qu'il s'exprime à peu  
 près de même dans ses Notes sur le Nou-  
 vel Testament. 3. Parce que Du Mou-  
 lin cite Scaliger comme témoin de l'ins-  
 cription mystérieuse. Cette troisiéme rais-  
 on naît d'une difficulté: car Du Moulin  
 dit que Scaliger avoit vû lui-même à Ro-  
 me *d'autres anciens meubles du Châ-  
 teau d'Ange, de vieilles mitres simples qui  
 avoient le mot engravé au front: MYSTERIUM*  
 : & dans la Lettre Scaliger assure  
 qu'il sçait sur cette inscription, on  
 lui a mandé. M. Botthulff se tire d'in-  
 digne en supposant que Scaliger, après  
 avoir écrit, alla à Rome, & qu'à  
 son retour il conféra avec Du Moulin. Le  
 même article contient une réponse à  
 Du Saussai, qui a refuté Du Mou-  
 lin dans le dixième, on étend la décou-  
 verte sous le nom de Scaliger. On  
 dit que le mot *Mysterium* étoit gravé sur  
 une bague d'or; que Jules III. ayant fait

arracher de la Tiare cette lame , la fit mettre à part ; & que certainement plusieurs Curieux l'ont vûë depuis ce tems-là. On trouve dans l'article onzième un catalogue de témoins , dont le premier est Philippe Landgrave de Hesse , qui a rapporté à Meno Hanneken , qu'étant à Rome , il avoit vû dans la garderobbe du Pape l'inscription *Mysterium* ; c'est ce que nôtre Auteur a appris de Philippe-Louis Hanneken , Professeur à Witemberg , & fils de Meno. Le dernier des témoins doit étonner ; c'est André du Sauffai , qui , comme nous venons de le marquer , a refuté Du Moulin sur le sujet même dont il s'agit. On ne fera pas fâché de sçavoir comment il a pû mériter d'être inscrit dans cette liste ; le voici en deux mots. Dans sa réponse à Du Moulin , il commence d'abord par rejeter le témoignage attribué à Scaliger. 1. C'est un ennemi déclaré des Papes & de l'Eglise Romaine , mort Calviniste à Leyde en 1609. 2. Quelle preuve a-t-on que Scaliger ait dit à Du Moulin ce que celui-ci rapporte ? Du Moulin doit-il en être cru sur sa parole ? Mais , continuë du Sauffai , je veux bien en user avec lui plus liberalement qu'aucun droit ne l'exige , accordons comme vrai ce qui est si manifestement supposé & inventé , passons lui que Scaliger lui ait *en effet* parlé des vieilles mitres & de  
l'inf-

... le Pape est l'Antechrist?  
suite du discours du Saussai fait  
fausseté de la même conclusion,  
e liaison qu'elle a avec le recit de  
, & l'abus que font d'un passage  
calypse les ennemis de l'Eglise  
, lorsqu'ils appliquent ce passage  
es mitres du Château S. Ange,  
i saint Jean avoit eu la garde-  
Pape en vûë, en faisant le por-  
femme prostituée. Voilà ce  
Auteur appelle *la confession*, l'a-  
André du Saussai, touchant le  
E gravé sur la couronne Papale;  
age, qui ne laisse plus aucun  
sonne par rapport à cette inscrip-

er article est contre M. Bayle.  
Critique proposée dans son Dic-  
tom. I. fol. 1080, quatre

ce qu'on a une fois dit. La troisième, la nécessité où sont les gens moderes raisonnables, de hurler quelquefois avec les loups, & de n'écrire pas comme Drus qui s'inscrit en faux contre le témoignage de Scaliger. La dernière, qu'il eût mieux faire ce que Drusus a fait, que rapporter infidèlement le témoignage de Scaliger.... Scaliger, ajoute-t-il, témoin oui dire, ne devoit point être allegué comme témoin oculaire par M. Jurieu. Dans l'amen que M. Botthulff fait de ces reflexions il dit : 1. Qu'il n'a jamais agi par entêtement & par préjugé. 2. Que la seconde reflexion est vraie, mais qu'il ne sçavoit l'appliquer au fait dont il est question. 3. Que Drusus & M. Bayle eussent raisonné autrement qu'ils n'ont fait, s'ils avoient été mieux instruits; instruits comme M. Botthulff. 4. Qu'il ne se souvient pas que M. Jurieu ait cité Scaliger comme témoin oculaire; mais qu'en tout Scaliger l'étoit, puisque Pierre Du Molin l'affure. Il n'y a nulle remarque à faire sur les deux Lettres que l'Auteur jointes à cet Ouvrage. Elles n'y ont d'ailleurs aucun rapport.

*Histoire Genealogique & Chronologique de la Maison Royale de France, des grands Officiers de la Couronne, & de la Maison du Roi, avec les qualitez, l'origine, &c.*

*progrès de leurs familles ; ensemble les Statuts, & le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit ; le tout dressé sur les titres originaux, Registres des Chartres du Roi, du Parlement, de la Chambre des Comptes, & du Châtelet de Paris, Cartulaires d'Eglise, Manuscrits & Memoires qui sont dans la Bibliothèque du Roi, & autres. Par le Pere ANSELME, Augustin Déchausé ; revue, corrigée, & augmentée par l'Auteur, & après son décès continuée jusqu'à présent par un de ses Amis. A Paris, par la Compagnie des Libraires. 2. vol. in fol. pagg. 1784. sans les Tables.*

C E Livre est déjà connu par le nom de son Auteur, & par l'utilité de son objet. Il renferme proprement toute la science dont les Gens du monde croyent avoir besoin. On ne doit pas trop exiger d'eux de s'appliquer à des études qui demandent de la speculation & du travail. La plupart se font une espece d'honneur de mépriser ce goût-la, & d'en renvoyer l'usage aux Sçavans de profession, à qui ils craignent de ressembler. Mais chacun est naturellement curieux de connoître sa Nation, & de sçavoir l'origine & le progrès des grandes Maisons qui en sont l'ornement ou l'appui. C'est ce qui entre sur-tout dans les conversations, & qui

... autre ,  
d'une action d'é  
aussi-tôt de s'éte  
le caractère de c  
l'événement. O  
de leurs ancêtres  
mour propre trou  
pte dans ces recits  
malignité. On est  
la vraie Noblesse  
familles auxquelles  
droit; on n'est pas  
couvrir ce que la v  
mêlé dans quelques  
teux après tout , q  
tain rang & d'un ce  
la naissance , les dig  
grands Seigneurs du  
étranger dans son pi  
science de toutes ces  
... ..

leur source, & les verifiant ensuite sur les titres, qu'on peut parvenir à l'exactitude nécessaire en cette matière.

Le Pere Anselme avoit pris toutes ces précautions pour ne se pas tromper sur les faits. Après s'être appliqué à cette recherche dès sa première jeunesse, il donna en 1663 son premier Ouvrage, sous le titre du *Palais de l'honneur* : titre que le goût ce temps-là, plutôt que le choix de l'Auteur, avoit préféré à des titres plus simples. Cet Ouvrage présente d'abord un abrégé du Blazon, l'explication des termes consacrés à cet Art, l'origine des devises & des armoiries, l'institution des différens Ordres Militaires, les cérémonies qui s'observent au Sacre des Rois, à leurs entrées solennelles, & à leurs Obsèques. On y trouve ensuite l'établissement originair des premières Dignitez du Royaume, & des principales Charges de la Couronne, & enfin les Genealogies des Maisons de France, de Lorraine, de Savoye, & des Maisons les plus considerables de France. Un Livre si utile n'en demeura pas à la première Edition, il fut rimprimé en 1664, sous le titre du *Palais de la gloire*, avec des additions & des changemens qui avoient paru nécessaires. Comme le Pere Anselme cherchoit la verité de bonne foi, il recevoit avec plaisir tous les éclaircissements qui la lui montroient. Le celebre M.

Justel, M. Vion d'Herouval Auditeur des Comptes, un autre Officier de la même Compagnie, qui n'est pas nommé dans la Préface, lui communiquèrent leurs lumières sur ce sujet; & de ce concours de recherches & de Memoires, il a composé une Histoire complete de la Maison Royale de France, & des grands Officiers de la Couronne.

Cette Histoire parut pour la première fois en 1674, & fut dès ce temps-là fort estimée. Mais tel est le sort de pareils Ouvrages, qu'outre qu'ils tirent de grands secours, pour l'exactitude, des Observations de la Critique, ils demandent encore des augmentations continuelles, par les changemens que la succession des temps produit. C'est ce qui avoit engagé le Pere Anselme à revoir exactement son Livre, pour le corriger & l'augmenter dans une nouvelle Edition. Une mort trop prompte l'a empêché d'y mettre la dernière main. Il n'a pû que le confier en mourant à un ami fidelle & éclairé, qui ayant eu de beaucoup de part à la première Edition étoit capable de donner à celle-ci la perfection qu'il lui auroit donnée lui-même s'il eût vécu. Cet Ami a gardé plus long temps qu'il n'auroit souhaité le dépôt confié à son discernement & à ses soins; il c'étoit pour mieux répondre aux intentions de celui de qui il le tenoit. Il e

chargé par l'Auteur, de corriger ce qui lui paroîtroit défectueux, d'achever ce qui étoit imparfait, de faire en un mot tous les changemens qu'on avoit abandonnez à sa discretion; & quand il s'agit de soutenir la reputation d'un Auteur qui nous est cher, on a souvent plus de circonspection & de scrupule qu'on n'en auroit pour soi-même. Le Public n'a rien perdu par cette attente; on a verifié soigneusement tout ce que le Pere Anselme avoit avancé; on a remanié à fond l'Ouvrage entier; on en a continué la suite jusqu'au temps present, & on a inseré même dans des additions qui sont à la fin, les changemens qui sont survenus durant le cours de l'impression. Une attention si exacte console bien le Lecteur d'avoir attendu quelque temps un Recueil qui-auroit été moins parfait, si on le lui avoit donné plutôt.

Ce Recueil est divisé en deux volumes *in folio*, qui contiennent 1784 pages, dont le chiffre est suivi sans interruption. Dans le premier Tome on explique les différentes Races des Rois de France, depuis le regne de Pharamond jusqu'à present; & sur chacune on rapporte ce que la vie de chaque Roi a de particulier & de memorable. La secheresse des Genealogies est adoucie par le mélange des faits historiques qui y ont rapport. Et comme l'His-

toire est aveugle sans la Chronologie, ce que fait est rappelé à sa date ; de sorte qu'en voyant par ordre les différens temps de la Monarchie Françoisé, on s'instruit aussi de ce qui y est arrivé de plus considérable.

Le premier Tome est composé de vingt Chapitres, qui sont subdivisez en plusieurs articles. Le premier Chapitre est pour la race des Merovingiens, qui est la première race des Rois de France ; & à ce sujet on expose les trois différentes branches des Rois d'Austrasie : l'une, de ceux qui sont descendus de Thierry I. l'autre, de ceux qui sont sortis de Sigebert I. & la troisième, de ceux qui ont eu pour chef Sigebert II. Le second Chapitre expose la seconde race, qui est celle des Carolingiens ; & dans ce Chapitre on fait entrer les Ducs de Lorraine, qui descendent de Charles de France, les Empereurs d'Occident, qui viennent de Lothaire I. les Rois d'Aquitaine, qui sortent de Pepin I. les Rois de Germanie, descendus de Louis les anciens Comtes de Vermandois, issus de Pepin I. les anciens Seigneurs de S. Mon, & les anciens Seigneurs de Hainaut. Le troisième Chapitre traite de la race des Capetiens, qui est la troisième race des Rois de France. Le quatrième & cinquième parlent de la race des Valois. Les Chapitres suivans sont employez

découvrir tout ce qui concerne la race des Bourbons, & les diverses branches qu'elle a formées. A la suite de ces Chapitres il est fait mention des Senechaux, des Connétables, des Chanceliers, & des Maréchaux de France. Ces quatre sujets différens font autant de nouveaux Chapitres, qui finissent ce premier volume.

Dans le second, on trouve l'Histoire des Amiraux de France, celle des Généraux des Galeres, des Grands-Maîtres des Arbalétriers, des Grands-Maîtres de l'Artillerie, des Porte-Oriflames, des Colonels Généraux de l'Infanterie, des Grands Aumoniers, des Grands-Maîtres, des Grands Chambriers, des Grands Chambellans, des Grands Ecuyers, des Grands Bouteillers & Echançons, des Grands Pannetiers, des Veneurs, des Grands Fauconiers, des Grands Louvetiers, des Grands Queux, des Grands-Maîtres des Eaux & Forêts. Ce second volume est terminé par une explication fort détaillée de tout ce qui regarde l'Ordre du S. Esprit.

L'établissement en est dû à Henri III. en 1579. La premiere cérémonie en fut faite dans l'Eglise des Grands Augustins de Paris le 31 Decembre de cette année-là. L'Auteur remarque pourtant qu'alors les Cardinaux de Bourbon, de Guise, & de Biragues étoient déjà reçûs Commandeurs, & qu'on ne sçait point précisément le jour

de leur reception. Il marque ensuite par leur date toutes les promotions qu'il y a eu depuis, sçavoir, le 31 Decembre 1581, dans l'Eglise des Augustins de Paris. Le même jour de l'année 1582, & de toutes les années suivantes, jusqu'en 1587, dans la même Eglise. Il y eut une autre promotion sous le regne d'Henri IV. en 1591, dans l'Eglise de Mantes. Le Maréchal de Biron, comme plus ancien Chevalier, presida à cette promotion en l'absence du Roi. Et le 28 Février 1594, Henri IV. reçut lui-même le Collier de l'Ordre du S. Esprit, des mains de Nicolas de Thou, Evêque de Chartres, dans l'Eglise Cathedrale de la même ville; la formule du serment que fit le Roi à sa reception est inserée ici tout au long. Il y a eu successivement un grand nombre de promotions semblables, qui sont rappellées exactement par l'année, le jour, & le lieu où elles ont été faites. Nous ne croyons pas les devoir mettre ici l'une après l'autre. Ce détail, qui fait un bel effet dans le Livre, en produiroit un tout contraire dans un simple Extrait. Il suffit de dire que les noms de tous les Chevaliers, le temps de leur promotion, leurs descendans, & les formules des sermens qu'ils prêtent, les Statuts de l'Ordre, se trouvent exactement dans cette Histoire. On y voit encore les Genealogies de tous ceux qui ont occupé & qui

occu-

occupent encore aujourd'hui les premières Charges de la Couronne, avec leurs qualités, & les actions les plus distinguées de leur vie. Ces Genealogies au reste sont prouvées par de bons titres. Le Tresor & les Registres des Chartes du Roi, le Parlement, la Chambre des Comptes & le Châtelet de Paris, sont les principales sources où on a puisé; on a tiré aussi des éclaircissens dans la Bibliothèque du Roi, dans les Cartulaires des Chapitres & des Abbayes; & quand tous ces secours ont manqué, on a eu recours aux Cabinets les plus renommez de Paris. Celui de feu M. d'Hozier a fourni une grande quantité de connoissances & de lumieres, que M. d'Hozier, digne fils de ce celebre Genealogiste, a encore très-considerablement augmentées des siennes. On n'a pas cru devoir charger les marges de citations; cela auroit fait une confusion embarrassante, qui n'auroit servi qu'à retarder l'impression d'un Livre attendu déjà depuis trop long-temps. La confiance du Public peut se reposer sur la fidelité du Pere Anselme, & de ceux qui ont continué après lui le même travail. Ils n'ont cherché ni à tromper le Lecteur, ni à se tromper eux-mêmes. Ils n'osent néanmoins se flatter de n'être tombez dans aucune erreur; mais s'il leur en est échappé quelques-unes, ils protestent que ç'a été contre leur in-

vention, & qu'ils sont tout prêts à les former, dès qu'on les en fera appercevoir. On ne peut exiger autre chose d'eux, il seroit à souhaiter que tous les Auteurs eussent avec autant de lumieres, la même docilité.

*Apologie pour les Grands hommes, soupçonnés de Magie. Par G. NAUDÉ, Paris Dernière Edition, où l'on a ajouté quelques remarques. Multos absolvemus si ceperimus ante judicare quàm irasci. Seneca Lib. 3. De ira, Cap. 29. A Amsterdam, chez Pierre Humbert, & Jean Frederic Bernard. 1712. vol. in 8. pp. 470.*

CETTE Apologie des grands hommes soupçonnés de Magie, étant suffisamment connue du Public, nous ne nous arrêterons point à en faire l'Extrait, nous avertirons seulement que la nouvelle Edition qu'on nous en donne ici, renferme quelques remarques curieuses qui ne se trouvent point dans les autres, & que ces remarques on reprend quelquefois Naudé sur des fautes qui lui ont échappé. Il confond, par exemple, à la page 10. Oromasis avec Arimanius; & on ne trouve que là-dessus dans une Note marginale qu'Oromases étoit reconnu par les Mages de la Perse pour le principe du bien, & Arimanes pour le principe du mal; qu'

Arimanes & Oromafis n'étant pas le même, l'Auteur ne devoit pas regarder ces deux noms comme synonymes. M. Naudé dit, page 106, Que quelques Auteurs, pour favoriser le jugement qu'ils ont porté sur la prétendue Magie de Zoroastre, écrivent que Zoroastre fit quelques ris le jour de sa naissance; que le batement de son cerveau étoit alors si fort, qu'il repouffoit la main; que ce Philosophe passa 20 ans dans la solitude, & que le feu du Ciel le consuma, pour le punir de ses crimes. M. Naudé répond là-dessus, „ qu'il n'y a per-  
 „ sonne qui nous puisse assurer au vrai si ce  
 „ ris de Zoroastre arriva précisément le jour  
 „ de sa nativité; si c'étoit pendant qu'il  
 „ dormoit, ou pendant qu'il étoit éveillé;  
 „ si c'étoit avec une percussion de l'air,  
 „ ou par une seule agitation des lèvres. Il  
 „ ajoute, qu'il faudroit sçavoir tout cela  
 „ pour bien juger de ce ris de Zoroastre;  
 „ Que de plus ce même ris pouvoit bien  
 „ n'avoir rien de prodigieux, puisqu'Hip-  
 „ pocrate dit que les enfans dès qu'ils sont  
 „ nez, semblent rire ou pleurer en dor-  
 „ mant, & qu'en veillant aussi, ils rient  
 „ & pleurent incontinent d'eux-mêmes  
 „ avant qu'ils passent quarante jours; Que  
 „ cela pût arriver particulièrement à Zo-  
 „ roastre, à cause d'une grande abondan-  
 „ ce d'esprits, & par conséquent de cha-  
 „ leur, qui venant à le délivrer de cette

„ a toujours été estir  
„ le a donné occasio  
„ en ses Eglogues:”

..... *Cui non  
Nec Deus hunc mens  
cubili est.*

„ Parce que ceux qui  
„ heure, sont ordinair  
„ plus alaires, &c.”

L'Editeur remarque a  
ge de Virgile cité par M  
passage ne sert pas à pro  
teur avance ici, puisqu  
parens, & non du ris c  
l'Auteur auroit dû plûtô  
de la même Eglogue:

*Inchoo hanc tunc*

„ dans la doctrine d'Orphée , des traces  
 „ d'une Medecine Magique, telle qu'elle  
 „ se pratique encore aujourd'hui dans les  
 „ Indes Orientales; Qu'il semble même,  
 „ selon un Sçavant , que le nom d'Or-  
 „ phée soit corrompu de l'Hébreu *Haro-*  
 „ *phé*, qui signifie *celui qui guérit*. Que  
 „ comme l'on a attribué à Orphée une  
 „ très-grande connoissance de la Medeci-  
 „ ne , & qu'il semble que ce soit sur la  
 „ connoissance de cette science , & sur  
 „ l'usage qu'il y ajouta peut-être des enchan-  
 „ temens , que l'on a feint qu'il rappella des  
 „ *Enfers par la Musique sa femme Eurydice*,  
 „ quelques-uns croient que cela a donné  
 „ lieu de confondre les chants avec les  
 „ enchantemens , & de faire d'Orphée un  
 „ Musicien qui charmoit par son harmo-  
 „ nie les bêtes, &c. au lieu d'en faire un  
 „ Medecin du caractère de ceux des In-  
 „ des Orientales.”

Au sujet des génies que l'Auteur remar-  
 que qu'on a attribuez à Socrate & à d'au-  
 tres Philosophes , l'Editeur prétend que  
 l'on peut prouver par quelques passages de  
 l'Ecriture Sainte , par exemple , par ce-  
 lui de l'Eccles. 5. & des Actes des Apô-  
 tres xii. 15. que chaque homme a son gé-  
 nie; & après avoir renvoyé là-dessus à la  
 Pneumatologie de M. le Clerc, il ajoute  
 que c'étoit-là une opinion très-commune  
 chez les Payens : qu'Hesiodé en parle en

ce sens; que Menandre a été du  
que chaque homme dès qu'il  
assisté d'un génie; que quelqu'un  
crû qu'en changeant de lieu, on  
changer de génie, & se font  
que c'étoit la raison pourquoi l'on  
vent plus heureux dans un pays  
un autre.

M. Naudé, page 239, dit „  
„ ce qui est de l'Aléctryomantie  
„ quelle Zonare & presque tous  
„ monographes assurent qu'il  
„ peine de sçavoir le nom de  
„ devoit succéder à l'Empereur  
„ Ammien Marcellin, qui vivoit  
„ me temps, l'a delivré d'une  
„ l'omnie, ne parlant de lui  
„ façon dans le narré qu'il fait  
„ Histoire.” L'Editeur prend  
de là de faire une Note sur l'Aléctry-  
tie. „ C'étoit, dit-il, une divi-  
„ se pratiquoit de la maniere sui-  
„ divisoit un certain espace de  
„ parties égales, dont chacune  
„ quée d'une lettre de l'alphabet  
„ chaque lettre on mettoit un  
„ bled ou d'orge, après quoi on  
„ un cocq dans ce terrain, & l'on  
„ garde à l'ordre qu'il observoit  
„ geant ces grains. Si, par exemple,  
„ cocq mangeoit le grain de la  
„ ensuite celui de l'H, puis de l'

, du D, &c. cela formoit les lettres du nom qu'il falloit trouver. La fiction dont parle Ammien Marcelin toute autre chose, & se pratiquoit par le moyen d'un anneau, comme on le voit par le même Ammien Marcelin, Chapitre premier, Livre 29." L'auteur dit, page 281, en voulant justifier Paracelse sur le soupçon de Magie, faut point s'arrêter à ce que plussieurs ont dit du demon familier renfermé dans le pommeau de son épée, & à cette fin l'Editeur fait la Note suivante ;  
" Que ce que l'on a dit de l'esprit familier renfermé dans le pommeau de Paracelse, peut être fondé sur ce qu'il ne quittoit jamais son épée couchant, sur ce qu'il se levoit la nuit, & donnoit de grands coups d'épée sur le pavé ; enfin sur ce qu'il avoit coutume de trouver souvent quand il se couchoit il n'avoit pas un denier, & que cependant le lendemain matin, il ne laissoit pas de trouver une bourse pleine d'argent, sans qu'on pût comprendre d'où il l'avoit."

Il y a encore ici un grand nombre de Nobles, qui ne sont pas moins re-

## NOUVELLES DE LITTERATURE

DE PARIS.

UN Auteur nous écrit qu'il se prépare à communiquer au Public une Histoire générale de l'Eglise en François, qui commence où l'Histoire Sainte finit, sçavoir à la détention de saint Paul à Rome, sous l'empire de Neron, & qui est terminée par la détention du Cardinal de Tournon, Legat du Saint Siege, retenu prisonnier à la Chine par un autre Empereur Infidèle. Cet Ouvrage, à ce qu'il nous assure n'est pas un simple assemblage de Mémoires pour servir à l'Histoire, ni un mélange de Narrations & de Critique, ni un recueil de Dissertations sur les points controversez entre les Sçavans, ou sur des matieres choisies de l'Histoire. C'est un récit circonstancié & suivi, de tout ce qui s'est passé de plus important dans l'Eglise depuis son établissement jusqu'à présent. „ On n'y décrit rien superficiell  
 „ ment, nous dit l'Auteur, tous les prin  
 „ cipaux faits sont pris dans leur origine  
 „ dans leurs progrès, & conduits à leur  
 „ consommation d'une maniere simple  
 „ correcte, & dépouillée de toute partialité. L'on y rapporte les choses  
 „ elles-mêmes, & les propres monume

de l'Histoire. Et dans les trois derniers  
siècles, les Actes fort au long des Con-  
ciles généraux de Pise, de Constance,  
de Basle, de Florence, de Latran,  
avec celui de Trente, qui comprend un  
volume entier; les Canons de doctrine  
& de discipline; les Lettres & les Con-  
stitutions des Souverains Pontifes, &  
tous les autres Actes authentiques con-  
cernant le Schisme d'Occident, les  
Heresies de Wiclef, de Jean Hus, de  
Luther, de Calvin, les erreurs des  
Baïus, les Congregations de *Auxiliis*,  
les disputes nées dans l'Eglise sur les  
Livres de Jansenius, la Morale relâ-  
chée, les cérémonies du culte de Con-  
fucius, le Quietisme de delà & de deçà  
les Monts, les différends des Protestans,  
soit entre eux-mêmes, ou avec les Ca-  
tholiques." On s'étend aussi fort au  
long sur tout ce qui concerne la propaga-  
tion de la Foi dans les Indes Orientales  
& dans les Indes Occidentales. On mar-  
que avec grand soin dans cet Ouvrage la  
suite des Papes, des Empereurs, des Rois  
de France; les vies des Martyrs, des So-  
litaires, des Peres, des Auteurs Ecclesiasti-  
ques, des plus celebres Evêques, des  
hommes Apostoliques, qui ont prêché  
aux Infideles, des Fondateurs des Ordres  
Religieux, & de toutes les personnes qui  
ont eu part aux grands événemens de l'E-  
glise.

glise. Le quinzisième siecle pourra former deux volumes in 4. de six cens pages, d'un caractère moyen ; le seizième, trois volumes ; le dix-septième, quatre ou cinq ; & tout le corps de l'Ouvrage, le nombre de vingt-quatre à vingt cinq volumes in 4.

D E B E R L I N.

**M**R. Jean Henffler, Ministre Luthérien de la Garnison de Custrin, est mort depuis quelques mois. On a de lui une vie manuscrite de Jean Margrave de Brandebourg, composée sur des Memoires qu'il a deterréz dans les Archives de Berlin & de Custrin. Cet Ouvrage a été censuré par la Societé Royale des Sciences de Berlin. On croit cependant que cela n'empêchera point qu'il ne soit bien-tôt imprimé aux dépens de l'Electeur de Brandebourg.

L'Histoire de Frederic I. Electeur de Brandebourg, composée par M. Gundling, Professeur de l'Académie Royale des Princes à Berlin, étoit prête à paroître ; mais un ordre qu'il a reçu d'aller à Bareyth, pour consulter les Pieces authentiques qui sont dans les Archives de Glassembourg, en retardera l'impression pour quelque temps.

Un Conseiller de la Chambre de Justice  
à Ber-

à Berlin, a dessein de travailler à un Commentaire Historique & Critique de tous les Historiens de Brandebourg qui ont paru jusqu'à present. On dit que dans cet Ouvrage il s'est proposé pour modele les Histoires Critiques de M. Simon.

On parle encore d'un Livre écrit par un Recteur du College de Ruppin; il est intitulé : *Chronicon Lindaviense*. Outre une Histoire exacte des Comtes de Lindau, & de Ruppin, on fait encore esperer que la Latinité de ce Livre sera parfaitement belle.

---

A V I S.

On lit, page 516. de ce Mois, ligne dern. Sa doctrine (d'Hobbes) étoit, que tout se faisoit mécaniquement dans la Nature, & qu'il n'y avoit rien que de corporel, jusqu'aux sensations même. *Ajoutez* : Quelque impossibilité qu'il y ait d'accorder cette doctrine impie avec la Religion, l'Auteur ne laisse pas de vouloir faire croire qu'Hobbes étoit plein de Religion, & qu'il n'avoit sur la Divinité que des sentimens élevez, &c.

# T A B L E

## D E S L I V R E S , &c.

M A I 1712.

<b>G</b> EORG. MELCH. LUDOLPHI De Jure feminarum illustrium Tractatus.	411
<b>H</b> ABERT, Theologix Dogmaticæ Tomus VII.	490
<b>J</b> O. BATTELY, Antiquitates Rutupinæ.	491
<i>Inſtructions ſur les principaux Devoirs des Chevaliers de Malte.</i>	505
<b>F</b> RID. CASP. HAGEN, Memorix Philoſophorum, Oratorum, Poëtarum, Historicorum & Philologorum noſtræ ætatis renovatæ.	511
<b>A</b> UG. CALMET. <i>Commentaire Litteral ſur le 11<sup>e</sup>. Livre des Rois &amp;c.</i>	517
<b>J</b> O. CHRIST. BLUMII Animadverſiones ſacræ in V. T.	523
<i>Explication d'une Medaille énigmatique d'Anagni.</i>	535
<i>Le Livre de la Sageſſe en François.</i>	538
Meditationum ad Inſtrumentum Pacis Cæſarico-Succicum Specimen IX.	541
<b>L</b> E P. DORIGNI, <i>La Vie du P. Ant. Poſſevin.</i>	544
<b>M</b> ICH. BULYOWSKY, Taſtatura quinqueformis Panarmonico-Metathetica.	556
<b>P</b> HIL. REINH. VITRIARII Inſtitutiones Juris Naturæ & Gentium.	565
<b>C</b> HRIſT. BOTTHULFF BLUMBERGI Veritas Myſterii Tiaræ Pontificis olim adſcripti.	570
<b>L</b> E P. ANSELME, <i>Hiſtoire Genealogique de la Maiſon Royale de France, &amp;c.</i>	578
<b>G.</b> NAUDE, <i>Apologie pour les grands Hommes accuſez de Magie.</i>	588
<i>Nouvelles de Littérature.</i>	594

(8)

CATALOGUE UNIVERSEL  
DES LIVRES

reliez qu'en blanc, qu'on trouve à  
Amsterdam chez les WAESBERGE.

Suite du Catalogue d'Aout 1711.

( 3 )

logie pour l'Honneur du Mariage des per-  
sonnes Ecclesiastiques par Jos. Hall. 12. *Gen.* 1667.

De Louis le Masson, où motifs de son Em-  
placement de la Communion des Eglises Refor-  
mées. 8. 1658.

rs pour & contre le Dr. Sacheverell, avec  
deux pieces importantes. 8. *Amsterd.* 1711.

salutaire, contre l'abus des choses chaudes, &  
surtout du Caffé, Chocolat & Thé par  
Duncan. 8. *Rotterd.* 1705.

minement de la Langue Françoisse par Maffet. 8  
*veve.* 1613.

le & Polyxene mis en Musique par Mr. Lully  
Colosse. 4. *Amsterdam.* 1688.

ns Publiques sur la Rhetorique Françoisse. 4.  
*ris.* 1679.

site ou le Jesuite insensible. 12. *Col.* 1684.

de d'un Catholique Romain, à sa Majesté Bri-  
annique. 4. 1688.

anzi delle poste di Carlo Cellano. 8. *Napoli.*  
1676.

nnimenti di Telemaco, figliuolo d'Ulisse,  
dotto par Moretti. 8. *Leyde* 1704.

aracion Mystica de las Armas de España. Pr. Ju.  
Caramuel fig. fol. *Brus.* 1636.

er (Richard) Full and easie satisfactiou, which  
is the

CATALOGUE DE LIVRES.

- is the true and safe religions, 8. Lond. 1674.  
 Agnoston sobrie-Astrologicum, wieder Astrologium und Hubner vom Jungsten tag. 4. Leipzig. 1652.  
 Anticenturia Juris Palatino-Neoburgici in Ducatu Juliae Cliviae Montium &c. 4. 1647.  
 Alchymist, von Mose und denen Propheten ubel urtheilende &c. 8. Chemnitz. 1706.  
 Adelongk (Wolfig. Henr.) Beschreibung von Hamburg. 4. Hamburg. 1656.  
 Aanmerkingen dienende tot een antwoord op een brief van den Prof. *Alting*. aan Do. Mees. 4. 1674.  
 — Over de Predicatie van Do. Wefel over Math. IV. 5, 6, 7. 4. *Amst.*  
*Bellum Juridicum* of den Oorlog der Advocaten. 4. *Amst.* 1700.  
*Battus* (*Carol.*) Secret-boek, met veel Remedien, tegen de gebreken der Menschen. 12. *Leeuw.* 1694.  
 Adelyke Lusthoven en Gebouwen des Hertogdoms Brabant, mer meer dan 200. platen. 4. *Amst.* 1706.

( 9 )

SEPTEMBRE 1711.

- A** *Lthoferi* (*Christoph.*) Pseudostereoma Religiosae Pontificiae. 4. *Aldorf.* 1640.  
 — Harmonia Evangelistarum emedullata. 4. *Jena* 1653. item in Epistolam ad Colossenses. 4. *Aldorf.* 1643.  
*Altingi* (*Henrici*) Theologia Historica. 4. *Amst.* 1664.  
 — Theologia problematica nova. 4. *ibid.* 1662.  
 — Elenctica nova. 4. *ibid.* 1654.  
 — Exegetis Augustanae Confessionis. 4. *ibid.* 1652.  
 — Scripta Theologica Heidelbergensia. 4. *ibid.* 1646.  
 — Historiae Sacrae & profanae compendium. 1. *Tiguri* 1691.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Pour le Mois de

JUIN

1712.



A AMSTERDAM,  
les JANSSENS à WAESBERGE.

MDCCLXII.

# A V I S.

ON trouve à Amsterdam chez les W A E P  
B E R G E les Livres suivans :

*Melange de Remarques Critiques, Historiques  
Philosophiques, Theologiques sur les deux  
Dissertations de M. TOLAND Intitulées,  
l'une l'Homme sans superstition & l'autre  
les Origines Judaïques. Par ELIE BENOIST.*  
8. A Delft chez Adrien Beman. 1712.

*Fable Morale sur la Nécessité de la persévérance  
dans les Conseils Salutaires à l'Etat.* 8.

JO. ALBERTI FABRICII *Supplementum Bibliothecæ Latinæ.* 8. *Hamburgi.*  
1712.

JO. HENR. MAII *Oeconomia Judiciorum  
divinorum per omnes sacri codicis Li-  
bros secundum seculorum seriem & si-  
militudinem rerum adornata atque di-  
gesta.* 4. *Francofurt.* 1712.

JO. CHRIST BARTENSTEIN, *de  
Hæredipetis una cum oratione de causis  
corruptæ Jurisprudentiæ.* 4. *Argentorari.* 1712.

*Ars literarum Cambii, secundum usum  
Celeberrimorum Locorum Europæ,  
continens omnia Jura & Obligaciones  
transfantium, remittentium, indossan-  
tium, præfantantium, acceptantium &  
solventium literas Cambii cum applica-  
tione Legum & Ordinationum. Auc-  
tore JACOB. DE PUY.* 4. *Colonia.* 1712.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,  
5

Pour le Mois de Juin MDCCXII.

---

De Valentinianorum Hæresi conjecturæ,  
quibus illius origo ex Ægyptiaca Theo-  
logia deducitur. C'est-à-dire : *Conjectu-  
res sur l'Herésie des Valentiniens, dans les-  
quelles on se propose de prouver qu'elle ti-  
roit son origine de la Theologie des Egyptiens.*  
A Londres, chez Guillaume Bowyer.  
1711. in 4. pagg. 27.

L'AUTEUR de ce petit Ouvrage est  
persuadé qu'on feroit plus d'attention  
aux anciennes Heresies, si on cessoit de  
s'imaginer qu'elles ne consistoient qu'en  
chimeres nées dans la tête de ceux dont  
elles portent le nom. Si on croyoit qu'el-  
les eussent rapport à des dogmes plus au-  
torisez, & aux idées de Nations sçavantes  
& éclairées, on ne les regarderoit pas,  
selon lui, d'un œil si indifférent; on ne  
Tom. LI. Cc 2 passe.

passeroit pas si legerement par dessus les Ouvrages des Peres de l'Eglise qui les ont expliquées & refutées, & que les Theologiens de ce temps-ci ne daignent presque pas lire. Les Heresiarques se sont toujours efforcez d'accommoder les veritez de la Religion avec les préjugés des Peuples qu'ils avoient interêt de gagner. De là sont venus les mélanges monstrueux de doctrines, qui originairement n'avoient ensemble rien de commun. Ainsi la Loi de Moïse fut corrompuë par les Samaritains; qui en confondirent les preceptes & les observances avec les maximes & les pratiques Payennes qu'ils avoient apportées de leur país. Ainsi les Sectateurs de Manes joignirent aux Veritez revelées les fictions de leur Maître, & osèrent faire Auteurs des deux Testamens les deux Principes, dont la plus croyable Antiquité attribué l'invention à Zoroastre. Ces sortes d'unions de dogmes de différente nature sont plus ou moins choquantes, suivant l'incapacité ou l'adresse de celui qui le premier forme le Systême. Valentin Egyptien de naissance, ajusta le sien aux Idées & à la Theologie de ses compatriotes, à qui il vouloit plaire.

Nôtre Auteur developpe d'abord ce Systême. Selon Valentin, le Pere ou premier Principe, qu'il appelle *Profondeur*, ayant demeuré plusieurs siècles en silence  
avec

ec la *Pensée*, produisit l'*Intelligence* & la  
*Verité*. De l'*Intelligence* & de la *Verité*  
 quirent le *Verbe* & la *Vie*, qui engendre-  
 at à leur tour l'*Homme* & l'*Eglise*. Ces  
 quatre derniers Eons furent la source de  
 tous les autres. Car cinq couples d'Eons  
 qu'il est inutile de nommer, sortirent du  
*Verbe* & de la *Vie*; & de leur côté l'*Hom-*  
*me* & l'*Eglise* en formerent six couples.  
 Ces trente Eons, dont le dernier étoit la  
*Sagesse*, composèrent le *Plerôme* ou la Ple-  
*ruide*, qui après tout ce travail, se trou-  
 vèrent fermée. Au dehors, il y avoit un  
 vide immense, où au commencement il  
 ne se faisoit rien, & où il ne seroit peut-  
 être jamais rien arrivé, si on s'étoit tenu  
 tranquille dans le *Plerôme*. Mais la Sa-  
*gesse* s'y abandonna à un désir inquiet de  
 connoître le *Pere*, qui ne se manifestoit  
 qu'à la seule *Intelligence*, & qui se déro-  
 toit soigneusement à la curiosité de tous  
 les autres Eons. A force de se tourmen-  
 ter, la *Sagesse* enfanta l'*Acamoth*, mais  
 avec tant de frayeur & de douleur, qu'elle  
 vint presque méconnoissable. Soit que  
 sa propre foiblesse l'empêchât de se main-  
 tenir dans le *Plerôme*, soit que la crainte  
 de le profaner la contraignit d'en sortir,  
 elle étoit sur le point d'en être excluë,  
 lorsque l'*Intelligence* eut pitié d'elle, &  
 produisit *Horus* ou le *Borneur*, qui courut  
 à son secours. Le *Borneur* la remit dans

sa premiere perfection , & lui conserva sa place ; mais en même temps il chassa du Plerôme , Acamoth , & toutes les passions qui l'avoient accompagnée dès sa naissance. L'Intelligence fit encore voir plus clairement dans la suite combien elle étoit digne de la grace singuliere que lui faisoit le Pere. Le Borneur avoit à la verité purgé le Plerôme , il avoit même établi un si bon ordre entre les Eons , qu'ils n'étoient plus susceptibles ni de jalousie , ni de desirs ambitieux. Mais le fondement de la jalousie subsistoit encore , puisque les Eons étoient subordonnez les uns aux autres. Pour achever de perfectionner la Plenitude , l'Intelligence s'attacha à détruire ce fondement. Dans cette vûë elle produisit le *Christ* & le *Saint Esprit* , qui égalèrent tous les Eons , & qui les rendirent si semblables les uns aux autres , qu'il n'y eut plus entre eux aucune différence. Le Pere seul demeura tel qu'il avoit toujours été. Une reforme si judicieuse & si agréable , parut digne d'être celebrée. Les Eons voulurent marquer leur joye par une émanation qui fût la vive image de toutes leurs perfections. Ils se réunirent donc , & d'un consentement unanime ils formerent *Jesus* ou le *Sauveur* , auquel ils donnerent pour serviteurs les Anges qui furent alors créez exprès.

La malheureuse Acamoth gémissoit ce-  
pen-

pendant, & erroit dans les ténébreux dehors du Plerôme. Le Borneur touché de sa misere, lui envoya enfin le Christ, qui la délivra de ses imperfections & de ses foibleſſes. Sensible à un si grand bienfait, elle ne vit qu'à regret partir le Christ, lorsqu'il se retira dans le Plerôme; un desir violent de le revoir la saisit, & elle alloit tomber dans un malheur pareil à celui de sa mere, si le Plerôme ne lui avoit député Jesus ou le Sauveur & tous ses Anges, pour la consoler. Ils y travaillerent efficacement, en la dépouillant de toutes ses passions, qui servirent à former tous les Etres. La joye que la vûe de Christ lui avoit causée fut la semence de la *Substance spirituelle*; le *desir* qu'elle avoit eu de jouir encore de sa presence, fut le principe du *Demiurgue*; & de son *regret*, de sa *tristesse*, & de ses *autres passions* sombres, naquirent les *Demons*, & la *Matiere*.

Tel étoit le Systême de Valentin & de ses Disciples. L'Auteur qui s'imagine y voir un grand rapport avec la Theologie des anciens Egyptiens, en cherche des traces dans les monumens qui nous ont conservé les Idées de ce Peuple. Non-seulement Valentin étoit Egyptien de Nation, il l'étoit encore de doctrine, étant Platonicien. On sçait que Platon avoit tiré ses dogmes de l'Egypte, & immediatement, & par le canal des Pythagoriciens ses Maî-

tres. Il avoit donc appris des Egyptiens ce qu'il debitoit des Idées, qu'il supposoit être des substances invisibles, incorporelles, divines, & éternelles. Or, selon nôtre Auteur, c'est justement là le portrait des Eons de Valentin. Ces substances invisibles que Platon enseignoit être la cause & le modele des Etres visibles, étoient regardées par les Egyptiens comme des Divinitez. Le nombre de trente étoit un nombre sacré chez eux; tous leurs mois étoient composez de trente jours, & à chaque jour presidoit une Divinité; d'où il suit qu'ils avoient autant de Divinitez que Valentin comptoit d'Eons. Comme dans le Plerôme, les huit premiers de ces Dieux étoient les plus puissans & les plus autorisez. Les Eons disposez par couples servoient de modeles aux Prêtres & au Peuple de la basse Egypte, parmi lesquels un homme n'épousoit qu'une seule femme. Les Eons mariez avec leurs sœurs, rappellent la memoire d'Isis & d'Osiris, & des Ptolemées, qui, à l'exemple de leurs Dieux, prirent leurs sœurs en mariage. L'Auteur entre dans un détail plus circonstancié, où les Curieux verront quantité d'Etymologies. Il a bien fallu tourner de tous les sens les noms des Eons, afin de tâcher d'en retrouver au moins quelques vestiges dans les noms & dans les emplois des Dieux Egyptiens. Au com-

men-

mencement de cette Dissertation on avoit promis d'y joindre le Traité de Tertullien sur les Valentiniens , avec des Notes & des corrections ; mais à la fin , le Libraire avertit que l'Auteur a changé d'avis.

*Dissertations Historiques & Geographiques sur l'état de l'ancienne Gaule : Où l'on découvre la véritable assiette de plusieurs lieux, pais, & peuples inconnus jusqu'à présent depuis divers siecles. A Avignon, chez François-Sebastien Offrai, Imprimeur & Marchand Libraire, à la place saint Didier. 1712. in 12. pagg. 78.*

**L**Es découvertes sur l'état de l'ancienne Gaule, qui font le sujet de ces Dissertations, avoient déjà paru, comme nous l'apprenons de l'Avertissement qu'on trouve à la tête de ce petit volume. Mais l'Auteur (dit-on) les avoit exposées avec si peu d'ordre & de netteté, faute de les avoir suffisamment meditées, qu'à la reserve de quelques Sçavans qui s'étoient donnez la peine de les approfondir, & d'en débrouiller le cahos, tout le monde les avoit traitées d'illusion & de chimere. Ce mauvais succès ayant rebuté cet Auteur, l'avoit fait renoncer à cette sorte de travail ; & ses écrits couroient risque de demeurer ensevelis dans leur obscurité,

vans prononcent: car les  
bles d'en juger, sont rec  
ront enfin. *Canent cygni,*

Ce Recueil contient tro  
La premiere détermine la  
que tinrent les Suiffes lo  
de leur païs, pour aller s  
& elle est précédée de l'H  
dans ses Commentaires ne  
la migration de ces Peup  
guerre qu'il leur fit en cor  
y suit la traduction de d'A  
l'on corrige seulement en  
la Geographie & la route  
mées. Dans la seconde D  
s'efforce de prouver Qu'A  
*Augustodunum Æduorum*,  
ville-ci étoit vers les front  
gique, loin d'Autun. Ee

ville d'*Autun*, mais *Vieille-Brieude* sur l'*Al-lier*, à présent dans l'*Auvergne*; 3. Que *Gergovia* n'est point *Clermont*, mais désigne deux endroits différens; l'un situé dans le pais des *Boïens*, & qui est aujourd'hui *Gergoie* proche de *Clermont*; l'autre, en *Auvergne*, appelé maintenant le *mont de Cesar*, dans le voisinage de *Vieille-Brieude*; 4. Que *Mandubii* est le pais de *Mende*, & non pas le *Duëmois*; 5. Qu'*Ædui* signifie ceux de *Lyon*, & non pas ceux d'*Autun*; 6. Que *Segusiani* n'est point le *Lyonnois*, mais le *Bugey*, & une partie de la *Bresse*; 7. Que les Peuples *Ambarri* ne se rapportent ni au *Châlonnois*, ni au *Charolois*, mais au Canton d'*Amberrieu*, ou à celui d'*Amblérieu*; 8. Que *Lingones* se prend tantôt pour *Langres*, tantôt pour le pais de *Langogne*; 9. Que les *Sequani* occupoient non-seulement la *Franche-Comté*, mais encore l'*Alsace*, partie de la *Bourgogne*, & le bas Diocèse d'*Ufèz*; 10. Que le mot *Santones* désigne *Saintes* en *Saintonge*, & *Saintes* proche des *Pyrenées*; 11. Que *Genabum* est toujours *Gien* sur *Loire*, & jamais *Orleans*; 12. Que le mot *Rhenus* qui signifie le plus souvent le *Rhin*, se prend quelquefois pour une partie du cours de la *Saône*, & qu'on donne quelquefois aux habitans du pais par où elle coule, le nom de *Germani*, &c. Tout cela, comme l'on voit, dérange fort les idées com-

munes sur la Carte de l'ancienne Gaule. Entrons dans quelque détail, & voyons sur quoi l'on appuye la plûpart de ces paradoxes Geographiques.

I. On ne sçauroit découvrir la véritable route que prirent les Suiffes, lorsqu'ils abandonnerent leur païs pour chercher ailleurs un nouvel établissement, si l'on ne fixe d'abord l'endroit qu'ils regardoient comme le terme de leur voyage. C'est de quoi *Cesar* n'oublie pas de nous instruire, en nous disant, Que ces Peuples venoient s'emparer du païs des *Santones*. On s'est imaginé sans autre examen, que les *Santones* étoient ceux de *Saintes* en Saintonge, sur la côte de l'Océan, au détroit de la Garonne, dans la Gaule Celtique. Mais *Cesar* les caractérise d'une manière qui les distingue absolument des *Saintongeois*. En effet il observe que ces *Santones* n'étoient pas éloignez de Toulouse, (*non longè à Tolosatium finibus absunt*) & fonde sur ce voisinage la crainte où étoient les Toulousains, que les Suiffes devenus limitrophes des Toulousains, ne fissent des courses sur les terres de ceux-ci, lesquelles étoient des plaines découvertes & très-fertiles en bled. Cependant la Saintonge alors, comme à présent, étoit séparée de Toulouse par le Perigord, *Petrocorii*, par le Quercou, *Cadurci*, & par d'autres Peuples, sur une étendue de cinquante lieues.

autre preuve qu'il y avoit des *Santones* différens des Saintongeois, c'est que *Strabon* assure, Qu'Agrippa fit construire un chemin militaire depuis Lyon jusqu'aux *Santones* de l'Aquitaine, par les monts *Cennénes*, nom qu'il donne à une chaîne de montagnes qui regne depuis Lyon jusqu'aux Pyrenées. Or ce chemin ne conduit nullement en *Saintonge*. De plus, *Dioscoride*, (au rapport de M. de Valois dans sa Notice des Gaules) fait mention des *Santones* des Alpes: ce qui doit s'entendre des Pyrenées ou d'autres montagnes (ajoute M. de Valois) *Strabon* les comprenant en plusieurs endroits sous le nom général d'*Alpes*. Si l'on considère outre cela, que les Suisses se rendent sur le bord du Rhône proche de Genève, qu'ils veulent passer deux fois ce fleuve, & traverser la Province Narbonoise; on reconnoitra que leur dessein étoit d'aller vers Toulouse, & non pas chez les Saintongeois. D'ailleurs, *Cesar* paroît faire une distinction entre les *Santones* voisins de Toulouse, & ceux de l'Océan, qu'il appelle *Santona* ou *Santoni*; *Naves* (dit-il) *quas ex Santonis, Pictonibus, &c.* au lieu qu'en parlant des autres, il dit *in Santonum fines*. Mais ce qui semble mettre le comble à toutes ces preuves, c'est que l'Auteur découvre heureusement des vestiges de ces *Santones* dans le lieu même où il veut les

placer. C'est à-dire, que vers le Diocèse de Conserans, il trouve deux endroits nommez *Santenac*, & un autre nommé *ten*, & à cinq ou six heures de Toulouse proche de S. Sulpice sur Léze, une paroisse champêtre, mais Paroissiale, connue sous le nom de *Saintes*. Il conclut de cela, Que les Suisses partirent de Genève pour les Pyrenées, & non pas pour *Saintonge*.

Cela supposé, il faut convenir que le Peuple fut défait dans l'espace qui est entre Genève & Toulouse. Or c'est ce que l'Auteur n'a pû arriver, si les Suisses ont tenu la route que leur assigne l'opinion commune, & que l'Auteur expose ici pour faire sentir les inconveniens. Les Suisses (selon cette opinion) sortent de leur pays par le pas de l'Ecluse, & arrivent à la Saone, où ils ravagent les terres des Peuples *Ædui* & *Ambarri*, que l'on peut appeler pour ceux d'*Autun* & du *Charolois*. Ensuite, ils partent du pays d'*Autun*; C'est là qu'ils se met à leur queue sans vouloir combattre, mais seulement pour empêcher le passage, & après une marche de quinze jours qui suppose le chemin de vingt-cinq ou trente lieues, les deux Armées se trouvent à quatre ou cinq lieues de *Bibracte*, l'on nous donne pour la ville d'*Autun*, c'est-à-dire, qu'elles se retrouvent par conséquent qu'au même lieu d'où elles sont parties.

... de cette riviere, il  
le servir du bled qu'il faisoit ve-  
... cette voye ; qu'il n'en peut tirer,  
... our de l'argent, du pais où il est,  
... ire du milieu de la Bourgogne,  
... e si fertile en grains : que ceux  
... lui manquent au besoin, l'enne-  
... t si proche. Mais s'il est vrai (dit-  
... e les Suisses fussent alors vers Au-  
... ne menaçoient plus la Province  
... e, pour laquelle César craignoit  
... lement ; de sorte que le danger  
... plus que pour ceux d'Autun qui  
... oient des vivres, quelle raison  
... le retenir dans un poste si incom-  
... ur lui ? Enfin les Suisses battus en  
... e endroit, se retirèrent chez les  
... ou ceux de *Langres*, (suivant l'o-  
... ulgaire) & y arrivent le quatrié-  
... César qui s'étoit arrêté trois i

... imaginee  
pû passer le  
*renées*, & r  
lent par le p  
Saone, où  
*barri*, & l  
terres au deg  
lors chez les  
représentoient  
qu'on ravagea  
ne Armée Roi  
tinuë t on) ha  
depuis le *Bugey*  
Lyon, puisqu  
limitrophes de  
les premiers qu'  
Rhône. Les E  
donc voisins de  
bien éloignez d'  
les *Ambarri* occu

... des Pyrenees, que  
es montagnes où étoit la *Voye* qu'A-  
y avoit fait construire, & dont  
ons déjà parlé. César qui les sui-  
r là, pour s'opposer au dégât, se  
oit avec raison de la disette des vi-  
puisqu'il s'éloignoit de la Saone,  
uelle il en faisoit voiturer, & qu'il  
ouvoit tirer du pais, la recolte é-  
us tardive dans les montagnes. A-  
s avoir suivis pendant quinze jours,  
avant à quatre ou cinq lieuës de  
, il quitte les Suisses, qui donnent  
arrière-garde, & sont entierement

leur place *Bibraſte* à *Vieille-Brieu-*  
il s'y détermine pour plusieurs rai-  
. parce qu'il suppose que *Bibraſte*  
om corrompu de *Briuate* dérivé  
i) du mot Gaulois *briva* un fort

*Bibraſte*; 3. parce que la diſtance de Ly  
à *Vieille-Brieude* eſt proportionnée au di  
min que les deux Armées pouvoient av  
fait par une marche de quinze jours ;  
parce que *Gergovia* d'Auvergne (différent  
de *Gergovia* des Boyens) étoit voiſine  
*Bibraſte*, comme *Céſar* même le témoi  
gne ; & que (ſelon l'Auteur) cette ville  
de *Gergovia* étoit ſituée ſur une montagne  
très-haute, appelée aujourd'hui le *mont*  
*de Céſar*, & qui n'eſt qu'à trois lieux de  
*Vieille-Brieude*. L'Auteur inſiſte fort ſur  
cette dernière preuve, & s'applique à  
mettre dans tout ſon jour; après quoi  
il examine où étoient les *Lingones* chez  
les Suiffes défaits par *Céſar*, arriverent  
après quatre jours de marche. Comme il  
tenoient alors (ſelon lui) la route qui me  
ne d'Auvergne en Languedoc, ſur laquelle  
ſe trouve la ville de *Langogne*, *Lingones*  
il ne doute pas que les Suiffes ne ſe ſoient  
arrêtez dans le territoire de cette ville,  
quel s'étendoit juſqu'au Diocèſe d'Uſe  
où il y avoit des *Sequani*, & juſqu'à ce  
de *Viviers*, *Helvii*. Ce païs étant fertile  
en grains, *Céſar* défendit aux *Lingones*  
fournir des vivres au débris de l'Armée  
des Suiffes, qu'il contraignit par là  
ſe rendre, & de retourner chez eux  
Genève.

II. L'Auteur a tâché de montrer  
la Diſſertation précédente Qu'Amun

point *Bibracte*. Il veut prouver dans celle-ci Que ce n'est point *Augustodunum Eduorum*. Les principales preuves qu'il employe sont tirées, 1. de ce que l'Orateur *Eumenius* envoyé d'*Augustodunum* vers Constantin, qui étoit à Trèves, en marquant à ce Prince la différence des terroirs d'*Augustodunum* & de Troye, fait connoître que ces villes étoient voisines; ce qui ne peut tomber sur *Autun*, séparé de Troye par le Diocèse de Sens, & par des *Sequani* établis vers la source de la Seine: 2. de ce que l'Empereur Julien (au rapport d'*Ammien Marcellin*) étant en quartier d'hiver à Vienne en Dauphiné, apprenoit par des bruits qui se repandoient, qu'*Augustodunum* étoit assiégé & pressé par des Peuples voisins du Rhin; ce qui ne convient nullement (dit-on) à *Autun*, dont Vienne n'est éloignée que de 25 à 30 lieux, & dont par conséquent Julien eut pû recevoir des nouvelles plus précises: 3. de ce que *Tacite* en parlant de la revolte des Gaulois sous Tibere, place *Augustodunum* sur la frontiere des Celtes qui habitoient au deça de la Marne, vers les confins de la Belgique. L'Auteur n'ose prononcer décisivement sur la vraie situation d'*Augustodunum*. Il conjecture néanmoins que ce pourroit être *Echolemon* sur Aube, proche d'*Arembecourt*, qu'il prend pour *Aribrigus*, ville dont parle l'Orateur *Eumenius*.

ait par César, non pas vers  
la Seine, comme le croye  
prennent *Alesia* pour *Alise* ;  
partie supérieure du Diocèse  
che du *Gevaudan*, où étoient  
dont il est parlé dans le passag  
mentaires de César. On en  
conde Section à montrer qu  
des *Mandubiens*, n'est point .  
*Alès*, capitale des Cévenne  
troisième, on découvre diver  
sujet des *Sequani*; & l'on sou  
n'étoit point vers les *Sequani*  
che-Comté que César march  
secourir la Province Romain  
par les troupes de Vercingen  
vers ceux qui habitoient au l  
doc, dans le Diocèse d'Uzés.  
teur s'efforce de prouver dan  
Section, Que *Besançon*, du t

ous meneroit trop loin , les Sçavants ont été déjà suffisamment informés par plusieurs Pieces que l'Auteur a publiées sur cette matiere , & auxquelles l'Éditeur a fait que donner ici une nouvelle édition qui pût en rendre la verité plus claire & plus convaincante.

FRANCIS BAPTISTÆ BIANCHI Hist. Hepatis in Anatome , & morbis curata. *Augustæ Taurinorum , Typis Joannis Mariae Dutti , & Joannis Jacobi Gringhel. 1711.* C'est-à-dire : *L'Histoire du Foye , éclaircie par l'anatomie & par les maladies.* A Turin , de l'Imprimerie de Paul-Marie Dutti , & de Jean-Jacques Gringhel. vol. in 4. pagg. 156.

La Histoire du Foye est divisée en deux parties. Dans la première, l'Auteur expose les différentes secretions qui se font dans nos corps , la nécessité de ces secretions , la maniere dont elles s'accroissent , l'utilité qui en revient , la source & l'origine de l'humeur qui se forme dans le foye , la quantité , la distribution & l'usage de cette humeur , la structure du foye & dans son tout & dans ses parties. Dans la 2. on fait le détail de toutes les maladies du foye ; premièrement de celles qui attaquent les parties superficielles de ce viscere , comme les nerfs , les vais-

vaisseaux, & le paranchyme; puis les qui en attaquent les fluides, la lympe, le sang & la bile; & celles qui consistent dans le vice de ces parties, soit solides ou fluides, sont étrangères au foye; mais le foye cependant a besoin. Tout est expliqué historiquement & avec beaucoup de clarté. L'Auteur commence par la généralité. Il fait voir d'abord l'importance il est qu'il se fasse une séparation des humeurs qui sont mêlés au sang. Il examine les différentes liqueurs qui se separent du sang, & rapporte toutes les hypotheses employées pour expliquer les séparations, après quoi il donne une description de la structure du foye, commence par dire qu'il importe le plus de connaître pour juger de quelle maniere ces séparations s'operent dans nos corps. Il examine d'abord les parties externes du foye, les vaisseaux lymphatiques & les autres conduits, & ensuite le paranchyme. Cette explication fait voir comment vient aux secretions, & montre de quelle maniere la bile se filtre dans le sang, & recherche la nature de cette bile, son extraction & son usage, la quantité qui separe dans le foye, &c. Il examine si le foye ne sert qu'à separer la bile du sang, & trouve que ce viscere est encore

res fonctions, dont la premiere est  
tribuer à la digestion des alimens.  
cipale action du ventricule, dit  
uteur, consiste dans la dissolution  
des alimens. Or cette dissolution  
émement aidée par la situation du  
qui est comme couché sur le ven-  
& pour le comprendre, il n'y a  
re attention à l'experience suivan-  
vient à bout par le moyen d'une  
douce & humide, comme celle  
marie, de resoudre en liqueur les  
es les plus dures; pour cela on  
s os dans un vase cylindrique bou-  
n couvercle à vis, de maniere que  
icules salines qui se détachent de ces  
e feu, ne puissent s'échaper du va-  
alors on voit en peu de temps tous  
dissous & fondus. Voilà une ima-  
e qui se passe dans l'estomac, qui  
vaisseau exactement fermé, & qui  
surtout, recouvert par le foye, ne  
sser échaper les particules volatiles  
live, ni des alimens, lesquelles sont  
rablement agitées par le mouve-  
e la digestion. Il arrive de là que  
rits étant obligez de refluer sur la  
: d'où ils sont partis, en rompent  
es liaisons, & la divisent jusqu'à  
re en liqueur. M. Bianchi éclair-  
par un exemple tiré des operations  
armacie. On prend des morceaux  
de

de corne de cerf ; on les arrange d'un chapiteau d'un alembic , où l'on fait cuire quelque herbe , & après avoir retiré le chapiteau , on laisse ainsi ces morceaux de corne à la vapeur de l'alembic , & elle les ramolit considérablement ; cette préparation s'appelle *corne de cerf philosophiquement préparée*. Considérez , dit l'Auteur , la masse du foye appliquée contre le mac ; faites réflexion à la chaleur qu'elle reçoit par la grande quantité de sang qu'elle s'arrose , & vous concevrez qu'il doit sortir de ce viscere une vapeur chaude & abondante , qui s'insinuant dans la cavité du ventricule , contribuë avec la chaleur à l'*éliquation* des alimens solides. Je reprend M. Bianchi , que la vapeur de la bile , c'est-à-dire la chaleur humide qui sort du foye , aide à la dissolution de la nourriture , parce qu'en effet il n'y a que cette chaleur qui puisse produire cet effet ; la chaleur seche étant plus capable de sécher les matieres que de les ramolir , & c'est cause qu'on employe la première , cette préparation philosophique de la corne de cerf dont nous avons parlé. Les Anciens ont très-bien remarqué que trop grande chaleur du foye affoiblit la digestion , parce qu'en effet cette chaleur fait sur les alimens une impression plus cherche plus capable de les brûler & de les dissoudre. Le foye est donc u

qui contribué beaucoup de son côté à la perfection du chyle ; & la Nature ne parle elle-même en faveur de ce sentiment, puisqu'on remarque qu'elle a été à tous les animaux voraces un plus grand foye, à proportion, & plus adhérent à l'estomac. Les rats, par exemple, ont un foye fort grand, si on le compare avec les autres parties de leur corps ; & ce foye embrasse presque tout leur estomac.

Dans les chiens le foye est encore plus collé contre l'estomac, & il est plus grand à proportion que celui de l'homme.

La vipere qui est un des animaux qui digere le mieux, a le foye si ample, non-seulement il embrasse l'estomac de tous côtez, mais qu'il s'étend même jusqu'à au Duodenum. Enfin rien ne montre mieux combien les parties qui couvrent l'estomac ou les intestins, sont capables de leur chaleur douce & humide, de favoriser la digestion, que les débilités d'estomac, dont se plaignent tous ceux en qui l'épiploon ne recouvre pas assez les intestins. On voit par là que les Anciens ont eu pas eu tant de tort, de mettre dans la chaleur du foye une des causes de la digestion ; & que quand on dit encore aujourd'hui d'une personne qui mange beaucoup, qu'elle a le foye grand, on ne dit rien d'absurde, & qui ne soit conforme à la véritable Anatomie. L'Auteur,

SUR JOURNAL DES SÇAVANS.

de Cambridge. A Cambridge, chez Col  
nalle Crownfield, Imprimeur de l'U  
niversité. 1710. 2 vol. in 4. I. vol. pp  
927. sans compter les Prolegomena,  
qui tiennent 26 pages, dans lesquels  
sont rapportez les témoignages de divers  
Auteurs sur Homere, ni la Table des  
matieres, qui est de 100 pages. II. vol.  
pp. 624. sans compter la Batrachomy-  
machie, les Hymnes, les Epigrammes,  
les fragmens, qui font 110 pages, ni la  
Table qui est de 80 pages.

**V**OICI la plus riche, la plus correcte,  
& en même tems la plus belle de  
toutes les Editions d'Homere. Nous sommes  
obligés de ce present à M. BARNARD,  
Professeur Royal en Langue Grecque à  
l'Université de Cambridge. Ce Professeur  
s'est appliqué dès sa jeunesse à la lecture  
d'Homere, pour lequel il se sentit d'autant  
plus de goût, que rien dans la suite ne lui  
pût distraire de cette étude. L'Edition qu'il  
nous donne est le fruit de plus de quarante  
années de travail; & il nous apprend  
que c'est l'unique but qu'il s'est proposé  
dans ses études. Il a purgé le texte d'Ho-  
mere, d'un nombre presque infini de tan-  
tes qui s'y étoient glissées, restitué plu-  
sieurs vers qui manquoient, corrigé la  
traduction Latine qui est à côté du Grec,  
recueilli en un plus grand nombre,

ΟΜΗΡΟΥ Ἰλιάς καὶ Οὔτυσεια καὶ εἰς αὐ-  
 τὰς Σχολία, ἢ ἐξήγησις, τῶν Παλαιῶν. Ho-  
 meri Ilias & Odyssæa, & in eisdem  
 Scholia, sive interpretatio veterum.  
 Item Notæ perpetuæ in textum & Scho-  
 lia, variæ Lectiones, &c. cum versione  
 Latinâ emendatissimâ. Accedunt Ba-  
 trachomyomachia, Hymni & Epigram-  
 mata, una cum fragmentis, & gemini  
 indices. Totum opus cum plurimis Mss.  
 vetustissimis, & optimis Editionibus  
 collatum, auctum, emendatum, &  
 prisçæ integritati restitutum, &c. Ope-  
 râ, studio & impensis JOSUÆ BAR-  
 NES, S. T. B. in Academia Cantabri-  
 gia Regii Græcæ Linguæ Professoris.  
*Cantabrigia, apud Cornelium Crownfield,*  
*celeberrimæ Academia Typographum, apud*  
*quem etiam Editoris nomine prostant vena-*  
*les. C'est-à-dire : L'Iliade & l'Odyssée*  
*d'Homere, avec les Scholies des Anciens sur*  
*ces deux Ouvrages ; une suite de Notes sur*  
*ces Scholies, les diverses Leçons, & la tra-*  
*duction Latine. On y a joint la Batrach-*  
*omyomachie, les Hymnes & les Epigram-*  
*mes, avec les fragmens du Poète, & deux*  
*Tables : Edition revüe, corrigée ; & am-*  
*plifiée sur les plus anciens Manuscrits, &*  
*sur les meilleures Editions. Par les soins*  
*& aux frais de Josué Barnes, Professeur*  
*Royal en Langue Grecque dans l'Université*

qui u  
font ra  
Auteur  
matiere  
pp. 634  
machie  
les fragm  
Table q

**V**OICI  
& en n  
tes les Editi  
obligation d  
Professeur R  
l'Université d  
s'est appliqué  
d'Homere, F  
tant de goût,  
pû distraire de  
nous donne est

disposé dans un meilleur ordre les Scholies des Anciens sur cet Auteur , marqué dans des Notes à part , la raison des changemens , des retranchemens , des additions , qu'il a été obligé de faire en divers endroits du texte & des Scholies , consulté pour les diverses Leçons d'Homere non-seulement Henri Etienne , ainsi que se font contentez de faire les autres Editeurs , mais encore Eustathius , dont Henri Etienne n'avoit qu'une legere teinture ; Aristote , Strabon , Denys d'Halicarnasse , Plutarque , Longin , Athenée , & un grand nombre de Manuscrits & d'Editions de toutes les sortes. La diversité de ces Leçons , observe ici par occasion M. Barnes , peut venir de plusieurs causes , & entre autres de la ressemblance de certains mots pour le son , comme *ἔλοιδορὶ* , *ἔλοιδορῆι* , καὶ *δαρματα* , pour *καδδάρματα* ; & de la mauvaise maniere d'écrire des Copistes , comme *ὄσσεκάλυψε* , d'où est venu *ὄσσ' ἐκάλυψε* ou *ὄσσε κάλυψε*. Entre les Manuscrits qu'on a confrontez , & dont on raporte la liste dans la Préface , il y en a un très-ancien , dont on a tiré de grands secours , c'est celui de Theodore , Archevêque de Cantorbie dans le VII. siecle , selon le témoignage de Matthieu Parker , qui a occupé le même Siege. L'Editeur nous renvoye pour ce qui regarde la personne d'Homere , aux Auteurs qui

de la traduction  
Dacier.

*Reflexions sur les tro  
donné l'Extrait ci  
de M\*\*\*.*

**L'**EDITEUR a  
Dissertations,  
qu'il a seulement  
teur d'un petit Livre  
*découvertes sur l'état*  
en faisant imprimer  
avoir auparavant son  
paroît n'avoir eu d  
publier quelques op  
pres, & de dérober  
sans renoncer à l'esp  
neur de son Ouvrage

Un fait aussi généralement reconnu que l'identité d'Autun avec *Augustodunum*, ou *Civitas Æduensis*, de Tacite, d'Eumenius & d'Ammien Marcellin, ne demanderoit sans doute aucune preuve méthodique, & il devoit suffire de renvoyer l'Anonyme aux Actes des Conciles, à commencer par celui d'Arles tenu en 314, où assista Reticus Evêque d'*Augustodunum*, aux Cartulaires & aux Martyrologes de l'Eglise d'Autun, aux monumens du Paganisme & du Christianisme qui se trouvent dans cette ville, aux Inscriptions & aux Epitaphes qu'on y lit, aux Monasteres qui y ont été fondez; enfin à tant d'Auteurs Ecclesiastiques & profanes, qui ont fait mention d'*Augustodunum* & d'Autun, depuis les premiers siècles de l'Eglise; & qui forment une preuve complete & suivie, qu'*Augustodunum* ou *Æduensis Civitas*, & Autun, ne sont qu'une même ville.

On pourroit même assurer avec confiance, que si l'Anonyme, sans pousser ses recherches jusques-là, avoit bien examiné les Auteurs qu'il cite, il n'auroit pas si légèrement avancé un Systeme qui tend à nous jeter dans le doute sur les traditions les mieux établies.

Mais comme l'Anonyme n'a pas jugé à propos de se donner cette peine, je vais attaquer son opinion sur *Augustodunum*, avec autant d'ordre & de clarté que je se-

rois capable d'en employer si la question étoit problematique , & si elle partageoit les Gens de Lettres.

Ce n'est pas au reste dans aucun desir de déplaire à l'Anonyme que je me hâte de le refuter. C'est uniquement pour prévenir ceux qui le feroient peut-être sans ménagement , qui confondant l'Anonyme avec l'Auteur des *Nouvelles découvertes*, auquel il impute toutes ses opinions, laifseroient infailliblement tomber leur mauvaise humeur sur l'un & sur l'autre.

L'Anonyme doit d'abord convenir, qu'en venant au monde il a trouvé établi, qu'Autun étoit l'*Augustodunum* des Anciens, de même que Paris est le *Lutetia* de *Cesar*; Lyon, le *Lugdunum* de *Strabon*; Rome, le *Roma* de tous les Auteurs qui ont écrit avant la naissance de *Jesus-Christ*.

Il est encore naturel de penser que l'Anonyme n'a pas renoncé de gayeté de cœur à l'opinion commune; & que ce n'est que sur des raisons, bonnes au moins en apparence, qu'il a transporté vers la riviere d'Aube en Champagne, toutes les idées qu'il avoit eûes jusques alors d'*Augustodunum*. Voyons donc sur quels principes l'Anonyme a changé de sentiment, & sans nous engager à le combattre dans toutes les autres parties de ses Dissertations, ce qui nous meneroit trop loin, attachons-nous à découvrir les différences & les rap-  
ports

... LIVRE 3. c  
quitanorum clarissimi sunt Ausci, Celtari  
dum, Belgarum Treviri; urbesque opul  
tina in Treviris Augusta, in Æduis A  
godunum, in Aquitanis Elusa. Voila sa  
culté les Ædum & Augustodunum da  
Celtique, qui, selon Cesar, & ceux qu  
t suivi, étoit séparée de la Belgique  
la Seine & la Marne.  
trabon, qui étoit contemporain de  
Pomius Mela, & peut-être plus ancien  
parle point d'Augustodunum; mais nous  
enons de ce Geographe, que la Cel  
de Jules Cesar fut partagée par Au  
; qu'une partie fut jointe à l'Aqui  
, & que le pais qui est entre la Loi  
la Seine, où étoient les Ædum, re  
nom de Lugdunensis.  
ar nous apprend aussi que les Ædum  
nt jusqu'à la Loire. Ad Ligerim (dit  
tu septième

De ce que je viens de dire il restes les *Ædui* étoient des Peuples de la Gaule, & qu'ils occupoient partie de ce qui est borné par la Loire & la Saône.

Ce Peuple venoit aussi jusqu'à la *Flumen est Arar* (dit César au commencement de la guerre des Gaules) *quoniam Æduorum & Sequanorum in Rhodano influit.* C'est donc entre ces trois rivières qu'il faut chercher *Augustodunum*, pas sur la rivière d'Aube.

*Tacite*, bien loin de nous l'indiquer qu'à Autun, comme le fait l'Anonyme, fortifie les idées que *Strabon*, & *Pomponius Mela*, donnent de l'Éduie, & n'a pas dû par conséquent l'Anonyme à abandonner l'Éduie commune. Voici comme il parle dans le troisième Livre des Annales. *Ex Galliarum Civitates... Rebellionem vere, cujus exstimulator acerrimus Treveros Julius Florus, apud Æduos Sacrovir, etc. componunt Florus Brevovir propiores Gallos concire, etc. sua manu cecidit, isque Treverici finis. Apud Æduos major moles exoritur civitas opulentior... Augustodunum gentis, armatis Cohortibus, Sacrovirum verat... Interim Silius cum Legionibus incedens premissa auxiliari manu Sequanorum pagos qui finium extremis contermini, sociisque in armis*

Silius venoit alors de Trèves, & ravageoit les terres des *Sequani*, limitrophes de celles des *Edui*, en quoi *Tacite* est l'accord avec *Cesar*. *Mox (Silius) Augustodunum petit propero agmine, certantibus inter se signiferis, fremente etiam gregario milite ne suetam requiem, ne spatia noctium opperiretur.* Ces derniers mots supposent que *Silius* fut plusieurs jours à venir des frontieres des *Sequani* & des *Edui*, vers *Augustodunum*. Et plus bas : *Duodecimum apud lapidem Sacrovir copiaque patentibus locis apparuere.* *Silius* rencontre *Sacrovir* à 12 milles d'*Augustodunum*, le défait, & l'oblige de s'enfuir à *Augustodunum*, d'où il étoit parti. Il n'y a rien dans tous ces passages qui éloigne *Augustodunum* d'Autun, ni qui le raproche de la riviere d'Aube, je m'en rapporte à ceux qui voudront lire *Tacite* sans prévention.

*Pline* contemporain de *Tacite*, parle en ces termes dans le Livre iv. de son Histoire naturelle, au Chapitre 17. *Gallia omnis comata uno nomine appellata in tria populorum genera dividitur, omnibus maxime distincta. A Scaldi ad Sequanam Belgica; ab eo (c'est-à-dire : A Sequana) ad Garumnam Celtica, eademque Lugdunensis.* Et au Chapitre 18. du même Livre, *Lugdunensis Gallia habet Lexovios, &c. intus Edui fœderati, Carnuti fœderati, &c.* *Pline* ne s'accorde pas véritablement avec *Stra-*

bon , lorsqu'il dit que la Celtique alloit de son temps jusqu'à la Garonne : Car j'ai déjà dit qu'Auguste avoit étendu l'Aquitaine jusqu'à la Loire ; mais ces deux Auteurs , de même que *Ptolomée* & l'*Itinéraire d'Antonin*, conviennent que les *Ædui* étoient de la Province Lyonnaise , comme Autun est aujourd'hui la seconde ville Episcopale de cette Province Ecclesiastique. Et *Ptolomée* qui parle de *Lugdunum* & d'*Augustodunum Ætuorum* , place ces deux villes à un degré l'une de l'autre , ce qui répond à l'espace qui separe Autun de Lyon.

Voilà tous les Auteurs qui ont parlé d'*Augustodunum* avant le regne de Constantin , parmi lesquels il n'y en a pas un seul qui ait dû faire changer d'avis à l'Anonyme.

*Eumenius* Rheteur d'*Augustodunum* , qu'il appelle aussi *Ætuensis* & *Ædua Civitas* , n'est pas plus favorable à l'Anonyme. Il est vrai qu'en exposant à Constantin la misere de son pais , & parlant aussi de quelques Peuples voisins des *Ædui* , il dit : *Nervius , aut Rhemus , aut de proximo Tricassinus ager* ; ce qui nous indique le territoire des *Tricassini* dans le voisinage de celui des *Ædui* ; mais cela ne rapproche nullement les murs des deux villes capitales de ces Peuples. Et quand *Eumenius* auroit dit : *Tricassina Civitas* , au lieu de *Tricassi-*

*nus ager*, & qu'on supposeroit même qu'un Orateur enthousiasmé parle avec la précision d'un Geometre, il n'y auroit pas plus de raison de transporter sur un si léger fondement *Augustodunum* vers la riviere d'Aube, que de rapprocher les *Tricassini* d'Autun. Si les Curieux en veulent sçavoir davantage, ils pourront lire les trois Harangues d'*Eumenius*, dans la Collection, que *Livineius* en a faite, cette lecture ne leur laissera certainement aucun soupçon qu'*Augustodunum* & Autun soient deux villes différentes.

Je passe à d'autres preuves qui devoient balancer les témoignages des Auteurs que j'ai citez, quand ils nous jetteroient dans quelque doute, puisqu'il ne nous est pas permis de regarder avec la même indifférence une ancienne ville Episcopale, & un simple Bourg, dont il n'est pas étrange que les changemens soient ignorez.

Du tems de Constantin, *Augustodunum* avoit eu déjà deux Evêques, dont l'Eglise d'Autun conserve encore aujourd'hui la memoire, *Amator* & *Martin*; & *Reticus* gouvernoit alors cette Eglise. Celui-ci, appellé *Æduensis Civitatis & Augustodunensis Episcopus*, assista au 1. Concile d'Arles, & fut nommé Juge par l'Empereur Constantin, dans la cause de *Cacilius* & des Donatistes. Il faut observer que dès ce temps-là Lyon & Besançon avoient aussi leurs Evêques.

S. *Ferôme*, au Chapitre 93 des illustres Ecrivains Ecclesiastiques, cite *Reticius* en ces termes: *Rheticius Eduorum, id est, Augustodunensis Episcopus sub Constantino celeberrima fama habitus est in Galliis*. S. *Augustin* *contra Julianum Pelagianum*, Liv. 1. C. 2. *Eusebe* dans l'Epître de Constantin au Pape *Miltiade*, Liv. 10. C. 5. de l'Hist. Eccles. enfin *Gregoire* de Tours, au Ch. 75. *De gloria Confessorum*, font mention du même *Reticius Augustodunensis Episcopus*. Ce seroit donc vouloir douter que le Soleil qui nous éclaire soit le même que Constantin a vû de son temps, que d'avancer que le Siege Episcopal occupé par *Reticius*, étoit différent de celui d'Autun; & quand les Arenes, les Temples, les Médailles, les Inscriptions, & les autres monumens profanes nous manqueroient, nous devrions assez de respect à une Tradition Ecclesiastique non contestée, pour la recevoir de nos peres, comme ils l'ont reçûe des leurs, à moins qu'il ne restât dans des Auteurs non suspects, quelque vestige de translation du nom & du Siege Episcopal; ce qui ne se trouve nulle part.

*Gregoire* de Tours, au Livre que j'ai cité, *Uward* & *Adon* de Vienne dans leurs Chroniques, donnent *Cassianus* pour successeur à *Reticius*; *Egemonius* à *Cassianus*; & à *Egemonius*, *Simplicius*, qui assista aux Conciles de Cologne & de Sardique, vers  
l'an

l'an 346, c'est-à-dire, avant qu'*Ammien Marcellin* écrivit. *Evantius* & *Leontius* remplirent le même Siege, & après eux *Eufronius*, dont *Sidonius Apollinaris* fait mention dans la dernière Epître du quatrième Livre, & dont *Gregoire* de Tours, au Chap. 15. du Liv. 2. de son Histoire de France, sur l'année 460, ou environ, parle en ces termes. *Eodem tempore, Basilica Sancti Symphoriani, Augustodunensis Martyris ab Eufronio Presbytero edificata est, & ipse Eufronius hujus deinceps urbis Episcopatum sortitus est. Hic enim marmor quod supra sanctum sepulchrum Beati Martini habetur cum grandi devotione transmisit.* Or y a-t-il la moindre apparence que *Gregoire* de Tours, qui écrivoit à la fin du sixième siècle, & qui parle de quelques morceaux de marbre, eut négligé de nous apprendre la translation du Siege Episcopal d'*Augustodunum*, s'il y en avoit eu une depuis *Reticius* jusqu'à *Eufronius*, ou depuis *Eufronius* fondateur de l'Eglise de saint Symphorien, qui subsiste encore, jusqu'au siècle de *Gregoire* de Tours.

Ne prenons pas cependant cette négative pour une raison suffisante, & supposant pour un moment en faveur de l'Anonyme, qu'on a pû détruire une ville, & en fonder une autre à vingt lieues de là, sans que personne en ait parlé, réduisons-nous à examiner le passage d'*Ammien Mar-*

*cellin,*

*contra Julianum*  
*Eusebe dans l'*  
Miltiade, Liv  
enfin Gregoire c  
*gloria Confessorum*  
*Reticus Augustin*  
donc vouloir  
nous éclairer soit  
a vû de son tem  
Siege Episcopal  
différent de celui  
Arenes, les Tem  
Inscriptions, & l  
fanes nous manqu  
assez de respect à u  
que non contestée  
nos peres, com  
leurs, à moins c  
Auteurs non suscep  
tran

Livre. *Huic* (dit-il, de la premiere Belgique) *adnexa est secunda Belgica, qua Ambiani sunt...* Et *Cathelauni, & Rbemi, apud Sequanos Bisontios vidimus & Rauracos, aliis potiores oppidis multis; Lugdunensem primam, Lugdunum ornat, & Cabiliones, & Senones, & Bituriga, & Manium Augustoduni magnitudo vetusta.* Voila donc la Province Sequanoise distincte de la Lyonoise, contre tout ce que l'Anonyme avance, en plaçant les capitales des *Sequani* & des *Ædusi*, selon les idées qu'il a prises de la position & de l'étendue de ces Peuples.

La Notice des Gaules faite du temps d'Honorius fils de Theodose, & celles qui l'ont suivie, font mention de ces Provinces en ces termes.

<i>PROVINC. Lugdunensis</i>	<i>PROVIN. maxima Sequanorum.</i>
<i>prima.</i>	
<i>Metropolis Civitas Lugdunum.</i>	<i>Metropolis Civitas Vesontientium.</i>
<i>Civitas Aluorum.</i>	<i>Civitas Equestrium</i>
<i>Civitas Lingonum.</i>	<i>Noiodunus, &amp;c.</i>
<i>Castrum Cabillonense.</i>	
<i>Castrum Matisconense.</i>	

En faut-il donc davantage pour renverser le Systême de l'Anonyme, qui regarde Autun comme la capitale des *Sequani*, & qui trouve un *Augustodunum* dans un  
 pais

païs où jamais personne n'en a connu.

Faut-il encore lui faire remarquer que la ville d'Autun conserve aujourd'hui le même avantage, les mêmes honneurs, & le même rang dans la Province de Lyon, que les Notices des Gaules, les Conciles, les Brefs des Papes, ont donné de tout temps à *Augustodunum*, en l'appellant indifféremment *Augustodunum*, *Civitas E-duorum*, & *Civitas Edua*? C'est ce que je vais prouver par des témoignages authentiques, après que j'aurai rapporté un passage d'*Ammien Marcellin*, qui nous indique *Augustodunum* à Autun.

*Satis omnibus comparatis* (dit-il de Julien)  
8°. *Calendas Julias Augustodunum pervenit.*  
Voilà Julien arrivé de Vienne à *Augustodunum*, où il délibère sur le chemin qu'il prendra pour aller combattre les Barbares. *Per diversa palantes Barbaros ubi fors copiam diceret, aggressurus.* Il se détermine à passer par Auxerre & par Troyes, & marche d'*Augustodunum* à *Autissiodorum*, *ad Tricasses*, & *ad Rhemos*. Je prie le Lecteur de suivre Julien la Carte à la main depuis Vienne jusqu'à Rheims, & de décider ensuite si *Augustodunum* étoit véritablement Autun, qui est en effet sur la route de Vienne à Auxerre, ou bien *Echolemon* sur Aube, d'où Julien n'auroit certainement pas été obligé d'aller à Auxerre, pour se rendre d'*Augustodunum* à Troyes.

L'A.

L'Anonyme nous dispensera de répondre à ce qu'il avance sans preuve, lorsqu'il dit que les Editions d'*Ammien Marcellin* (qui le condamnent) ont été corrompuës, nous le renvoyons à cet égard à l'Edition Romaine, & au Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, qu'il cite lui-même.

Tout ce que l'Anonyme dit de plus en conséquence de ses premières hypothèses, nous engageroit trop avant si nous voulions le suivre. Passons aux autoritez que j'ai promises sur le rang, les droits, & les privilèges dont l'Eglise d'*Augustodunum* a été gratifiée, & dont celle d'Autun est encore en possession; ce qui en démontre l'identité.

Je commencerai par l'Epître 114 du Pape saint *Gregoire*, qui est la vingtième de celles que *Duchesne* a recueillies. Voici en quels termes il parle à *Siagrius* Evêque d'*Augustodunum*, après lui avoir accordé le *Pallium*, que les Evêques d'Autun ont depuis porté. *Hoc etiam pariter prospeximus concedendum, ut Metropolita suo per omnia loco & honore servato, Ecclesia Civitatis Augustoduna, cui omnipotens Deus præesse te voluit, post Lugdunensem Ecclesiam esse debeat.* Nous avons vû que *Civitas Eduorum* étoit la seconde de la Province Lyonnaise, dans la Notice d'*Honorius*, & la voici dans saint *Gregoire* la seconde de la Province Ecclesiastique de Lyon;  
de

le même rang  
que les Notic  
les Brefs des  
temps à *Augu*  
différemment  
*duorum, & Ci*  
je vais prouver  
thentiques, apr  
passage d'*Ammi*  
dique *Augustodu*  
*Satis omnibus c*  
8°. *Calendas Jul*  
Voilà Julien arriv  
*dunum*, où il del  
prendra pour aller  
*Per diversa palante*  
*diceret, aggressurus.*  
fer par Auxerre &  
d'*Augustodunum* à  
*castes* - &

renvoyons à cet égard à l'Edit  
omaine, & au Manuscrit de la Bibli  
eque du Roi, qu'il cite lui-même.  
Tout ce que l'Anonyme dit de plus  
nséquence de ses premières hypothèses  
us engageroit trop avant si nous vo  
ns le suivre. Passons aux autoritez qu  
promises sur le rang, les droits, & les  
vileges dont l'Eglise d'*Augustodunum*  
gratifiée, & dont celle d'Autun est  
ore en possession; ce qui en démontre  
ntité.  
Je commencerai par l'Epître 114 du Pa  
int *Gregoire*, qui est la vingtième de  
s que *Duchesne* a recueillies. Voici  
uels termes il parle à *Siagrius* Evê-  
l'*Augustodunum*, après lui avoir ac-  
le *Pallium*, que les Evêques d'Au-  
ont depuis porté. *Hoc etiam pariter*  
*imus concedendum*

De Corpore & Sanguine Domini Liber,  
 RATRAMNO seu BERTRAMO, Pres-  
 bytero, Monacho Abbatix Corbeiensis  
 assertus, & ab omni novitatis aut Hæ-  
 resis Calvinianæ inventione aut suspi-  
 cione vindicatus : ad amicam, honestam,  
 & litterariam confutationem Dis-  
 sertationis R. P. JOANNIS HARDUI-  
 NI, Societatis Nominis Jesu, *De Sa-  
 cramento Altaris* : in qua relicto propo-  
 sito de tuendâ Epistolâ sancti JOAN-  
 NIS CHRYSOSTOMI ad Cæsarium  
 Monachum, Auctorem dicti Libri de  
 Corpore & Sanguine Domini, à pa-  
 gina 165, ad 193 inventæ ac defensæ  
 primulùm Hæresis Calvinianæ crimine  
 accusavit, anno 1699. C'est-à-dire: *Le  
 Livre de Ratramne, Moine de Corbie,  
 touchant le Corps & le Sang du Seigneur ;  
 avec des Notes, & une réponse aux remar-  
 ques du Pere Hardouin, Jesuite, com-  
 prises dans sa Dissertation sur le Sacrement  
 de l'Autel, depuis la page 165, jusqu'à la  
 page 193. Par M. BOILEAU, Docteur en  
 Theologie de la Faculté de Paris. A Pa-  
 ris, chez Jean Musier, à la descente  
 du Pont-Neuf, à l'enseigne de l'Oli-  
 vier. 1712. in 12. pagg. 276. Préf. 66.*

**M**R. l'Abbé Boileau a mis à la tête de  
 ce volume une Préface qui instruit  
 les

les Lecteurs de ce qu'ils doivent sçavoir, soit par rapport au Livre de Ratramne, soit par rapport aux raisons qui l'ont engagé à le publier avec tout ce qui l'accompagne. Ratramne composa son Ouvrage par l'ordre de l'Empereur Charles le Chauve, & cet Ouvrage ne fit pas grand bruit dans la suite. Dans le temps même des disputes excitées par Berenger sur l'Eucharistie, le Livre de Ratramne ne fut cité ni par les Novateurs, ni par ceux qui défendirent la Doctrine Orthodoxe. La liste de ceux qui depuis ce temps-là en ont fait mention n'est pas nombreuse; on y voit un Anonyme, Sigebert, l'Abbé Tritheme, & Jean Fischer. Ce dernier qui étoit Evêque de Rochester, & qui souffrit le martyre sous Henri VIII. en Angleterre cite dans la Préface de son quatrième Livre de l'Eucharistie, l'Ouvrage de Ratramne, & s'en sert pour soutenir la foi de l'Eglise Catholique touchant la presence réelle & la Transubstanciation. Jusqu'alors, c'est-à-dire, jusqu'à l'année 1526, il n'avoit point encore été imprimé. Il le fut six ans après à Cologne. Les Protestans le regarderent comme un Ouvrage très-favorable à leurs dogmes; & les Catholiques, sans se donner la peine de l'examiner, à ce que croit l'Editeur, en formerent le même jugement. Il fut donc mis dans l'*Index* au nombre des Li-  
vres

vres défendus en 1559. Sixte de Sienné dans la Préface de sa Bibliothèque publiée en 1566, l'attribuë à Oecolampade, & l'appelle un Livre pernicieux. Un très-grand nombre de fameux Auteurs Catholiques qui sont ici rapportez, n'en ont pas eu une idée plus avantageuse : on voit parmi eux le Cardinal du Perron. Ce qui les confirmoit dans leur opinion, c'étoient les versions Françoises que les Huguenots en faisoient. Il en parut de très-artificieuses depuis 1558, jusqu'à 1600. Les Docteurs de Louvain avoient néanmoins dès l'an 1571, porté un jugement plus favorable; mais on n'y avoit pas déferé. Les soins de Jacques de Sainte Beuve, Professeur de Sorbonne, eurent un succès plus heureux. Il entreprit en 1655 la défense du Livre de Rattramne, & il s'attacha à en résoudre publiquement les difficultés. On commença dans ce temps-là à douter s'il étoit véritablement de Rattramne. M. De Marca avança que c'étoit un Ouvrage de Jean Scot Erigène & le Pere Paris, Chanoine Regulier de sainte Genevieve, soutint cette conjecture dans deux Ecrits qu'il fit imprimer. Il y avoit cette différence entre eux, que M. De Marca accusoit Jean Scot d'avoir attribué lui-même son propre Ouvrage à Rattramne son contemporain; & que le Pere Paris croyoit que Berenger & l'

eurs auroient été plus capables de imposture. M. Boileau trouve une onde opposition de style & de méthode les Ouvrages de Jean Scot & le dont il s'agit, qu'il assure qu'il faut insensé pour en faire Auteur Jean

D'ailleurs le Manuscrit qu'il représente dans cette Edition, & qui est de ans, suivant le témoignage du Mabillon, porte le nom de Ratramne aussi-bien que d'autres Manuscrits aussi anciens, que le Pere Mabilotte a vu. Puisque du temps de Charles le Chauve le Livre du Sang du Seigneur paroissoit le nom de Ratramne, il n'y a pas en, conclut l'Editeur, de soupçonner Scot de l'avoir composé.

Après cela de la doctrine qui y est contenue. A cette occasion il en rapporte la version Française qu'il fit imprimer à Paris en 1686; & il s'attache à deux citations, qu'il tire d'un Auteur Reformé qui mit au jour une traduction Française de Ratramne en 1672. Cet Auteur prétend que Ratramne fit son Livre par le commandement de l'Empereur Charles le Chauve, pour détruire les dogmes de la présence

& de la Transubstantiation. Les arguments de sa prétention sont, 1. Que Ratramne n'a pas écrit contre les Stercoriens, Secte de gens qu'on suppose a-

voir cru qu'il arrivoit à l'Eucharistie avilée, ce qui arrive aux autres alimens; d'où il infere que Ratramne a donc écrit contre les défenseurs de la présence réelle. 2. Que les expressions qu'employe ce Moine de Corbie, sont toutes favorables à l'opinion des Protestans. M. l'Abbé Boileau veut bien tomber d'accord que Ratramne n'a pas attaqué les Stercoranistes, & même qu'il n'y en avoit pas de son temps. Il convient encore que Ratramne a écrit contre des Theologiens Orthodoxes; mais il assure en même temps qu'il y avoit entre eux un sujet de dispute bien différent de celui qui exerce les Calvinistes & les Catholiques. Les Theologiens auxquels Ratramne s'oppose, enseignoient, 1. Que tout ce qui se passoit dans l'Eucharistie n'étoit enveloppé d'aucune figure. 2. Que ce qui frappoit les yeux & les autres organes, étoit le Corps & le Sang de J. C. le même qui né de la Vierge avoit été crucifié pour nous. Ratramne dans son Ouvrage leur prouve & qu'il y a dans l'Eucharistie du mystere & de la figure, & que les apparences exterieures ne sont pas le Corps de J. C. On fait voir en passant que Ratramne & Paschase Radbert étoient de même sentiment. Pour ce qui concerne les expressions, les Calvinistes, selon M. l'Abbé Boileau, ne peuvent tirer aucun avantage de celles de Ratramne.

fans y attacher un sens qu'elles n'ont pas. Ratramne demande, par exemple, si le Corps & le Sang de J. C. sont dans l'Eucharistie *en mystere*, ou s'ils y sont *en verité*? Faire cette question, selon les Calvinistes, c'est demander si le Corps & le Sang de J. C. sont dans l'Eucharistie, *en figure*, ou s'ils y sont *en realité*. Et l'Editeur prouve fort au long que c'est demander simplement, si le Corps & le Sang de J. C. sont dans l'Eucharistie, *accompagnez de mystere & de figure*, ou s'ils y sont *sans mystere & sans figure*, en sorte qu'on les voye & qu'on les touche en eux-mêmes. M. l'Abbé Boileau pousse ensuite la controverse aussi loin qu'elle peut aller, & ne laisse aucune partie de l'objection fans y satisfaire.

Dans cette nouvelle Edition, il a partagé le Livre de Ratramne en articles. Les articles éclaircis dans les notes ont des renvois qui les distinguent; d'autres renvois désignent les diverses Leçons marquées à la marge. Les Notes qui suivent le Texte de Ratramne sont amples & bien appliquées. Après les Notes on trouve la réponse aux remarques du Pere Hardouin, dans lesquelles cet Auteur se proposa de montrer que le Livre Du Corps & du Sang du Seigneur est rempli d'erreurs, & de refuter par conséquent tout ce que M. l'Abbé Boileau avoit avancé

pour justifier cet Ouvrage, dans l'Edition de 1686. M. l'Abbé Boileau recommence donc ici à prouver ses deux theses, sçavoir, que le Livre de *Corpore & Sanguine Domini*, est veritablement de Ratramne, & que ce Livre ne contient rien d'heretique. Il propose assez au long & les raisons du Pere Hardouin, & les siennes. Il seroit à desirer qu'un Ouvrage comme celui-ci, composé principalement pour l'instruction des Etrangers, eut été imprimé plus correctement.

JOANNIS FRANCISCI BUDDEI Theol. D. & P. P. O. Institutiones Theologiæ Moralis, variis Observationibus illustratæ. C'est-à-dire : *Institutions de Theologie Morale, avec diverses Observations; par J. F. Buddée, Docteur & Professeur en Theologie.* A Leipzig, chez Thomas Fritsch. 1711. in 4. pagg. 964. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

CET Ouvrage est partagé en trois Parties, dont chacune commence par des Prolegomenes. Dans les Prolegomenes de la premiere, l'Auteur traite de la Theologie Morale en général; de sa nature, de sa liaison avec la Foi, & des secours que l'on a pour l'acquérir, & s'y perfectionner. M. Buddée y parle en passant de la Theologie Scholastique, & même

me

me de la Theologie Mystique. Il observe que cette derniere est estimée dans toutes les Sectes qui ont divisé le Christianisme, & que les Mystiques des différens partis ne manquent pas de s'efforcer d'accorder les principes de cette Theologie avec leurs erreurs. Il donne Luther pour le premier Docteur Mystique de son parti; & après Luther il nomme George Major, & Jean Arndius. Jacques Boemius, Valentin Weigelius, & Chrétien Hoburg, se disoient à la verité Lutheriens; mais nous ne les comptons point parmi les nôtres, dit l'Auteur, parce qu'ils ont rempli d'erreurs la Theologie Mystique. Dans le premier Chapitre, M. Buddée explique d'abord ce que c'est que la Nature, & ce que c'est que la Grace; & il s'attache ensuite à montrer en quoi elles conviennent, & en quoi elles diffèrent. Il traite dans le second Chapitre, des infirmités & des tentations des regeneratez; & dans les trois suivans, de leur sainteté, & de leur avancement dans la vie spirituelle.

Les Prolegomenes de la seconde Partie roulent sur ce que l'Auteur appelle la Jurisprudence Divine, & sur la maniere de s'en instruire. Les actions des regeneratez, & les Loix Divines universelles font la matiere des deux premiers Chapitres.

On examine ces mêmes Loix plus en particulier dans le troisiéme Chapitre, où

l'on entre dans de grands détails sur le culte dû à Dieu, & sur ce que les hommes, dans les différentes situations où la Providence les a mis, se doivent à eux-mêmes, & aux autres hommes. Le quatrième Chapitre regarde les moyens qu'on employe pour engager les hommes à observer fidèlement les Loix Divines.

La Prudence Chrétienne & Theologique considérée en général est le sujet des Prolegomenes de la troisième Partie, qui est toute renfermée en trois Chapitres. On voit dans ces Chapitres des explications plus circonstanciées de tout ce qui concerne la Prudence Chrétienne, & la Prudence Ecclesiastique & Pastorale.

JO. CONRADI SCHWARTZ, in Gymnasio Coburgensi Poëseos Prof. Publ. & Latinæ Linguæ Extraord. De Mohammedi Furto sententiarum Scripturæ Sacræ Liber unus; in quo Mohammedana Religio funditus evertitur. Lipsiæ, apud Jo. Fridericum Gleditsch & filium. 1711. C'est-à-dire : *Traité, où l'on fait voir que Mahomet a pillé l'Écriture Sainte en plusieurs endroits, & où l'on renverse de fond en comble la Religion Mahometane.* Par Jean Conrad Schwartz, &c. A Leipzig, chez Jean Frideric Gleditsch, & son fils. 1711. in 8. pagg. 102  
Se trouve à Amsterdam chez les Waet  
gc. L'8

L'AUTEUR de ce Traité s'y propose deux choses principales , ainsi qu'il nous l'apprend dans sa Préface : l'une , de convaincre Mahomet de larcin , par rapport à l'Écriture sainte : l'autre , de traduire fidelement en Latin les passages de l'Alcoran par lesquels il prétend prouver une telle accusation. Pour montrer que Mahomet est un véritable Plagiaire , il recherche en quoi consiste l'espece de larcin qu'il lui attribué ; & après avoir parcouru toutes les circonstances qui l'accompagnent & qui la caractérisent ; il fait voir que ce sont précisément les mêmes dont ce Législateur s'est rendu coupable dans son Alcoran. Pour découvrir le vrai sens des passages qu'il cite de ce Livre , il défere beaucoup plus à l'autorité de la droite Raison , qu'il ne fait ni aux interprétations Arabes , qui le plus souvent (dit-il) s'en éloignent , ni aux versions de ce même Livre , publiées en Latin , en François & en Italien , dont la plupart sont si défectueuses , qu'on n'en peut tirer presque aucun secours pour l'intelligence des endroits obscurs & difficiles. C'est de quoi il produit ici quelques exemples.

M. Schwartz , après nous avoir exposé son projet , entre en matière , & s'attache d'abord à nous donner une juste idée de la nature du larcin dont il charge Maho-

met. Cette sorte de larcin se réduit à s'approprier plusieurs sentences & plusieurs histoires extraites des Livres sacrez, à les traduire en Arabe, tantôt à la lettre, tantôt en les défigurant par le mélange de plusieurs fictions; & cela dans la vûë de faire valoir ses propres écrits aux dépens de l'Ecriture sainte; de se donner au monde pour Prôphete, & de former une secte nouvelle. En effet Mahomet s'y prend de deux manieres, pour faire ses larcins dans la Bible. Quelquefois il se contente de donner une simple traduction des passages qu'il dérobe. Quelquefois il y fait divers changemens. S'il s'agit, par exemple, d'un article important, & qui soit de quelque étendue, l'infidelité de sa memoire l'engage à estropier les morceaux qu'il employe; & pour en cacher la difformité, il a soin d'y joindre non-seulement des fables assez agréables, mais encore de soutenir en ces endroits l'attention de ses Lecteurs par des expressions Poëtiques, & par un style harmonieux & cadencé. Au contraire, s'il n'est question que d'une chose triviale, où sa memoire puisse le servir fidèlement, il s'exprime avec plus de simplicité, & traduit presque mot-à-mot ce qu'il pille dans l'Ecriture. Or pour le mettre dans tout son tort, & retrancher à ses sectateurs les moyens de le justifier, *l'Auteur s'applique à faire voir qu'on ne peut*

peut excuser Mahomet en disant que l'Écriture étant un Livre connu de tout le monde, il a pû en rapporter des passages sans passer pour Plagiaire; puisque ce reproche ne doit tomber que sur ceux qui se flattent que leurs larcins littéraires ne seront point découverts. M. Schwartz soutient que Mahomet n'avoit rien à craindre de ce côté-là; ce qu'il s'efforce de prouver par diverses reflexions, tant sur l'état où étoient alors les Livres sacrez, que sur celui où se trouvoient les Arabes, & sur la personne même de Mahomet.

A l'égard des Livres sacrez, on se tromperoit fort (dit l'Auteur) si l'on s'imagineroit qu'ils fussent devenus bien communs en Arabie, sur-tout à la Mecque, dès le siècle de cet Imposteur. Et pour commencer par ceux du Nouveau Testament, il est certain (dit-il) que les Epîtres ne se sont repandues que fort tard chez les Arabes, puisque ceux-ci n'ont pû en avoir connoissance que par des versions en leur Langue; que ces versions, comme tous les Sçavans en conviennent, n'ont été faites que sur la Syriaque, & que celle-ci est du cinquième ou du sixième siècle. Ainsi il n'est pas merveilleux que ces Epîtres aient été ignorées de la plupart des Arabes jusqu'au septième siècle. On peut assurer la même chose des Livres historiques du Nouveau Testament; quoi que

peut-être ils ayent été publiez en Arabie avant les Epîtres. Quant aux Livres de l'Ancien Testament, il y a grande apparence qu'étant écrits en Hébreu & en Chaldéen, deux Langues assez inconnuës dans ce même païs, ils ne s'y sont divulgués que par les versions Arabes, dont la plus ancienne est (dit-on) celle de *Saadias*, composée dans le dixième siècle.

Si l'on considère, d'autre part, l'ignorance où vivoient alors les Arabes, combien ils cultivoient peu les Lettres, la condition de Mahomet, qui perdit ses parens dès son enfance, & passa dans la servitude sa première jeunesse; on tombera d'accord que lorsqu'à l'âge de quarante-quatre ans il lui prit fantaisie de se faire chef de Secte, les Livres de l'écriture devoient lui paroître bien nouveaux & bien propres par leur rareté, à favoriser le dessein qu'il avoit de convertir à son usage tout ce qu'il y trouveroit de conforme à ses vûës.

Mais (oppose-t-on) il y avoit en Arabie du temps de Mahomet, des Juifs & des Chrétiens, à qui l'écriture sainte devoit être connue, & qui avoient pû la communiquer aux Arabes. L'Auteur répond que ces Juifs & ces Chrétiens étoient en fort petit nombre, peu versez dans la lecture des Livres sacrez, & incapables d'en instruire les Payens d'Arabie, avec les-

lesquels ils avoient d'ailleurs peu de commerce. Cette réponse paroît d'autant mieux fondée, que Mahomet dans son Alcoran donne hardiment le démenti à ceux qui l'accusoient d'avoir pillé l'écriture au profit de son nouveau Livre. Ce que cet Impositeur n'eût certainement osé nier, s'il eût eu affaire à des gens familiarisez avec le Texte sacré. Car ces larcins sont si frequens & si visibles, qu'il n'eût jamais eue le front de les commettre sous les yeux de ceux même qui auroient pû l'en convaincre sans peine.

L'Auteur ne dissimule pas qu'on peut faire contre lui une objection plus pressante, & qui ébranleroit fort son sentiment, si elle demeuroit sans réponse. Il l'expose d'abord dans toute sa force. On dit donc, Que comme l'Arabie est voisine de la Syrie, il est très-probable que la version Syriaque des Livres du Nouveau Testament faite par saint Marc, se soit repandue chez les Arabes long-temps avant Mahomet, & que la connoissance des faits & des dogmes que contiennent ces Livres, y soit devenué si commune que ce nouveau Legislatteur ait pû sans scrupule, & sans encourir le reproche d'être Plagiaire, faire usage des uns & des autres, & n'en point citer les Auteurs, sçachant bien que personne ne pouvoit ignorer les sources où il puisoit. De plus (ajoute-t-on)

Mahomet n'ayant commencé à dogmatifer que dans le VII. siecle, il y avoit alors près de six cens ans que le Christianisme fleurissoit en Arabie, où saint Paul l'avoit prêché ; d'où il s'ensuit que sur les préceptes d'une Religion établie dans un pais depuis si long-temps, il étoit difficile d'en faire accroire, & de donner pour des nouveutez, ce qui étoit devenu le langage & la doctrine de tout un Peuple.

M. Schwartz répond, Que c'est sans fondement qu'on croit saint Marc Auteur de la version Syriaque du Nouveau Testament, laquelle est bien postérieure à cet Evangeliste ; Que quoi que l'Arabie en général confine avec la Syrie, celle-ci est à une très-grande distance de l'Arabie Heureuse, où sont la Mecque & Jatrib ; & où vivoit Mahomet ; Que comme les Livres qu'on publie aujourd'hui à Cracovie, demeurent très-long-temps inconnus aux habitans de Hesse, de même les Livres sacrez traduits en Syriaque à Damas, à Antioche, ou ailleurs, ont pû être long-temps ignorez des habitans de la Mecque ; Que de ce que saint Paul avoit annoncé Jesus-Christ aux Arabes près de six siecles avant Mahomet, on n'en doit pas conclurre que le Christianisme fût très-florissant en Arabie du temps de cet Imposieur ; Que l'ancienneté d'une doctrine ne contribue en rien à la rendre commune, & qu'elle

qu'elle ne tire ce dernier avantage que de sa perpetuité : Que les veritez prêchées par l'Apôtre aux Arabes , s'étoient si fort obscurcies par l'ignorance de ces Peuples , qu'elles pouvoient au bout de six cens ans leur sembler nouvelles & inouïes : Que l'indolence des Arabes par rapport au Christianisme ne paroitra point douteuse , si l'on observe que dans un si long intervalle, on n'a tenu en Arabie aucun Synode ; que l'étude des lettres y étoit absolument negligée , & qu'enfin Mahomet en a trouvé les Peuples assez sots & assez grossiers pour être facilement seduits par une Religion aussi peu sensée que la sienne.

L'Auteur passe de ces reflexions sur l'état où étoit le Christianisme en Arabie vers le temps de la naissance du Mahometisme , à diverses considerations sur la personne & sur le caractère de Mahomet. Il nous le dépeint insolent & superbe dans la prosperité , inébranlable dans les mauvais succès , fourbe , rusé , seducteur , livré à l'amour des femmes pour le moins autant qu'à l'ambition , obscur dans ses écrits , moins par affectation que par ignorance ; en effet il ne sçavoit ni lire , ni écrire. Cette circonstance ne peut servir à le disculper sur ses larcins : car il se faisoit lire l'Ecriture , dont il apprenoit par memoire quelques lambeaux , qu'il debitoit ensuite à ses admirateurs avec tout

l'enthousiasme d'un homme véritablement inspiré. Aussi ses sectateurs l'ont-ils regardé comme un Livre dicté par l'Esprit de Dieu. L'Auteur s'est cru obligé de réfuter fort sérieusement ce don prétendu de Prophetie ; mais c'est sur quoi nous nous croyons dispensés de le suivre. Il est temps d'en venir aux preuves de fait, d'où résulte l'entière conviction de Mahomet, par rapport au crime dont on l'accuse. Ces preuves remplissent ici les Chapitres IV. V. & VI. & sont tirées, 1. de la conformité de quelques expressions de l'Alcoran avec celles de l'Écriture : 2. de divers passages, tant historiques que dogmatiques, empruntés de l'ancien Testament : 3. de ceux que Mahomet a pillés dans le Nouveau. Nous allons rapporter quelques exemples en chacun de ces genres.

I. Les Écrivains sacrés parlent souvent de l'*alliance de Dieu avec les Prophètes*. On trouve la même expression dans l'Alcoran (III. 17.) & Mahomet n'a pu la tirer d'ailleurs que de l'Écriture sainte : car (dit l'Auteur) où auroit-il pris l'idée d'une pareille alliance, lui qui en ignore les conditions les plus essentielles ? Il donne souvent le nom de *Lumière* aux préceptes divins, & celui de *Ténèbres* à l'ignorance de ces mêmes préceptes, expressions (continue l'Auteur) mendiées de l'Épître 1.  
de

de S. Jean (1.5.) Mahomet appelle l'Enfer *le feu de la gehenne*, & le Paradis les *Jardins d'Eden*; ce qui est encore une imitation de l'écriture. Il désigne les Anges par le même mot qui les signifie en Hébreu; quoi que les Arabes eussent d'autres termes propres à exprimer les *Genies* des Latins, & les *Démons* des Grecs. Il se sert des mots de *Verbe* & d'*Esprit* dans la même signification que les Ecrivains sacrez y ont attachée. Il appelle les hommes *Enfans d'Adam*. Il fait en plus d'un endroit mention d'un esprit malin, sous le nom de *Satan*. Ce que J. C. nous prédit dans saint Matthieu (xxv. 33. 34. 41.) touchant le Jugement dernier, où les bons seront placez à sa droite, & les méchans à sa gauche, est l'original d'où Mahomet a pris les deux qualifications qu'il donne à ses sectateurs, & à ceux qui combattent sa doctrine, appellant les premiers, *compagnons de la droite*; & les seconds, *compagnons de la gauche*. En voila suffisamment pour le premier article; passons au second.

II. Lorsqu'on lit dans l'Alcoran (xxx. 29.) *C'est un des prodiges de Dieu de vous avoir formez de la poussière; c'en est un autre d'avoir formé vos femmes de votre propre substance: Dieu a fait parfaitement toutes les choses qu'il a créées; il a commencé la création de l'homme avec de la bouë; il lui a soufflé*  
de

*de son propre Esprit : C'est Dieu qui a produit le Ciel & la Terre en six jours, & son Thrône étoit sur les eaux ; il est difficile de ne pas reconnoître que ces passages sont extraits de la Genese, aussi-bien que le suivant, sur la chute du premier homme : Nous lui dimes (c'est Dieu qui parle) ô Adam, habite toi & ta femme ce jardin, & mangez l'un & l'autre de tout ce qui y croît ; mais ne touchez point à cet arbre, & ne soyez point du nombre des méchans. Et Satan les rendit tous deux indignes de ce jardin, & un Cherubin les en chassa. Alors nous leur dimes : Allez, & qu'une partie des vôtres devienne l'ennemie de l'autre.*

On trouve outre cela dans l'Alcoran le meurtre d'Abel par Caïn, l'entrée de Noé & des animaux dans l'Arche, & leur sortie ; la venuë des Anges vers Abraham & vers Loth, & la ruine de Sodome : l'histoire d'Abraham prêt à sacrifier son fils ; & celle de Joseph. M. Schwartz parcourt de même tous les passages de l'Alcoran tirez des autres Livres de l'ancien Testament ; & on peut voir par l'exposition qu'il en fait, avec quelle impudence Mahomet les défigure, par l'addition ou par le retranchement de plusieurs circonstances.

III. Les passages pris du N. Testament sont aussi en assez grand nombre. Tels sont les suivans.

Alors

Alors les hommes & les femmes hypocrites diront à ceux qui croient : attendez-nous, afin que nous allumions nos lampes aux vôtres; mais on leur répondra : Retournez-vous en, & cherchez ailleurs de la lumière. (Alcoran LVII. 13. Matth. xxv. 8. & 9.)

Les hommes s'interrogeront, ô Mahomet, sur la dernière heure; tu leur répondras qu'il n'y a que Dieu qui la connoisse, qu'il ne te l'a point révélée; & que peut-être cette heure est proche. (Alcoran xxx. 63. Matth. xxiv. 36.)

Nul ne remet les pechez, sinon Dieu. (Alcor. III. 129. Marc. II. 7.)

L'Ame dira lorsqu'elle verra la punition, si le temps me revenoit, je m'étudierois à vivre saintement. Mais il y a long-temps que mes oracles se sont fait entendre, tu les as accusés de mensonge, & tu t'es élevée. (Alcor. xxxix. 58. Luc. xvi. 27, 28, 29.)

Ne dis d'aucune chose; je ferai cela demain, à moins que tu n'y ajoutes, s'il plaît à Dieu. (Alcor. xviii. 23. Ep. Jacob. iv. 15.)

L'Auteur après avoir mis sous nos yeux les larcins de Mahomet, s'occupe dans le penultième Chapitre à découvrir & à détruire les artifices qu'employe cet Imposteur pour écarter de lui tout soupçon. Ces artifices se réduisent à six. 1. Il soutient que l'Écriture sainte n'est qu'une imitation de l'Alcoran, que cet original a existé de toute éternité, & que Dieu, après des copies si imparfaites, a bien voulu le trans-

transmettre aux hommes par son miracle. 2. Il assure que les Livres sacrés ont été corrompus par les Juifs & par les Chrétiens; & il n'en rend ce témoignage que pour en imprimer du mépris à ses sectateurs. 3. Il suppose que ces Livres sont d'une obscurité impénétrable aux plus éclairés; & cela pour détourner les hommes d'y avoir recours. 4. Il affecte de raconter les histoires intéressantes qui se trouvent dans l'Écriture, pour ôter l'envie aux Mahometans de les lire ailleurs que dans son Alcoran, ce qui pourroit leur venir pour eux une occasion de se tirer d'erreur. 5. Il commande d'exterminer quiconque refusera d'embrasser sa secte; c'est un moyen sûr de fermer la bouche à tous ceux qui pourroient le convaincre d'être Plagiaire. 6. Enfin il introduit plus souvent Dieu même qui lui parle dans l'Alcoran, pour donner plus de poids aux dogmes & aux narrations que renferme ce livre, & pour mieux en imposer aux hommes.

L'Auteur finit par quelques réflexions sur la punition que mérite l'imposture de Mahomet, & par des vœux ardens pour l'extirpation du Mahometisme.

*Description de deux Niveaux d'une nouvelle invention, dont l'un a le centre pesant au-dessous, & l'autre au-*

*ſus du point d'appui.* Par NICOLAS  
HARTSOEKER. A Amſterdam.  
1711. Brochure in 4. pagg. 8. Plan-  
ches 3.

O N ſçait que le Niveau eſt une machi-  
ne d'une très-grande utilité, ſiſqu'on  
peut trouver par ce moyen deux points  
qui ſoient à une égale diſtance du centre  
de la Terre. Les anciens Romains l'ont  
employée avec ſuccès pour la conſtruction  
de leurs Aquéducs, dont les ruines exci-  
tent encore aujourd'hui l'admiration de  
quiconque en eſt ſpectateur. Mais com-  
me ils ne connoiſſoient point alors les lu-  
nettes d'approche, dont la découverte é-  
toit ſi neceſſaire pour perfectionner les  
Niveaux; il ne faut pas douter que les  
leurs ne fuſſent très-imparfaits, & très-  
embarrasſans pour l'uſage. Depuis l'in-  
vention de ces lunettes, l'application que  
l'on en a faite aux Niveaux, n'a pas peu  
contribué à les rendre & plus exacts &  
plus commodes. Mais quoi que de fort  
habiles gens y ayent travaillé à l'envi les  
uns des autres, & ayent mis en œuvre  
toute leur induſtrie pour conduire ces ſor-  
tes d'Inſtrumens à toute la perfection  
qu'ils pouvoient y donner; ils n'ont pas  
tellement épuisé cette matiere, qu'ils  
n'ayent laiſſé quelque choſe à y découvrir;  
& l'on peut, en ſe propoſant les mêmes  
vûes

vûes qu'ils ont suivies, les étendre & les pousser plus loin par rapport aux machines dont il est question.

Ce sont ces considérations qui ont engagé M. Hartsoeker, déjà connu par divers Ouvrages, à imaginer la nouvelle construction des deux Niveaux, dont il fait part au Public dans cette Brochure. Il la dedie à l'Electeur Palatin, parce que c'est dans les Etats & sous les auspices de ce Prince, qu'est né, pour ainsi dire, ce nouveau fruit des meditations de l'Auteur. Il ne se flatte pas que les Niveaux dont il nous donne ici la description, soient exempts de tout défaut; mais il croit pouvoir assurer qu'ils en ont beaucoup moins que tous ceux dont on s'est servi jusqu'à present.

Le premier de ces deux Niveaux est construit de maniere, qu'il a son centre de pesanteur au-dessous de son point d'appui. M. Hartsoeker lui attribue quatre avantages très-considerables, que nous indiquerons en peu de mots.

1. On peut se servir très-commodément de ce Niveau, quelque vent qu'il fasse, puisque pour l'en garantir il n'y a qu'à fermer de tous côtez la caisse dans laquelle est ajusté ce Niveau.

2. Quand on est en voyage, ou qu'on veut transporter d'un lieu à un autre le Niveau dont il s'agit; on n'a pour le rendre

etc

dre portatif, qu'à l'ôter de sa caisse, & démonter les différentes pieces qui le composent.

3. On ne dépend d'aucun Ouvrier pour la justesse de ce Niveau, chacun pouvant l'ajuster & le verifïer soi-même, ce qui se doit faire de temps en temps.

4. On peut en laissant ce Niveau immobile, trouver deux points diamétralement opposez l'un à l'autre, également distans de l'œil de l'Observateur, & également éloignez du centre de la terre. Il suffit pour cela, de changer la disposition des verres; en mettant l'oculaire où étoit l'objectif, & l'objectif où étoit l'oculaire.

A l'égard du second Niveau que nous décrit M. Hartsoeker, il est disposé en sorte que le centre de sa pesanteur se trouve au-dessus de son point d'appui. Il procure à celui qui l'employe les mêmes commoditez qui accompagnent l'usage du premier, sur lequel il a cet avantage, qu'on peut s'en servir avec beaucoup plus de précision.

Nous ne nous étendrons point ici sur la description de ces deux Niveaux. Il faut, pour en bien comprendre tout l'artifice, avoir sous les yeux les trois Planches, où sont représentées toutes les différentes pieces dont l'assemblage forme ces deux machines.



„ mais fini, de tous les maux du Corps hu-  
„ main; & que leurs signes diagnostiques  
„ & prognostiques sont la partie la plus  
„ essentielle de la science du Medecin.  
„ Mais cet Ouvrage qui est certainement  
„ celui qui a fait le plus d'honneur à Lom-  
„ mius, ce celebre Medecin de Bruxelles,  
„ qui vivoit il y a un siecle, & qui nous  
„ a laissé de beaux Commentaires sur le  
„ premier Livre de Celse, *De sanitata*  
„ *tuenda*, & un *Traité De febribus*, est  
„ devenu si rare, que M. le Brethon s'est  
„ trouvé fort heureux d'en rencontrer en-  
„ fin un Exemplaire d'une Edition assez  
„ correcte, à la vente de la Bibliotheque  
„ d'un Curieux. Il lut cet Exemplaire  
„ avec plaisir, & bien loin d'y trouver à  
„ rabattre de l'estime qu'il en avoit conçûë,  
„ il se mit à le traduire, pour se le ren-  
„ dre plus familier, sçachant bien que dans  
„ les sujets de préceptes où l'imagination  
„ n'a pas la même part que dans ceux de  
„ raisonnement, une simple lecture ne  
„ peut suffire pour s'en remplir l'esprit.  
„ Il reconnut alors la verité de la remar-  
„ que que fait le sçavant Bayle dans un  
„ de ses Memoires de la Republique des  
„ Lettres, Que la Langue François etient  
„ lieu de Commentaire au Latin, parce  
„ qu'elle ne souffre point ces dictions in-  
„ certaines & suspendues qui sont fre-  
„ quentes dans la Langue des anciens  
„ Ro-

„ Romains , ni ces phrases dont le tour ren-  
 „ versé est un labyrinthe pour le sens qu'elles  
 „ renferment. Cette pensée lui fit presu-  
 „ mer que la traduction de Lommius  
 „ pourroit être de quelque utilité à ceux  
 „ qui pour être trop occupez d'ailleurs  
 „ n'ont pas le loisir de se prêter aux Li-  
 „ vres , ni de réfléchir sur les endroits où  
 „ l'équivoque des expressions rend la pen-  
 „ sée mystérieuse. En effet quoi que la  
 „ Latinité de Lommius soit très-pure , &  
 „ d'autant plus belle que cet Auteur s'est  
 „ rendu propres tous les beaux endroits  
 „ de Celse , son style est néanmoins d'u-  
 „ ne précision qu'il est difficile , & peut  
 „ être impossible d'accorder toujours par-  
 „ faitement avec l'évidence des pensées.  
 „ M. le Brethon ne douta point que sa  
 „ traduction ne fût aussi très-utile à ceux  
 „ qui se destinent à l'étude de la Mede-  
 „ cine , & qui n'étant point encore ver-  
 „ sez dans la lecture des anciens Auteurs ,  
 „ auront dans ce Livre la clef & l'abregé  
 „ de tous les volumes qu'ils nous ont  
 „ laissez sur les maladies. D'ailleurs , a-  
 „ joute M. le Brethon , il ne falloit pas  
 „ moins qu'un aussi riche essai des con-  
 „ noissances du Medecin , pour convain-  
 „ cre de l'étendue & de la solidité de la  
 „ Medecine , les personnes qui , sur la foi  
 „ des mauvais plaisans dont le monde est  
 „ rempli , & pour qui il n'y a rien de  
 „ sa

» sacré, pourroient s'être laissées prévenir  
» contre une Science qui a Dieu même  
» pour Auteur, selon les saintes Ecritu-  
» res, dont la nécessité trouve sa preuve  
» dans celle qui nous expose à tant de  
» maladies. Encore que les intentions de  
» M. le Brethon soient justes & raisonna-  
» bles, il ne doute point qu'on ne puisse  
» trouver mauvais qu'il mette entre les  
» mains de tout le monde un si précieux  
» trésor; mais il répond à ce reproche,  
» que les vrais Medecins ne sont point ja-  
» loux de leurs lumieres, parce qu'ils n'a-  
» prehendent pas que l'on en trouve le  
» fonds, & que comme le bien public est  
» leur interêt le plus sensible, ils lui sacri-  
» fient tous les jours leurs plus précieuses  
» découvertes. On pourroit croire que  
» ce Livre ne répond pas au titre que le  
» Traducteur lui donne, puisque les cau-  
» ses des maladies, ni les remedes qui leur  
» conviennent, ne s'y trouvent pas ex-  
» pliquez. Mais pense-t-on, replique le  
» Traducteur, qu'on puisse renfermer  
» toutes les parties de la Medecine dans  
» un aussi petit volume que celui-ci? Le  
» but de cet Ouvrage n'est point de rendre  
» Philosophe, ni d'apprendre les titres de  
» toutes les drogues, mais plutôt à bien  
» connoître les maladies, & même à les  
» guerir, si l'on est capable de tirer des  
» accidens qui les accompagnent, ou qui

„ y surviennent, de justes indication  
 „ en découvrir les causes, & s'affu  
 „ leurs remedes. Les habiles gens  
 „ ront cet Ouvrage, dit M. le Bre  
 „ feront sans doute fort satisfaits c  
 „ pas rencontrer les inutilitez qui se  
 „ vent dans la plûpart des Livres  
 „ comme on les suppose éclaircz d  
 „ theorie de la Medecine, on se pe  
 „ qu'ils avouëront d'eux-mêmes qu  
 „ assez leur indiquer des causes d'un  
 „ ladie, que de leur en marquer to  
 „ effets, puisque de la connoissan  
 „ ces causes dépendent absolument le  
 „ & la juste application des remedes  
 „ Les raisonnemens qui ne for  
 „ fondez sur l'Observation, passent  
 „ justice pour de vaines productio  
 „ l'Esprit humain, qui se détruiser  
 „ cessivement les uns les autres, c  
 „ s'accroissent que par le goût de la  
 „ veauté, & qui passent bientôt pe  
 „ vieilles erreurs, par la préférence  
 „ autre nouveauté; mais les Observ  
 „ elles-mêmes sont très à couvert  
 „ reproche, & celles, dit M. le Bre  
 „ dont ce Livre est rempli, depu  
 „ de deux mille ans qu'elles sont  
 „ tes pour la plûpart, & qu'elles s  
 „ de guide aux Medecins, soit pour  
 „ ter les maladies qui sont capab  
 „ guerison, ou pour se disculper d

„ de succès que les remedes doivent a-  
 „ voir, en l'annonçant auparavant, ont  
 „ encore leur premier lustre ; & la Verité  
 „ qui ne change jamais , leur communi-  
 „ que un caractère d'immortalité.”

Le Traducteur avoué cependant que  
 tout le monde n'est pas capable de tirer  
 avantage de ces Observations pour pené-  
 trer les causes des maladies, & s'affurer de  
 leurs remedes ; il dit „ qu'elles ne seront  
 „ d'aucune utilité à cet égard pour les  
 „ hommes sans lettres, qui n'ayant aucu-  
 „ ne idée de la Nature, ne connoissent des  
 „ maladies que ce que les yeux en décou-  
 „ vrent à tout le monde, & qui sans  
 „ considerer ni le temps, ni le lieu, le  
 „ temperament, la force du malade, ni  
 „ toutes les autres circonstances qui re-  
 „ glent la conduite des vrais Medecins,  
 „ hazardent temerairement les remedes  
 „ qu'ils ont ouï vanter, ou qu'ils ont vû  
 „ prescrire dans une maladie de même nom.  
 „ Lommius raporte qu'il a vû des Mede-  
 „ cins de ce caractère, qui passioient néan-  
 „ moins pour habiles, lesquels seduits par  
 „ les signes d'une coction apparente dans  
 „ les urines, quoi que ce fût dans une fié-  
 „ vre aigue, & qu'il se rencontrât des  
 „ marques vrai-semblables del'accablement  
 „ de la nature, attendoient une crise sa-  
 „ lutaire, & d'un air triomphant assuroient  
 „ de la guerison ; mais la mort qui arri-

„ voit, témoignoit la méprise, & cou-  
 „ vroit le Medecin de confusion... Ains  
 „ pour devenir Medecin habile, & acq-  
 „ rir une solide reputation dans l'art de  
 „ guérir, il faut avoir appris à bien con-  
 „ noître les maladies, & à en prévoir les  
 „ progrès & les suites. On nous dit ici  
 „ que c'est de quoi Lommius a renfermé  
 „ les excellens préceptes de la maniere du  
 „ monde la plus claire & la plus précise,  
 „ dans les trois Livres que l'on donne au  
 „ Public, traduits du Latin. Le Traduc-  
 „ teur ajoute que ce n'est pas à lui de  
 „ juger du mérite de sa traduction, qu'il  
 „ n'a eu d'autre dessein que de la rendre  
 „ autant exacte & fidele pour le sens, que  
 „ naturelle pour la diction, sans s'affu-  
 „ jettir aux tours Latins, ni à la mesure  
 „ des Perodes. A l'égard des remarques  
 „ qu'il a ajoutées à la fin des Chapitres,  
 „ ou qu'il a inserées en caracteres Itali-  
 „ ques dans le texte de Lommius, il a-  
 „ vertit qu'il les a tirées pour la plupart,  
 „ des meilleurs Auteurs de Medecine, &  
 „ que s'il n'a pas toujours cité ces Au-  
 „ teurs, c'a été de crainte d'embarrasser  
 „ le Lecteur par le grand nombre de ci-  
 „ tations."

Voilà ce qui fait le sujet de la Préface  
 de M. le Brethon. Il ne nous reste plus  
 qu'à raporter un exemple de l'Ouvrage  
 traduit, & un autre des remarques qu'on

y a jointes : car d'en raporter davantage ce seroit nous trop étendre.

Le Livre qu'on nous donne ici sous le nom de *Tableau des maladies*, a été intitulé par son Auteur, *Medicinalium Observationum Libri tres, quibus nota morborum omnium, & qua de his possunt haberi praesagia indiciaque proponuntur*. Il fut imprimé pour la première fois en 1560, in 8. à Anvers, chez Plantin. Pour la seconde, en 1563, aussi in 8. à Francfort, chez Guillaume Sylvius. Et pour la troisième fois en 1603, encore in 8. dans la même ville, chez David Zumer. L'Ouvrage est divisé en trois Parties. Dans la première, Lommius traite des signes & des événemens des maladies qui attaquent tout le corps, comme sont les différentes sortes de fièvres; & cette Partie, quoi que peu étendue, n'est pas la moindre. La seconde contient un exposé des signes & des événemens des maladies auxquelles chaque partie est sujette, comme la douleur de tête, le délire, la phrenésie, l'hémorragie, le relâchement de la luette, l'esquinancie, la peripneumonie, les maladies de l'estomac, des intestins, &c. On voit dans la troisième, les signes par lesquels on peut connoître en général le caractère & l'événement des maladies, soit universelles, soit particulières. Ces signes se tirent de la disposition de l'esprit, de l'état du corps

& du visage ; ils se tirent des postures du malade, de sa respiration , & des différences du pouls. Voici un exemple des Observations de Lommius, après quoi nous en rapporterons un des remarques du Traducteur.

*La suffusion.* Nos yeux sont sujets à un grand nombre d'accidens fâcheux, dont les plus ordinaires sont la suffusion & l'ophtalmie. Dans la suffusion la vuë s'obscurcit insensiblement, & représente des atomes voltigeans, des mouches, des moucheron, & autres semblables objets, avec des fumées & des vapeurs différemment agitées ; on aperçoit quelquefois comme de legers filamens & des toiles d'araignée, quelques-uns venant à regarder une chandelle allumée, voyent la lumière environnée de petits cercles d'obscurité ; la prunelle s'obscurcit, & l'on y remarque une concretion qui reflechit les rayons de la lumière ; enfin ces différentes figures de la suffusion font la diversité des images que le malade aperçoit : mais ces accidens croissent peu-à-peu, jusqu'à ce que par l'entier épaisissement de l'humeur qui ofusque la prunelle, l'on cesse absolument de voir. Cette suffusion ne commence pas toujours aux deux yeux en même tems, ni de la même maniere, & n'occupe quelquefois que l'un ou l'autre ; mais aussi elle ne se dissipe jamais d'elle-même.

me, & produit continuellement de fausses images, en quoi elle diffère de cette sorte de suffusion qui vient des fumées qu'envoie l'estomac, puisqu'elle se dissipe si-tôt qu'on a procuré la digestion, & vidé les matieres qui le chargeoient, & qu'elle revient lorsque les cruditez s'y sont reproduites. Cette suffusion est aux deux yeux, & si on y regarde on n'y verra point d'obscurité & de concretion. La vraie & ancienne suffusion ne peut se guerir que par l'abbatement, & l'on ne fait l'operation que quand la concretion est formée, & assez solide pour donner prise à l'aiguille, & pouvoir être abbatuë, ce qu'il n'est pas toujours facile de connoître, ainsi lorsque cette concretion manque de ressort, & qu'après l'avoir pressée elle ne se remet pas, ou bien si l'on distingue encore assez les objets, & qu'il y ait moins de trois, quatre ou cinq années, que cet accident ait commencé, on peut croire que la cataracte n'est pas mûre encore, ni par conséquent en état de souffrir l'operation. Quand elle est aussi trop ancienne, qu'elle n'est remuée ni par la compression ni par le frottement de l'œil du malade, après qu'on a fermé l'autre œil, lorsqu'on n'en voit plus le moins du monde, & qu'elle remonte incontinent après qu'on l'a abbaisée une fois, cette cataracte est alors incurable; mais on peut, au cou-

traire, s'assurer du succès de l'opération, si la concretion cede au frottement de l'œil, qu'elle se redresse aussi-tôt après *par son propre ressort*, & si elle est d'un blanc obscur. Celle qui est plombée, livide, ou extrêmement jaune, ne peut absolument se guérir ni par l'opération, ni par aucun remede. La suffusion propre & universelle de l'œil entier, où l'on ne remarque aucune concretion ni aucune obscurité qui ternisse la transparence, cause un aveuglement dont on ne peut esperer de guerir.

*Remarques du Traducteur.* Les Anciens confondoient le glaucome & la cataracte sous le nom de suffusion. Dans la suite on a donné le nom de glaucome à ce vice de l'œil où le chrystalin est couleur de mer. On a des exemples que cette maladie est quelquefois guerissable, & qu'on peut voir après qu'on a abbatu le chrystalin, lorsque l'œil est naturellement gros & fort convexe; mais on voit les objets comme très-éloignez & petits. La cataracte est quelquefois dix années avant de permettre l'opération. Lorsqu'elle remonte après qu'on l'a abbatuë, le sçavant Oculiste M. de Woolhouse en pratique le *brisement* avec succès. La suffusion propre de l'œil entier, dont parle Lommius, n'est autre chose que ce qu'on appelle *gouste serene*, c'est une paralysie du nerf optique (ou de *la retine*) la cataracte se trouve quelquefois

fois contre l'*iris* & la *cornée*, mais le plus souvent derriere l'*iris*.

Nous voudrions pouvoir raporter quelques autres exemples de cet Ouvrage, mais ces deux-là suffissent pour donner une idée de la méthode de Lommius dans l'exposé qu'il fait des maladies, & pour mettre en même tems les Lecteurs en état de juger de la traduction, & des remarques du Traducteur.

*Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Par le R. P. Dom AUGUSTIN CALMET, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe. Les deux Livres d'Esdras, Tobie, Judith, & Esther. A Paris, chez Pierre Emeri, au milieu du Quai des Augustins, près la ruë Pavée, à l'Ecu de France. 1712. in 4. pagg. 736.*

DANS la Préface du premier Livre d'Esdras, le P. Calmet après avoir remarqué que ce Livre est communément attribué à celui dont il porte le nom, se déclare pour cette opinion, & répond aux objections qui la combattent. L'Auteur de cet Ouvrage, observe-t-il, étoit present lorsque les Officiers du Roi de Perse vinrent à Jerusalem, pour sçavoir par quelle autorité les Juifs entreprenoient de rebâ-

tir leur Temple. *Nous leur répondit l'Auteur du Livre, & leur déclara les noms de ceux qui présidoient à l'Ouvrage.* Et dans le recit de la venuë d'Esdras en Judée par la permission d'Artaxerxès, le même Esdras parle toujours en première personne, comme Historien & comme principal Auteur & Chef de cette entreprise. *Soit le Seigneur, dit-il, qui a inspiré ce livre, & m'a donné la bonté au Roi, & à ses Conseillers. Et moi, appuyé de la main du Seigneur, j'étois avec moi, j'ai assemblé des princes d'Israël, &c.* Dans le reste du Livre, Esdras s'explique de même; ce qui justifie qu'il est l'Auteur de tout ce qu'on y lit.

Quoi que le second Livre porte le nom d'Esdras; on le regarde pourtant comme l'Ouvrage de Nehemie, du moins au fond. Nehemie avoit composé des Mémoires exacts de son Gouvernement, desquels on a tiré cet Ouvrage, en servant par-tout les mêmes termes que s'est servi Nehemie; mais sans s'astreindre à suivre le même ordre dans le recit, & ne rien omettre de ce qu'il avoit écrit, & à n'y rien ajouter. Ce sentiment est cité toutes les difficultés. On les peut voir dans la Préface du P. Calmet.

Ce Pere parle du troisième & du quatrième Livres d'Esdras dans deux Dissertations particulières. L'Eglise Grecque convient point avec l'Eglise Latine

l'authenticité du troisiéme Livre. Les Grecs l'ont conservé dans leur Canon, & l'ont mis même avant le premier. Les exemplaires Grecs les plus anciens & les plus estimez, comme celui de Rome, mettent d'abord ce Livre, ensuite Nehemie; & en troisiéme lieu, celui qu'on appelle le premier d'Esdras dans les Bibles Latines. Il est vrai que quelques Editions Grecques mettent à part le troisiéme Livre d'Esdras, & le placent après le Cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise, & devant la Sagesse de Salomon: & que dans d'autres Editions Grecques on ne lit point du tout le troisiéme d'Esdras. Mais ce qui est incontestable, suivant la remarque de Sixte de Sienne, c'est que les Peres Grecs ont tenu pour Canonique le troisiéme Livre d'Esdras, qu'ils l'ont cité sans témoigner le moindre scrupule sur son autorité, & que quelques Peres Latins les ont imitez en cela. Ce Livre ne laisse pas d'être Apocryphe, puisque l'Eglise Latine l'a rejeté. La plupart des anciens Peres qui l'ont cité comme authentique, dit nôtre Commentateur, pouvoient ignorer, & ignoroient apparemment que ce troisiéme Livre fut fort différent de l'Hébreu. S'ils l'eussent sçû, ils n'auroient eu garde de le recevoir, puisqu'en tant d'endroits ils déclarent qu'ils ne reçoivent pour authentiques, que les Livres qui sont dans le Ca-

non des Hébreux. Mais saint Jerôn instruit dans ces matieres , le rejette le suivant, comme des Ouvrages fabuleux & remplis de fictions : *Nec apocrypha tertii & quarti (Esdra) somniis delectanda*. Quant à l'Auteur du troisiéme Livre d'Esdras , on peut s'assurer qu'il est au moins en partie inconnu , puisque les anciens Exemplaires Grecs lisent l'histoire du probléme dont Zorobabel remporta le prix. Ce ne peut être qu'un Juif Eminent , dit le Pere Calmet , qui a embellir la vie de Zorobabel , par une constance qui lui est glorieuse , & qui leur est divertissante pour le Lecteur.

On produit en faveur du quatriéme Livre d'Esdras quantité de témoignages respectables. Les anciens Peres Grecs & les anciens Peres Latins l'ont cité avec éloge ; & parmi ceux-ci Tertullien , Cyprien , & saint Ambroise paroissent le distinguer. L'Eglise a même emporté de ce Livre quelques endroits qu'elle a inserez dans l'Office. Malgré tout cela il n'est point Canonique. Ni les Grecs ni les Latins ne l'ont jamais reconnu tel d'un consentement unanime. Les Conciles & les Conciles qui ont donné des catalogues des Livres Canoniques , n'ont pu en compter que deux Livres d'Esdras. Jerôme écrivant contre Vigilance , ne met le quatriéme avec un grand mépris

*Vigilans dormis, dit-il à cet Heretique, & dormiens scribis, & proponis mihi Librum apocryphum, qui sub nomine Esdra, à te, & à tui similibus legitur...* Je n'ai jamais lû ce Livre, ajoute saint Jérôme, car à quoi bon lire ce que l'Eglise rejette? Enfin le profond oubli où ce quatrième Livre est tombé parmi les Grecs, où on ne le trouve plus depuis long-temps en cette Langue, quoi qu'il ait été cité par les anciens Peres de cette Nation; & l'indifférence qu'on a eue pour ce même Livre parmi les Latins, où il est très-rare dans les anciens Exemplaires manuscrits & dans les anciennes Editions, montrent l'idée qu'on en a eue depuis long-temps, & que si quelques Anciens ont été surpris par le nom d'Esdras, l'erreur & la surprise n'ont pas été de longue durée. Le Pere Calmet y remarque beaucoup de fables. Il n'oublie pas celle du Chapitre 6. où il est dit que Dieu au commencement du monde, créa deux animaux d'une grandeur monstrueuse; l'un nommé Henoah; & l'autre, Leviathan. Comme ils ne pouvoient être contenus ensemble dans la septième partie de la terre, Dieu les separa, & mit Henoah dans un quartier de la terre où il y a sept mille montagnes; & il plaça Leviathan dans la mer, où il le garde, pour en faire quelque jour un festin à ses Elûs. L'Auteur de cet Ecrit paroît avoir

été un Juif converti au Christianisme, & très-zelé pour la conversion des autres Juifs. Il vivoit, selon toutes les apparences, au milieu des premières persecutions de l'Eglise.

On examine dans une autre Dissertation, si Esdras est l'Auteur ou le Restaurateur des saintes Ecritures. Sur cette importante question, nôtre Auteur observe, 1. Qu'il n'y a aucune autorité certaine qui prouve qu'Esdras ait ni fait, ni renouvelé, ni recueilli, ni rétabli les saints Livres; & que nous n'avons pour ce sentiment que le quatrième Livre d'Esdras, & le témoignage incertain des Juifs. 2. Que si quelqu'un a ramassé les Livres sacrez après la Captivité de Babylone, ç'a plutôt été Nehemie, ou Judas Machabée, qui ont fait des Bibliothèques, qu'Esdras. 3. Que les saints Livres que nous avons aujourd'hui en main, portent dans eux-mêmes des preuves qui renversent également l'opinion de ceux qui veulent qu'ils aient été entièrement perdus durant la Captivité, & qu'Esdras les ait renouvelés; & de ceux qui croient qu'il les rétablit avec les débris & les restes qu'il en ramassa; & enfin de ceux qui soutiennent que les ayant seul conservés, il les ait sauvés d'une perte entière, & les ait communiqués à sa Nation. Le P. Calmet prouve ensuite par une Tradition historique

que

que & bien suivie, que depuis Moïse jusqu'au temps de Jesus-Christ, il y a toujours eu parmi les Hébreux des Livres sacrez, & que ces Livres n'ont jamais été ni perdus, ni notablement alterez.

Il nous donne aussi une Dissertation sur la question qui a si long-temps exercé quelques sçavans hommes, si Esdras a changé les anciens caracteres Hébreux, pour y substituer les lettres Caldéennes. Il rapporte d'abord les raisons de ceux qui nient que les Hébreux ayent jamais changé de caracteres; après quoi il propose avec autant de soin tout ce qui favorise le sentiment des Sçavans qui tiennent pour le changement. Il se déclare contre les premiers, dont il refute les argumens avec beaucoup de netteté. Les autoritez qui le déterminent sont d'un grand poids. Les Juifs, même les plus anciens, dit-il, reconnoissent que ce changement s'est fait depuis le retour de la Captivité. Le Rabbin José cité dans la *Misna*, soutient ce sentiment contre *Judas le Saint*, & contre les deux Rabbins Eliezer. Il dit que les lettres Hébraïques d'aujourd'hui sont nommées *Assyriennes*, parmi les Juifs, parce qu'ils en apportèrent l'usage de l'Assyrie. Le Rabbin *Musufa* dans la *Gemara*, & un autre Docteur Juif, appuyent l'opinion de José. Le Rabbin Moïse Nachman, qui vivoit il y a cinq cens ans, enseigne la même cho-

se. Enfin les trois plus sçavans Peres de l'Eglise en ces matieres, Origene, Eusebe, & saint Jerôme, & les plus habiles Critiques modernes, la favorisent très-clairement. Origene, dans un fragment donné depuis peu par le Pere de Montfaucon, dit que dans les Exemplaires Hébreux de son temps, on trouvoit le nom de *Jehovah* écrit en caracteres Hébreux anciens, & non en caracteres dont les Juifs se servent ordinairement : car, ajoute-t-il, on assure qu'Esdras changea l'ancienne écriture, & en introduisit une nouvelle depuis la Captivité. Eusebe, dans sa Chronique, dit la même chose en termes exprès. Il avance comme un fait reconnu, qu'Esdras, pour rompre tout commerce & toute liaison entre les Juifs & les Samaritains, abolit l'ancienne écriture, & y substitua les nouveaux caracteres dont se servent les Hébreux. Saint Jerôme ne se contente pas de s'expliquer sur le changement en question une seule fois, & en passant, il l'inculque en plus d'un endroit, & il en parle comme d'une chose indubitable. Les Samaritains, dit-il dans sa Préface sur les Livres des Rois, ont encore à present le Pentateuque de Moïse, écrit dans les mêmes lettres qu'il l'écrivit, & différent de celui des Juifs, seulement par les traits & la figure des caracteres. L'Auteur montre sur la fin de cette Dissertation, qu'Esdras étoit

étoit assez autorisé dans sa Nation pour y établir l'usage des nouveaux caractères, & que sa Nation étoit dans les dispositions les plus propres à agréer cette nouveauté. Nous parlerons dans un autre Mois, des Dissertations renfermées dans ce volume, dont nous n'avons pu faire mention dans cet Extrait.

---

 NOUVELLES DE LITTERATURE,

DE H A L L.

**O**N a imprimé les Dissertations Académiques \* de feu M. Cellarius. Il y en avoit quelques-unes qui étoient devenues très-rares, c'est ce qui a fait prendre le dessein de les ramasser en un seul volume. Ces sortes de recueils ne peuvent qu'être fort utiles, & ils ne sçauroient manquer d'être bien reçus, quand ils viennent d'un Auteur de la réputation de M. Cellarius.

DE L E I P S I C.

**M**R. Wolfius, Professeur à Wittemberg; vient de publier cent Lettres † du Sophiste Libanius, avec une version Latine & des Notes. Il seroit à souhaiter que quelque Sçavant voulut se charger du soin de

\* On les trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

† On les trouve chez les mêmes Libraires.

# T A B L E D E S L I V R E S ,

J U I N 1712.

**D**E Valentianorum hæresi.

*Dissertations Historiques & Geographiques si-  
tut de l'ancienne Gaule.*

**J**O. BAPT. BIANCHI Historia Hepatis.

**H**OMERUS ex recensione JOS. BARNES.

*Reflexions sur les Dissertations touchant l'état de l'a-  
ncienne Gaule.*

**R**ATRAMI De Corpore & Sanguine D  
Liber, &c.

**J**O. FR. BUDDEI Institutiones Theologiæ  
lis.

**J**O. CONR. SCHWARTZ , De Mohan  
Fuito sententiarum Scripturæ sacræ.

**L**OMMIUS , *Tableau des maladies, où l'on  
voit leurs signes & leurs événemens, traduit en  
1612 par Mr. LE BRETHON.*

**A**UG. CALMET , *Commentaire Litteral /  
deux Livres d'Esdras, Tobie, Judith & Esther  
Nouvelles de Litterature,*

# T A B L E

## D E S M A T I E R E S ,

*Contenues dans les Journaux des six premiers  
Mois de l'Année 1712.*

### A

<b>A</b> B E N E Z R A , faute de ce Rabbin sur la signi- fication du mot Hébreu <i>Sem</i> .	136
<i>Abraham</i> , explication des difficultez concernant la Vie de ce Patriarche.	10
<i>Academie</i> , Histoire de l'Academie des Sciences pour l'année 1709.	313. 376
<i>Achaz</i> , origine de son Horloge.	522
<i>Acheul</i> , Critique de la Lettre des Religieux de S. Acheul sur la Translation du Corps de S. Firmin, 154. Défense des prétentions de ces Religieux,	430
<i>Agriculture</i> , Observations sur l'Agriculture.	279
<i>Alcoran</i> , conformité de quelques expressions de ce Livre avec celles de l'Écriture sainte. 662. Passa- ges tirez du V. Testament. 663. Passages tirez du nouveau.	665
<i>Aldrovandus</i> , son Ornithologie citée.	443
<i>Alcetryomantie</i> , ce que c'étoit.	592
<i>Alesia</i> , quelle ville c'est.	620
<i>Allatins</i> , sa Dissertation touchant la personne & les Écrits de S. Jean Damascene.	95
<i>Allée</i> , Avis pour avoir des Allées de Jardin tou- jours propres.	274
<i>Amyraphel</i> , Roi de Sennaar, remarques touchant ce Prince.	527
	<i>Ana-</i>

ce au pre  
*Anselme* (le  
logique de  
*Archon* (l'Al  
fiastique de  
*Aristophane*,  
*Armenien*, T  
Grammaites  
Son Ancienn  
gue des Airm  
le a reçus. 4  
464. Son uti  
la Bible.  
*Arnoux* (le P.)  
*Aseret*, situati  
*Astruc*, Critiqu  
ration.  
*Aubert* (J.) son  
*Auguste*, Explic  
de ce Prince.  
*Augustodunum* A  
point Autun. 6  
& suiv. Passages  
Vill

## DES MATIERES.

<i>Babylone</i> , son origine & son antiquité. 124. Observations Astronomiques de cette Ville.	125
<i>Bagues</i> , pourquoi les Anciens les portoient à la main gauche.	113
<i>Barbesieux</i> , Epitre en Vers de Madame de Barbesieux à Madame la Duchesse du Maine. 344. Réponse de la Duchesse.	346
<i>Barnes</i> (Jof.) sa nouvelle Edition d'Homere.	627
<i>Basnage</i> (Jaques) son Histoire des Juifs reclamée contre l'Editeur de Paris. 218. Sa Dissertation sur les Medailles & les caracteres des Samaritains & la Monnoie ancienne des Juifs.	225
<i>Battely</i> , ses Antiquitez Rutupiennes.	491
<i>Bayle</i> , critiqué.	577
<i>Beierus</i> (Adr.) Histoire des Professeurs de l'Université de Jene.	391
<i>Belus</i> , s'il y en a eu plusieurs.	130
<i>Bianchi</i> (J. Bapt.) Histoire du Foye.	621
<i>Bibraite</i> , situation de cette Ville.	617
<i>Blum</i> , Observations sur quelques passages du V. Testament.	525
<i>Bochart</i> (Sam.) son explication de la priere que fit Naaman à Elisée.	519
<i>Boileau</i> (l'Abbé) ses Sermons. 181. son Eloge. <i>Ibid.</i> Quelques traits de ses Sermons.	182
<i>Boileau</i> , Docteur en Th. de la Faculté de Paris, son Edition du Traité de Rattranne touchant le Corps & le Sang du Seigneur, avec la Défense de ce Livre.	646
<i>Bonheur</i> , source du bonheur de l'Homme.	304
<i>Botanique</i> , diverses Observations de Botanique. 388.	388
<i>Botthulf</i> , Défense de l'opinion de ceux qui prétendent qu'on lisoit autrefois le mot de Mystere sur la Tiare du Pape.	570
<i>Bomillie</i> , est une bonne nourriture pour les Enfants.	292
<i>Bouillon</i> (Godefroi de) son Portrait.	298
<i>Bourdaloue</i> (le P.) ses Sermons pour les Fêtes des Saints, &c.	138
<i>Bretagne</i> , Dissertations sur la mouvance de Bretagne. 99	99

## T A B L E

*Brethon* (le) Traduction du Tableau des de Lommius.

*Buddée* (Fr.) Sa Vie & ses Ouvrages. 398. titutions de Theologie Morale.

*Bulteau* (Charles) Catalogue des Livres bibliotheque.

*Burgundio*, sa Version du Traité de la Foi doxe de S. Jean Damascene.

*Burman*, son Recueil des Lettres de Gudin Sarrau, &c. 107. Son jugement des Le Sarrau.

### C.

**C**ADRANS, leur origine.

*Calmet* (le P.) Commentaire sur les 3 p Livres des Rois. 403. sur le IV. & les des Paralipomenes. §17. sur les 2 d'Esdr. Tobie, Judith & Esther.

*Camus*, Evêque de Bellai, son Agathonphile

*Canal* Thorachique, Dissertation où l'on propose un moyen de le découvrir.

*Cappel* (Louis) Eloge de sa Critique Sacrée & l'usage de ce Livre touchant la ponctuation d'Hebreux.

*Caraites*, leur origine.

*Carause*, Medaille de ce Général de l'Armée maine en Angleterre.

*Carré*, Memoire sur les sons que produisent les Cylindres Solides.

*Cellarius*, ses Dissertations Academiques.

*Chagrin*, ce que c'est que la peau de Chagrin

*Chaldéens*, leur origine.

*Chapelle*, Histoire de la Chapelle des Rois de France.

*Choisi* (l'Abbé de) Tome V. de son Histoire de l'Eglise.

*Chodrolabomor* Roi de Perse.

*Circulation*, Memoire sur la Circulation de l'Argent.

## DES MATIERES.

dans les Plantes.	385
<i>Claviers</i> , Nouveau Systême pour les Claviers des Instrumens de Musique.	556
<i>Cloportes</i> , Dissertation sur les Cloportes. 309. Analyse de ces insectes.	377
<i>Cocceius</i> , Jurisconsulte , son sentiment sur l'autorité des Comtes de l'Empire.	427
<i>Colin</i> (l'Abbé) quelques traits d'un de ses Discours. 307	
<i>Colleson</i> (Vinc.) Commentateur Dauphin de Martial , critique.	503
<i>Colonies</i> , Dissertation sur les Colonies. 161. Différentes significations de ce mot. <i>Ibid.</i> Origine des Colonies. 164. Différentes especes des Colonies des Romains. 165. Ceremonies que ce Peuple observoit dans l'établissement des Colonies. 167. Gouvernement des Colonies. 169. Devoirs reciproques entre les Colonies & les Etats d'où elles tiroient leur origine. <i>Ibid.</i> Colonies d'autres peuples.	170
<i>Combat</i> , ce qu'il falloit observer dans les Combats ordonnez pour se justifier des crimes dont on étoit accusé.	351
<i>Comedie</i> , son Apologie.	446
<i>Comtes de l'Empire</i> , origine de leur puissance. Leurs Privileges.	428.
<i>Conscience</i> , Resolutions de plusieurs Cas de conscience touchant les droits reciproques des Seigneurs & des Vassaux ; des Patrons & des Curez.	29
<i>Coquillages</i> , Observations de Mr. de Reaumur sur ce sujet.	329
<i>Cornara</i> (Helene) sa Vie.	468
<i>Cornée</i> , Observations sur les incisions faites à la cornée.	326
<i>Cranse</i> (Rud. Guill.) ses Ouvrages.	401
<i>Creation</i> , Verité de l'Histoire de la Creation.	5
<i>Crocq</i> (Jean du) Serrurier , son Temoignage sur l'ouverture de la Chasse de S. Firmin. 157.	434
<i>Cuilliere</i> , Description d'une Cuilliere ancienne qui sert à l'explication d'une Epigramme de Martial.	
<i>Tom. LI.</i>	Gg

# T A B L E

rial.	503
<i>Cuvrez</i> , Décisions sur leurs Droits.	35

## D.

<b>D</b> AGON, Divinité des Philistins, son origine.	405
<i>Damasce</i> (S. Jean) N. Edition de ses Oeuvres.	86.
Diverses Editions de son Traité de la Foi Orthodoxe. 88. Observation sur le nombre de ses Ouvrages. 97. Jugement sur son stile. 98. Justifié sur sa trop grande credulité. <i>Ibid.</i> Avis sur la N. Edition de cet Auteur.	402
<i>David</i> , Dissertation sur les richesses que ce Prince laissa à son fils Salomon.	408
<i>Decalogue</i> , pourquoi Dieu le publia sensiblement.	51
<i>Delire</i> , Observations sur le Delire Melancholique.	324
<i>Deluge</i> , Dissertation sur ce sujet. 7. Réponse à une Objection contre l'universalité du Deluge.	9
<i>Deerdeck</i> (Geoffroi) Traité sur les Monnoies de Silesie.	691
<i>Desprez</i> (Louis) Plaisante bevûe de ce Commentateur Dauphin.	500
<i>Digestion</i> , Défensé du Systême de la Digestion par le broyement.	363
<i>Diocletien</i> , Histoire de la persecution des Chrétiens sous cet Empereur.	21
<i>Dion</i> , Validité de son temoignage sur la durée des regnes de Macrin & d'Elagabale.	416
<i>Dorigni</i> (le P) La Vie du P. Possévin.	544
<i>Droit</i> , Elemens du Droit public. 565. Ce que c'est que le Droit naturel. 566. Le Droit des Gens.	567
<i>Drusius</i> , Passage de cet Auteur touchant la prononciation de l'Hébreu.	74
<i>Dudon</i> , Défensé de cet Historien contre le P. Lobliveau.	100
	Dysson

## DES MATIERES.

*Dysenterie*, Traité de cette Maladie. 171

### E.

- E**CCLÉSIASTIQUES, si un Ecclesiastique peut en ajourner un autre devant un Juge Laique dans une matiere personnelle. 32. Autres décisions au sujet des Ecclesiastiques. 33
- Ecrevisses*, Observations sur les Ecrevisses de riviere. 327
- Edmond Auger*, Jesuite, Confesseur d'Henri III. ce qu'en dit Arnaud de Sorbin. 267
- Eduens*, situation de leur País. 616. 633
- Egypte*, Origines Egyptiennes de Mr. Perizonius. 243. Ancienneté des Egyptiens. 244. Pourquoi l'Egypte est appellée Terre de Cham. 245. Etymologie du mot Egypte. *Ibid.* Les trois especes de Rois des Egyptiens. 246
- Elagabale* (M. Aur. Ant.) Dissertation sur la cinquième Puissance Tribunitienne de cet Empereur. 413. Varietez des Historiens sur la durée de l'Empire de ce Prince. 415
- Ellasar*, situation de ce Roiaume. 528
- Eloquence*, Recueil de plusieurs Pieces d'Eloquence. 302
- Empire*, Reflexions sur le Traité de Paix conclu à Osnabrug entre l'Empire & la Suede. 541
- Enfans*, Dissertation sur leurs Maladies. 287. Divers Traitez sur cette matiere. 288. Causes générales de ces Maladies. 290
- Ernest Ruth d'Ans*, Chanoine de Bruxelles, sa conduite par rapport à la Collation des Canonicats & du Doyenné de Tournai. 42
- Esdras*, est l'Auteur du I. Livre qui porte son nom. 681. Qui est Auteur du II. 682. Dissertation sur les III. & IV. Livres. *Ibid.* Si Esdras est l'Auteur ou le Restaurateur des Saintes Ecritures. 686. S'il a changé les anciens caracteres Hébreux.

# T A B L E

*Eſprit*, Etablissement de l'Ordre du S. Eſprit. 585

## F.

<b>F</b> ALCONET, Critique de ſon ſentiment ſur la nourriture du Fœtus.	143
<i>Femmes</i> , Traité du Droit des Femmes de haute Nobleſſe. 483. S'il eſt permis de tuer les Femmes, les Enfans & les Vieillards dans une ville ennemie.	569
<i>Feu</i> , Memoire ſur la matiere du Feu.	315
<i>Fevre</i> , (le) Professeur de Saumur, Jugement ſur ſes Notes ſur Anacreon.	450
<i>Fiefs</i> , Observations ſur les Fiefs.	17
<i>Fille</i> , ſi une Fille peut tuer impunément celui qui attente à ſon honneur.	568
<i>Firmin</i> (S.) Diſſertation ſur la Tranſlation de ſon Corps.	153
<i>Flateurs</i> , beau paſſage de Racine contre les Flateurs.	449
<i>Fœtus</i> , ſi ſa génération dépend de ſa nourriture.	143
<i>Fontenelle</i> , ſon Hiſtoire de l'Academie des Sciences pour l'année 1709. 313. 376. Eloge de ſes Entretienſ ſur la pluralité des Mondes.	442
<i>Foye</i> , Hiſtoire du Foye.	621
<i>France</i> , Hiſtoire Genealogique & Chronologique de la Maiſon de France.	578
<i>François</i> , leurs Mœurs & leurs Coûtumes.	347
<i>Frêne ſauvage</i> , ſa nature & ſes qualitez.	85

## G.

<b>G</b> ACON, ſa Traduction en Vers des Odes d'Anacreon & de Sapho.	436
<i>Gandolphe</i> , Medecin à Dunkerque, ſes Observations ſur les incifions faites à la cornée.	326
<i>Gaule</i> , Diſſertations ſur l'état de l'ancienne Gaule. 609. Reflexions contre ces Diſſertations.	630
<i>Gen</i>	

## DES MATIERES.

<i>Genere</i> (Louis le) Mœurs & Coûtumes des François.	347
<i>Genese</i> , Dissertations sur ce Livre.	1
XIV. II. expliqué.	527
<i>Geoffroi</i> l'Ainé, Observations sur les Metaux imparfaits exposez au Verre ardent.	378
<i>Geoffroi</i> le jeune, Memoire sur les Ecrevisses de riviere.	327
<i>Gnilius</i> (Jean) Dissertation sur le Verre.	188
<i>Goliath</i> , remarques sur ce Geant.	408
<i>Gregoire</i> de Nyssie, son sentiment sur la confusion des Langues.	9
<i>Gruter</i> , ses plaintes contre Paré.	112
<i>Gudius</i> (Marquardus) les Lettres.	107
<i>Guerre</i> , sa définition. 506. S'il est permis de faire la guerre.	507

### H.

<b>H</b> ABERT, Tome VII. de sa Théologie.	490
<i>Hagen</i> (Fred. Gasp.) Vies des Philosophes, des Orateurs, des Poëtes, &c.	511
<i>Hardouin</i> (le P.) Réponse aux Remarques de ce Jesuite contre le Livre de Rattramne.	646
<i>Harprecht</i> (Ferd. Christ.) Recueil de ses Consultations civiles & criminelles.	12
<i>Hartsocker</i> (Nic.) Description de deux Niveaux d'une nouvelle invention.	666
<i>Hebreu</i> , Projet d'une Grammaire pour aprendre cette Langue & les autres Orientales sans points.	
61. Il n'est pas nécessaire pour entendre l'Hebreu de savoir comment on le prononçoit autrefois.	
75. Il le faut lire par les seuls caracteres qu'on appelle consonnes.	77
<i>Hecquet</i> , Défense de son Système de la Digestion par le broyement. 363. Aprobatons de son Livre.	366
<i>Henri III.</i> est le premier Roi de France qui ait eu un Jesuite pour Confesseur.	267
<i>Herodote</i> , sa Chronologie Egyptienne.	252
<i>Hesseinus</i> , la Nouvelle Edition de Vibius Sequester.	335

## T A B L E

<i>Hire</i> (de la) Observations sur la maniere dont se fait la Vision.	391
<i>Histoire</i> de l'Eglise par demandes & par réponses. 278. Tome. V. de l'Histoire de l'Eglise de l'Abbé de Choisi. 296. Projet d'une nouvelle Histoire de l'Eglise.	594
<i>Hobbes</i> (Thomas) sa Vie. 513. Ses Ouvrages.	514
<i>Hollandois</i> , leur Conduite dans la Collation des Benefices de Tournai.	43
<i>Hornberg</i> , son sentiment sur les larmes de Verre. 195. Memoire sur le Mercure.	381
<i>Homere</i> , nouvelle Edition de ses Oeuvres.	627
<i>Homicide</i> , Décision singuliere sur l'Homicide.	54
<i>Horace</i> , Traduction en Vers de son Art Poétique & de quelques autres Pieces.	312
<i>Huygens</i> , Réponse à ses Difficultez contre le Systeme Cartesien sur la cause de la Pesanteur.	317

### I.

<b>I</b> NNOCENCE , Maniere de justifier son innocence usitée autrefois.	350. 352
<i>Isaïe</i> IX. 6. fausse Ponctuation de ce Passage par les Massorettes.	79
——— <b>XXIII.</b> 13. Examen de ce Passage.	130

### J.

<b>J</b> EAN , fils de Basile , Czar de Moscovie , sa magnificence.	553
<i>Jeanne</i> , remarques concernant la Papesse Jeanne.	572
<i>Jene</i> , Histoire des Professeurs de cette Université.	397
<i>Joël</i> ; Dissertation sur l'esprit de Prophetie dont il est parlé dans ce Prophete.	283
<i>Joséph</i> , défense de son sentiment touchant les Pasteurs en Egypte. 257. touchant les Pyramides.	258

## DES MATIERES.

- Juge*, si on peut donner l'absolution aux Juges  
 seculiers qui entreprennent sur les droits de la  
 Jurisdiction Ecclesiastique, ou aux Juges d'E-  
 glise qui entreprennent sur la Jurisdiction secu-  
 liere. 32
- Jules Cesar*, en quel endroit de la Grand' Bretagne  
 il prit terre lorsqu'il y porta la guerre. 496

### L.

- L** ABBE (le P.) son Projet d'une nouvelle Edi-  
 tion de S. Jean Damascene. 91
- Lait*, ses mauvaises qualitez sont la cause la plus  
 ordinaire des maladies des Enfans. 291
- Larmes de Verre*, explication de leurs proprietes. 194
- Lemery*, ses experiences sur le sublimé corrosif.  
 376. Son Analyse des Cloportes. 377
- Lemery le Fils*, Memoire sur la matiere du feu. 315
- Langlet du Fresnoy*, Memoires sur la Collation des  
 Canonicats de Tournai, faite par les Etats des  
 Provinces Unies. 42
- Lequien (le P.)* sa Nouvelle Edition des Oeuvres  
 de S. Jean Damascene. 86. Ses Dissertations  
 Damasceniques. 96
- Lestocq*, Dissertation sur la Translation du Corps  
 de S. Firmin. 153. Critique de sa Dissertation. 430
- Lebanus*, ses Lettres publiées par Mr. Wolfius. 689
- Ligula*, Description de ce que les Latins appel-  
 loient ainsi. 502. Critique des explications de ce  
 mot données par le Commentateur Dauphin de  
 Martial. 503
- Limaçons*, Observations sur ces insectes. 329
- Livre*, titres de Livres qui ont été pris pour des  
 hommes par quelques Auteurs. 374
- Lobineau (le P.)* Critique de divers points de son  
 Hist.

## T A B L E

- Histoire de Bretagne. 100. é  
*Laminius*, Traduction de son Tableau des Ma  
 670. Editions Latines de cet Ouvrage, 677  
 tres Traitez de cet Auteur.  
*Ludolphe* (G. Melch.) Traité du Droit des  
 mes de haute Noblesse.

### M.

- M**ACHINES ou Inventions approuvées en  
 par l'Académie des Sciences.  
*Magnol*, accusé de larcin par rapport à l'E  
 Sainte. 654. Caractere de cet Imposteur.  
*Malte*, Instructions sur les principaux devoi  
 Chevaliers de Malte. 505. Si on les peut  
 Religieux. 506. Origine & utilité de cet  
 507. Des différens rangs & des différens  
 dans lesquels on peut faire recevoir un Che  
*Ibid.* Ceremonies qu'on observe en rece  
 Chevalier. 509. Leurs Vœux. 510. Leur  
 regulier.  
*Marc* (S.) S'il est Auteur de la Version Syria  
 N. Testament.  
*Marchant*, Memoire sur une vegetation sing  
*Mardochee*, Histoire du prétendu Prophete M  
 chée.  
*Mariotte*, son Systême sur la circulation de l  
 ve dans les Plantes, refuté.  
*Marsham*, Critique de son opinion sur l'orig  
 Babylone. 127. Sur la fondation de cette  
 129. Sur l'Histoire de la dispersion des Pe  
 136. Sur les Rois d'Egypte.  
*Martial*, Explication d'une de ses Epigram  
*Martin* (S.) L'Histoire de la translation & c  
 tour de son Corps est l'Ouvrage d'un Imp  
*Masclaf*, Projet d'une nouvelle Grammaire H

## DES MATIERES.

que.	61
<i>Massorettes</i> , inventeurs des Points Hébreux. 62. N'ont pu savoir la véritable prononciation de cette Langue. 64. Leur prononciation est fort éloignée de l'ancienne. 96. & de celle des Talmuistes. 73. Leur ponctuation n'est point la meilleure.	78
<i>Mauvec</i> , Traité de la Dysenterie.	171
<i>Medaille énigmatique d'Auguste expliquée.</i>	535
<i>Medecine des premiers tems</i> , en quoi elle consistoit.	353
<i>Meditations pour tous les jours &amp; fêtes de l'année.</i>	25
<i>Menés</i> , sentiment de Marsham touchant ce Roi. 249. de Mr. l'Abbé Sevin.	250
<i>Mercurc</i> , Memoire de Mr. Homberg sur le Mercure.	381
<i>Mery</i> , Problèmes de Physique sur la nourriture du fœtus.	143
<i>Mesures</i> , Dissertation sur les Mesures & les Poids.	206
<i>Metaux</i> , Observations sur les Metaux imparfaits exposez au Verre ardent. 378. Pourquoi les Metaux & les Minéraux ne peuvent servir à nous nourrir.	372
<i>Mrzabarbe</i> , critique de son sentiment sur le tems de l'Empire d'Elagabale.	418
<i>Moise Chorinien</i> , Auteur Armenien, son Histoire.	461
<i>Monasteres</i> , éloge des Monasteres & de la Vie Monastique par un Auteur Protestant. 232. Monastere de Filles Catholiques près de Londres venerable aux Protestans.	233
<i>Monisaucon</i> (le P. de) Critique de son sentiment sur la Religion des Therapeutes, avec la Réponse.	227
<i>Morts</i> , Dialogues des Morts pour l'éducation d'un Prince.	208
<i>Municipe</i> , Différence entre une Colonie & un Municipice,	164

## T A B L E

<i>Musique</i> , l'Art de transposer toute sorte de Musique.	37
<i>Myftere</i> , Défense de l'opinion de ceux qui prétendent qu'on lisoit autrefois ce mot sur la Tiare du Pape.	570

### N.

<b>N</b> AAMAN, Dissertation sur la priere qu'il fit à Elifée de lui permettre de se prosterner devant l'Idole de Remmon.	578
<i>Nabouffar</i> , s'il a été le fondateur de Babylone.	129
<i>Nandé</i> (G.) Nouvelle Edition de son Apologie pour les Grands hommes accusez de Magie.	588
<i>N. chas</i> (Pharaon) son regne.	253
<i>N. bernie</i> , Auteur du II. Livre d'Esdras.	682
<i>Nembrod</i> , a été le fondateur & le premier Roi de Babylone.	124
<i>Neri</i> (Ant.) son Traité de <i>Arte Vitriaria</i> .	189
<i>Nicole Gilles</i> , ce qu'il dit de la translation des Reliques de S. Firmin réfuté.	159
<i>Niveau</i> , Description de deux Niveaux d'une nouvelle invention.	666
<i>Nombres</i> XXV. 4. expliqué.	533
<i>Normandie</i> , fautes du P. Lobineau sur quelques points de l'Histoire de Normandie.	104
<i>Nourrices</i> , fautes qu'elles commettent.	292. 293
<i>Nutrition</i> , ce que c'est.	369

### O.

<b>O</b> AIRES, ce que c'est.	339
<i>Oeil</i> , Experiences des operations manuelles de Mr. Woolhouse sur les yeux.	311
<i>Officers</i> , dénombrement des Officiers de la Cour des Rois Hébreux & de ceux de leurs Armées.	523
<i>Oiseau</i> , Inscription touchant les Oiseaux.	109
	<i>Ordre</i>

## DES MATIERES.

<i>Ordre</i> du S. Esprit, son Etablissement.	585
<i>Ordre</i> de Malte. Voiez <i>Malte</i> .	
<i>Osnabruck</i> Reflexions sur le Traité de Paix entre l'Empire & la Suede.	541

### P.

<b>P</b> AGI (le P.) critiqué sur le tems du regne d'E- lagabale.	417. 420
<i>Paluelle</i> (Jof. And. de la) Resolutions de plusieurs Cas de conscience touchant les Droits & de- voirs reciproques des Seigneurs & des Vassaux, &c.	29
<i>Panegyriques</i> des Saints, Methode qu'on y doit suivre.	139
<i>Paracelse</i> , sur quoi fondé ce qu'on a dit de l'Esprit familier renfermé dans le pommeau de son Epée.	593
<i>Paralipomenes</i> , but de ces Livres sacrez.	522
<i>Pasteurs</i> , leur regne en Egypte. 257. Rapports en- tre les Pasteurs dont parle Manethon & les Israë- lites.	Ib. d.
<i>Patrons</i> , leurs differentes obligations.	35
<i>Pauw</i> , Lettre touchant Vibius Sequester.	336
<i>Perizonius</i> (Jaques) ses Origines Babylooniennes. Egyptiennes.	123. 243
<i>Perrault</i> , son Systeme sur la Circulation de la Se- ve dans les Plantes refuté.	386
<i>Pesanteur</i> , Memoire sur la Cause de la Pesanteur.	317
<i>Philistins</i> , Dissertation sur l'origine & les Divini- tez des Philistins.	404
<i>Philon</i> , Lettres sur la question si les Therapeutes dont il a parlé étoient Chrétiens.	227
<i>Physique</i> , diverses Observations de Physique géné- rale.	314. 323
<i>Piccartus</i> (Michel) Remarques sur les anneaux des Anciens.	113
<i>Pis</i> (Ellies du) Supplément à sa Bibliothèque des	

# T A B L E

<b>Auteurs Ecclesiastiques.</b>	20
<i>Plin</i> , passage corrompu de cet Auteur touchant les Observations Astronomiques de Babylone.	126.
Sur l'origine du Verre.	189
<i>Poëse</i> , Dissertation sur l'excellence de la Poësie.	437
<i>Poëtes</i> , leur Theologie. 437. Elle est plus conforme à l'Écriture que celle des Theologiens à Système. 438. Leur Philosophie est préférable à celle des Philosophes. 440. Ils excellent dans la Science des Mœurs.	444
<i>Poids</i> , Dissertation touchant les Poids & Mesures.	206
<i>Points Hébreux</i> , en quel tems inventez.	62
<i>Passévin</i> (le P.) Sa Vie. 544. son caractère. 553. Ses Ouvrages.	554
<i>Predicateurs</i> , regles qu'ils doivent suivre dans les Panegyriques des Saints.	139
<i>Prepetis de Grammons</i> , Traduction en Vers François de l'Art Poétique d'Horace, &c.	312
<i>Princes</i> , Dialogues des Morts sur l'éducation d'un Prince. 208. Methode que doivent tenir les Gouverneurs des Princes.	215
<i>Prisonnier</i> , s'il est permis aux prisonniers de Guerre de se sauver.	570
<i>Prophetie</i> , Dissertation sur l'Esprit de Prophetie promis à l'Eglise du N. Testament.	283
<i>Pseaume LXXXVIII.</i> 6. expliqué.	534
<i>Psi</i> (Raimond du) Instituteur de l'Ordre de Malte.	507
<i>Pyramides</i> d'Égypte, bâties par les Israélites. Etymologie de ce mot.	258. 259

## R.

**RACINE**, passage de ce Poëte contre les Flateurs.

*Ratramne*, Nouv. Edition de son Livre touchant le Corps & le Sang du Seigneur, avec sa Défense. 646

*Ran.*

## DES MATIERES.

<i>Reaumur</i> , Observations sur les Coquillages.	329
<i>Recueil</i> de plusieurs Pieces d'Eloquence & de Poësies. 302. de Vies choisies. 466. Autre Recueil de Vies.	511
<i>Reland</i> , Lettre touchant Vibius Sequester.	336
<i>Ribera</i> , Jugement sur sa Vie de S <sup>te</sup> . Terefe.	198
<i>Richard</i> (l'Abbé) son Edition des Sermons de l'Abbé Boileau.	181
<i>Robert</i> le Fort, Duc de Neustrie, Opinions différentes sur son extraction.	106
<i>Robert</i> Roi de France, quelques particularitez de son Histoire. 264. Est Auteur de divers Motets & Repous.	266
<i>Roi</i> , son Discours qui a remporté le prix d'éloquence. 303. Quelques traits de ce Discours.	304
<i>Rois-Dieux</i> , Rois Demi Dieux & Rois Hommes, ce que c'est.	246
<i>Ruarus</i> , quelques particularitez touchant cet Auteur.	113
<i>Rue-Neuve</i> , (Angran de) Observations sur l'Agriculture & le Jardinage.	270
<i>Rurupie</i> , ses Antiquitez. 491. Sa situation. 494. Etymologie de ce mot. 495. Medailles qu'on y a trouvé.	496

### S.

<b>S</b> AADIAS GAON, le plus ancien des Grammairiens Hébreux, en quel tems il a vécu.	63
<i>Sageffe</i> , le Livre de la Sageffe avec des Reflexions Morales.	538
<i>Salve</i> , Passage de la Vie de S. Salve, touchant la Translation du Corps de S. Firmin. 155. Critique de cette Vie.	430
<i>Samson</i> , Observation sur son Histoire.	534
<i>Samuel</i> , Dissertation sur l'apparition de ce Prophece à Saül.	406 Sam.

## T A B L E

- Sandoval* (Catherine de) Sa Conversion.
- Sanz*, si le Sang de la mere sert de nourrit  
enfant.
- Sapho*, nouvelle Traduction de ses Odes.
- Sardanapale*, Roi d'Assyrie, ses grandes riche
- Sarran*, Nouvelle Edition de ses Lettres.
- Saurin*, son Memoire sur la Cause de la  
teur.
- Saussay* (And. du) Remarque sur cet Auteu
- Scaliger* (Jules) bon mot de cet Auteur.
- Schamir*, ce que c'est,
- Schroeder* (J. Joach.) Tresor de la Langue  
nienne.
- Schwartz* (J. Conr.) Traité où il accuse  
met de plagiat par raport à l'Ecriture Sain
- Scribes*, remarques sur les Scribes. 221. &  
Pharisiens.
- Seaux*, Extrait du Livre intitulé *les Divers  
de Saux*.
- Sem*, veritable signification de ce mot F  
135. Erreur du Rabbin Aben Ezra sur c
- Sennaar*, motif qui déterminâ les hommes  
une Ville & une Tour dans la plaine  
naar.
- Sesoftris*, refutation du sentiment de Marsh  
ce Roi. 259. Terns du regne de ce Prince
- Seve*, Memoire sur la circulation de la Se  
les Plantes.
- Severe*, Medaille de cet Empereur.
- Sevin*, Critique du Systeme de cet Abbé sur  
Menès.
- Silefie*, Traité sur les Monnoyes de Silefie.
- Soleil*, Dissertation sur la retrogradation du S  
l'Horloge d'Achaz.
- Sommier* (J. Claude) Histoire dogmatique  
Religion sous la Loi écrite.
- Spanheim* (Ezechiel) son Eloge. 57. Ses Ou

## DES MATIÈRES.

<i>Strabon</i> , idée qu'il donne des Temples d'Egypte.	417
<i>Substitutions</i> , remarques sur ce sujet.	13
<i>Suede</i> , Reflexions sur le Traité de Paix conclu à Osnabruch entre la Suede & l'Empire.	541
<i>Suffusion</i> , remarques de Lommius sur cette Maladie. 678. Remarques de son Traducteur sur le même sujet.	680
<i>Suisses</i> , quelle route ils tinrent lors qu'ils abandonnerent leur pais pour chercher ailleurs un nouvel établissement.	612

### T.

<b>T</b> ABLET, Observation sur la nature & les qualitez du Fiêne sauvage.	85
<i>Tadhal</i> , quel étoit son Royaume.	529
<i>Temple</i> , Dissertation sur les Temples des Anciens.	411.
<i>Terefe</i> , Vie de cette Sainte. 197. Son éloge. 199. Son portrait. 202. Sa mort.	205
<i>Terre</i> , elle n'est point éternelle.	1
<i>Territoire</i> , Dissertation du Privilège de Territoire par rapport aux Comtes de l'Empire.	427
<i>Testament</i> militaire, remarque sur ce sujet.	17
<i>Therapentes</i> , Lettres pour & contre sur la question, si ces solitaires étoient Chrétiens.	227
<i>Thiers</i> , Critique de sa Dissertation sur le Lieu où repose le Corps de S. Firmin. 155. Sa Défense.	430
<i>Tiare</i> du Pape, si le mot de Mystere y étoit gravé autrefois.	570
<i>Toinard</i> , Critique de son hypothèse sur le tems de la Puissance Tribunitienne des Empereurs.	423
<i>Tournay</i> , Memoires sur la Collation des Canoncats de l'Eglise Cathedrale de Tournay.	42
<i>Tragedie</i> , justifiée.	445
<i>Transposer</i> , l'Art de transposer toute sorte de Musique.	37
<i>Tribus</i> , en quel Pais les Dix Tribus d'Israël furent établies.	1122.

# T A B L E

transportées.

*Trituration*, Systême de la Digestion par  
turation.

*Tuyau*, Description & usage d'un frag-  
Tuyau trouvé à Regulbium.

U.

**U**RBS, Etymologie de ce mot.

V.

**V**ALENTIN, son Systême de Religion  
*Valentiniens*, Conjectures sur leur Here  
Origine de cette Heresie.

*Valschi* (le P.) Dissertation sur la V. P  
Tribunitienne de l'Empereur Elagabale

*Vegetation*, Memoire sur une Vegetation  
re.

*Velleius Paternulus*, Nouvelle Edition de l'  
toire Romaine.

*Ver sacrum*, Espece de Colonie, Etymolog  
nom.

*Vercingetorix*, Roi d'Auvergne, en quel  
il fut defait par Cesar.

*Verre*, Dissertation sur le Verre. 188. Pro  
du Verre. 191. Sa Composition. 193. E  
tez des larmes de Verre. 194. Avanta  
l'on en tire.

*Vibius Sequester*, nouvelle Edition de cet

*Vies*, Recueils de Vies de Personnes il

*Vieussens le Pere*, refutation de ce qu'il a  
contre le Systême de la trituration.

*Vieussens le Fils*, son Systême sur le Deli  
lancholique.

*Vigne*, secret presque infallible pour gar-  
Vigne de la Gelée.

## DES MATIERES.

<i>Villore</i> , sa Vie de Ste. Terefe.	197
<i>Vifion</i> , Observations fur la maniere dont fe fait la Vifion.	391
<i>Vitriarius</i> (Phil. Reinh.) N. Edition de fes Inftitutes du Droit de la Nature & des gens.	565
<i>Vitrum</i> , érymologie de ce mot.	190

### W.

<b>W</b> ITTERUS (J. Jac.) Differtation fur les Colonies.	161
<i>Wolfius</i> , fon Edition des Lettres de Libanius.	689
<i>Woolhouse</i> , Experiences des différentes operations manuelles qu'il a faites aux yeux.	311

### Z.

<b>Z</b> EUMER (J. Casp.) Les Vies des Professeurs de l'Univerfité de Jene.	397
<i>Zoroafte</i> , s'il rit le jour de fa naiffance.	589

*Fin de la Table des Matieres  
du Tome LI.*

# CATALOGUE UNIVERS DES LIVRES

Tant reliez qu'en blanc, qu'on trouve  
Amsterdam chez les WAESBER

Suite du Catalogue de SEPTEMBRE

( On continuera ce Catalogue tous les mois, & on  
d'avoir toujours les Livres de ce Catalogue

( 9 )

- A** *Lisingi (Jacobi) Dissertationes Academicae  
logicæ & Philologicæ. 4. Groningæ. 1676.*  
 ——— *Spes Israël. 4. Leovard. 1676.*  
 ——— *Hebræorum Republica Scholastica  
Amsterd. 1652.*  
 ——— *Fundamenta punctationis Linguarum  
& Synopsis Institutionum Chaldaicarum  
rarum : accedit G. Orthonis Synopsis In-  
num Samaritan. Rabbinicar. Arabicar.  
& Persicarum 8. Francof. 1701.*  
*Bachovii (Rhein.) notæ ad Disputationes  
Treutleri. 4. 3. voll. Heidelberg 1617.  
1688.*  
 ——— *Ad Instituta. 4. Francof. 1661.*  
 ——— *De Actionibus. 4. ibid. 1657.*  
*Baitellus (Ludov.) de Ultimis Voluntatibus  
Genevæ. 1687.*  
*Balmaseda (Didac. de) de Collectis & tribu-  
Lugd. 1692.*  
*Auberti (Jac.) Responsiones Apologeticæ  
Quercetanus. 8. Lugd. 1576.*  
*Augenius (Horat.) de Ratione curandi per-  
nis Missionem. fol. Francofurt. 1598.*  
 ——— *De febribus, Februm signis, Sym-  
tibus & prognostico. fol. ibid. 1605.*  
*Angurelli (Jo. Aurel.) Chrysopœia. 12.*

CATALOGUE DE LIVRES.

- Avicenna* de febribus. 12. *Patau.* 1859.
- Allatii* (*Leon.*) *Apes Urbanæ*, sive de viris illustribus, & *Joan. Imperialis Musæum Historicum*, præmissa præfatione *Jo. Alberti Fabricii.* 8. *Hamburg.* 1711. vide plura hujus Auctoris No. 6.
- Alstedii* (*Jo. Henr.*) *Methodus Admirandorum Mathematicorum.* 12. *Herborn.* 1641.
- *Physica Harmonica.* 12. *ibid.* 1642. vide plura hujus Auctoris No. 7. 8.
- Alstorpius* (*Joan.*) de *Lectis & Lecticis veterum.* 12. *Amst.* 1704.
- Alibufii* (*Joan.*) *Politica.* 8. *Herbornæ.* 1654.
- *Civilis Conversationis libri Duo.* 8. *Hanov.* 1611. vide plura hujus Auctoris No. 3.
- Altingi* (*Mens.*) *Notitia Germaniæ Inferioris antiquæ*, cum *Tabulis Geographicis & commentario.* fol. *Amstelod.* 1697. 1701. 2. voll.
- Alvari* (*Eman.*) *Grammatica sive Institutiones Linguae Latinæ.* 8. *Leodii* 1692.
- Amama* (*Sixt.*) *Grammatica Ebræa Martinio-Buxtorfiana cum coronide.* 8. *Amst.* 1634.
- (*Nicol.*) *Dissertationum Marinarum decas.* 8. *Francof.* 1651.
- A** *Bbadie* (*Jacq.*) *Art de se connoître soi-même.* 8. *Haye.* 1700.
- *Traité de la Verité de la Religion Chrétienne.* 12. *Rotterdam* 1703.
- *Traité de la Divinité de Jes. Christ.* 12. *Rotterd.* 1689.
- Actes du Synode National tenu à Dordrecht.* 4. *Leyde* 1624.
- Ange* conducteur dans la devotion Chrétienne, avec les *Ardeurs Seraphiques.* 8. *Liege* 1709.
- Code Militaire de Louis XIV.* 8. *Brussel.* 1708.
- Advis desinteressé aux habitans des Pais-bas qui sont sous le Roi d'Espagne.* 4.
- Agnès de Castro, Nouvelle Portugaise.* 12. *Amsterdam.* 1710.
- Alaric ou Rome vaincûe par Scuderi.* 12. *Haye* 1685. *Alcine*

## C A T A L O G U E

- Alcine Princesse de Perse. 12. *Paris* 1683.  
 Alcoran de Louis XIV. ou le Testament politique de Mazarin. 12. *Rome* 1695.  
 Auvertimenti per chi scrive in Lingua Italiana da Rainaldi. 12. *Roma* 1663.  
 Diccionario de las Lenguas Española y Francesa, por Franc. Sobrino 4. *Brussel.* 1706.  
*Bertram* or *Ratram* concerning the Body and blood of the Lord. 8. *Lond.* 1688.  
 Akerflood (Theod.) über den Gendbr' eff Pauli an die Galater. 4. *Bremen.* 1699.  
 Aufschlag eines Intervenientis / oder mit den Actis einstimmige Relation der Chur-Pfalzischen Tractaten zu Regensburg. 4. 1642.  
 A'ethophili (Jan Modest.) bedencfingen über Horlachers Tractat vom Aberlassen und Purgiren. 8. *Francff* 1691.  
 Adlerhold Beschreibung des Herrlichen Landes Preussen. 12. *Leipzig* 1704.  
 Aenmerkinge over de Barmhertigheit Gods door een boetvaerdige vrouwe. 12. *Hage* 1681.  
 — Over de vervolging die de Gereformeerde Kerke van Vrankryk leid. 12. 1685.  
*Berg* (Isaack) Neerlands Advysboeck der voornaemste Regtsgeleerden. 4. *Amsterd.* 1694. 1700. 4. deelen.  
*Beaulien* (Fr. Jaques) Aenmerkingen over de wyze van steensnyden. 8. *Amst.* 1700.  
*Esopus* defensor sig erbermende over de diepe sugten van de klagende Veenboer. 12. *Hage* 1662.

( 10 )

O C T O B R E 1711.

**A** *Brami* (Nicol.) S. J. Pharus veteris Testamenti live sacrae quæstiones & de Veritate mend-

DE LIVRES.

- dacioque. fol. *Paris*. 1648. Vide plura hujus Auctoris. No. 1.
- Alvarez (Didaci)* Manuale concionatorum. 4. *Coloniae*. 1655.
- — Summa operis de auxiliis divinæ Gratiæ. 12. *Lugduni*. 1620.
- Alverni (Guiliel.)* Opera omnia. fol. *Aurelia*. 1674. 2 voll.
- Amama (Sixtin)* Antibarbarus Biblicus. 4. *Francq.* 1656. Vide plura hujus Auctoris N. 9.
- S. Ambrosii* Opera emendata studio Monachorum Ordin. Sti. Benedicti ex Congreg. Sti. Maur. fol. *Paris*. 1686. 2 voll.
- Amelote (D.)* Vita Jes. Christi, ex omnibus Evangelistarum verbis contexta. 12. *Paris*. 1670.
- Amesii (Guill.)* Anti-synodalia scripta. 12. *Amst.* 1633.
- De Arminii sententia. 12. *ibid.* 1658.
- Bellarminus enervatus. 12. *ibid.* 1658. 4<sup>a</sup> Tomi.
- De conscientia & ejus jure vel casibus. 12. *Witteberg.* 1697.
- Bachovius (Reinh.)* De Pignoribus & Hypothecis. 4. *Rosloch.* 1657. Vide plura hujus Auctoris No. 9.
- Balthasaris (Jo. Franc.)* De Operis subditorum. 4. *Colon.* 1709.
- Barbo (Joh. Bernard.)* De Criminibus & Delictis. 4. *Salisburg.* 1687.
- Barbosa (August.)* Opera omnia. fol. *Lugdun.* 1681. 20 voll.
- De Canonicis & Dignitatibus. fol. *ibid.* 1638.
- Arcaus (Franc.)* De curandis vulneribus & febrium Ratione. 12. *Amstelod.* 1658.
- Aurum auræ, vi magnetismi universalis attractum. 8. *Bevolin.* 1674.
- Axtius (Joan. Conr.)* De arboribus coniferis & pice conficienda. 12. *Jena.* 1679.

## C A T A L O G U E

- Bachet (Steph.)* Vesperiz & Pileus doctoralis cum aliquot quæstionibus Medicis. 12. *Paris.* 1675.
- Bacquerè (B. ned. de)* Senum salvator. 8. *Colon.* 1673.
- Alstedii (Joan. Henr.)* Encyclopædia. fol. *Herborna* 1630. Vide plura hujus Auctoris. No. 7. 8. 9.
- Amerpael (Joan.)* Cartesius Mosaicans. 12. *Leovard.* 1669.
- Amesii (Guill.)* Philosophemata. 12. *Lugd. Bat.* 1643. Vide plura supra.
- Ammirati (Scipion.)* Discursus in Tacitum. 8. *Francforti.* 1618.
- Ammiani Marcellini* Res gestæ, cum notis Lindenbrogii & Henr. & Hadr. Valestorum nec non Jac. Gronovii. fol. *Lugd. Batav.* 1693.
- *Idem* 4. *ibid.* 1693.
- Amussis* quantitatum primæ syllabæ omnium vocum appellativarum. 8. *Francof.* 1707.
- Anacreontis Teii* Carmina studio W. Baxter. 8. *Londini.* 1695.
- *Emendata* studio Jos. Barnes. Gr. Lat. 12. *Cantabrig.* 1705.
- A** Pologie pour les Protestans, qui disent qu'on ne doit baptiser que ceux qui sont venus en âge de Raison par Galenus Abrahams. 8. *Amst.* 1703.
- Solide contre les novateurs touchant le Sacrement de penitence. 12, 1683.
- Des Refugiez. 12. *Haye.* 1688.
- Du Synode de Nimegue, en Reponse à la Lettre de Mr. de Joncourt 12. *Haye.* 1708.
- Pour les Protestans & leur separation de la Communion de Rome. 12. *Amsterd.* 1680.
- Code de Henri IV.* Roi de France composé en bon ordre, par Cormier. 4. *Genev.* 1618.
- Barbier Medecin*, ou les fleurs d'Hippocrate dans lequel la Chirurgie a repris la queue du Serpent. 12. *Paris.* 1672.
- Agrémens & Chagrins du Mariage*, nouvelle Galante. 12. *Haye.* 1693. Alexan-

DE LIVRES.

- Alexandre , ou les paralleles de Monsr. le Duc  
d'Anguien avec le fameux Monarque par de la  
Serre. 4. *Paris*. 1645.
- Algebre , effections Geometriques par Viete. 12.  
*Paris*. 1644.
- Alix de France , nouvelle Historique. 12. *Liege*.  
1686.
- Alphabet de la France par du Val. 12. *Paris*.  
1679.
- Bacco in Toscano , ditirambo di Franc. Redi con  
annotationi. 4. *Firenze*. 1685.
- Barcheggi del Nilo , da Carol Aless. Scribanio.  
12. *Pavia*. 1645.
- Empresas Morales de D. Juan de Boria. 4. *Brus-  
sel*. 1680.
- Alardi (Wilh.) Biblische Kernspruche. 8.  
*Leipzig*. 1640.
- Hydbuch / worinnen sindig was and schwe-  
ren seye. 8. *Munchen*. 1699.
- Agricola (Joan.) Kleine wundarkney. 8.  
*Murnberg*. 1674.
- Aitingers (Conradt) Volständiges Jagd  
und Wendbuchlein. 4. *Cassel*. 1681.
- Aansprake aan de Opfienderen van Gods Kerke  
tot waarschouwinge in dese verwarde tyden. 4.  
*Franeq*. 1626.
- Aanwyting van het eeuwig voorbeeld en grond-  
vest der eerste Christen Kerk. 4. *Amst*. 1657.
- Alphen (Willem van) Papegaay of Formulier-boek  
van alle Requesten Mandementen &c. 4. *Vyt-  
recht*. 1712.
- Belloste (M.) Heelkonstige Verbandhuys-meefter.  
8. *Haze*. 1701.
- Africaanse Sophonisba. 12. *Amsterd*. 1645.
- Agrippa (Henr.) Ydelheid der Wetenschappen. 8.  
*Rotterdam*. 1661.

# CATALOGUE DE LIVRES.

( II )

NOVEMBRE.

- A** *Mesii* (*Guil.*) *Coronis ad Collationem Hagien-*  
*sem.* 12. *Amst.* 1664.  
 — *De Circulo pontificio.* 12. *Amst.* 1658.  
 — *Explicatio utriusque Epistolæ D. Petri.* 12.  
*Amstel.* 1635. 1663.  
 — *Lectiones in CL. Psalmos Davidis.* 12. *ib.* 1658.  
 — *Medulla Theologica.* 12. *ibid.* 1659.  
 — *Rescriptio ad Grevinchovii Responsum.* 12.  
*ibid.* 1645. 1658.  
 — *Sciagraphia Catecheticæ.* 12. *ibid.* 1650.  
 — *Sententia de Origine Sabbathi.* 12. *ibid.* 1658.  
 Vide plura hujus Auctoris. No. 10.  
*Ameyngo* (*Franc. de*) *Vita Joannæ a Jesu Maria.*  
 4. *Colon.* 1689.  
*Amyraldi* (*Mosis*) *Dissertationes Theologicæ sex.*  
 8. *Salmurii.* 1660.  
 — *De Mysterio Trinitatis.* 8. *ibid.* 1661. Vide  
 plura hujus Auctoris, Gallice. No. 4. 5.  
*Barbosa* (*August.*) *Collectanea in Codicem.* fol.  
*Lugd.* 1657. 2. voll.  
 — *Praxis Exigendi pensiones.* fol. *ibid.* 1653.  
 — *Decisiones Apostolicæ.* fol. *ibid.* 1645. Vide  
 plura hujus Auctoris. No. 10.  
 — — — *Et Joan Ott. Taboris Thesaurus*  
*locorum communium Jurisprudentiæ.* fol. *Lipsiæ.*  
 1697. 1707.  
 — (*Petri*) *Tractatus Absolutissimi, de Matrimo-*  
*nio, de Dote, de Alimentis &c.* fol. *Francos.* 1625.  
*Baglivi* (*Georg.*) *Opera omnia Medico-Præctica &*  
*Anatomica, accedit Santorinus de structura &*  
*motu fibræ &c.* *Lugd.* 1704. 1710.  
 — *Praxis Medica, accedunt Dissertationes*  
*Novæ.* 8. *Romæ.* 1696. *Lugd.* 1704.  
 — *De fibra Motrice & Morbosa.* 8. *Londin.*  
*Lugd. Basil.* 1703.  
 — *Canones de Medicina Solidorum ad rectum*  
*Statices usum. Accedit Dissertatio varii argu-*  
*menti.* 8. *Leid.* 1707.



